This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07590808 1

DAF

Velly

HISTOIRE
DE
FRANCE.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

Depuis l'établiſſement de la Monarchie, juſqu'au regne de Louis XIV.

Par M. GARNIER, *Inſpecteur du College Royal, Profeſſeur d'Hiſtoire, & de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

TOME VINGT-DEUXIEME.

Le prix, 3 livres relié.

LIBRARY NEW-YORK

A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais. / DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation, & Privilegé du Roi.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

LOUIS XII,
PERE DU PEUPLE.

LA France voyoit avec douleur opprimer ſes alliés ſans faire aucun mouvement pour les ſecourir, ſans même oſer ſe plaindre, de peur de perdre encore le ſeul avantage qu'elle s'étoit promiſe du dernier traité. Les trois mois que l'empereur s'étoit réſervés pour donner l'inveſtiture du duché de Milan étoient écoulés : cependant il diſputoit tou-

ANN. 1505. Premiere inveſtiture du duché de Milan. *S. Gelais. Belcar. Manuſc. de Fontanieu.*

jours ſur les conditions ; il demandoit
ANN. 1505. des ſûretés, & tâchoit de traîner l'affaire en longueur, juſqu'à ce que l'archiduc, ſon fils, eût achevé la conquête de la Gueldre : voyant enfin que la patience des François étoit épuiſée, & que le roi lui-même ne pourroit bientôt plus empêcher ſes ſujets de voler à la défenſe du malheureux Egmond, il convoqua une diete dans la ville de Haguenau où le cardinal d'Amboiſe, au nom & comme fondé de procuration de Louis XII, lui fit publiquement hommage pour le duché de Milan, le comté de Pavie & la ſeigneurie de Gênes, & reçut enfin ces lettres d'inveſtiture ſi long-temps attendues & ſi ardemment deſirées. L'archiduc Philippe qui s'étoit rendu de ſon côté à cette même aſſemblée, y rendit pareillement hommage à l'empereur, ſon pere, pour le duché de Gueldre & le comté de Zutphen : il fut ſolennellement inveſti de ces deux Etats, & emmena avec lui un corps conſidérable de cavalerie, commandé par Rodolfe d'Anhalt, pour terminer cette importante conquête avant que Louis, qui n'avoit plus

les mêmes raiſons de ménager l'empereur, pût y mettre obſtacle. ANN. 1504.

Il n'étoit pas alors en état d'y ſonger. Le temps qu'il avoit choiſi pour effacer, par des fêtes & des réjouiſſances publiques, les fâcheuſes impreſſions que quelques dépoſitions du maréchal de Gié avoient laiſſées dans le cœur de la reine, fut celui où l'on trembla pour ſes jours. Anne de Bretagne, par un bonheur dont on ne ſe rappelloit point d'exemple, avoit été deux fois reine de France : elle avoit été couronnée la premiere fois, & avoit fait ſon entrée publique dans Paris, immédiatement après la célébration de ſon mariage avec Charles VIII. Depuis qu'elle avoit épouſé Louis XII, elle avoit vécu dans la Touraine ou le Blaiſois : elle avoit ſuivi ſon mari à Lyon, en Bourgogne & dans la plupart de ſes voyages ; mais elle ne s'étoit point encore montrée à Paris. Louis ordonna la cérémonie du nouveau couronnement de la reine, & n'oublia rien pour la rendre une des plus brillantes & des plus magnifiques que l'on eût encore vues. A peine les fêtes étoient-elles commencées qu'il ſe ſentit peſant &

Maladie dangereuſe du roi. *S. Gelais. Auton. Seiſſel. Belcar.*

ANN. 1505. accablé. Les médecins, attribuant cette indiſpoſition à l'air épais de la capitale, lui conſeillerent de retourner promptement à Blois. Il eut encore aſſez de force pour s'y rendre; mais dès le lendemain la même maladie qu'il avoit eue l'année précédente ſe renouvella avec des ſymptômes plus effrayants. Anne de Bretagne, fondant en larmes & attachée jour & nuit au chevet de ſon lit, ne vouloit point confier à d'autres le ſoin de le ſervir: il fallut employer la violence pour l'arracher de ſa chambre: on en défendit l'entrée à tout le monde à la réſerve du comte de Dunois, de Louis de la Trémouille, grand chambellan, de Florimond de Robertet & de l'évêque de Périgueux, grand aumônier. La nouvelle du danger qui menaçoit les jours du roi ſe répandit bientôt dans toute la France, & la remplit de gémiſſements, de larmes & de terreur. Le peuple qui goûtoit les fruits d'une adminiſtration ſage, équitable & modérée, qui ne redoutoit plus ni le pillage des gens de guerre ni les extorſions des receveurs des deniers publics, avoit pour l'auteur de tant de

biens, un amour qui tenoit de l'adoration : il le regardoit moins comme un mortel bienfaisant que comme un génie tutelaire. Cependant dans quelles affreuses circonstances alloit-il être enlevé à la nation ! Les scellés étoient donnés, les gouverneurs & les capitaines de la Bourgogne, de la Bretagne, du duché de Milan, étoient tenus par leurs serments de remettre ces vastes provinces entre les mains d'un voisin dangereux, d'introduire une domination étrangere dans le cœur de l'Etat. On avoit espéré que le ciel préserveroit la France de ce malheur en lui accordant un dauphin, ou qu'un roi si bon & si juste romproit à la premiere occasion un engagement si préjudiciable à ses fideles sujets : car à quels malheurs ne devoit-t-on pas s'attendre si ce mariage s'accomplissoit ; & après les funestes précautions qu'on venoit de prendre, qui pourroit empêcher qu'il ne s'accomplît ? Le peuple avoit abandonné ses travaux ; les femmes, les enfants, les vieillards passoient les journées entieres & la plus grande partie des nuits dans les églises, ou suivoient pieds ANN. 1505.

ANN. 1505. nuds & les cheveux épars les proceſſions qui ſe faiſoient dans toutes les paroiſſes, mêlant des cris de douleur aux prieres que les miniſtres des autels adreſſoient au ciel pour la ſanté du roi : les hommes s'attroupoient de toutes les parties du royaume pour accourir à Blois, & apprendre plus promptement ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre. Louis dans les intervalles lucides que lui laiſſoit la maladie, ſe reprochoit ſon imprudence, plaignoit ſon peuple & verſoit des larmes. Le cardinal d'Amboiſe revenoit de Haguenau, rapportant cette fatale inveſtiture qu'il n'oſoit plus montrer. Inſtruit des nouvelles diſpoſitions du roi, il ne balança point à l'y confirmer ; il lui déclara que tous les engagements qu'il pouvoit avoir pris avec la maiſon d'Autriche étoient nuls, parce qu'il n'avoit pu, ſans le conſentement de la nation, diſpoſer d'une portion ſi conſidérable du royaume ; & afin qu'il ne lui reſtât aucun ſcrupule ſur les ſerments qu'il avoit prêtés, il l'en délia en qualité de légat du ſaint ſiége, & en vertu des pouvoirs qu'il avoit

reçus du pape dont il repréſentoit la perſonne. En rompant des nœuds ſi mal aſſortis, il falloit promptement aſſurer à la princeſſe un autre époux : le choix n'étoit pas douteux ; il regardoit uniquement François d'Angoulême, héritier préſomptif de la couronne. Toute la difficulté conſiſtoit à obtenir le conſentement de la reine, qui haïſſoit mortellement la mere du jeune prince. Le cardinal ſe chargea de cette commiſſion : il lui repréſenta ſi fortement ſes devoirs en qualité de ſouveraine ; il lui peignit ſi vivement la ſituation du roi ſon mari, à qui un refus pouvoit donner la mort, qu'il arracha enfin une parole qu'elle n'avoit pas deſſein de tenir. Le roi, ſans perdre de temps, dicta ſon teſtament qui fut rédigé en forme de lettres-patentes. Après y avoir inſtitué Claude ſa fille, héritiere du comté de Blois, du duché de Milan & des autres biens qu'il poſſédoit comme particulier, & qui n'étoient ni de ſon apanage, ni démembrés du domaine de la couronne, il déclare qu'il veut & ordonne qu'elle ſoit mariée à François, comte d'An- ANN. 1505.

goulême, auſſi-tôt que leur âge
ANN. 1505. le permettra : il défend que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, elle ſoit emmenée hors du royaume avant la conſommation du mariage, ni qu'on ſouffre qu'elle faſſe aucun voyage dans la province de Bretagne dont elle doit hériter. Il nomme pour tutrice & adminiſtratrice des biens de ſa fille, la reine Anne de Bretagne ; mais il ordonne que la régence & l'adminiſtration du Royaume ſoient exercées conjointement & par *indivis* pendant la minorité de François d'Angoulême, par la même Anne & par Louiſe de Savoie, comteſſe d'Angoulême ; & il lui donne pour conſeil George, cardinal d'Amboiſe, Engilbert de Cleves, comte de Nevers, le chancelier Gui de Rochefort, Louis de la Trémouille, grand chambellan, & Florimond de Robertet, un de ceux qu'on a depuis appellés ſecrétaires d'Etat. Pour s'aſſurer que ſa derniere volonté ſeroit exécutée, Louis ordonna qu'on apportât dans ſa chambre le bois de la vraie croix, le livre des évangiles, le canon de la meſſe, & fit jurer en ſa préſence, & entre les mains du

cardinal d'Amboiſe, à Everard Stuard, ſeigneur d'Aubigni, à Guillaume de la Marck, ſeigneur de Monbazon, & aux autres capitaines de ſes gardes, *ſur la damnation de leur ame & la part qu'ils prétendoient en paradis*, de s'attacher après ſon trépas à Claude ſa fille, & au comte d'Angoulême héritier du royaume : de les garder & ſervir envers & contre tous ſans nul excepter : de ſacrifier, s'il en étoit beſoin, leur vie & celle de tous les hommes qu'ils avoient droit de commander pour faire accomplir le mariage de Claude de France avec le comte d'Angoulême : d'obéir à la reine, pourvu que de ſon côté elle ſe conformât à cette diſpoſition. Après toutes ces précautions, que le caractere opiniâtre d'Anne de Bretagne juſtifioit aſſez, le roi attendit plus tranquillement quelle ſeroit l'iſſue de ſa maladie. Dès qu'il commença à entrer en convaleſcence, Anne qui s'étoit tenue renfermée dans le château de Blois, alla ſe montrer dans les principales villes de ſon duché de Bretagne. Louis, profitant de ſon abſence ſe fit porter au château d'Amboiſe. La vue du jeune François ANN. 1505.

ANN. 1505.

d'Angoulême lui rappellant le souvenir du pere de ce jeune prince qu'il avoit tendrement aimé, lui arracha des larmes : il le serra plusieurs fois entre ses bras ; & parce que depuis la disgrace du maréchal de Gié, il étoit resté sans gouverneur, Louis, après en avoir conféré avec la comtesse, nomma pour remplir cette importante fonction Artus de Gouffier, seigneur de Boisi.

Mort de Thomassine. Spinosa. *Anton.*

Le bruit courut en Italie que le roi étoit mort : cette fausse nouvelle que les ennemis de la France avoient intérêt d'accréditer, trancha les jours d'une tendre & vertueuse amante. Thomassine Spinosa, détestant la lumiere qu'elle ne partageoit plus avec son *intendio*, s'enferma dans une chambre obscure, où toute entiere à sa douleur elle invoquoit la mort. Une fievre ardente la consuma en moins de huit jours. La république de Gênes à qui elle avoit rendu des services importants, lui décerna des funérailles publiques, & députa deux de ses plus illustres citoyens pour porter au roi cette triste nouvelle. Il ne put refuser des larmes à cette tendre amie, & vou-

lant honorer ſa mémoire, il lui fit compoſer une épitaphe par Jean d'Auton, ſon hiſtoriographe, & ordonna qu'elle fût gravée ſur le magnifique tombeau que lui avoient élevé les Génois. ANN. 1505.

Le cardinal Aſcagne Sforce qui étoit reſté à Rome au mépris du ſerment qu'il avoit fait de revenir en France après l'élection du ſouverain pontife, voyant que ſur la nouvelle du danger où étoient les jours du roi, la plupart des capitaines François quittoient l'Italie, crut que l'occaſion étoit favorable pour recouvrer le duché de Milan où il avoit un parti puiſſant. Il prit à ſa ſolde l'Alviane, Jean-Paul Baglioné, Pandolfe Petrucci & un grand nombre d'autres capitaines Italiens, qui tenant toujours des corps de troupes ſur pied, ſe vendoient à tous ceux qui leur offroient une ſolde : il eut des conférences ſecretes avec le pape, les ambaſſadeurs de Veniſe & les émiſſaires de Gonſalve, qui tous promettoient de ſe déclarer lorſqu'il en ſeroit temps ; mais au moment où la conjuration étoit prête d'éclater, une maladie contagieuſe enle- Mort du cardinal Aſcagne Sforce. *Guicchardin.* *Auton.* *Belcar.*

va le vieux cardinal ; la nouvelle de
ANN. 1505. la convaleſcence du roi, & le retour des capitaines François en Italie, acheverent de diſſiper les projets des factieux.

Conquête de la Gueldre par l'archiduc.

Poran. rer Gelr. Heuterus. Haræus ann. Brabant.

Dans les Pays-Bas, l'archiduc Philippe preſſoit vivement le duc de Gueldres qui ne ſe battoit plus qu'en retraite, attendant toujours que les François ouvriſſent les yeux ſur leurs vrais intérêts & arrivaſſent à ſon ſecours. Il eût été facile à Philippe d'enlever le peu de places qui reſtoient encore à conquérir, ſi ſon conſeil ne lui eût repréſenté qu'en pouſſant le duc hors des Pays-Bas, il le forceroit de chercher un aſyle en France où il trouveroit des parents, des amis puiſſants, intéreſſés à ſa querelle, & à l'aide deſquels il reparoîtroit bientôt plus formidable qu'auparavant : on lui fit obſerver que le ſeul moyen de s'aſſurer de cet homme dangereux, étoit de l'enchaîner par ſon propre intérêt en lui laiſſant quelque choſe à perdre. Philippe qui ſe diſpoſoit à partir pour l'Eſpagne, goûta ce conſeil & ne balança point à envoyer offrir ſon amitié & un rang à ſa cour à un en-

nemi déja terraſſé. Le malheureux Egmond vint ſe jetter à ſes genoux, renonça publiquement à toutes les prétentions qu'il pouvoit encore conſerver ſur les places dont il avoit été dépouillé, & rendit graces pour celles qu'on vouloit bien lui laiſſer. L'archiduc le retint à ſa cour où, ſous prétexte de lui rendre les honneurs dûs à ſon ancien rang, il lui donna des gardes pour empêcher qu'il n'échappât : il lui fit jurer qu'il l'accompagneroit en Eſpagne où il alloit recueillir, au nom de ſa femme & de ſes enfants, la ſucceſſion de la célebre Iſabelle, reine de Caſtille. ANN. 1505.

Affaires d'Eſpagne. *P. Martir. Mariana. Heuterus. Belcarius. Lettres de Louis XII.*

Cette princeſſe que les hiſtoriens Eſpagnols comptent au rang de leurs plus grands rois, que quelques enthouſiaſtes placent en Paradis à côté de la ſainte Vierge, eut des talents rares pour le gouvernement; & peut-être n'auroit-on rien à reprocher à ſa mémoire, ſi plus délicate & plus ferme ſur les principes de la probité, ou moins complaiſante qu'elle ne le fut pour Ferdinand ſon mari, elle eût réſiſté comme elle en avoit le pouvoir, à ſes projets

ANN. 1505.

frauduleux, & ne ſe fût pas rendu complice de tant de noirceurs & de trahiſons. Heureuſe dans tous les projets qu'elle forma pour la grandeur de l'Eſpagne, elle eſſuya les revers les plus accablants dans ſon domeſtique & dans l'intérieur de ſa maiſon. Dom Juan ſon fils mourut l'année même de ſon mariage avec Marguerite d'Autriche : l'Infante Iſabelle ſa fille aînée, mariée au roi de Portugal, mourut de ſa premiere couche : l'enfant auquel elle donna le jour & qui devoit hériter de tant de royaumes, fut enlevé dès le berceau. Jeanne, ſa ſeconde fille mariée à l'archiduc Philippe, lui cauſa des chagrins plus cuiſants encore ; car l'ayant attirée en Eſpagne avec l'archiduc ſon mari, pour leur aſſurer d'avance la ſucceſſion de cette grande monarchie, & ayant enſuite permis à l'archiduc de reprendre ſeul la route des Pays Bas en paſſant par la cour de France, elle perdit ſa malheureuſe fille, ou la réduiſit à un ſort plus déplorable encore que la mort. Jeanne qui aimoit éperduement ſon mari, ne pouvant ſupporter une ſi longue abſence, rejetta les prieres

de ſa mere qui vouloit la retenir auprès d'elle, mépriſa ſes larmes, ANN. 1505. s'irrita contre tous les obſtacles qu'on apportoit à ſon départ, & perſiſta ſi opiniâtrément dans ſa réſolution, qu'il fallut lui permettre de s'embarquer au cœur de l'hiver. La malheureuſe ne prévoyoit pas le ſort qui l'attendoit: ſurpriſe, déconcertée de la froideur d'un époux à qui elle avoit ſacrifié ſes parents, pour qui elle venoit de braver les tempêtes, elle voulut en ſçavoir la cauſe, & apprit un ſecret qu'elle auroit toujours dû ignorer. Une de ſes dames eut la barbare indiſcrétion de lui nommer ſa rivale. Jeanne feignit de vouloir l'entretenir en particulier, elle ſe la fit amener dans ſon appartement; mais devenue furieuſe à la vue de ſes charmes, elle s'élança ſur elle, lui arracha les cheveux & lui déchira le viſage & le ſein. L'archiduc, au-lieu de diſſimuler cet outrage, & de ménager ce cœur ulcéré, l'accabla de reproches & lui annonça un mépris éternel. Jeanne ne put réſiſter à de ſi violentes ſecouſſes; les organes de ſon cerveau ſe dérangerent, elle

tomba dangereuſement malade, &
ANN. 1505. ne recouvra enfin la ſanté que pour ſe ſurvivre à elle-même. Iſabelle attaquée d'une maladie incurable apprit le triſte ſort de ſa fille : irritée contre ſon gendre, obſédée par Ferdinand ſon mari, qui après avoir donné des loix à toute l'Eſpagne, craignoit de ſe voir concentré dans les limites étroites de l'Aragon, elle dicta un teſtament où elle inſtitua Jeanne la folle ſon héritiere au trône de Caſtille, en déclarant que ſi la maladie de cette princeſſe l'empêchoit de pouvoir gouverner par elle-même, l'adminiſtration & la régence de la Caſtille demeureroient entre les mains de Ferdinand ſon mari, juſqu'à ce que Charles de Luxembourg ſon petit-fils eût atteint l'âge de majorité. Cette derniere clauſe affligea les Caſtillans. Autant Iſabelle étoit aimée, autant on déteſtoit Ferdinand. La fauſſeté de ſon caractere, ſa bigoterie, l'avidité avec laquelle il avoit réuni ſur ſa tête les trois grandes maîtriſes de ſaint Jacques, d'Alcantara & de Calatrava, qui formoient auparavant l'apanage des trois plus grandes

maiſons d'Eſpagne; ſon attention à exclure de toutes les charges les familles puiſſantes & accréditées, pour ne les conférer qu'à des moines ou à des avanturiers; le plan d'oppreſſion & de deſpotiſme qu'il ſuivoit conſtamment, n'avoient pu échapper aux regards d'une nation clairvoyante & réfléchie, & avoient excité l'indignation ou le mépris d'une nobleſſe fiere & preſque indépendante. Ferdinand qui n'ignoroit pas ces diſpoſitions ſecretes, & qui ne vouloit pas laiſſer le temps aux mécontents de concerter leurs démarches, aſſembla promptement les Etats, & après y avoir fait confirmer le teſtament d'Iſabelle, il ſe mit en poſſeſſion du gouvernement. Les grands députerent à l'archiduc & lui repréſenterent combien il étoit dangereux pour lui de ſe fier à un homme ſans foi, qui tiroit vanité de ſes parjures, qui étoit encore d'âge à ſonger à un nouveau mariage, & qui ne ſe verroit pas plutôt établi dans la Caſtille, qu'il chercheroit tous les moyens d'en fruſtrer les héritiers légitimes: ils lui firent entendre que dès qu'il paroî- ANN. 1505.

troit parmi eux, la nation fidelle au
ANN. 1505. ſerment qu'elle lui avoit prêté, armeroit en ſa faveur, & renverroit le *Catalan* à Saragoſſe. Philippe jeune & ambitieux n'eut garde de négliger cet avis : dans le ſervice qu'il fit célébrer pour le repos de l'ame de la feue reine, il ſe fit proclamer roi de Caſtille, & envoya deux ambaſſadeurs à ſon beau-pere pour lui annoncer ſon arrivée, & le prier le plus honnêtement qu'il ſeroit poſſible, de ſe retirer dans ſon royaume d'Aragon. Ferdinand ne s'oublioit pas dans ces moments critiques : il repréſenroit à l'archiduc que leurs intérêts étoient les mêmes ; qu'il ne prétendoit régner que pour l'avantage de leurs communs héritiers ; que leur union pouvoit ſeule les rendre ſupérieurs à la France ; qu'au-lieu de ſonger à s'emparer d'un Etat qu'on ne prétendoit point lui enlever, il avoit un moyen bien ſimple d'en acquérir de nouveaux ; qu'il devoit attaquer de concert avec l'empereur, la Bourgogne & le duché de Milan, pendant que de ſon côté il pénétreroit dans le Languedoc, & occuperoit toutes les

forces de la France dans le voiſinage des Pyrenées. Voyant qu'il ne pouvoit donner le change à l'archiduc, il eut recours à une de ces intrigues ſourdes qui lui avoient ſi ſouvent réuſſi. C'étoit à la princeſſe Jeanne, ſa fille, que la Caſtille appartenoit, & l'archiduc n'y pouvoit rien prétendre de ſon chef. Sous prétexte de ſoulager cette princeſſe dans le détail de l'adminiſtration, il lui envoya pour ſecrétaire Lopès de Conchillos, un intriguant adroit, à qui il recommanda de gagner ſa confiance, & de tirer d'elle la confirmation du teſtament d'Iſabelle, & une procuration adreſſée à Ferdinand, pour gouverner la Caſtille pendant la minorité de ſes enfants. Conchillos en vint à bout; mais avant qu'il pût faire parvenir ces actes en Eſpagne, Jeanne qui n'avoit rien de caché pour ſon mari, lorſqu'il d'aignoit encore s'approcher d'elle, lui rendit compte elle-même de tout ce qui venoit de ſe paſſer: Conchillos fut arrêté & traité comme un eſpion: les Eſpagnols qui formoient la maiſon de la nouvelle reine, furent chaſſés ignominieuſe- ANN. 1505.

ment des Pays Bas. Après un pareil
ANN. 1505. éclat, Ferdinand ne ſe promettant plus rien que de ſiniſtre de la part de ſon gendre ; tourna ſes batteries du côté de la France.

Alliance de Louis avec Ferdinand. *P. Martir. de Ang. Mariana. Manuſ de Fontanieu.*

Quelque puiſſante que fût la maiſon d'Autriche, elle ne pouvoit guere l'inquiéter en Eſpagne, ſi la France ſe déclaroit pour lui. Il feignit donc le plus vif repentir de tout ce qui s'étoit paſſé dans le royaume de Naples, confeſſa humblement ſes torts, promit de les réparer, & pour ſceller, par un nœud indiſſoluble, l'alliance qu'il vouloit contracter avec Louis, il lui demandoit une princeſſe de ſon ſang en mariage. Philippe de ſon côté, ſoit qu'il ſe doutât de cette démarche, ſoit qu'il ne ſongeât qu'à prévenir ſon beau-pere, offroit au roi, s'il vouloit ſe déclarer en ſa faveur, la reſtitution du comté de Rouſſillon, & de la moitié du royaume de Naples : il montroit que Ferdinand, n'ayant plus d'autres forces que celles qu'il pourroit tirer de ſon petit royaume d'Aragon, attaqué en même-temps du côté de la Caſtille, des Pyrénées, & en Italie, recevroit à genoux les

conditions qu'on voudroit lui imposer. Quelque parti que prît la France, elle ne pouvoit que gagner. Une considération secrete fit rejetter les offres de l'archiduc : on songeoit sérieusement à rompre les engagements téméraires contractés avec la maison d'Autriche, par rapport au mariage de Claude de France, & il auroit été absurde de travailler à l'agrandissement d'une maison qu'on alloit avoir pour ennemie. Louis traita donc avec Ferdinand : quelque danger qu'il y eût d'ailleurs à se lier avec un prince qui respectoit si peu ses serments, il lui donna pour femme, Germaine de Foix, fille de Marie d'Orléans, sa sœur, & de Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Il assigna pour dot à cette princesse les provinces de l'Abruzze & la Terre de Labour, avec le titre de reine de Naples & de Jérusalem. On stipula que cette donation auroit lieu pour elle & pour les enfants qui naîtroient de son mariage avec Ferdinand ; & qu'en cas qu'elle n'eût point d'enfants de ce mariage, les deux provinces, après sa mort, retourneroient de plein droit à la France : Ferdinand s'obligea de payer ANN. 1505.

au roi, à titre d'indemnité pour la
ANN. 1505. guerre injuſte qu'il lui avoit ſuſcitée dans ce royaume, un million de ducats en dix termes; ſavoir, cent mille ducats par an, qu'il dut lui faire toucher ſur les banques de Gênes ou de Veniſe; & au cas que ces paiements fuſſent retardés, il autoriſa Louis à ſe ſaiſir de tous les effets des marchands Eſpagnols qui commerceroient dans les ports de France; c'eſt-à-dire, à voler des biens qui n'appartenoient ni à l'un ni à l'autre. Il s'obligea encore à rétablir dans tous leurs biens, honneurs, priviléges & prérogatives, les barons de la faction Angevine, & autres nobles qui s'étoient attachés à la France, tant ceux qui s'étoient réfugiés dans ce royaume, que ceux qui étoient priſonniers à Naples, ou qui avoient cherché un aſyle dans quelques cours d'Italie, ſans exiger qu'ils priſſent des lettres d'abolition, pourvu ſeulement qu'ils prêtaſſent ſerment de fidélité, ſoit à lui, ſoit à Germaine de Foix, leurs ſouverains reſpectifs. La veuve de Frédéric & ſes enfants ne furent pas oubliés: Ferdinand promit de rendre à cette reine la principauté

de Tarente, & de faire un état convenable à ſes enfants ; mais il mit à cette grace une condition qui la rendoit illuſoire ; c'eſt que toute cette famille infortunée iroit s'établir où il jugeroit à propos. La mere craignant de conduire ſes enfants dans les priſons d'Eſpagne, & ne pouvant plus reſter en France, alla ſe réfugier à la cour de Ferrare. ANN. 1505.

Malgré ces petits ſubterfuges qu'il eût été facile d'appercevoir & de retrancher, ce traité eſt certainement le plus avantageux qu'eût encore conclu le cardinal d'Amboiſe : car ſi Germaine avoit des enfants, comme il y avoit tout lieu de l'eſpérer, la maiſon d'Autriche qui commençoit à donner de la jalouſie à la France perdoit les royaumes d'Aragon, de Grenade, de Naples, de Sicile, & la moitié des Indes Occidentales que Ferdinand & Iſabelle avoient conquiſes à frais communs. Le royaume de Caſtille qu'on ne pouvoit lui diſputer, enveloppé dans l'Eſpagne même de trois autres royaumes preſque auſſi puiſſants, n'auroit eu qu'une médiocre influence ſur les intérêts du reſte de l'Europe. Si, au con-

ANN. 1505.

traire, Germaine mouroit ſans enfants, la France conſerveroit dumoins en entier ſes droits ſur le royaume de Naples, ſans qu'on pût à l'avenir ſe prévaloir contre elle de la conquête ni de la preſcription.

Brouilleries de la Fr. avec l'archiduc Philippe. *Heuterus. P. Martir. Regiſt. du parlement. Lettres de Louis XII.*

Une alliance ſi peu attendue conſterna Philippe; il prévit dès-lors tout ce qu'il avoit à craindre; mais tel étoit ſon malheur qu'il n'avoit de reproches à faire qu'à lui même. La fierté avec laquelle il avoit rejetté toutes les propoſitions que lui avoit faites ſon beau-pere, l'offre qu'il avoit fait à la cour de France de contribuer de tout ſon pouvoir à le perdre, avoient autoriſé celui-ci à uſer de repréſailles. Il n'avoit pas témoigné plus d'égards pour Louis, quelque intérêt qu'il eût d'ailleurs à le ménager. Livré aveuglément aux conſeils de Maximilien, il avoit profité d'une clauſe captieuſe du traité de Blois, & enſuite de la maladie du roi, pour dépouiller violemment le duc de Gueldres, quoiqu'il n'ignorât pas le vif intérêt que la France prenoit à ce prince. A cette premiere hoſtilité, il avoit ajouté un grand nombre d'entrepriſes ſur l'autorité royale

royale. Obligé, en qualité de vaſſal, & par le ſerment qu'il avoit prêté au roi en lui faiſant hommage, de laiſſer aux juges royaux le libre exercice de leurs fonctions dans les comtés de Flandre, d'Artois & dans une partie du Hainaut; de permettre que les cauſes jugées en premiere inſtance dans tous ces comtés fuſſent portées par appel au parlement de Paris; de conſerver au roi, ſon ſouverain ſeigneur, les droits de régale, c'eſt-à-dire, la jouiſſance libre & entiere des revenus des évêchés, pendant la vacance du ſiege; il avoit contrevenu à toutes ces obligations. A l'exemple des derniers ducs de Bourgogne, ſes prédéceſſeurs, il avoit établi un conſeil ſouverain à Malines, où il prétendoit que les cauſes de tous ſes ſujets indiſtinctement fuſſent jugées en dernier reſſort, menaçant de ſon indignation tous ceux qui appelleroient au parlement de Paris, & prenant toutes les précautions imaginables pour que les huiſſiers de cette auguſte compagnie ne puſſent entrer dans ſes États ſans s'expoſer à perdre la vie ou à eſſuyer des outrages. Il y ANN. 1505.

avoit une ancienne conteſtation en-
ANN. 1505. tre la France & l'empire ſur la mouvance des pays de Vaes, d'Oſtrevant & de Rupelmonde. La France appuyoit ſes droits ſur une foule de documents authentiques : mais l'archiduc, plus porté pour l'empire, qui ſembloit devenu héréditaire dans ſa maiſon, que pour la France qu'il regardoit comme une puiſſance étrangere & rivale, ſoutenoit ouvertement les prétentions de Maximilien. Louis ne voyoit qu'avec le plus ſenſible déplaiſir tant d'atteintes portées à la dignité de ſa couronne : mais les embarras où l'avoient jetté les guerres d'Italie, le deſir d'obtenir l'inveſtiture du duché de Milan, l'avoient juſqu'alors forcé de diſſimuler ; n'ayant plus aucune raiſon de ſe contraindre, preſſé au contraire par Ferdinand le Catholique, ſon nouvel allié, de donner de l'occupation à l'archiduc dans les Pays-Bas, il permit au parlement de Paris d'informer ſur tous ces griefs : mais afin que l'archiduc n'eût point à ſe plaindre qu'on le condamnât ſans l'avoir entendu, l'ambaſſadeur, chargé de lui notifier le mariage de

Ferdinand avec Germaine de Foix,
dut lui remettre en même-temps un ANN. 1505.
mémoire où étoient détaillées toutes
les raisons qu'on avoit de se plaindre
de sa conduite, & sur lesquelles on
lui demandoit une prompte satisfac-
tion. Comme il laissa expirer le terme
qu'on lui avoit prescrit sans se met-
tre en peine de se justifier, » le par- 5 Septembre.
» lement, à la requête du procureur-
» général, arrêta que Philippe d'Au-
» triche, roi de Castille, comte de
» Flandre & d'Artois, seroit ajour-
» né par un huissier de la cour, que
» maîtres Thomas Plaine, son chance-
» lier, & le premier président du con-
» seil de Flandre, seroient aussi ajour-
» nés à comparoir en personne pour
» répondre au procureur du seigneur
» roi, sur les griefs énoncés dans son
» réquisitoire, à telles fins & conclu-
» sions qu'il voudroit prendre con-
» tr'eux; que ledit Philippe, comte
» de Flandre & d'Artois, seroit te-
» nu de représenter en ladite cour
» son chancelier & son premier pré-
» sident, sous peine d'une amende
» de mille marcs d'or au profit du
» roi: ordonnant en outre ladite
» cour, que les comtés d'Artois, de

» Flandre & de Charollois, seroient
ANN. 1505. » saisis & mis ès mains du seigneur
» roi, jusqu'à ce que les arrêts, pré-
» cédemment rendus sur la régale
» de Tournai, & la réparation due
» aux habitants de Neuf-Eglises (mal-
» traités par l'archiduc pour avoir eu
» recours au parlement) fussent exé-
» cutés, & qu'il en eût duement cer-
» tifié icelle cour «. L'archiduc étoit pair de France & le seul qui restât alors des six anciens pairs laïcs. Louis ne voulant pas permettre qu'il fût ajourné par un huissier, chargea de cette commission Engilbert de Cleves, comte de Nevers & pair de France : l'archiduc comprit qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il falloit se disposer, ou à soutenir la guerre dans les Pays-Bas, ce qui auroit ruiné ses affaires en Espagne, ou à se soumettre à tout ce que la France exigeoit de lui. Choisissant ce dernier parti, il prit une précaution qui rendroit illusoire tous les traités qui se font entre les souverains & les particuliers, si elle étoit admissible : ce fut de protester secrétement devant un notaire, que tout ce qu'il alloit accorder à la France, pour éviter de plus

grands malheurs, ne tireroit point à conſéquence, & ne préjudicieroit point à ſes droits : enſuite il fit partir Jean de Luxembourg, ſeigneur de Ville, Philibert, prévôt d'Utrecht, Philippe Dales, Philippe Violant, & Jean Caulier, en qualités de miniſtres plénipotentiaires, avec ordre de tranſiger avec la France aux conditions les moins onéreuſes qu'ils pourroient obtenir. Ils reconnurent ſans aucune difficulté le reſſort du parlement de Paris ſur la Flandre, l'Artois & une partie du Hainaut ; déclarerent que s'il s'étoit rencontré quelque obſtacle à l'exécution des arrêts de la cour, c'étoit à l'inſu de l'archiduc leur maître qui avoit donné les ordres les plus précis à ſon chancelier & au préſident du conſeil de Malines, pour qu'à l'avenir il ne ſe paſsât rien dont le roi ou ſes officiers euſſent ſujet de ſe plaindre. Quant aux réparations que le roi exigeoit pour le paſſé, l'archiduc lui remontroit qu'il avoit l'avantage de lui appartenir & *d'être comme lui du ſang des Valois*, le ſuppliant en conſéquence de ſe contenter du déſaveu authentique qu'il faiſoit de la conduite de ſes ANN. 1505.

officiers, & de ne lui rien preſcrire
ANN. 1505. qui pût préjudicier à ſon honneur. La conteſtation ſur les pays de Vaes, d'Oſtrevant & de Rupelmonde étoit plus embarraſſante. Les miniſtres de l'archiduc, accablés par le nombre & la force des preuves que produiſoient les miniſtres François, & n'en ayant preſqu'aucune à leur oppoſer, demanderent pour leur maître la même faveur que Louis XI, en ſemblable occaſion, n'avoit pu refuſer à Philippe le Bon, laquelle conſiſtoit à ſuſpendre le jugement de cette affaire pendant leur vie, ſans préjudicier à leurs droits reſpectifs. N'ayant pu l'obtenir, ils conſentirent, au nom de leur maître, que l'affaire fût portée au parlement de Paris; mais à condition qu'on leur accorderoit un délai de ſix mois pour rechercher, diſoient-ils, dans les archives des Pays-Bas, les pieces qui pouvoient ſervir à conſtater leurs droits; mais plutôt pour donner le temps à leur maître de paſſer en Eſpagne. A peine étoit-il délivré de cette querelle, qu'on lui en ſuſcita une nouvelle. Dans le dernier chapitre des chevaliers de la toiſon d'or, il avoit fait

le procès à Philippe de Cleves Raveſtein & au ſeigneur de la Gruthuſe, qui après avoir commandé les troupes des Pays-Bas & avoir été décorés du collier de la toiſon d'or, étoient venus s'établir en France où ils avoient fini glorieuſement leur vie. Philippe avoit fait arracher leurs écuſſons de la place honorable qu'ils tenoient dans la ſalle du chapitre, & les avoit fait attacher renverſés à la porte de l'égliſe. Engilbert de Cleves, neveu de Raveſtein, & le fils du ſeigneur de la Gruthuſe, préſenterent une requête au roi pour lui demander juſtice de l'outrage fait à deux de ſes plus fideles ſerviteurs, offrant de combattre en champ clos tous ceux qui oſeroient ſe porter pour leurs accuſateurs. Louis ſaiſiſſant cette nouvelle occaſion, demanda & obtint une réparation auſſi éclatante que l'avoit été l'injure. Philippe accablé de tant de mortifications, ſoupçonnant avec beaucoup de fondement qu'elles partoient de ſon beau-pere qui avoit intérêt de le retenir dans les Pays-Bas; & craignant qu'il ne lui en ſuſcitât encore de nouvelles, prit le parti de le combattre par ſes pro- ANN. 1505.

pres armes, juſqu'à ce qu'il pût lui
ANN. 1505. déclarer impunément ſes véritables ſentiments : il manda donc aux deux ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Eſpagne, de tranſiger avec lui ſur tous leurs différents. On ſtipula que Ferdinand conſerveroit pendant ſa vie les trois grandes maîtriſes de Caſtille ; que les revenus de la couronne ſeroient partagés en deux portions égales dont il auroit une, & l'archiduc l'autre ; qu'ils nommeroient alternativement à toutes les charges & à tous les emplois ; que les ordonnances & toutes les autres expéditions en matiere d'Etat, ſeroient ſignées conjointement par la reine Jeanne, & par Philippe & Ferdinand comme adminiſtrateurs. Ferdinand qui connoiſſoit mieux qu'un autre la jalouſie qu'inſpire la ſouveraineté, n'eſpéroit pas que ce traité fût obſervé ; mais connoiſſant en même-temps la ſupériorité que l'âge & l'expérience lui donnoient ſur ſon gendre, il ſe flattoit qu'il ne tarderoit pas à le captiver ou à le ſupplanter. Ainſi, loin d'apporter aucun nouvel obſtacle à ſon voyage, il preſſa lui-même

ſon départ, & lui envoya quelques vaiſſeaux pour l'accompagner. L'archiduc mit promptement ordre à ſes affaires, & ſe propoſa de partir dans les premiers jours de janvier, malgré les inſtances réitérées de ſes ſujets, qui lui remontrant les dangers de la navigation dans cette ſaiſon orageuſe, le prioient d'attendre le retour du printemps. ANN. 1505.

Lorſque tout étoit prêt pour l'embarquement, on s'apperçut de l'évaſion du duc de Gueldres : ce prince s'étoit montré ſi aſſidu à faire ſa cour à l'archiduc ; il avoit paru regretter ſi peu le haut rang dont il étoit déchu, qu'on l'avoit obſervé avec beaucoup moins de ſoin, & qu'il étoit déja en ſûreté avant qu'on ſongeât à le pourſuivre : retiré dans la portion de ſes Etats qui lui reſtoit encore, il ne pouvoit en être arraché que par une armée, & la France, dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit, n'auroit pas manqué d'épouſer ſa querelle. Tout ce que put faire l'archiduc, fut de renforcer les garniſons des places qu'il avoit conquiſes, & de recommander à Guillaume de Croui, ſeigneur de

Chieves, & à Charles de Croï, prince de Chimai, auxquels il confioit l'éducation de ſon fils & l'adminiſtration des Pays-Bas pendant ſon abſence, d'obſerver tous les mouvements de ce dangereux voiſin, & de le contenir auſſi long-temps qu'ils pourroient.

ANN. 1505.

ANN. 1506. Suite des affaires d'Eſpagne.

P. Martir de Angl. Mariana. Lettres de Louis XII. Manuſc. de Béthune. Rapin Toiras.

La flotte compoſée de quatre-vingts bâtiments, mit à la voile au port de Middelbourg; mais à peine étoit-elle en pleine mer qu'une furieuſe tempête la diſperſa & jetta le vaiſſeau que montoit l'archiduc, ſur les côtes d'Angleterre : il fut contraint d'y prendre terre, & même d'y ſéjourner pour laiſſer le temps aux autres vaiſſeaux de ſe raſſembler. Henri VII, informé de l'accident qui avoit amené un ſouverain dans ſes Etats, envoya le comte d'Arondel avec un cortege nombreux, ſous prétexte de le complimenter & de le prier de vouloir bien l'attendre; mais en effet pour l'arrêter, s'il lui prenoit envie de continuer ſon voyage. L'archiduc croyant devoir prévenir la viſite du roi d'Angleterre ſe rendit à Windſor. Parmi les fêtes qu'occaſionna cette entre-

vue, on s'occupa d'affaires ſérieuſes : Philippe & Henri conclurent un traité ANN. 1506.
d'union, ou de ligue défenſive envers & contre tous, promettant de ſe garantir leurs Etats reſpectifs, & de ſe prêter des ſecours mutuels contre les ſéditieux & les rebelles qui entreprendroient de troubler leurs Etats : par ces qualifications générales, Philippe déſignoit le duc de Gueldres qui lui donnoit une vive inquiétude ; Henri parloit d'un autre perſonnage, ſur le compte duquel il ne tarda pas à s'expliquer plus clairement. Edmond de Pole, duc de Suffolk, devenu chef de la maiſon d'Yorck, & enveloppé dans la proſcription générale qui avoit fait périr tous ſes parents, s'étoit réfugié dans les Pays-Bas, auprès de la ducheſſe douairiere de Bourgogne, d'où il avoit tramé pluſieurs conſpirations contre Henri. Après la mort de la ducheſſe, il étoit reſté dans le pays ſous la ſauve-garde de l'archiduc, attendant toujours l'occaſion d'exciter une révolution en Angleterre. Henri trouvant une occaſion ſi favorable d'aſſurer ſa vengeance, ſe plaignit à l'archiduc de la protection qu'il accordoit à un ſéditieux, à un ennemi

ANN. 1506.

public. *Je croyois*, lui répondit Philippe, *que votre fortune étoit ſi bien établie, que vous n'aviez rien à craindre d'un ſi foible ennemi ; je vous promets de le faire obſerver ſi exactement qu'il ne pourra vous nuire, ou ſi ſon ſéjour vous déplaît dans les Pays-Bas, de l'en chaſſer promptement. J'attends quelque choſe de plus de votre complaiſance*, lui répondit Henri, *c'eſt que vous le remettiez entre mes mains. Ce procédé*, répartit l'archiduc, *nous déshonoreroit tous deux, puiſqu'on ne manqueroit pas de dire que vous m'avez traité en priſonnier. Que cette conſidération ne vous arrête point*, lui répartit Henri, *j'en prends ſur moi le blâme.* C'étoit s'expliquer aſſez clairement. Philippe aima mieux ſe déshonorer, en livrant un ſuppliant, que de courir les riſques d'une priſon dans les conjonctures où il ſe trouvoit. Henri lui fit encore ſigner un nouveau traité de commerce, dont tout l'avantage étoit du côté des Anglois, & que les Flamands, pour cette raiſon, nommerent *le mauvais entrecours*, & lui permit enfin de partir.

Au lieu de prendre terre dans la

province de Guipuſcoa où Ferdinand l'attendoit, Philippe alla débarquer dans le port de la Corogne à l'autre extrémité de l'Eſpagne, afin de laiſſer la facilité à tous ſes partiſans, de ſe raſſembler autour de lui, avant qu'il prît aucun arrangement définitif avec ſon beau-pere. Voyant que toute la nobleſſe accouroit au-devant de lui, que les villes lui envoyoient des députés, & briguoient l'honneur d'être les premieres honorées de ſa préſence, il renvoya ſans réponſe les ambaſſadeurs de Ferdinand, & ne conſentit à une entrevue que pour lui annoncer qu'il eût à ſe retirer d'un royaume qui lui étoit devenu entiérement étranger. Ferdinand, nourri dans le grand art de diſſimuler, n'eut garde de ſe plaindre: il félicita ſon gendre d'avoir ſu inſpirer un ſi vif attachement à ſes nouveaux ſujets, & ne lui demanda pour toute grace qu'un entretien ſecret où ils puſſent régler amicalement les intérêts des deux couronnes, & cimenter la bonne intelligence qui devoit toujours ſubſiſter entre un pere & ſes enfants. Philippe, content de le voir dans ces diſpoſitions, ne crut pas devoir lui ANN. 1506.

refuſer une ſi foible ſatisfaction. On
ANN. 1506 ſtipula dans un nouveau traité, que Ferdinand conſerveroit pendant ſa vie les trois grandes maîtriſes de ſaint Jacques d'Alcantara, & de Calatrava ; une penſion de vingt-cinq mille ducats ſur les revenus du royaume de Caſtille ; qu'il uniroit à la couronne d'Aragon les royaumes de Grenade & de Naples qu'il avoit conquis conjointement avec Iſabelle, & dont par conſéquent l'archiduc auroit pu revendiquer une moitié : qu'à ces conditions Ferdinand évacueroit la Caſtille & ne ſe mêleroit plus, ni directement ni indirectement de l'adminiſtration de ce royaume. Gagné par la confiance que lui témoignoit ſon artificieux beau-pere, Philippe ſe découvrit à lui du deſſein qu'il avoit conçu de faire interdire ſa femme, dont tout le monde connoiſſoit la démence, afin de gouverner en ſon propre nom pendant le bas-âge de ſes enfants. Ferdinand qui ne douta point que ce projet, en démaſquant l'ambition & l'ingratitude de ſon gendre, ne révoltât tous les ordres de l'Etat, l'encouragea malicieuſement à le pourſuivre, pro-

mettant de n'y former aucun obſtacle. Pour prix de cette complaiſance, Philippe ne refuſa point d'expédier un ordre précis à Gonſalve, devenu ſon ſujet, de remettre le royaume de Naples entre les mains de Ferdinand ſon beau-pere. ANN. 1506.

Depuis long temps la conduite de Gonſalve donnoit une vive inquiétude à Ferdinand. Ce général qu'il avoit laiſſé manquer d'argent & de ſecours, qui ne devoit ſes ſuccès qu'à ſa conduite & à ſa valeur, diſpoſoit du royaume de Naples comme de ſa conquête : il avoit diſtribué à ſes capitaines non-ſeulement les dépouilles de la faction Angevine, mais encore une partie des domaines de la couronne : c'étoit un moyen d'autant plus ſûr de les enchaîner à ſa fortune, que connoiſſant depuis long-temps l'avarice & l'ingratitude de Ferdinand, ils n'eſpéroient de conſerver ces magnifiques récompenſes qu'auſſi long-temps que Gonſalve conſerveroit ſon autorité. Offenſé des libertés que ſe donnoit Gonſalve, jaloux du crédit qu'il s'acquéroit ſur les ſoldats, Ferdinand n'eût pas tardé ſi long-

temps à le rappeller s'il n'eût été
ANN. 1506. retenu par la crainte d'un nouvel armement de la part des François.

En attendant qu'il pût donner une libre carriere à ſon reſſentiment, il s'étoit attaché à miner ſourdement une autorité qui l'effrayoit : ſous prétexte de le ſoulager dans les détails de l'adminiſtration, il lui avoit formé un conſeil ſouverain de gens affidés & chargés d'éclairer ſa conduite : il avoit nommé pour gouverneurs des châteaux de Naples & des principales forteresſes du royaume, les envieux & les ennemis couverts du général : enfin il l'avoit brouillé par ſes artifices avec Proſper & Fabrice Colonne, qui commandoient les troupes Italiennes. Enſuite augmentant le nombre de ces mercenaires, il avoit rappellé la plus grande partie des vieilles bandes Eſpagnoles, feignant de vouloir les employer dans une expédition qu'il méditoit en Afrique. Au moment où il croyoit pouvoir le diſgracier ſans danger, étoit arrivée la mort d'Iſabelle qui avoit changé la face des affaires. Les Napolitains fâchés que leur pays devînt une

province d'une monarchie étrangere, deſirant d'avoir un roi qui vécût au milieu d'eux, enchantés des qualités brillantes du *grand capitaine*, le deſiroient ardemment pour roi. Le pape, ſuzerain de ce royaume, & qui avoit intérêt à n'avoir pas un vaſſal trop puiſſant, eût applaudi ſans peine à ce choix. L'empereur d'un autre côté preſſoit Gonſalve de faire déclarer le royaume de Naples, comme il le pouvoit facilement, en faveur de l'archiduc ſon fils. Ce parti étoit d'autant plus ſéduiſant, que toute ſa maiſon s'étoit déja rangée de ce côté, & qu'il ne pouvoit mieux s'annoncer auprès de ſon nouveau maître qu'en lui faiſant don d'une couronne. Ce fut apparemment la connoiſſance de tous ces mouvements qui rendit Ferdinand ſi ſouple en préſence de ſon gendre, & qui lui fit ſolliciter l'ordre adreſſé à Gonſalve dont nous venons de parler. Mais comme cet ordre pouvoit être mépriſé ou révoqué, Ferdinand négocioit de ſon côté avec Gonſalve qui avoit ceſſé d'être ſon ſujet; il lui offroit pour récompenſe de ſes ſervices & pour ANN. 1506.

ANN. 1506

dédommagement d'un gouvernement que ſa qualité d'étranger ne lui permettoit plus de garder, la grande maîtriſe de ſaint Jacques, qui devoit le rendre l'homme le plus puiſſant & le plus conſidéré de toute la Caſtille après le ſouverain. L'ayant gagné par cet appas, il s'embarqua promptement avec la reine Germaine de Foix pour aller ſe montrer à ſes nouveaux ſujets, laiſſant pour ſes agents dans la Caſtille deux hommes affidés & puiſſants, le duc d'Albe & le fameux cardinal Ximenès, archevêque de Tolede: en même-temps il envoya des ambaſſadeurs ou des émiſſaires à Louis XII & à Charles d'Egmond, pour exhorter le monarque à rompre les derniers liens qui l'attachoient encore au nouveau roi de Caſtille, & le duc à ne pas laiſſer échapper une ſi belle occaſion de réparer ſes pertes.

Etats généraux. *Seiſſel. Godefroi. S. Gelais. Lettres de Louis XII.*

Louis avoit déja pris des meſures pour rompre un mariage trop préjudiciable à ſon peuple, mais ces meſures n'étoient pas ſuffiſantes: l'engagement étoit public, confirmé dans deux ou trois traités, garanti par des princes du ſang, par les prin-

cipaux officiers de la couronne : l'acte qui le rompoit, étant demeuré ANN. 1506.
ſecret, & n'ayant été communiqué qu'à trois ou quatre capitaines des gardes, pouvoit être regardé comme frauduleux. Il étoit ſur-tout important de s'aſſurer contre la reine : car bien que les prieres d'un mari expirant, les exhortations du cardinal d'Amboiſe lui euſſent arraché une eſpece de conſentement pour le mariage de ſa fille avec l'héritier de la couronne, il paroiſſoit aſſez par la violence qu'elle s'étoit faite en cette occaſion, combien elle tenoit à ſon premier engagement, & combien elle avoit d'averſion pour le parti qu'on lui propoſoit : or elle étoit ſouveraine, elle avoit des gardes, des revenus conſidérables, une cour nombreuſe ; & avec de pareilles reſſources il ne lui auroit pas été difficile, ſi le roi venoit à mourir, d'enlever ſa fille. Enfin il falloit ſauver la réputation du roi, & lui préparer une réponſe aux plaintes de la maiſon d'Autriche. On crut devoir recourir dans cette occaſion au remede qu'on a coutume d'employer dans les grandes maladies de

ANN. 1506.

l'Etat. La plupart des villes & communautés du royaume, ſoit qu'elles agiſſent de leur propre mouvement, ſoit qu'elles ne faſſent que ſuivre les impulſions ſecretes du conſeil, adreſſerent au roi des requêtes pour demander l'aſſemblée des Etats généraux. Louis l'indiqua pour le 10 de mai dans la ville de Tours. Les députés s'y étant rendus de toutes les provinces du royaume, conférerent enſemble pendant trois jours, & élurent pour orateur Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame, premier député de Paris. Le 14, le roi vint prendre ſéance, accompagné des princes du ſang, de quelques cardinaux, des premiers ſeigneurs & des grands officiers de la couronne. Cette aſſemblée ne reſſembloit à aucune de celles qu'on avoit vues juſqu'alors en France. Car au-lieu que dans les autres l'orateur étoit chargé de porter au roi les griefs de la nation, d'expoſer à ſes regards la miſere publique, & de le préparer à recevoir favorablement le cahier *des doléances*, Bricot ne fut chargé que de retracer au monarque ſes bienfaits, & de lui payer, au

nom de la nation, un juſte tribut de louange. » Dès votre avénement » à la couronne, lui dit-il, votre » ſageſſe a diſſipé les orages qui » avoient toujours paru inſéparables » d'un nouveau regne; votre magna- » nimité a raſſuré ceux qui trem- » bloient d'avoir encouru votre in- » dignation; image de Dieu ſur la » terre, vous n'avez vengé vos in- » jures que par des bienfaits; pere » commun, vous n'avez vu dans » tous vos ſujets que des enfants » tendres & ſoumis. Envain des » voiſins jaloux comptant ſur nos » diviſions ordinaires, s'étoient-ils » préparés à ravager nos provinces: » battus, repouſſés, ils ont deman- » dé humblement la paix. Dans ces » temps d'alarme & de troubles où les » revenus ordinaires de la couronne » paroiſſent inſuffiſants, vous avez » ſoulagé le peuple, les tailles ont » été diminuées d'un tiers. Des ſoins » plus glorieux encore ont ſignalé » les commencements de votre re- » gne, des loix ſages ont aſſuré la » fortune des citoyens; les abus » qui s'étoient gliſſés juſques dans » le ſanctuaire de la juſtice ont été

ANN. 1506.

» retranchés, & ce que nos peres
ANN. 1506. » n'auroient oſé ni prévoir ni eſpé-
» rer, le laboureur n'a plus tremblé
» à l'approche du guerrier ; &, pour
» me ſervir de l'expreſſion d'un pro-
» phète, le mouton bondit au mi-
» lieu des loups, & le chevreau joue
» parmi les tigres. Quelles actions
» de graces peuvent vous rendre des
» ſujets que vous avez protégés,
» enrichis ! comment s'acquitteront-
» ils de leurs obligations ? Daignez,
» ſire, accepter le titre de *Pere du*
» *peuple*, qu'ils vous déférent au-
» jourd'hui par ma voix «.

A ces mots un doux murmure s'éleva dans l'aſſemblée, il fut ſuivi de cris de joie & d'applaudiſſements. L'orateur, après s'être recueilli un moment en lui-même, pourſuivit ainſi : » Vos bienfaits, ſire, ont
» paſſé notre attente, mais ne nous
» auriez-vous comblés de biens que
» pour nous plonger dans des re-
» grets plus amers ? Votre amour
» pour la patrie doit-il finir avec
» votre vie ? n'auriez-vous pris tant
» de peine en faveur de vos fideles
» ſujets, que pour les livrer vous-
» même à la merci des étrangers,

» & leur faire perdre en un inſtant
» le fruit de tant de ſang & de tra- ANN. 1506.
» vaux ? Que ne puis-je retracer aux
» yeux de votre majeſté la douleur
» profonde, la conſternation à la-
» quelle la nation entiere s'aban-
» donna dans ces moments terribles
» où nous tremblâmes pour vos jours?
» Proſternés au pied des autels, ef-
» frayés du ſeul danger qui vous me-
» naçoit ſans aucun retour ſur nous-
» mêmes, nous ne demandions au
» ciel que la conſervation d'une tête
» ſi chere : lorſqu'un rayon d'eſpé-
» rance eut diſſipé cette terreur pro-
» fonde, nous vîmes avec effroi le
» péril qu'avoit couru l'Etat ; toutes
» les ſuites d'un trop funeſte enga-
» gement ſe préſenterent à notre
» imagination : cependant nous gar-
» dions le ſilence, la faveur que
» le ciel venoit de nous accorder
» combloit nos deſirs ; nous ne
» doutâmes plus qu'un roi ſi ſage
» n'ouvrît les yeux ſur le danger qui
» nous menaçoit : la crainte de lui
» déplaire par une démarche préci-
» pitée nous arrêta long-temps, &
» même depuis que nous ſommes
» ici aſſemblés, nous avons encore

» délibéré s'il n'étoit pas à propos
ANN. 1506. » de garder le ſilence & d'attendre
» en paix ce qu'il vous plairoit d'or-
» donner. Votre bonté, ſire, a pu
» ſeule nous inſpirer de la confiance.
» Nous nous ſommes rappellé que,
» dans les cruels inſtants où vous pa-
» roiſſiez toucher à votre derniere
» heure, vous déclarâtes *que vous*
» *ne regrettiez la vie que parce que*
» *vous n'aviez point encore aſſuré le*
» *repos de votre peuple.* Ce ſont ces
» paroles à jamais mémorables qui
» nous enhardiſſent à dépoſer aux
» pieds de votre majeſté notre très-
» humble requête ».

A ces mots l'aſſemblée tomba à genoux les bras levés vers le trône: l'orateur, dans la même attitude, pourſuivit d'une voix baſſe & tremblante: » Puiſſe le ſuprême arbitre
» des deſtinées prolonger la durée
» de votre regne! puiſſe-t-il, pro-
» pice à nos vœux, vous donner pour
» ſucceſſeur un fils qui vous reſſem-
» ble! mais ſi ſes décrets éternels
» s'oppoſent à nos vœux, s'il ne nous
» juge pas dignes d'une ſi grande
» faveur, adorons ſa juſtice & ne
» ſongeons qu'à faire uſage des dons
» qu'il

» qu'il nous a faits. Sire, vous voyez
» devant vous un précieux rejetton ANN. 1506.
» du ſang des Valois. Fils d'un pere
» vertueux, élevé ſous les yeux d'une
» mere vigilante, formé par vos
» conſeils & par votre exemple, il
» promet d'égaler la gloire de ſes
» aïeux : qu'il ſoit l'heureux époux
» que vous deſtinez à votre fille,
» & puiſſe-t-il retracer à nos neveux
» l'image de votre regne » !

Ce diſcours, la poſture ſuppliante où il voyoit ſes ſujets, émurent le cœur paternel de Louis, des larmes d'attendriſſement coulerent de ſes yeux ; le chancelier Gui de Rochefort, après s'être mis à genoux au pied du trône & avoir reçu ſes ordres, s'avança vers l'aſſemblée & dit : « Meſſeigneurs des Etats, le
» roi notre ſouverain & naturel ſei-
» gneur, ne blâme point la démar-
» che que vous avez faite ; il rend
» juſtice aux ſentiments qui vous
» l'ont inſpirée, & voit avec la plus
» vive ſatisfaction à quel point la
» patrie vous eſt chere. Il accepte le
» titre de *Pere du peuple* que vous
» lui déférez ; vous ne pouviez lui
» faire un don qui lui fût plus agréa-

ſerments que le roi avoit pu prêter,
ANN. 1506. ſoit à l'archiduc, ſoit à l'empereur, ſe trouvoient pareillement annullés par un autre ſerment plus auguſte & toujours ſubſiſtant ; celui qu'il avoit prêté en recevant l'onction ſacrée, de procurer l'avantage de ſon peuple, de s'oppoſer de toute ſa puiſſance à ce qui pouvoit lui préjudicier. Or que pouvoit-il arriver de plus préjudiciable à l'Etat que d'introduire dans ſon ſein, ſous le ſpécieux nom d'allié, un ennemi domeſtique qui ne manqueroit pas d'y ſemer le trouble, qui chercheroit à tout perdre, à tout envahir ? Enfin, ils obſerverent que ce prétendu engagement ſe réduiſoit encore à des promeſſes, à un projet ; qu'il n'y avoit point eu de gages touchés, aucun conſentement des deux époux ; qu'il n'étoit pas rare de voir rompre de pareils contrats entre des particuliers pour des raiſons beaucoup moins fortes, ſouvent même par pur caprice : que l'empereur & l'archiduc avoient aſſez montré, par la conduite qu'ils avoient tenue depuis ce temps avec la France, & par le peu d'attention qu'ils avoient apportée à obſerver de

leur part des traités d'ailleurs ſi favorables à leur maiſon, combien peu ils comptoient ſur ces arrangements politiques & variables : d'où ils conclurent que Louis, ſans manquer aux regles les plus auſteres de l'honneur & de la probité, pouvoit comme homme, & devoit comme roi, ſatisfaire au vœu de la nation ; en rompant des nœuds ſi funeſtes & ſi mal aſſortis. ANN. 1506.

Le mercredi, 20 de mai, le roi, ſuivi de toute ſa cour, retourna dans la ſalle d'aſſemblée. Après que les héraults eurent impoſé ſilence, le chancelier Gui de Rochefort portant la parole, dit : « Le roi, comme il vous » l'avoit annoncé, a fait examiner » votre requête ; quelque confiance » qu'il ait d'ailleurs en votre zele » & en vos lumieres, il n'a pu ſe » diſpenſer de conſulter, ſur une ma» tiere qui intéreſſe ſi eſſentiellement » le ſalut de l'Etat, les princes de ſon » ſang & les hommes diſtingués qui » forment ſon conſeil. Puiſque leur » avis a été conforme à vos deſirs, » il ne veut pas différer plus long» temps à vous donner une pleine » ſatisfaction : il m'a chargé de vous

ANN. 1506.

» inviter pour jeudi prochain, à la
» cérémonie des fiançailles de ſa fille
» avec monſeigneur le duc de Va-
» lois. C'eſt le ſeul engagement que
» la jeuneſſe des deux époux leur per-
» mette encore de contracter. Vous
» aurez ſoin, lorſqu'il en ſera temps,
» d'achever un ouvrage que vous
» avez ſi bien commencé; ſa majeſté
» exige donc dès ce moment que
» vous promettiez & juriez, que vous
» faſſiez promettre & jurer, par tous
» ceux qui vous ont élus pour leurs
» députés, qu'auſſi-tôt que les deux
» époux auront atteint l'âge nubile,
» vous ferez & accomplirez le ma-
» riage projetté; que vous ne ſouf-
» frirez point que perſonne oſe s'y
» oppoſer, & que vous verſerez,
» s'il eſt néceſſaire, juſqu'à la der-
» niere goutte de votre ſang pour
» en aſſurer l'exécution ».

L'orateur des Etats alloit répondre, on ne lui en laiſſa pas le temps: la ſalle retentit d'applaudiſſements, de cris de joie, de vœux pour la conſervation du roi; chaque député couroit à l'envi prêter le ſerment que le roi demandoit, & recevoir une formule écrite de ce même ſerment qu'il

devoit faire prêter à son retour par la ville ou la communauté dont il étoit représentant. Anne de Bretagne eut honte de s'opposer seule à un arrangement si ardemment desiré par tous ceux qui s'intéressoient au bien public. On rédigea le contrat, & les deux jeunes époux furent conduits au pied des autels où le cardinal d'Amboise les attendoit. Claude de France n'avoit que quatre ans, le duc de Valois en avoit douze. ANN. 1506.

Louis ayant fait dresser un procès-verbal de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée, envoya des ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe pour prévenir les reproches dont ses ennemis ne manqueroient pas de l'accabler, & justifier sa conduite en montrant qu'il n'avoit pu se dispenser de déférer au desir de ses sujets. La plupart des souverains, effrayés de l'accroissement subit que prenoit la maison d'Autriche, & jugeant sagement qu'il étoit de leur intérêt que la France, qui seule pouvoit un jour lui servir de contre-poids, ne fût pas démembrée, applaudirent à ce nouvel arrangement. Il n'y eut que Phi-

lippe, roi de Caſtille, & l'empereur
ANN. 1506. Maximilien, qui regardant comme une bravade, l'arrivée des ambaſſadeurs François & la commiſſion dont ils étoient chargés, les écoutèrent froidement & les renvoyèrent ſans réponſe. Cependant il importoit à la France de ſavoir à quoi elle devoit s'en tenir ſur l'inveſtiture du duché de Milan, réverſible, au défaut d'enfants mâles procréés du roi, à madame Claude ſa fille, & au duc de Luxembourg qui avoit dû l'épouſer. Il en avoit déja coûté plus de cent mille livres au roi pour l'obtenir dans cette forme; il offroit encore pareille ſomme à l'empereur, ſi, au nom du duc de Luxembourg, il vouloit ſubſtituer celui du duc de Valois. Il faut convenir que cette offre, quelque raiſonnable qu'elle fût en elle-même, n'arrivoit pas dans des circonſtances favorables. Maximilien levoit des troupes, obligeoit tous les vaſſaux de l'empire de lui fournir leur contingent, annonçant qu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome; c'étoit le prétexte dont il vouloit pallier l'expédition qu'il méditoit dans le duché de Mi-

lan : on avoit tout lieu d'appréhender que le pape n'entrât dans ce projet, car il étoit preſque ouvertement brouillé avec la France. ANN. 1506.

Le pape s'empare, par le ſecours des François, de Pérouſe & de Bologne. *Guicchardin. Belcar. Bembe.*

Jules II, ambitieux & guerrier, brûloit de ſignaler ſon pontificat par quelque entrepriſe hardie. L'exemple de ſon prédéceſſeur, qui avec moins de talents avoit ſi fort accru les domaines de l'égliſe, étoit pour lui un puiſſant aiguillon. Barré dans tous ſes projets, par la république de Veniſe & le roi de France, il ſongeoit dès-lors à exciter une révolution générale en Italie. Le cardinal d'Amboiſe, qui n'avoit point encore renoncé à la tiare, parce qu'il étoit beaucoup plus jeune que lui, tâchoit d'acquérir un parti dans le ſacré collége, & d'empêcher que la rupture n'éclatât. Jules, qui pénétroit ſes vues, & qui le regardoit toujours comme un rival redoutable, tiroit parti de ſa foibleſſe, & n'en étoit que plus diſpoſé à donner à la France de nouveaux chagrins. Amboiſe avoit obtenu, à la recommandation du roi, la promeſſe de deux chapeaux de cardinal pour Jean de la Trémouille, archevêque d'Auch,

& René de Prie, évêque de Bayeux,
ANN. 1506 alliés l'un & l'autre à sa maison. La promotion s'étoit faite, & ils n'avoient point été nommés. Cette premiere mortification fut suivie d'une entreprise sur l'autorité du roi : après la mort du cardinal Ascagne, Jules disposa de tous les bénéfices qu'il possédoit dans le Milanès. Louis de son côté fit saisir dans toute l'étendue de sa domination les revenus des prélats & des cardinaux qui résidoient à la cour de Rome. L'affaire auroit été poussée à de fâcheuses extrémités, si le cardinal d'Amboise, profitant de la crainte qu'inspiroient au roi les démarches de l'empereur, n'eût obtenu à force de prieres qu'on cherchât des moyens de conciliation : l'évêque de Sisteron fut chargé de cette négociation ; Jules exigea que la France, non-seulement ne s'opposât point au projet qu'il avoit de chasser Jean-Paul Baglioné de Pérouse, & Jean Bentivoglio de Bologne ; mais qu'elle lui fournît un certain nombre de troupes pour aider à les dépouiller. A ce prix, il promit les deux chapeaux qu'on lui demandoit, & un

concordat, en vertu duquel Louis auroit, pendant ſa vie, la nomination aux bénéfices du duché de Milan, comme l'avoient eue les Sforces ſes prédéceſſeurs. Cet échange n'auroit jamais dû être accepté; car outre la honte dont le roi ſe couvroit, en ſacrifiant Bentivoglio qu'il avoit reçu ſous ſa protection, il perdoit la ſeule barriere qui ſéparât le duché de Milan des Etats de l'Egliſe: cependant le cardinal ſe ſervit ſi bien de l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon maître, qu'il arracha ſon conſentement. Jules, craignant de laiſſer échapper une ſi belle occaſion, & ne daignant pas faire attention au danger qu'il y avoit d'exciter une guerre en Italie dans le temps que l'empereur ſe diſpoſoit à y pénétrer, ſe mit bruſquement en marche, & envoya ſommer le roi de faire avancer le ſecours qu'il lui avoit promis; *Le ſaint pere rêve, ſans doute*, répondit Louis, *ou il faut qu'il eût trop bu d'un coup le ſoir qu'il forma ce beau projet.* L'envoyé s'en ſeroit retourné avec cette réponſe, ſi le cardinal d'Amboiſe, qui s'étoit abſenté depuis quelques jours de la ANN. 1506.

cour, ne fût arrivé fort à propos
ANN. 1506. pour le ſaint pere, & n'eût fait expédier un ordre à Chaumont, ſon neveu, d'aller ſe joindre avec cinq cents lances à l'armée du ſaint ſiege. Jules ne trouva plus d'obſtacles à ſes deſirs : Jean-Paul Baglioné conſentit à céder la ſeigneurie de Pérouſe, en conſervant ſeulement la jouiſſance des biens qu'il poſſédoit comme particulier. Bentivoglio, beaucoup plus puiſſant, rit de la folie du pape, tant qu'il crut n'avoir affaire qu'à lui ; mais dès qu'il eut appris que les François étoient en marche pour venir le combattre, ce politique ſi délié, cet homme ſi déterminé, qui avoit autrefois témoigné un mépris ſi ſouverain à Julien de Médicis, pour s'être laiſſé dépouiller ſans combat de la ſeigneurie de Florence, quitta Bologne en pleurant, & vint avec ſa famille éplorée chercher humblement un aſile parmi ces mêmes François qui alloient l'attaquer. Chaumont ému de pitié voulut bien ſe charger de défendre ſes intérêts : il obtint pour lui les mêmes conditions accordées à Baglioné ; c'eſt-à-dire, la jouiſſance

libre & entiere de ſes biens patrimoniaux, de quelque nature qu'ils fuſſent & en quelque endroit qu'ils fuſſent ſitués. Bologne ouvrit ſes portes, & le peuple qui n'avoit aucune connoiſſance du traité, & qui croyoit faire ſa cour au nouveau ſouverain, courut en foule piller & démolir le palais de Bentivoglio. Ainſi Jules dut aux François le rétabliſſement de ſon autorité dans une des plus conſidérables villes d'Italie : devenu leur voiſin, il n'en fut que plus animé à les perdre. ANN. 1506.

La conduite qu'ils tinrent dans les Pays-Bas étoit beaucoup plus politique & mieux combinée. Charles d'Egmond, qui s'étoit refugié dans ſes Etats au moment où Philippe s'embarquoit pour l'Eſpagne, pratiquoit ſes anciens ſujets & ſollicitoit des ſecours étrangers. Les Croui, gouverneurs des Pays-Bas, en voulant lui enlever toutes ſes reſſources, avoient donné à la France un motif de rupture : comme les François ne pouvoient aller en Gueldres ſans traverſer le pays de Liége, les Croui avoient ſollicité ſans ſuccès Robert de la Marck, prince de

Charles d'Egmond rétabli dans ſes Etats.

Fiſen, hiſt. Léod. Pont. rer. Gelr. Haræus. an. Brab. Lettres de Louis XII. par Godefroi.

ANN. 1506. Sedan, & Evrard de la Marck, évêque de Liége, à leur fermer le chemin, & à préférer l'alliance du roi leur maître à celle de Louis. Le roi eût pu facilement s'en venger ; mais ayant connoissance du traité que Philippe avoit conclu avec Henri VII, & craignant de s'attirer une guerre fâcheuse avec l'Angleterre, il desira que son ennemi lui fournît une raison encore plus plausible d'en venir à une guerre déclarée. Philippe ne tarda pas à lui donner cette satisfaction : instruit des desseins de Charles d'Egmond, & voulant sans doute l'intimider, il lui écrivit une lettre arrogante où il lui marquoit qu'il n'ignoroit pas à l'instigation de qui il se conduisoit ; mais que s'il lui donnoit la peine de retourner dans les Pays-Bas, tous ses parents, ses prétendus protecteurs ne le sauveroient pas de la juste punition qu'il lui préparoit. Louis à qui cette lettre fut communiquée, crut s'y reconnoître & ne balança plus. Il ordonna sur-le-champ au sire d'Orval, comte de Rhetel, & au prince de Sedan de conduire quatre cents lances Françoises au secours d'un prince injustement op-

primé ; il lui envoya par la même occaſion des ſommes conſidérables pour lever & entretenir un corps nombreux de lanſquenets. Avec de pareils ſecours Charles ſe remit promptement en poſſeſſion de ſes anciens Etats, il fit des courſes dans la Hollande & le Brabant. Philippe trop éloigné pour venir lui-même défendre ſes ſujets, recourut aſſez inutilement au roi d'Angleterre. Henri VII, qui craignoit de n'être pas rembourſé de ſes avances, ſe contenta de ſe porter pour médiateur, d'envoyer des ambaſſades, de faire beaucoup de bruit & de laiſſer couler le temps. Cependant les deux gouverneurs Chievres & Chimai, mandoient au roi de Caſtille, qu'en ſuſpendant tous les payements, qu'en retranchant même la moitié des gages des officiers qui formoient la maiſon de Charles duc de Luxembourg, ils ne pourroient faire ſubſiſter l'armée juſqu'à l'hiver, s'il ne leur envoyoit de l'argent d'Eſpagne. Ce vaſte royaume n'en fourniſſoit point : à peine Philippe avoit-il pu en recouvrer aſſez pour entretenir des douze cents hommes qu'il avoit ANN. 1506

emmenés avec lui : il étoit dange-
ANN. 1506. reux de s'annoncer par de nouveaux impôts ; avec quelque douceur qu'il traitât les Eſpagnols, il n'avoit pu parvenir à conſerver long-temps cette eſtime & cet amour qu'ils lui avoient témoignés avant que de le connoître. La propoſition qu'il avoit haſardée dans les Etats de renfermer ſa femme pour cauſe de démence, avoit ſoulevé une nation inviolablement attachée à ſes légitimes ſouverains : les émiſſaires de Ferdinand en avoient pris occaſion de le peindre des plus noires couleurs. Après avoir accablé, diſoit-on, des mépris les plus inſultants, une princeſſe innocente, une épouſe tendre & vertueuſe, avoit-il bien la barbarie d'aſpirer encore à la dépouiller, à l'enſévelir dans une priſon ? à quoi ne devoit donc pas s'attendre l'Eſpagne de la part d'un prince qui reſpectoit ſi peu les droits de la nature & les engagements les plus ſacrés ? Philippe avoit été informé de ces murmures, il en avoit découvert les auteurs, & il s'apprêtoit à les punir lorſqu'il fut attaqué d'une fievre violente qui l'emporta

Mort de Tarchiduc Philippe : conduite de Louis XII.

P. Martir de Angl. Godefroi. Lettres de Louis XII. Mariana.

en peu de jours. Quelques écrivains ont osé avancer que Ferdinand voyant le peu de succès de ses ruses, & n'ayant plus d'autre moyen de rentrer dans la Castille, l'avoit fait empoisonner : d'autres assurent que la maladie qui le moissonna, pour ainsi dire, dans la fleur de son âge, car il n'avoit encore que vingt-huit ans, fut causée par des exercices trop violents, & quelques excès auxquels il s'étoit imprudemment livré sous un ciel si différent de celui des Pays-Bas. ANN. 1506.

Louis ne pouvoit désirer des conjonctures plus favorables pour s'emparer des Pays-Bas, s'il eût pu se départir un moment des principes de la justice & de la modération. Ces provinces étoient sans défense ; la noblesse la plus distinguée, les plus braves guerriers avoient suivi Philippe en Espagne, & n'en pouvoient revenir sans se mettre à la merci du roi de France. Chievres n'avoit qu'une armée déja ruinée, & point d'argent pour la payer ; les François auxiliaires du duc de Gueldres ravageoient impunément le Brabant ; l'empereur étoit éloigné

& d'ailleurs tellement odieux aux
ANN. 1506. Flamands, qu'ils n'euſſent jamais conſenti à le recevoir parmi eux. Le roi d'Angleterre, vieux & avare, n'auroit pas fait plus d'efforts pour empêcher la conquête des Pays-Bas, qu'il n'en avoit fait ſous le regne précédent pour s'oppoſer à la réunion de la Bretagne à la couronne. Louis, qui avoit une armée toute prête, qui ne manquoit pas d'argent, qui auroit trouvé un grand nombre de partiſans en Flandre & en Artois, qui pouvoit faire parler en ſa faveur une ancienne loi féodale, laquelle défére au ſeigneur ſuzerain la curatelle & la jouiſſance des biens des enfants de ſes vaſſaux pendant tout le temps de leur minorité, n'avoit, pour ainſi dire, qu'à ſe montrer ſur les frontieres de l'Artois pendant que le duc de Gueldres ſe ſeroit avancé dans le Brabant, & tout étoit ſoumis. Maître des Pays-Bas, & vraiſemblablement de la perſonne du jeune Charles, il auroit tenu l'empereur dans une entiere dépendance; mais ce furent ces facilités qui lui firent tomber les armes des mains: il ne vit dans les

enfants de ſon ennemi que de malheureux orphelins dignes de ſa pitié ; il retira ſur le champ les troupes qu'il avoit envoyées au duc de Gueldres, lui mandant de ſe renfermer à l'avenir dans les limites de ſes Etats & de ſe tenir ſur la défenſive. ANN. 1506.

Cet acte de modération, quoique ſi conforme au caractere de Louis, a donné lieu à Martin du Bellai, hiſtorien eſtimable à tout autre égard, d'imaginer que Philippe, à l'article de la mort, conſidérant qu'il laiſſoit des enfants en bas-âge, un pays ſans défenſe, nomma dans ſon teſtament Louis tuteur ou curateur de ſes enfants ; que Louis uſant, comme il le devoit, de ce dépôt ſacré, régla l'adminiſtration des Pays-Bas, & donna pour gouverneur au jeune Charles duc de Luxembourg & prince d'Eſpagne, Guillaume de Croui, ſeigneur de Chievres, lequel, dit-on, *rendit ſon élève beaucoup plus habile qu'il ne falloit pour le bien de la France.* Cette ſuppoſition, adoptée par la foule des hiſtoriens modernes, ſe trouve malheureuſement démentie par les pieces mêmes ſur

lesquelles on prétendoit l'appuyer.
ANN. 1506. Le testament de Philippe existe, & il n'y est fait aucune mention de cette prétendue curatelle : les lettres qui établissent Guillaume de Chievres gouverneur du prince de Castille, nous ont été pareillement transmises ; mais elles sont expédiées au nom de Maximilien, qui obtint dans la suite la tutelle de ses petits-fils, & non de Louis, qui ne paroît pas avoir recherché cette commission qu'on auroit eu bien de la peine à lui refuser. Nous avons les lettres qu'il écrivit après la mort de Philippe au prince de Nassau, aux magistrats de la ville d'Arras ; il promet de protéger les jeunes princes orphelins, il y fait valoir sa qualité de suzerain, de parent du côté maternel : auroit-il oublié celle de tuteur & de régent s'il en eût été revêtu ou même s'il l'eût disputée ? Comment d'ailleurs l'en eût on dépouillé dans la suite pour la conférer à l'empereur Maximilien, Louis eût il souffert patiemment qu'on lui fît cet affront ? n'auroit il osé ni s'en venger ni s'en plaindre ?

Mais si Louis se contenta de pro-

téget les enfants de ſon vaſſal, ſans prétendre à l'adminiſtration de leurs Etats, il ne permit pas non plus que ſa généroſité tournât au profit de Maximilien, qui s'étoit montré ſon ennemi, & qui, par cet accroiſſement de puiſſance, ſe ſeroit trouvé plus à portée de lui nuire. Il engagea les Flamands & les autres peuples des Pays-Bas à former un conſeil de régence, qui ſeroit chargé du détail de l'adminiſtration, & qui rendroit compte aux Etats aſſemblés, promettant, en ce cas de les protéger & de les défendre comme ſes fideles ſujets, & menaçant de les traiter non en ennemis, mais en rebelles & en criminels de leſe-majeſté, s'ils prenoient le parti de ſe ſoumettre à l'empereur. C'étoit ſervir les Flamands à leur gré: nous avons déja obſervé qu'ils n'aimoient point des maîtres trop puiſſants, mais ils haïſſoient ſur-tout Maximilien; ils lui avoient ôté la tutelle de ſes propres enfants; ils avoient diſpoſé de ſa fille contre ſa volonté; enfin ils avoient pouſſé la mutinerie & l'inſolence au point de l'arrêter priſonnier: ils n'avoient ANN. 1506.

ANN. 1506.

que l'empereur s'en mît en peine ; qu'il avoit eu connoissance des raisons qui avoient obligé le roi de France à marier sa fille au duc de Valois, héritier présomptif de cette monarchie ; qu'elles lui avoient paru solides ; qu'il ne refusoit point l'entrevue que lui proposoit l'empereur, au cas cependant que les affaires dont il se sentoit accablé lui permissent de s'y rendre, & que le roi de France, dont il vouloit conserver l'amitié, n'en prît point d'ombrage. Déchû de tout espoir de conciliation, Maximilien ne se rebuta point, il continua d'intriguer de tous côtés, en Espagne par un grand nombre d'émissaires secrets ; dans les Pays-Bas par Marguerite sa fille, duchesse douairiere de Savoie, & tante du jeune Charles de Luxembourg ; en Italie par le pape Jules, aussi ennemi du repos, aussi envenimé contre les François que pouvoit l'être Maximilien lui-même, trouva bientôt une occasion favorable d'exercer ses talents.

Révolte & soumission de Gênes : projets de Louis.

Gênes, en se soumettant à la domination Françoise, avoit conservé ses loix, son gouvernement républicain,

cain, ſes poſſeſſions, ſes forces de terre & de mer. Outre cette longue étendue de terrein bordé au midi par la mer, au nord par une chaîne de montagnes, connu des anciens ſous le nom de *Ligurie*, des modernes ſous celui de *rivieres de levant & de ponent*, & couvert d'un grand nombre de places fortes; elle poſſédoit dans ſon voiſinage l'iſle de Corſe, l'iſle de Chio dans l'Archipel. Protégée par la France contre les ennemis du dehors, livrée toute entiere à l'exercice de la banque, du commerce & des arts, elle auroit été parfaitement heureuſe ſi elle eût pu ſe préſerver de l'eſprit de faction & de diſcorde: mais le ſouvenir de tant de révolutions qui l'avoient affligée depuis deux ou trois ſiecles, n'avoit encore pu la rendre ſage. Deux puiſſantes factions s'y diſputoient l'autorité, *la nobleſſe & le peuple*: les nobles, quoique réduits à un très-petit nombre de maiſons, poſſédoient en propre une partie des places des deux rivieres, ce qui les rendoit en quelque ſorte de petits ſouverains: par rapport à l'adminiſtration de la république, les ANN. 1506.

à empêcher le désordre, le confirma
ANN. 1506. par provision, & promit d'employer ses bons offices auprès du roi son maître, pour en obtenir la ratification. Il n'étoit presque pas douteux que Louis, prince juste & zélé pour le bon ordre, ne l'accordât : les nobles, trop foibles pour se venger, auroient pris le parti de la soumission : la paix & la concorde alloient être rétablies, si ceux qui desiroient d'exciter un incendie général en Italie, n'eussent pris soin d'exciter & de fomenter cette premiere étincelle. Jules II étoit originaire de Savonne, la place la plus considérable de la riviere du Ponent, d'une famille obscure, & par conséquent ennemie de la noblesse. Il sut si bien insinuer aux séditieux, par le moyen de ses parents ou de ses créatures, qu'ils n'avoient aucune faveur à espérer d'une cour où tout ce qui n'étoit pas noble étoit traité en esclave ; il rehaussa tellement leur courage, en les flattant qu'il leur arriveroit des secours capables de les faire triompher de leurs ennemis, qu'ils reprirent subitement les armes, pillerent les palais des nobles, sorti-

rent même de la ville pour ravager leurs terres. Les magiſtrats tirés des familles Plébéiennes les plus riches & les plus diſtinguées, s'oppoſant ouvertement à ces violences, furent dépoſés; on créa pour les remplacer huit tribuns, qui revêtus d'une puiſſance abſolue & eſcortés d'une foule de ſatellites, réduiſirent au ſilence, & firent trembler tous ceux qui refuſoient de participer à leurs fureurs. Ne trouvant plus aucun obſtacle à leurs deſſeins, ils firent ſortir à la fois deux armées deſtinées à chaſſer les nobles des places qu'ils tenoient ſur les deux rivieres: la premiere qui marcha vers la riviere de Levant inveſtit la Spécié, & obligea les Fieſques, qui s'y étoient réfugiés, de chercher précipitamment une retraite plus éloignée; la ſeconde alla inveſtir la ville de Monaco qui appartenoit à Lucien Grimaldi, & qui étoit ſituée à l'extrémité de la riviere de Ponent. Juſqu'alors les deux partis avoient eu guerre l'un contre l'autre; mais ils reſpectoient ou ſembloient reſpecter également l'autorité du roi; ils lui avoient envoyé des députés ANN. 1506.

ANN. 1506.

reſpectifs pour plaider leur cauſe ; réſolus, diſoient-ils, de ſe ſoumettre à ſa déciſion. Roquebertin avec ſa garniſon logeoit dans le palais de Gênes, ſe promenoit dans les rues, & quoiqu'on eût ceſſé de le conſulter, on affecta toujours de ne lui donner aucun ſujet de plainte. Le roi, trompé par cette ſoumiſſion apparente, eſpéroit toujours que cette émotion populaire s'appaiſeroit d'elle-même ; & attendoit pour prononcer ſur le fond de l'affaire, que les eſprits fuſſent calmés. Le pape n'oublioit rien pour l'entretenir dans cette diſpoſition. Tandis qu'il excitoit l'empereur à entrer dans cette querelle, qu'il manœuvroit ſourdement à Piſe & à Sienne pour faire paſſer des ſecours aux ſéditieux, il s'intéreſſoit auprès du roi pour ſa malheureuſe patrie ; il le conjuroit de ne rien précipiter ; il lui envoyoit le cardinal de Final avec des projets de pacification : & pour détourner ſon attention de ce qui regardoit Gênes, il remettoit ſur le tapis cette ligue déja oubliée entre le ſaint ſiége, l'empire & la France, contre les Vénitiens dont

il ſavoit bien que Louis, & plus encore le cardinal d'Amboiſe, avoient à ſe plaindre. Il faiſoit enviſager ce projet comme l'unique moyen de faire ceſſer les animoſités qui ſubſiſtoient entre la France & la maiſon d'Autriche; il ſe rendoit garant de la bonne volonté de Maximilien, & prioit Louis de lui aſſigner un lieu où ils puſſent conférer enſemble & mettre la derniere main à ce traité. Louis fut à ſon ordinaire la dupe de ce manége; obligé de prononcer ſur le ſort des Génois, il eut égard à la recommandation du ſaint pere: il accorda au peuple, pour lequel il s'intéreſſoit, non-ſeulement une amniſtie pour tout ce qui s'étoit paſſé, mais la confirmation de la loi qui lui donnoit les deux tiers des magiſtratures; il exigea ſeulement qu'il caſſât ſes ſéditieux tribuns, & qu'il rendît aux nobles les places & les châteaux qu'il leur avoit enlevés; & afin que Jules ne pût douter de la part qu'il avoit eue dans ce réglement, ce fut au cardinal de Final que Louis en commit l'exécution, l'autoriſant de pleins pouvoirs pour agir en ſon nom. Il arriva cependant que ce mê- ANN. 1506.

ANN. 1506.

me peuple dont on avoit ſi bien ménagé les intérêts, rejetta inſolemment ce projet de pacification. Les agents du pape n'avoient pas eu de peine à lui perſuader que la cour ne les ménageoit dans le moment préſent, que parce qu'elle ne voyoit aucun moyen de les réduire : que l'empereur, qui avoit hautement embraſſé leur défenſe, ſe diſpoſoit à venir les ſecourir : qu'ils pouvoient en toute ſûreté attendre l'effet de ſes promeſſes, puiſque leur ville, regardée à juſte titre comme le boulevard de l'Italie, étoit enveloppée de montagnes eſcarpées qu'il falloit néceſſairement traverſer, & où une poignée de payſans attroupés pouvoient ſans danger arrêter l'armée la plus formidable. Un ſecours de deux mille Siennois, de trois cent Piſans qui arriva ſur ces entrefaites, acheva d'aveugler une multitude préſomptueuſe & inconſidérée. Les pertes qu'ils avoient eſſuyées devant Monaco ne les découragerent point; ils les attribuerent à l'inexpérience des tribuns & à la méſintelligence qui régnoit entr'eux. Ils crurent qu'ils remédieroient à ce déſordre, en éliſant un

doge ou ſouverain magiſtrat : ils jetterent les yeux ſur Paul de Nove, ſimple teinturier, mais homme de tête, né pour le commandement, d'une juſtice & d'une probité rares dans un chef de rebelles. Roquebertin comprenant qu'il n'y avoit plus de ſûreté pour lui dans la ville, quitta le palais & alla ſe réfugier avec ſes ſoldats dans la citadelle où commandoit Galéas de Salazar. Outre cette fortereſſe renfermée dans l'enceinte de la ville, il y en avoit une autre à peu de diſtance, nommée le Caſtellacio, ſituée entre des rochers eſcarpés, & qui dominoit un chemin étroit par où l'armée devoit paſſer. Renaud de Noailles y commandoit, & n'avoit pour toute garniſon que vingt ſoldats : ce nombre eût abſolument ſuffi pour garder la place s'il eût eu des munitions; mais comme elles avoient toujours été tirées de Gênes, & qu'il n'y avoit aucune apparence qu'un peuple ſi ſoumis, ſi attaché juſqu'alors aux intérêts de la monarchie, ſongeât ſérieuſement à ſe révolter, les commiſſaires avoient négligé de l'approviſionner, & il étoit déja trop tard

ANN. 1506.

pour y ſonger : Paul de Nove la fit
ANN. 1506. inveſtir. La foible garniſon ayant obtenu la liberté d'en ſortir avec tous les honneurs de la guerre, éprouva combien il eût été plus avantageux pour elle de périr les armes à la main, que de ſe confier à la foi d'une troupe de forcenés : *Aux uns*, dit une ancienne chronique, *ils encroiſerent les bras & leur fendirent le ventre, leur arracherent le cœur & les entrailles, puis attacherent ces cœurs à des poteaux, & ſe lavererit les mains dans leur ſang ; les autres taillerent en morceaux ſans pitié avec les femmes, qui là étoient, leſquelles firent mourir de tant cruelle & étrange mort, que l'horreur du fait me défend d'en dire la maniere.* Convaincus qu'ils n'avoient plus de ménagements à garder avec la France après cette barbarie, ils coururent au palais, en arracherent les fleurs-de-lys, qu'ils remplacerent par l'aigle impériale : Maximilien les avoit déja reçus ſous ſa protection. Il y a lieu de conjecturer que les Vénitiens fomentoient de leur côté la révolte ; il eſt certain du-moins que dans le même temps, ils porterent

une loi qui donnoit le droit de bourgeoiſie à tous les Génois qui viendroient s'établir ſur les terres de la ſeigneurie : c'étoit exciter les rebelles à tout oſer, en leur montrant de loin une reſſource en cas de malheur. Louis apprenant ces nouvelles, vit que le danger étoit plus grand qu'il ne l'avoit cru d'abord : que cette révolte, ſi elle n'étoit promptement étouffée, entraîneroit la perte du duché de Milan ; que le pape le trompoit. Il réſolut à ſon tour d'eſſayer s'il ne pourroit le mettre hors d'état de lui nuire, en l'enlaçant, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, dans ſes propres filets. Ayant donc fait, pendant une partie de l'hiver, des levées extraordinaires, il partit de Blois vers la fin de Janvier, annonçant qu'ayant été malheureux dans les dernieres guerres d'Italie où il n'avoit employé que ſes lieutenants, il vouloit déſormais remplir lui-même les fonctions de général. La force de cette armée, qui montoit à près de cinquante mille hommes effectifs, la précaution toute nouvelle que le roi avoit priſe de ſe faire accompagner dans cette

ANN. 1506.

ANN. 1507.

ANN. 1507. expédition par huit cardinaux, une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques, tout ſembloit indiquer que ce prodigieux armement n'avoit point pour objet unique de faire rentrer dans le devoir une troupe de bourgeois révoltés. Parmi ces prélats, on en diſtinguoit deux, Everard de la Marck, évêque de Liége, & Triſtan de Salazar, archevêque de Sens, qui armés de toutes pieces & la lance au poing, conduiſoient eux-mêmes des compagnies de gens d'armes: ceux-là pouvoient trouver place dans une armée: mais à quel deſſein Louis y avoit-il appellé tant d'autres cardinaux, archevêques, évêques & abbés? Pourquoi, ſachant que Jules étoit d'intelligence avec l'empereur & l'inſtigateur ſecret de la révolte, affectoit-il de lui témoigner une confiance toute particuliere, le ſuppliant de l'attendre à Bologne où il vouloit conférer avec lui ſur les projets que ce pontife lui avoit précédemment communiqués? La copie d'une négociation ſecrette avec l'Angleterre, qui nous eſt tombée entre les mains, éclaircit une partie de ce

myſtere. Louis, avant ſon départ pour l'Italie, députa vers Henri VII un homme de confiance, qui n'étant chargé dans ſes inſtructions que de réclamer un banni du duché de Milan, qu'on diſoit s'être retiré à Londres & qu'on n'y trouva pas, avoit un ordre d'entretenir le monarque en particulier, & de lui demander s'il ſeroit diſpoſé à s'aſſocier à un projet dont Ferdinand le Catholique étoit l'auteur, qui intéreſſoit le bien général de la chrétienté, où devoient entrer les Vénitiens, & ſur lequel on lui donneroit dans peu de plus grands éclairciſſements. Quand on conſidere que les Vénitiens étoient alors brouillés avec le ſaint ſiége & alliés de Ferdinand; que ce monarque, convaincu depuis la mort d'Iſabelle, qu'il ne pouvoit ſans l'alliance de la France ſe maintenir ſur les trônes d'Eſpagne & de Naples contre la puiſſante maiſon d'Autriche, faiſoit alors humblement la cour à Louis, & même au cardinal d'Amboiſe dont il connoiſſoit le crédit: on ne peut guere douter que ce projet ſi ſecret ne regardât directement le pape, ANN. 1507.

& indirectement l'empereur. On peut
ANN. 1507. donc conjecturer avec beaucoup de fondement que Ferdinand, dans le temps qu'il ſe trouva forcé de laiſſer le trône de Caſtille à ſon gendre, qu'il trembloit qu'on ne lui enlevât encore celui de Naples, & que perſécuté par ſes anciens alliés, par ſes ſujets, connoiſſant la paſſion malheureuſe que le cardinal d'Amboiſe nourriſſoit encore pour la tiare, avoit promis de concourir de toute ſa puiſſance avec le roi de France, à convoquer un concile après qu'on ſe ſeroit aſſuré de la perſonne du pape, à y faire examiner ſon élection, à le dépoſer comme ſimoniaque, à procurer enfin au cardinal d'Amboiſe les voix de tous les cardinaux Eſpagnols & Vénitiens, qui joints aux François, entraîneroient la pluralité des ſuffrages : qu'il avoit fait obſerver enſuite qu'Amboiſe, devenu pape & n'ayant aucun ennemi à redouter en Italie, transféreroit le titre de roi des Romains, la couronne impériale des Allemands aux François, avec beaucoup plus de facilité & de fondement que Grégoire V ne les

avoit autrefois transférées des François aux Allemands, puiſqu'il étoit bien plus naturel de voir cette couronne ſur la tête d'un ſucceſſeur de Charlemagne, déja maître de l'ancien royaume de Lombardie, que ſur celle d'un roi d'Allemagne qui ne poſſédoit pas d'ailleurs un pouce de terre en Italie : qu'après cela on n'auroit plus beſoin de tant ſolliciter, d'acheter ſi cher la vaine inveſtiture du duché de Milan. Il eſt encore très-vraiſemblable que Ferdinand, délivré par la mort de Philippe de ſon plus redoutable ennemi, mais ayant encore de fortes raiſons de ménager la France, & d'empêcher quelle ne s'accommodât avec Maximilien qui conſervoit un parti très-nombreux en Eſpagne, continua le mieux qu'il put d'amuſer Louis & ſon premier miniſtre de ſon chimérique projet, parce qu'il ne s'attendoit pas qu'on le ſommât ſitôt de tenir ſa parole: mais que voyant enfin venir Louis avec tout l'appareil néceſſaire pour le mettre à exécution, il donna ſecrétement avis au pape & aux Vénitiens du danger qui menaçoit la liberté de toutes ANN. 1507.

les puiſſances d'Italie. Cette con-
ANN. 1507. jecture, appuyée ſur des titres authentiques, donne l'explication d'un grand nombre de faits, qui de la maniere qu'ils ont été rapportés par les hiſtoriens, paroiſſoient inconſéquents & deſtitués de vraiſemblance.

Le pape qui venoit de promettre qu'il attendroit le roi à Bologne, en partit avec précipitation, traverſant une partie des terres de la république de Veniſe avec laquelle il étoit brouillé. Arrivé à Rome, il adreſſa des brefs à l'empereur & à quelques princes d'Allemagne, où après leur avoir expoſé le danger qui menaçoit le ſaint ſiége & l'Italie entiere, il les conjuroit de ne pas perdre un moment: » Si la gloire de défendre » l'Egliſe, votre mere, n'eſt pas un » motif aſſez puiſſant pour vous dé» terminer, du-moins, ajouta-t-il, » que votre propre intérêt vous tou» che: les François ne nous haïſſent » que parce qu'ils nous ont toujours » trouvés oppoſés à leur ambition » effrénée: s'ils triomphent du ſaint » ſiége, rien ne pourra plus les em» pêcher de ravir la couronne impé-

» riale, qu'ils ſe propoſent de reven-
» diquer comme un ancien démem- ANN. 1507.
» brement de leur monarchie. « Les Vénitiens, qui dans ce péril commun faiſoient prendre les armes à tous les payſans les plus robuſtes, joignirent des ambaſſadeurs au nonce du pape pour confirmer ſon récit, & offrir à l'empereur & aux princes le paſſage ſur leurs terres, & toutes leurs forces de terre & de mer. Maximilien indiqua ſur-le-champ une diete à Conſtance, où tous les électeurs, princes & autres membres de l'empire, furent ſommés de ſe rendre pour délibérer ſur des affaires urgentes qui touchoient le ſalut de l'empire. On ne ſe ſouvenoit point d'avoir vu une aſſemblée ſi brillante & ſi nombreuſe: tous ceux des princes qui ne purent s'y trouver en perſonne, s'étoient fait remplacer par leurs fils ou leurs freres. L'empereur, après avoir communiqué à l'aſſemblée les brefs du pape, les autres avis qu'il avoit reçus de différents endroits, après avoir donné audience aux ambaſſadeurs des Vénitiens, voyant la ſurpriſe & l'étonnement peints ſur tous les viſa-

ANN. 1507.

ges, prit lui même la parole, & rappellant aux électeurs, princes & députés, combien de fois il leur avoit prédit ce qui ſe paſſoit maintenant ſous leurs yeux, ſans qu'ils vouluſſent l'en croire, il leur peignit fortement le mépris où ils alloient tomber, l'opprobre éternel dont ils couvriroient leurs noms, ſi les avantages que leurs peres leur avoient acquis par tant de travaux & de ſang, leur étoient enlevés par un peuple moins guerrier & moins fort, mais plus uni & plus entreprenant que la nation Germanique. » Au » reſte, ajouta-t-il, les fautes que » nous avons commiſes par le paſ» ſé peuvent encore ſe réparer. Le » ſeul bruit de mon nom & de vos » armes ſuffira pour vaincre les Fran» çois; ils n'ont point oublié la jour» née de Guinegaſte, où jeune en» core, & à peine ſorti de l'enfance, » je triomphai avec gloire de toute » leur puiſſance : depuis ce temps, » ils n'ont oſé riſquer de bataille con» tre moi, & n'ont trouvé de reſ» ſources que dans l'artifice & la » fraude. Pénétrés des ſentiments » de cette magnanimité ſi naturelle

» à notre nation, considérez ce que
» l'honneur exige de vous dans une ANN. 1507.
» occasion si pressante : je ne manque
» ni de courage pour m'exposer aux
» plus grands dangers, ni de force
» pour supporter les plus rudes fa-
» tigues. L'expérience que l'âge m'a
» donnée vous assure d'un chef qui
» ne sera point indigne de vous ;
» mais songez de votre côté que le
» succès d'une entreprise formée pour
» la défense de l'église Romaine,
» notre mere commune, & pour
» maintenir la gloire du corps Ger-
» manique, dépendra des mesures
» que vous allez prendre. « Ce dis-
cours produisit tout l'effet que Maxi-
milien pouvoit en attendre; cha-
que membre de l'assemblée offrit
libéralement des secours d'hommes
ou d'argent. Maximilien jugeant
bien que ces secours ne pouvoient
être promptement rassemblés, es-
saya d'amuser le roi par une feinte
négociation ; il voulut du moins
ralentir son ardeur en lui faisant
connoître qu'il n'ignoroit pas ses
projets. Il se servit, pour ce dessein,
du baillif de Charolois, lequel étant
voisin & ami d'un gentilhomme

de la maiſon du roi, alla lui rendre viſite, l'entretint des malheurs que la méſintelligence de leurs maîtres reſpectifs pouvoient cauſer aux deux Bourgognes, & lui parla avec tant d'aſſurance des diſpoſitions pacifiques de l'empereur, qu'il l'engagea en partie à ſonder de ſon côté, ſi Louis ne voudroit pas entendre à un accommodement raiſonnable. Du Cheſnoi (c'eſt le nom de ce gentilhomme) craignant de ſe compromettre, ſe chargea ſeulement de lui ménager un entretien ſecret avec le roi, à qui il pourroit communiquer tout ce qu'il venoit de lui dire. Le roi eut la curioſité de voir où aboutiroit ce manége, & comme le baillif ne lui demandoit qu'une perſonne de confiance qu'il conduiroit en toute ſûreté à l'empereur, il donna ordre à Macé de Villebrême de l'accompagner. » Vo-
» tre maître, lui dit l'Empereur, ſe
» prépare à paſſer en Italie, & me-
» nace Gênes qui eſt terre de l'em-
» pire, & que j'ai priſe ſous ma ſauve-
» garde. Il pouſſe plus loin ſes deſ-
» ſeins; je ſuis bien averti qu'il en
» veut au pape, & qu'il regarde déja

ANN. 1507.

» l'Italie comme ſa conquête ; mais il » ne ſe flatte pas ſans doute que je lui » abandonne ſi facilement les droits » de ma couronne : annoncez-lui de » ma part que s'il veut ſe déſiſter » d'un voyage qui a droit de m'a- » larmer, il me trouvera tout diſ- » poſé à terminer d'anciennes que- » relles & à lui rendre mon amitié ; » que j'offre même de pacifier la » ville de Gênes ſans qu'il ſe mette » en frais ; mais s'il perſiſte dans » ſes ambitieux projets, qu'il ſe per- » ſuade bien qu'il me trouvera ſur » ſon chemin. « Il renvoya Ville- brême avec cette réponſe, & le fit accompagner par le même baillif de Charolois, auquel il donna des pouvoirs pour entamer un traité ſi le roi vouloit s'y prêter. Louis, choqué des paroles de l'empereur, dit au baillif de Charolois : » Retournez » vers l'empereur, & dites-lui de » ma part que je vais à Gênes châ- » tier mes ſujets révoltés ; que je » marche en ſi bonne compagnie, » que s'il prend envie à quelqu'un » de ſe trouver ſur mon chemin, » j'eſpere, avec l'aide de Dieu, lui » paſſer ſur le ventre. « L'armée tra-

ANN. 1507.

verſoit déja les Alpes; mais elle étoit
ANN. 1507. ſi nombreuſe, que quelque diligence qu'on eût faite, elle n'arriva à Suze que le 11 d'avril. Le roi avoit fait demander aux Suiſſes, en vertu de ſes alliances, dix mille hommes d'infanterie qui lui furent accordés : ce renfort auroit dû être le premier arrivé, vu la proximité des lieux; mais les Suiſſes, qui depuis quelques années, ſe dégoûtoient du ſervice de France, furent ſi longs à s'équipper, ſi ardents à demander leurs montres, qu'ils retarderent encore la marche de l'armée : ils venoient en deux troupes ſéparées; la premiere voulut attendre celle qui ſuivoit, & refuſa ſi conſtamment d'avancer que Louis, naturellement colère, fut ſur le point de la faire tailler en pieces par le reſte de l'armée. Il ſe plaignit de cette conduite aux cantons, qui envoyerent dire aux mutins, *que ſur leur vie ils euſſent à marcher & à ſervir le roi envers & contre tous :* ces délais avoient donné le temps à Paul de Nove de ſe fortifier. Après la priſe de Caſtellacio, il avoit porté la plus grande partie de ſes troupes ſur le

ſommet de la montagne qui couvroit Gênes; & pour en défendre l'approche, il avoit fait conſtruire un baſtion à mi-côte dans l'endroit où la montée étoit le plus roide; enfin il avoit détaché un corps de huit mille hommes pour ſe porter en avant, & ſe retrancher dans les gorges & les défilés qu'il falloit traverſer avant d'arriver au pied de la montagne. Toutes ces diſpoſitions étoient bonnes, & Paul de Nove eût peut être donné bien de l'occupation aux François s'il eût eu d'autres troupes que des pâtres ſans diſcipline, ou des bourgeois ſans courage. Chaumont qui conduiſoit l'avant garde de l'armée, détacha le brave la Paliſſe avec trois mille hommes de pied & une centaine de gens d'armes pour nétoyer les chemins & aller reconnoître la montagne. A l'approche de cette petite troupe, les huit mille Génois qui gardoient les défilés, prirent la fuite & allerent répandre l'épouvante dans le reſte de l'armée. La Paliſſe arriva ſans obſtacle juſqu'au pied de la montagne où il devoit attendre le reſte de l'avant-garde : mais ceux

ANN. 1507.

ANN. 1507.

qui le connoiſſoient ne douterent point qu'il n'allât plus avant; craignant donc qu'il n'emportât ſeul tout l'honneur de cette journée, ils ſolliciterent ſi ardemment la permiſſion de courir après lui, que Chaumont ne put la leur refuſer: pour ne les perdre de vue que le moins qu'il ſeroit poſſible, il fit doubler le pas au reſte de ſa troupe. En arrivant il apperçut la Paliſſe & ſes braves déja fort avancés dans la montagne, & marchant vers le baſtion où les ennemis s'étoient retranchés. Alarmé du péril que couroit cette jeune nobleſſe, l'eſpérance des maiſons les plus diſtinguées, il ordonna à trois mille Suiſſes de marcher vers ce même baſtion par un autre ſentier, afin de partager du moins l'attention de l'ennemi: les Suiſſes répondirent qu'ils étoient venus pour combattre en raze campagne, & non pour gravir les rochers. Chaumont ſans répliquer donna la commiſſion qu'ils refuſoient à quelques capitaines d'aventuriers François qui l'accepterent avec tranſport: les Suiſſes les voyant partir s'ébranlent de leur côté, doublent le

le pas pour les devancer, ou arriver du-moins en même-temps. ANN. 1507.
Cette émulation produisit un heureux effet pour la Palisse & sa troupe qui suppléoient, par des efforts plus qu'humains, au désavantage du nombre & du lieu. Les Génois, déja étonnés de leur audace, voyant accourir deux nouvelles troupes, abandonnerent leur bastion & s'enfuirent vers le sommet de la montagne. La Palisse, blessé à la gorge & perdant tout son sang, ne put les poursuivre; il chargea de ce soin Jean Stuart, duc d'Albanie, qui combattoit à ses côtés, & qui méritoit de le remplacer. Encouragés par ce premier succès, & renfoncés par de nouvelles bandes qui arrivoient à la file, les François acheverent de grimper la montagne, malgré les éclats de rocher qu'on rouloit contre eux, & joignirent enfin les ennemis. Jacques d'Alegre, fils du célebre Yves d'Alegre, & capitaine de gens de pied, sauta le premier dans leurs retranchements: la mêlée fut sanglante, mais elle dura peu. Les Génois, enfoncés de toutes parts, se préci-

pitant de la montagne, allerent cher-
ANN. 1507. cher un aſyle ſous le canon de Caſtellacio, d'où ils ſe retirerent dans la ville avec perte de deux mille cinq cents combattants : du côté des François, il n'y eut guère que cent hommes de tués & quatre ou cinq cents de bleſſés. L'avant-garde avoit ſuffi pour remporter cette victoire : le roi n'arriva que le lendemain matin avec le corps de bataille. Paul de Nove, réſolu de tenter un dernier effort, partagea ſes troupes en deux corps : il profita des ténebres de la nuit pour embuſquer derriere Caſtellacio tout ce qu'il avoit de plus robuſte & de plus aguerri, avec ordre de s'avancer à un certain ſignal qu'il leur donneroit vers le ſommet de la montagne, & d'en déloger l'infanterie Suiſſe & Françoiſe qui s'y étoit retranchée : il réſerva le reſte pour faire en même-temps une ſortie par la porte de la Lanterne, & attirer de ce côté toute l'attention des François : enfin pour mieux dérober ſon projet à l'ennemi, il ſe propoſa d'envoyer le lendemain matin des députés, chargés d'offrir la ſoumiſſion de Gê-

nes à des conditions qui ne pouvoient être acceptées. Le lendemain matin, les députés ſe préſenterent à la porte du roi qui les renvoya au cardinal d'Amboiſe. Ce miniſtre leur annonça qu'il falloit ſe réſigner à ſubir la loi qu'il plairoit au vainqueur de leur impoſer. A peine s'étoient-ils éloignés du camp, qu'un gros de Génois, ſortant par la porte de la Lanterne, s'avança juſqu'au bourg d'Arene, & donna l'alarme aux François qui coururent de ce côté. La précipitation avec laquelle les Génois ſe retirerent, leur fit perdre le principal avantage qu'ils s'étoient promis de cette diverſion. Les troupes embuſquées derriere Caſtellacio, gagnoient le ſommet de la montagne dans l'eſpérance d'en déloger l'infanterie Suiſſe & Françoiſe; mais ils la trouverent mieux retranchée qu'ils ne penſoient. Chaumont, pendant toute la nuit, avoit fait traîner ſur la montagne un grand nombre de fauconneaux & de pieces de campagne dont on avoit bordé les foſſés: le bruit de cette artillerie avertit le gros de l'armée que l'on étoit aux mains ANN. 1507.

ANN. 1507.

ſur la montagne. Auſſi-tôt le reſte de l'infantere, & tout ce qu'il y avoit de cavalerie légere, monterent par différents endroits. Les Génois, incapables de réſiſter à des troupes diſciplinées, ſe réfugierent encore une fois dans leurs murailles, ſuivis de la garniſon de Caſtellacio. La ſuperbe Gênes ne préſentoit plus qu'un tableau de déſolation & d'horreur : deux batailles perdues, l'ennemi maître de tous les dehors de la place, & même de l'ancienne citadelle d'où l'on n'avoit pu le chaſſer : le port bloqué par une flotte qui tiroit à boulets perdus ſur la ville, le fracas des maiſons qui s'écrouloient, les cris des mourants, un abandon général, aucune eſpérance de ſecours : le doge ſentit que ſon autorité étoit expirée ; il profita des ténebres de la nuit pour s'enfuir par une porte dérobée avec les principaux chefs de la ſédition. Les anciens magiſtrats, les principaux citoyens redevenus libres par cette déſertion, mais dépourvus de conſeil, envoyerent promptement de nouveaux députés pour implorer la miſéricorde du roi, & remettre

leurs vies & leurs biens à ſa diſcré-
tion. Louis les fit accompagner à ANN. 1507.
leur retour par des fouriers pour
marquer les logements de l'armée,
& par quelques compagnies d'ordon-
nance pour garder les portes: il par-
tit enſuite armé de toutes pieces,
l'épée nue à la main, entouré de
ſes gentilshommes & des archers de
la garde, la lance en arrêt ou l'arc
bandé. Trente ſénateurs, la tête raſe,
couverts de longs habits de deuil,
vinrent ſe jetter à ſes pieds à l'en-
trée des fauxbourgs, le plus ap-
parent lui tint ce diſcours: » Vous
» allez prononcer ſur le ſort d'un
» peuple qui vous fut cher, accablé
» maintenant ſous le poids de votre
» indignation: conſidérez, ſire,
» qu'il n'y a eu qu'une vile popula-
» ce, une troupe de vagabonds, &
» de gens ſans aveu qui aient mérité
» votre colère. N'imputez qu'à ces
» miſérables des fureurs dont nous
» avons rougi, mais qu'il n'étoit pas
» en notre pouvoir de réprimer; &
» daignez faire attention que les
» coupables ayant pris la fuite, le
» châtiment que vous nous préparez
» ne peut plus tomber que ſur des

ANN. 1507.

» innocents. Milan plus coupable que » Gênes a trouvé grace devant vo- » tre majeſté : traiterez-vous avec » plus de rigueur une ville qui s'eſt » ſoumiſe d'elle-même à la domi- » nation Françoiſe, qui a donné des » preuves éclatantes de ſa fidélité, » tant que les loix ont été en vi- » gueur, que les magiſtrats ont été » écoutés, & qui ne s'eſt écartée de » ſon devoir qu'au moment, ou op- » primée par une foule de ſcélérats, » elle gémiſſoit ſous un dur eſcla- » vage. Vous portez, ſire, le nom » de roi très-chrétien, titre qui tire » ſon origine du rédempteur du » genre humain ; imitez ſa bonté & » ſa miſéricorde. » Louis s'avança ſans rien répondre, cependant il avoit réſolu dans ſon cœur de pardonner : il avoit même annoncé cette diſpoſition par un ſymbole, que la profonde douleur où étoient plongés ces magiſtrats les empêcha de remarquer ; il avoit pris ce jour-là pour deviſe, ſur ſa cotte d'arme, un roi des abeilles entouré de ſon eſſain avec cette légende : *Le roi a qui nous obéiſſons ne ſe ſert point d'aiguillon.* Il traverſa une partie de

la ville dans l'appareil le plus menaçant, & alla deſcendre à la cathédrale. Les femmes les plus diſtinguées de la ville fondant en larmes, échevelées, tenant à la main des branches d'arbres ou des rameaux d'oliviers, firent retentir cette égliſe de cris douloureux, implorant à la fois la protection céleſte & la miſéricorde du roi. Sentant bien qu'il ne pourroit ſoutenir long-temps un ſpectacle ſi douloureux, il alla s'enfermer dans le palais, dont toutes les avenues étoient bordées d'artillerie. Des compagnies rangées en ordre de bataille ſur toutes les places, des corps-de-garde établis dans toutes les rues, des échafauds dreſſés à la hâte dans les lieux les plus apparents, glaçoient les eſprits. Un ſilence morne régnoit dans la ville; il ne fut interrompu que par les cris des hérauts & des trompettes qui ordonnerent, ſous peine de la mort, à tous les habitants d'apporter leurs armes ſur la place du palais: on en fit des faiſceaux qu'on alla jetter par-deſſus les murs aux Suiſſes & aux aventuriers François à qui le roi avoit fait refuſer l'en-

ANN. 1507.

trée de la ville, parce que l'on ne
ANN. 1507. connoiſſoit point d'autre moyen de la préſerver du pillage. On fit enſuite des perquiſitions pour découvrir & arrêter les chefs de la ſédition. Demetrio Juſtiniani, l'un des plus conſidérables, dévoila, dans l'interrogatoire qu'on lui fit ſubir, toutes les intrigues du pape dont on avoit déja reçu des avis ſecrets. On chercha inutilement Paul de Nove, qui s'étoit enfui. Le haſard, ou plutôt une trahiſon infâme le livra au bout de quelque temps entre les mains de ceux qui s'étoient chargés de découvrir le lieu de ſa retraite. Un capitaine Corſe qui lui devoit ſa fortune, le vendit pour deux cents ducats au commandeur Préjean de Bidoux. Le ſort de ce malheureux vieillard fit verſer des larmes à ſes concitoyens. Loin d'ambitionner un titre faſtueux, il l'avoit reçu comme un arrêt de mort, & n'avoit cédé qu'à la force. Revêtu de la ſouveraine puiſſance, il avoit réprimé les violences des ſéditieux tribuns, rendu une juſtice égale à tous les citoyens ſans diſtinction de parti; enfin on ne pouvoit lui re-

procher d'autre crime que d'avoir trop bien rempli l'idée avantageuſe qu'on s'étoit formée de ſes talents : ce crime malheureuſement étoit d'une nature à ne pouvoir ſe pardonner ; car qui auroit oſé prendre ſa défenſe ou intercéder pour lui ? Il eut la tête tranchée : ſon corps mis en quartiers fut attaché aux quatre principales portes de la ville : ſon bien avoit été déclaré confiſqué au profit du roi ; mais Louis le rendit à la veuve & aux enfants du malheureux. Pendant les dix jours que durerent ces ſanglantes exécutions, les Génois d'autant plus effrayés que dans un crime où tous avoient plus ou moins participé, perſonne ne pouvoit ſavoir s'il ne ſeroit pas du nombre des victimes, ſupplierent le roi de terminer leurs ſouffrances, & de les tirer d'une incertitude plus cruelle que la mort. Il écouta leur requête, & ayant fait aſſembler le peuple ſur la grande place de Gênes, il s'y rendit avec tout l'appareil de la terreur. Un maître des requêtes de ſon hôtel, lut à haute & intelligible voix l'arrêt qui devoit décider du ſort de ANN. 1507.

la république ; le commencement en
ANN. 1507. étoit accablant. On y déclaroit les Génois, atteints & convaincus des crimes de révolte & de leſe-majeſté ; déchus de tous leurs droits, franchiſes & libertés ; condamnés à expier leurs forfaits par la perte de leur biens & de leur vie. On fit apporter au milieu de l'aſſemblée les chartres, les diplômes des empereurs & des rois de France, accordés dans les temps antérieurs à la république : on en arracha les ſceaux, on les lacéra, & on les brûla en préſence de tous les citoyens, qui les yeux fixes contre terre, tâchoient d'étouffer leurs ſanglots & leurs larmes. Le roi fit déclarer enſuite qu'il accordoit aux Génois la vie & la libre diſpoſition de leurs biens, à condition qu'ils paieroient trois cents mille ducats, dont une partie ſeroit employée à conſtruire une nouvelle forteresſe qui domineroit le port & la ville ; qu'ils entretiendroient à leurs frais la garniſon Françoiſe, tant de cette nouvelle forteresſe que des deux autres qui ſubſiſtoient déja : que le roi mettroit ſous ſa main les places fortes

des deux rivieres, les iſles de Corſe & de Chio : que la monnoie qui ſe fabriqueroit à Gênes ſeroit frappée au coin de France. La ſoumiſſion avec laquelle les Génois reçurent toutes ces conditions, les acclamations dont cette lecture fut ſuivie, toucherent le cœur du roi : il rendit ſur-le-champ aux Génois leurs loix, leurs magiſtrats, leur ancienne police ; mais à titre de privilége qu'il pourroit révoquer s'ils en abuſoient. La plus grande faveur qu'il leur accorda, fut de leur donner pour gouverneur un des hommes les plus vertueux de ſon ſiecle : la place étoit reſtée vacante depuis la mort de Philippe de Cleves Raveſtein. Louis lui donna pour ſucceſſeur Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, qui eut la modeſtie de refuſer cette commiſſion honorable, mais difficile, & qui ne conſentit enfin à s'en charger que pour un temps limité. Il rétablit la concorde dans la ville, la ſûreté publique dans les campagnes ; il fit regner l'abondance & la paix dans le ſéjour de l'envie & de la diſcorde. Les Génois convenoient qu'ils n'avoient goûté le vrai bonheur que ANN. 1507.

depuis qu'il les gouvernoit ; mais
ANN. 1507. Lannoi, ennemi de la fauſſeté, de la diſſimulation & de la ruſe, donna ſa démiſſion au roi, & le ſupplia de lui permettre de quitter un ſéjour qu'il ne pouvoit plus ſupporter. Le premier ſoin de Louis, en entrant dans Gênes, avoit été d'informer le pape & le roi d'Aragon du ſuccès de ſes armes : le pape répondit ſéchement à l'ambaſſadeur qui lui annonçoit la ſoumiſſion de Gênes : *Je n'en crois rien.* Lorſqu'il n'y eut plus moyen d'en douter, il ſe renferma trois ou quatre jours dans ſon palais, dont il ne permit l'entrée à perſonne. Le roi d'Aragon, qui avoit envoyé quatre de ſes galères au ſecours du roi, ne parut guère moins étonné que le pape : il eut beſoin de reprendre ſes eſprits, pour dire enfin *qu'il étoit bien joyeux d'une ſi bonne nouvelle.* Il eſt bien difficile de ſonder les replis de cette ame double, & de ſavoir ce qui s'y paſſoit alors : mais s'il jugeoit Louis d'après ſon propre cœur, s'il ſe mettoit à la place de ce monarque, jamais il ne dut être ſi effrayé : il avoit trompé im-

pudemment Louis, il le trompoit encore; & cependant il ſe trouvoit à l'extrémité de l'Italie, ſans amis, ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, à la merci d'un prince qui pouvoit en peu de ſemaines venir, avec une armée victorieuſe, lui demander raiſon de ſes anciennes perfidies. S'il n'appréhenda pas que Louis ſongeât dans ce moment à revendiquer le royaume de Naples, il dut craindre au moins, qu'après l'avoir embarqué dans une entrepriſe auſſi haſardeuſe, & auſſi odieuſe qu'étoit celle de vouloir dépoſer le pape, & d'aſſurer à la France la dignité impériale, il ne le ſommât de remplir ſes promeſſes, ou qu'indigné de tant de menſonges, il ne rompît avec lui pour faire ſa paix avec l'empereur, ce qui auroit replongé l'Eſpagne dans une guerre inteſtine & interminable. Il ſe hâta donc de prévenir la demande du roi & du cardinal d'Amboiſe: il n'eut pas de peine à leur faire entendre que le projet dont il les avoit entretenus, ne pouvant s'exécuter que par un coup de main, il étoit devenu impraticable du mo- ANN. 1507.

ment qu'il avoit été éventé: que le
ANN. 1507. pape, ſi on le pourſuivoit, ne manqueroit pas d'aller ſe jetter dans les bras de l'empereur, & d'armer pour ſa défenſe la Germanie entiere; qu'il falloit attendre quelque autre occaſion; qu'il lui ſembloit néceſſaire, pour mieux concerter leur plan, & s'aſſurer qu'ils ne ſeroient point trahis une ſeconde fois, qu'ils euſſent au plutôt une entrevue: il indiqua la ville de Savonne comme l'endroit le plus propre à ce deſſein; il promit de s'y rendre en retournant en Eſpagne, ſi le roi vouloit bien l'y attendre. Louis accepta la propoſition, & congédia ſur-le-champ la plus grande partie de ſon armée qui lui devenoit inutile. Avant que de commencer cette expédition, Louis avoit examiné avec ſes tréſoriers l'état de ſes finances, & ayant reconnu que les ſommes qu'il avoit en réſerve, jointes à ſes revenus ordinaires, ne ſuffiroient pas pour tenir long-temps ſur pied une armée ſi nombreuſe, & n'oſant toutefois ſe promettre de venir promptement à bout de ſes deſſeins, il avoit demandé aux principales villes

de ſon royaume des ſecours extraordinaires qui lui avoient été libéralement accordés : mais comme il n'uſoit de cette reſſource qu'avec une extrême répugnance, il avoit en même-temps ordonné qu'on différât la levée de ces deniers, juſqu'à ce que ſes revenus ordinaires fuſſent épuiſés. Débarraſſé beaucoup plutôt qu'il ne l'avoit eſpéré, il informa ſes peuples de l'heureux ſuccès de ſes armes, les remercia de leur affection, leur mandant de garder leur argent dont il pouvoit déſormais ſe paſſer, & qui ſeroit beaucoup plus profitable au royaume entre leurs mains que dans ſes coffres. Il quitta Gênes après avoir poſé la premiere pierre de la nouvelle forteresſe qu'il y faiſoit conſtruire, & réſolut de profiter du temps qui lui reſtoit juſqu'à l'entrevue de Savonne, pour viſiter les places du duché de Milan, & les mettre en état de défenſe, au cas que Maximilien vînt les attaquer ; précaution d'autant plus néceſſaire qu'on ne pouvoit compter ſur l'attachement des Italiens. On en avoit une preuve récente : les habitans d'Alexandrie, ANN. 1507.

qui avoient reçu le roi à ſon paſſage
ANN. 1507. avec des tranſports de joie & d'allégreſſe, perſuadés, ainſi que tous les autres Italiens, qu'il couroit à ſa perte, que l'armée alloit s'enfermer dans des défilés, d'où il lui ſeroit impoſſible de ſe retirer, & que de tant de milliers de François, pas un ſeul peut-être ne retourneroit dans ſa patrie, avoient cru pouvoir impunément déclarer leurs véritables ſentiments. Ayant donc pris les armes, ils s'étoient jettés ſur les bagages qui ſuivoient l'armée; ils avoient maltraité les aumôniers du roi, & peu s'en étoit fallu qu'ils n'enlevaſſent ſa chapelle. Cette inſolence méritoit une punition; voici celle que Louis imagina. Les Suiſſes & les aventuriers François s'en retournoient aſſez mécontents du pardon accordé à la ville de Gênes: on leur fit dire qu'ils pouvoient prendre des logements à Alexandrie & s'y rafraîchir juſqu'à nouvel ordre: ils y coururent, s'établirent dans les maiſons les plus apparentes, vécurent à diſcrétion, & ſe comporterent avec tant de licence que les habitants prirent le parti de tout abandonner & de

ſe réfugier dans les villes voiſines. Après une quinzaine de jours, Louis envoya ordre à ces hôtes incommodes de pourſuivre leur chemin & de faire place aux anciens habitants. ANN. 1507.

Les autres villes, ſuffiſamment averties par cet exemple, célébrerent à l'envi la gloire du vainqueur: Pavie & Milan ſe diſtinguerent, & donnerent aux François, qui n'avoient vu juſqu'alors dans leur patrie que de plates allégories ou des repréſentations plus froides encore des myſteres de la paſſion, la premiere idée d'une fête publique: des arcs de triomphe, copiés d'après les monuments de la belle antiquité, des inſcriptions heureuſes, des concerts, des danſes charmoient les yeux & les oreilles, & tenoient l'ame de tous ces guerriers dans une ſorte d'enchantement. Les grands ſeigneurs donnerent de leur côté des fêtes particulieres: on remarqua celle de Jean-Jacques Trivulſe, maréchal de France: il y avoit invité plus de douze cents dames de toutes les contrées voiſines. Comme ſon palais ne ſuffiſoit pas pour contenir le monde qui devoit s'y raſſembler,

Séjour du roi en Italie. fêtes publiques. *Auton. Guicchardin. Belcar.*

il avoit fait conſtruire une galerie
ANN. 1507. de verdure de cent ſoixante pas de long, entourée de quatre rangs de loges, & ornée des plus riches tapiſſeries: aux deux extrémités on avoit pratiqué des tribunes ou échafauds, l'un pour l'orcheſtre, l'autre pour le roi & les perſonnes les plus diſtinguées: le parquet où ſe devoient exécuter les danſes, étoit abandonné aux curieux; mais la ſalle ſe trouva ſi pleine, que les gardes ne pouvoient faire ranger la multitude pour donner place aux danſeurs. Le roi, oubliant dans ce moment ſa dignité, ſaute de ſon ſiége, & prenant la *hallebarde d'un des archers, commence à charger à tour de bras ſur ceux qui faiſoient la preſſe*: la place ſe trouva libre, & il ouvrit le bal avec la marquiſe de Mantoue. Charles, duc d'Alençon, Charles, duc de Bourbon, Charles, duc de Savoie, Antoine, fils aîné du duc de Lorraine, Gaſton, comte de Foix, & ce qui ſemble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, les cardinaux de Narbonne, de ſaint Séverin & quelques autres prélats, danſerent avec les dames les plus

distinguées. Le festin suivit la danse : la description qu'en fait un témoin oculaire, donne l'idée d'une somptuosité & d'une magnificence qui passe de bien loin la fortune d'un particulier. Outre plus de douze cents dames & un nombre prodigieux de seigneurs Italiens, Trivulse donnoit à souper à toute la cour, à toute la maison du roi. Cent soixante maîtres d'hôtel, avec leur bâton de commandement, étoient répartis dans les différentes salles pour régler l'ordre du service : il y avoit douze cents officiers avec des uniformes de velours ou de satin, chargés de porter les viandes ou de servir au buffet. Toutes les tables, sans aucune distinction, étoient servies en vaisselle d'argent, & toute cette argenterie marquée aux armes du seigneur Jean Jacques, *ce qui étoit*, remarque l'historien, *un grand triomphe & merveilleuse richesse.* ANN. 1507.

Toutes ces fêtes auxquelles Louis se livroit dans ce moment, autant par politique que par goût, ne le détournerent point du soin des affaires. Dès qu'il eut congédié une partie de son armée, il envoya au

Négociations dans différentes cours. *Ibid.*

pape un de ſes gentilhommes pour lui demander quel fond il pouvoit faire ſur ſon amitié, & ce qu'il devoit penſer d'une conduite qui avoit droit de le ſurprendre ? pourquoi l'ayant invité le premier à paſſer en Italie, & ayant pluſieurs fois promis de l'attendre à Bologne, il en étoit parti ſi précipitamment à ſon approche ? ce qu'il devoit croire de quelques bruits qui ſe répandoient à cet égard en Allemagne, & de certains brefs que Maximilien montroit à beaucoup de gens, & dont il ſe ſervoit pour calomnier les François ? Le pape, qui n'avoit point en main de preuves capables de juſtifier ſes alarmes, prit le parti de diſſimuler ; il répondit qu'étant tombé malade à Bologne, il avoit ſuivi le conſeil de ſes médecins qui lui avoient déclaré que ſa vie ſeroit en danger s'il ne changeoit promptement d'air : qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce qui ſe diſoit en Germanie, ni des prétendus brefs dont on lui parloit : qu'il alloit s'en informer, & que n'ayant jamais reçu que des offices d'ami de ſon cher fils, le roi très-chrétien,

ANN. 1507.

il ne lui rendroit que des offices de pere. Le roi feignant d'ajouter foi aux excuſes du ſaint pere ne demanda point d'autres éclairciſſements : il envoya des députés dans toutes les cours d'Allemagne pour y répandre ce déſaveu. Les Vénitiens, ſans avoir envie de l'obliger, le ſervirent bien dans cette rencontre ; car lui ayant envoyé des ambaſſadeurs pour le féliciter ſur ſes derniers ſuccès, ils furent ſi contents de la maniere obligeante dont le roi leur avoit répondu, qu'ils travaillerent dès ce moment à détruire en Allemagne des bruits qu'ils avoient eux-mêmes accrédités : ils envoyerent déclarer à l'empereur & aux princes, que liés par des traités ſolennels avec la France, & intéreſſés au maintien de la tranquillité publique en Italie, ils ne pourroient ſe diſpenſer de s'oppoſer à ceux qui tenteroient d'y pénétrer à main armée. ANN. 1507.

Les Florentins, attentifs à ne laiſſer échapper aucune occaſion de rétablir leur autorité dans la ville de Piſe, envoyerent une ambaſſade au roi. Ils lui repréſenterent d'un côté

les pertes qu'avoit eſſuyées la répu-
ANN. 1507. blique depuis l'entrée de Charles VIII en Italie; de l'autre, l'attachement inviolable qu'elle avoit conſervé pour ces mêmes François dont elle avoit tant de ſujet de ſe plaindre; & enfin les promeſſes qu'on lui avoit tant de fois répétées de la remettre en poſſeſſion de Piſe: ils tâcherent d'aigrir le monarque contre les Piſans qui s'étoient, diſoient-ils, déclarés ſes ennemis, puiſqu'ils avoient envoyé des ſecours aux Génois. Louis écouta patiemment tout ce qu'ils voulurent lui dire, & attendoit qu'ils s'excuſaſſent du moins d'avoir manqué eux-mêmes tout récemment à leurs promeſſes: car dans le temps qu'il ſe préparoit à paſſer les monts, ils avoient promis de joindre leurs troupes aux ſiennes; ſaiſis de l'épouvante générale que ſon approche avoit répandue dans toute l'Italie, ils avoient attendu qu'il eût ſoumis Gênes & congédié ſon armée pour lui rappeller d'anciens engagements. Voyant qu'ils gardoient le ſilence ſur cet article, il répondit en peu de mots: » Les Piſans, comme vous » ne pouvez l'ignorer, m'ont plu-

» ſieurs fois ſupplié de les recevoir
» au nombre de mes ſujets : j'ai re- ANN. 1507.
» jetté leur demande pour ne por-
» ter aucun préjudice à vos droits :
» ils ne ſont ni mes ſujets ni mes
» alliés ; à quel titre pourrois-je donc
» me plaindre qu'ils aient donné du
» ſecours aux Génois qui les avoient
» conſtamment aſſiſtés dans leurs be-
» ſoins, & auxquels ils ne pou-
» voient en refuſer ſans ſe montrer
» ingrats ? Je n'ai rien à leur repro-
» cher, puiſqu'ils ne m'avoient rien
» promis : mais j'ai droit de me
» plaindre de ceux de mes alliés,
» qui, devant ſe joindre à moi dès
» que je paroîtrois en Italie, ne
» m'ont pas même donné de leurs
» nouvelles : quand ils ſe montre-
» ront plus ſoigneux à garder leurs
» engagements, alors ils me trouve-
» ront diſpoſé à remplir les miens «.
Une autre raiſon ſur laquelle il ne jugeoit pas à propos de s'expliquer, auroit ſuffi pour l'empêcher dans ce moment de rien entreprendre contre Piſe : c'eſt que cette république, rejettée par les François, avoit eu recours à Gonſalve & s'étoit miſe ſous la protection de ce même Fer-

dinand avec lequel il alloit avoir une entrevue.

ANN. 1507.

Conduite de Ferdinand à Naples : entrevue de Savonne. *Auton. Guicchardin. Belcar. P. Jove. P. Martir. le Angler.*

Ferdinand, maître de Naples par la soumission volontaire de Gonsalve, avoit satisfait à l'article le plus difficile du traité qu'il avoit fait avec la France, en rétablissant dans leurs anciennes possessions tous les barons de la faction Angevine : il avoit fallu retirer ces biens des mains de ceux à qui Gonsalve les avoit distribués à titre de récompense, ce qui pouvoit exciter une sédition ; mais Gonsalve applanit la principale difficulté : il possédoit trois duchés dans le royaume de Naples, il les remit à Ferdinand ; plusieurs capitaines suivirent cet exemple sur la simple promesse qu'ils seroient dédommagés en Espagne : ceux qui ne s'en contenterent pas reçurent une partie du prix de l'engagement ; Gonsalve, pour subvenir à ce besoin, mit à l'encan ses meubles & sa vaisselle. Il ne restoit plus pour accomplir le traité, que de faire prêter serment de fidélité à Germaine de Foix par les barons & les communautés de l'Abruzze & de la terre de labour, & d'obtenir du pape une nouvelle investiture

inveſtiture, où le partage du royaume, & les droits de Germaine, réverſibles à la couronne de France, fuſſent clairement énoncés. Ferdinand jugea à propos de s'en diſpenſer, & eut le ſecret de faire goûter ſes raiſons à Louis & au cardinal d'Amboiſe : car feignant de ne pas reconnoître intérieurement Jules pour pape légitime, il leur faiſoit entendre qu'il ne pouvoit en conſcience prêter en qualité de vaſſal le ſerment de lui demeurer fidéle. Ils ignoroient ſans doute qu'alors même il ſollicitoit & obtenoit un chapeau de cardinal pour Ximenès, archevêque de Tolede, le plus puiſſant & le plus zélé partiſan qu'il conſervât en Caſtille. Il avoit été même queſtion d'une entrevue ſur les Etats de l'Egliſe, & Jules s'étoit rendu dans ce deſſein à Oſtie : mais Ferdinand craignant de ſe rendre ſuſpect au roi de France, envoya faire des excuſes au pape, paſſa devant le port ſans s'y arrêter, & vint débarquer à Savonne où Louis s'étoit préparé à le recevoir. ANN. 1507.

Si pour bien juger d'un homme il ne falloit pas faire plus d'attention

ANN. 1507.

à l'enſemble & à la continuité de ſes procédés qu'à quelques actions iſolées & ſingulieres ; ſi tout ce qui ſort des regles ordinaires ne devoit pas être tenu pour ſuſpect, on ſeroit tenté de pardonner à Louis & au cardinal d'Amboiſe d'avoir été ſi long-temps & ſi cruellement trompés par Ferdinand. Car comment s'empêcher d'accorder quelque confiance à un homme qui en témoigne une entiere & abſolue ; à un roi qui, ſans exiger d'ôtages & ſans autre ſûreté que la foi publique, vient confier ſa perſonne, ſa femme, tous les grands de ſa cour, à un ennemi à peine réconcilié ? Mais il connoiſſoit Louis, il lui rendoit juſtice, & Louis ne le connoiſſoit pas, ou avoit l'ame trop haute pour que la défiance y pût entrer. Dès que la galere, qui portoit Ferdinand, parut dans le port, Louis s'avança ſur un pont de bois qu'il avoit fait conſtruire dans la mer pour la commodité du débarquement ; il monta ſur cette galere ſans gardes & accompagné ſeulement de deux cardinaux. Les deux rois s'embraſſerent & ſe promirent une éternelle ami-

tié. Louis donnant la main à Germaine de Foix ſa niece, la conduiſit ſur le port où l'on avoit amené un grand nombre de mules richement caparaçonnées : on en préſenta une à Ferdinand ; le roi monta ſur une autre & mit Germaine en croupe derriere lui ; tous les ſeigneurs François en uſerent de même à l'égard des dames & demoiſelles Eſpagnoles ou Italiennes attachées à la reine : cette cavalcade traverſa la ville au bruit des acclamations, & alla deſcendre au palais que Louis avoit réſervé à ſes illuſtres hôtes, ſe contentant de la maiſon de l'évêque. La précédence ou la prérogative de marcher le premier & d'occuper la place la plus honorable, eſt un point d'autant plus embarraſſant entre les ſouverains, qu'ils en ont fait un droit de leur couronne, & auquel par-conſéquent ils ne ſe croient pas les maîtres de déroger. Louis la céda à ſon hôte, mais d'une maniere ſi adroite, que l'Eſpagne ne put ſe prévaloir de cette complaiſance : comme Ferdinand refuſoit dans toutes les occaſions de paſſer le premier en diſant *qu'à lui n'appartenoit*, ANN. 1507.

ANN. 1507.

qu'il n'iroit pas : Marchez, lui dit Louis, *car ſi j'étois chez vous, ſachez que je ferois ce dont vous me prieriez ; & puiſque vous êtes ſur mes terres vous en ferez ainſi ; car je le veux, & ſi je vous en prie.* En payant par des égards la confiance d'un roi ſon voiſin, Louis voulut encore honorer les talents ſupérieurs, je n'oſe dire la vertu, dans l'homme du monde qui lui avoit fait le plus de mal : il invita Gonſalve au banquet royal qu'il donna au roi & à la reine d'Eſpagne, & pria Ferdinand de trouver bon que cet illuſtre guerrier prît place avec eux : Ferdinand de ſon côté demanda des nouvelles de d'Aubigni ; apprenant qu'il étoit à Savone, mais que la goutte l'obligeoit à garder la chambre, il demanda au roi la permiſſion de lui rendre viſite. Après les premieres cérémonies on parla d'affaires ſérieuſes ; Ferdinand & le cardinal d'Amboiſe tinrent à deux repriſes différentes des conférences qui durerent plus de trois heures : on n'a jamais pu ſavoir quel en fut le réſultat, car il n'y eut rien d'écrit, & l'on s'étoit promis de part & d'autre le ſecret le

plus inviolable : on préſume avec beaucoup de vraiſemblance, que le pape & les Vénitiens en furent l'objet, & qu'on y jetta les premieres ſemences de cette fameuſe ligue de Cambrai qu'on vit éclorre l'année ſuivante. Tandis qu'on agitoit ces grands intérêts, Louis, ſoit pour tromper les eſpions du pape, ſoit pour mieux marquer la confiance qu'il avoit en ſon miniſtre, procuroit des amuſements à la reine Germaine, ou s'entretenoit familiérement avec Gonſalve qu'il vouloit toujours avoir à ſes côtés : ce fut le dernier triomphe du grand capitaine. De retour en Eſpagne, non-ſeulement il n'obtint pas la grande maîtriſe de ſaint Jacques, mais il fut relégué dans ſes terres où il eut la douleur de voir proſcrire & dépouiller de leurs biens ſes parents les plus proches, moins ſans doute à cauſe de l'attachement qu'ils avoient témoigné à Philippe & à Maximilien, que parce qu'ils avoient le malheur d'appartenir à un homme qu'on vouloit perdre. Il dévora en ſilence les affronts & les injuſtices dont on ſe ANN. 1507.

plut à l'accabler, & mourut avec le
ANN. 1507. regret de n'avoir pu ſe venger.

Après trois jours de conférences les deux rois ſe ſéparerent pour reprendre chacun de ſon côté la route de ſes Etats. Anne de Bretagne, qui s'étoit apperçue, depuis le départ du roi, qu'elle étoit groſſe, le conjuroit de hâter ſon retour, ne voulant point partir de Lyon où il l'avoit laiſſée ſans avoir la conſolation de le voir. Louis traverſa les Alpes en diligence : trouvant que la groſſeſſe de la reine étoit déja fort avancée, il prit des meſures pour la faire tranſporter en ſûreté au château de Blois : il eût bien deſiré de l'accompagner dans ce voyage ; mais les mouvements qu'on appercevoit déja dans les cours d'Italie, l'obligerent à ne pas s'éloigner.

Guerre de Maximilien contre la Fr. & les Véniciens. *Bembe. Juſtiniani. Guicchardin. P. Martir. Bellcar.*

Maximilien brûloit d'exécuter ſes projets ſur l'Italie ; mais le zele du corps Germanique étoit ſenſiblement refroidi. Comme depuis la retraite des François, l'objet qu'on leur avoit annoncé à la diete de Conſtance ne ſubſiſtoit plus, Maximilien avoit été obligé d'en ſubſ-

tituer un autre qui les intéreſſoit beaucoup moins, celui d'aller prendre, ſelon l'uſage, la couronne Impériale à Rome. Peu importoit aux électeurs & aux autres princes que leur chef acquît par cette cérémonie le droit de ſe nommer un ſucceſſeur & de perpétuer l'empire dans ſa maiſon ; ils ne devoient pas même le deſirer : ainſi au-lieu d'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes qu'ils lui avoient d'abord accordée, ils ſe reſtreignirent à trois mille chevaux & à neuf mille lanſquenets entretenus à leurs frais, mais pour ſix mois ſeulement. Avec ce foible ſecours & ceux qu'il pouvoit tirer de ſes Etats héréditaires, Maximilien ne déſeſpéra point encore de venir à bout de ſes deſſeins. L'Allemagne, la Suiſſe, l'Italie même, lui offroient une pépiniere inépuiſable de ſoldats, il ne s'agiſſoit que de trouver de l'argent pour les ſtipendier. Il s'adreſſa donc à tous les feudataires de l'empire en Italie, prodigua les promeſſes & demanda des ſecours en raiſon du deſir qu'ils avoient de s'agrandir, ou du be- ANN. 1507.

ſoin où ils ſe trouvoient de ſon
ANN. 1507. aſſiſtance. Il ne demandoit aux Vénitiens que la liberté du paſſage, offrant cependant à la république d'étendre ſes poſſeſſions dans le Milanès, ſi elle vouloit contribuer raiſonnablement aux frais de la guerre. Il demandoit aux Suiſſes dix mille hommes, s'engageant à leur donner une ceſſion abſolue du comté de Bellinzone, & de quelques autres châteaux à leur bienſéance dans le Milanès : il fit des demandes exorbitantes au duc de Ferrare, aux marquis de Montferrat & de Mantoue, & à la république de Florence.

Les Suiſſes, au grand étonnement de l'Europe, ſe déclarerent d'abord pour Maximilien leur ancien ennemi, & promirentde lui donner ſix mille hommes, mais à condition qu'il ne les emploieroit point contre les François leurs alliés : ils ſe flattoient apparemment qu'à la faveur de cette réſerve, ils feroient goûter au roi une démarche ſi extraordinaire. Ils lui envoyerent des députés pour lui repréſenter qu'étant tenus

par les anciennes conſtitutions de leur pays d'aſſiſter l'empereur lorſqu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome, ils n'avoient pas cru pouvoir ſe diſpenſer d'accorder ce ſecours ſur la ſommation qui leur en avoit été faite ; que la précaution qu'ils avoient priſe le rendoit inutile, au cas que Maximilien eût de mauvais deſſeins ſur le Milanès, & prouvoit clairement qu'ils n'entendoient déroger en rien à leurs alliances avec la France. Le piége étoit groſſier : car il étoit clair que, lorſque Maximilien auroit uni ces troupes au reſte de ſon armée, il ne conſulteroit pas les cantons ſur l'uſage qu'il en devoit faire ; que ces ſix mille hommes ſeroient obligés d'obéir à ſes commandements, ou expoſés à être traités comme des rebelles. Louis répondit donc aux députés qu'il ne s'étoit jamais informé à quoi ils étoient tenus par leurs anciennes conſtitutions, mais qu'il lui paroiſſoit ſingulier qu'ayant rompu toute liaiſon avec le corps Germanique lorſqu'il s'étoit agi de leurs intérêts, ils ſe montraſſent ſi ſcrupuleux ſur l'exécution de quelques ANN. 1507.

ANN. 1507.

anciennes conſtitutions, lorſqu'il s'agiſſoit de ceux de leurs alliés : que les ayant aſſiſtés contre Maximilien, dans une guerre abſolument étrangere à la France, que leur payant encore de fortes penſions pour les aider à ſubſiſter, il s'étoit attendu à quelque reconnoiſſance de leur part : que cependant il ne prétendoit point les forcer à perſévérer dans ſon alliance, s'ils trouvoient de plus grands avantages de la part de ſon ennemi : que de ſon côté, il pourroit, lorſqu'il le jugeroit à propos, ſe paſſer de troupes auxiliaires, ou tirer de la Germanie tous les lanſquenets dont il croiroit avoir beſoin, qui le ſerviroient fidélement, & à meilleur marché que les Suiſſes : qu'ils euſſent donc à opter promptement, & à lui faire ſavoir leur derniere réſolution. Les Cantons s'étant aſſemblés pour délibérer ſur cette réponſe, révoquerent les ſix mille hommes promis à l'empereur, & s'engagerent à ne donner aucun ſujet de plainte au roi, pendant les deux années que devoit encore durer leur engagement. Louis, ſachant

que cet avis avoit été fortement combattu dans l'assemblée ; qu'il n'avoit passé que d'un très-petit nombre de voix, comprit qu'il ne pouvoit que foiblement compter sur l'alliance des Suisses ; au-lieu de tâcher de les regagner ; il prit des mesures pour pouvoir s'en passer. Il adressa des commissions au capitaine Odet d'Aidie, à Guillaume de la Hite, & à George de Durfort, pour lever dix mille Gascons, & les conduire en Italie. ANN. 1507.

Les Vénitiens étoient beaucoup plus embarrassés que les Suisses : ils auroient desiré de garder la neutralité ; mais la situation de leurs états ne le permettoit pas : il falloit nécessairement accorder ou refuser le passage : quelque parti qu'ils prissent, ils ne pouvoient guere espérer d'acquérir un ami solide, & ils étoient assurés de se faire un ennemi redoutable. Leur éternelle jalousie contre les François, les mauvais offices qu'ils avoient rendus au roi & à son premier ministre, la crainte d'en ressentir tôt ou tard les effets, l'espérance de s'agrandir dans le Milanès, s'ils contribuoient à en exclure un si

ANN. 1507.

dangereux voiſin, les faiſoient pencher du côté de Maximilien; mais d'un autre côté, le caractere de ce prince ambitieux, inconſtant & diſſipateur, ſa qualité d'Empereur & de chef de la maiſon d'Autriche, qui lui donnoit des droits ou des prétentions ſur preſque toutes les places de la ſeigneurie, inſpiroient contre lui une forte défiance. Quelque ardeur qu'il montrât pour cette entrepriſe, pouvoit-on ſe flatter qu'il perſévérât long-temps dans les mêmes ſentiments? ne l'abandonneroit-il pas bientôt, comme preſque toutes celles qu'il avoit formées auparavant? étoit-il prudent de s'aſſocier à un prince indigent, exigeant, & qui fondoit, pour ainſi dire, ſa caiſſe militaire ſur la bourſe de ſes alliés? où prendroient-ils l'argent néceſſaire pour fournir à ſes profuſions? S'il parvenoit à s'établir dans leur voiſinage, ne demanderoit-il rien au-delà des termes de leurs engagemens? Ne ſongeroit-il point à réveiller d'anciens titres, éteints par une longue preſcription? Ne vendroit-il point ſa protection au pape, au

duc de Ferrare, au marquis de Mantoue, qui tous réclamoient quelque domaine de la seigneurie, & qui ne manqueroient pas de le prendre pour juge ? Négligeroit-il une si belle occasion d'étendre son autorité, & alors que deviendroit la république, & quels alliés opposeroit-elle à tant d'ennemis ? Ces considérations portoient les Vénitiens à rejetter la demande de Maximilien ; il n'y avoit qu'un moyen de se tirer de cet embarras : c'étoit de persuader à ce prince de prendre une autre route, plus longue à la vérité, mais plus facile, & moins bien gardée que la premiere. Il pouvoit, en partant de la Franche-Comté, où son autorité étoit reconnue, traverser une partie des terres du duc de Savoie, & pénétrer dans le duché de Milan, où il n'auroit à combattre que les François. Les députés des Vénitiens, en lui annonçant le refus de la seigneurie, ne manquerent pas de lui indiquer ce projet : il eût été excellent trois ans auparavant, dans le temps que Philibert, son gendre, gouvernoit la Savoie ; mais le duc Charles, ANN. 1507.

qui lui avoit ſuccédé, étant dévoué
ANN. 1507. à la France, n'auroit pas manqué de lui diſputer le paſſage ſur ſes terres : en ſuppoſant même que Maximilien eût pu l'emporter par force ou par ſurpriſe, il ſe ſeroit trouvé enfermé en Italie, ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, ſans reſſource, & même ſans aſyle, après une défaite. S'il feignit de l'adopter, s'il envoya même un corps de troupes & un train d'artillerie de ce côté, ce fut uniquement pour donner le change aux Vénitiens, dont il avoit démêlé la ruſe, & qu'il eſpéroit de prendre au dépourvu. Louis fut ſi ſatisfait du parti que venoient de prendre les Vénitiens, qu'il leur envoya ſur-le-champ une armée de cinq cents lances, & de cinq mille hommes de pied, commandée par le maréchal Trivulſe. Tranquille du côté de l'Italie, & conſidérant que la ſaiſon étoit déja fort avancée, il quitta Lyon pour retourner à Blois, où d'autres affaires l'attendoient.

Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.

Nous avons vu qu'après la mort de l'archiduc Philippe, Louis, bornant ſon ambition à exclure l'em-

pereur de l'adminiſtration des Pays-Bas, avoit engagé les Flamands à compoſer eux-mêmes un conſeil de régence ; qu'il avoit promis de les protéger, & que pour les convaincre de ces diſpoſitions pacifiques, il avoit retiré les troupes auxiliaires envoyées précédemment au duc de Gueldres. Cet arrangement auroit ſuffi, ſi perſonne n'eût été intéreſſé à le renverſer ; mais pouvoit-on ſe flatter que Maximilien, après un pareil affront, reſtât tranquille, & que beaucoup de gens, mécontents de n'avoir pas obtenu les emplois qu'ils deſiroient, ne fuſſent pas très-diſpoſés à le ſeconder ? Les gouverneurs des places voiſines de la Gueldre, firent des irruptions dans ce duché : il étoit impoſſible à Charles d'Egmont de ſe borner, dans cette occaſion, à une guerre purement défenſive, puiſque n'ayant point aſſez de revenus pour ſoudoyer ſes troupes, il ne pouvoit les conſerver qu'en leur permettant le pillage. Il recommença donc ſes courſes dans la Hollande & le Brabant. Ces deux provinces, qui relevoient de l'empire, voyant qu'elles n'a-

ANN. 1507. *Heuter. Auſtr. Pontan. Gelric. Haræus ann. Brab. Auton. Lettres de Louis XII.*

voient aucun ſecours à eſpérer du con-
ANN. 1507. ſeil d'adminiſtration, eurent recours à Maximilien, & lui déférerent, en leur nom, la régence de Charles de Luxembourg : les autres, affoiblies par cette déſertion, menacées par Henri VII, roi d'Angleterre, qui craignoit que l'autorité de Louis ne s'affermît dans les Pays-Bas, abandonnées à leur jalouſie inteſtine, depuis le départ du roi pour l'Italie, balançoient encore ſur le parti qu'elles devoient prendre, lorſqu'un événement, peu important en lui-même, acheva de les aliéner de la France. Deux gentilshommes du pays d'Aunis, qui avoient ſervi avec diſtinction dans le royaume de Naples, ſachant que la guerre étoit ouverte entre le duc de Gueldres & les Pays-Bas, équiperent deux vaiſſeaux, leverent cinq cents hommes, ſans en rien communiquer à la cour, & pour autoriſer le brigandage qu'ils ſe propoſoient d'exercer, ils envoyerent demander au duc ſon aveu & un brevet de capitaines. Jean Chapperon, & Antoine d'Auton, ainſi ſe nommoient ces deux gentilshommes, ayant obtenu l'aveu qu'ils deman-

doient, ſe mirent en mer, coururent ſur toutes les barques & les vaiſſeaux marchands des Pays-Bas, & firent des priſes conſidérables. Cette odieuſe piraterie, qu'on ne put réprimer aſſez tôt, parce qu'on n'en avoit aucune connoiſſance, ſouleva toutes les villes de la Flandre. Les partiſans de la France furent réduits à garder le ſilence, & l'on envoya promptement des ambaſſadeurs à Maximilien, pour le prier d'oublier le paſſé, de prendre la défenſe d'un peuple qui n'eſpéroit plus qu'en lui, & de vouloir bien ſe charger de l'adminiſtration des Pays-Bas, pendant le bas-âge de ſon petit-fils. Maximilien accepta leurs ſoumiſſions; mais toujours occupé de ſon expédition d'Italie, & ne pouvant ſe tranſporter lui-même dans ces provinces éloignées, il ſe fit remplacer par Marguerite d'Autriche ſa fille, veuve en ſecondes nôces de Philibert, duc de Savoie, tante du jeune Charles de Luxembourg, princeſſe d'un génie profond & diſſimulé, élevée dans l'adverſité, formée au manege à la cour de Ferdinand, dans le temps qu'elle étoit ſa bru, enve-

ANN. 1507.

nimée contre la France, où elle
ANN. 1507. n'avoit reçu que des affronts, enfin l'ennemi le plus dangereux & le plus opiniâtre que la fortune pût ſuſciter à la monarchie.

Encouragé par ce premier ſuccès,
ANN. 1508. & impatient de ſe montrer en Italie, Maximilien faiſoit des levées dans ſes Etats héréditaires. Craignant de perdre en préparatifs les ſix mois pendant leſquels l'empire devoit ſoudoyer ſon armée, il raſſembla vingt-quatre mille hommes dans les environs de Trente, & vint ſe renfermer dans cette ville ſur la fin de janvier. Il avoit déja détaché un corps de troupes du côté de la Franche-Comté, pour donner de l'inquiétude aux François; il en détacha un autre dans le Frioul, pour attirer les forces des Vénitiens de ce côté, & ſe tint prêt à franchir, avec le gros de ſon armée, les paſſages qu'il devoit trouver dégarnis. Après avoir fait fermer les portes de la ville, & pris toutes les précautions néceſſaires pour que perſonne n'en pût ſortir, il ordonna une proceſſion générale, dans laquelle l'évêque de Gurk, ſon chancelier, annonça,

ſuivant la formule ordinaire, le deſſein où étoit *l'empereur élu*, d'aller prendre la couronne impériale à Rome. La cérémonie achevée, il part bruſquement de Trente, emporte quelques forts, traverſe les défilés, & s'avance, ſans beaucoup d'obſtacles, juſqu'à quatre milles de Vicence. Là, il apprend que le comte de Pétiliane, général des Vénitiens, & le maréchal Trivulſe, avec l'armée auxiliaire des François, marchent à lui, dans la réſolution de lui livrer bataille, tandis que l'Alviane, autre général de la république, conduiſoit, dans le Frioul, une ſeconde armée : étonné de ne recevoir aucune nouvelle des troupes qui devoient le ſuivre, Maximilien laiſſe à Trautſon, l'un de ſes lieutenants, la conduite de cette premiere diviſion, & retourne à Trente, pour hâter la marche des troupes qu'il comptoit y trouver ; elles n'étoient point encore arrivées. Déſeſpéré de ces délais, il convoque une nouvelle diete dans la ville d'Ulm, où il ſe plaint amérement de la froideur du corps Germanique à ſeconder ſes efforts : jamais la foibleſſe ANN. 1508.

ANN. 1508.

du chef de l'empire ne ſe montra plus à découvert que dans cette occaſion : la guerre étoit à peine commencée, & déja Maximilien propoſoit d'engager les pierreries de ſa couronne pour faire ſubſiſter une foible armée, que la déſertion & la diſette détruiſoient journellement. Trautſon ne recevant point de ſecours, & à la veille de ſe trouver enfermé, livra bataille à Trivulſe & au comte de Pétiliane ; il fut défait, comme il s'y étoit attendu, mais il ſauva une partie de ſes troupes. L'Alviane, de ſon côté, ayant battu les Impériaux dans le Frioul, s'empara de toutes les places que la maiſon d'Autriche poſſédoit encore dans cette province. La priſe de Trieſte flatta d'autant plus les Vénitiens, que c'étoit le ſeul port conſidérable qui ne leur appartînt pas ſur la mer adriatique. L'Alviane s'étant joint aux deux autres généraux, vouloit qu'on aſſiégeât la ville de Trente ; mais Trivulſe, qui ne croyoit pas qu'il fût de l'intérêt de ſon maître que la puiſſance des Vénitiens s'accrût ſi rapidement, refuſa de prendre part à

ce ſiege, ſans avoir reçu auparavant de nouveaux ordres : cette réſiſtance diſpoſa les Vénitiens à prêter l'oreille aux propoſitions de l'empereur. ANN. 1508.

Traité particulier des Vénitiens. Ils indiſpoſent contr'eux toutes les puiſſances de l'Europe. *Guicchardin. Bembe. Juſtiniani. Auton. Seiſſel. Belcar. P. Martir de Angl.*

Après s'être donné beaucoup de mouvements inutiles, Maximilien s'étoit éloigné du théâtre de la guerre ; on fut pluſieurs jours ſans ſavoir ce qu'il étoit devenu. Le danger auquel étoient expoſés ſes pays héréditaires, le rappella, pour ainſi dire, à la ſociété. Il envoya propoſer aux Vénitiens une trève ou un traité de paix, aux conditions les plus avantageuſes qu'ils puſſent deſirer, exigeant ſimplement que les François n'y fuſſent point compris : le ſénat, s'appercevant que l'empereur cherchoit à brouiller la république avec le roi de France, s'obſtina à ne point vouloir entendre parler de paix, ſi les miniſtres François n'étoient admis au congrès, comme parties contractantes. Ceux-ci demanderent que la trève, ou la paix qu'on alloit conclure, fût générale, & s'étendît non-ſeulement à tous les alliés que le roi avoit au-delà des monts, mais au duc de Guel-

ANN. 1508.

dres, qui ne pouvoit ſe ſoutenir contre la puiſſante maiſon d'Autriche, ſans l'aſſiſtance des François. Peu importoit aux Vénitiens ce que deviendroit ce duc : au contraire, il leur ſembloit avantageux de laiſſer une ſemence de guerre entre le roi de France & l'empereur, qui leur paroiſſoient également formidables ; car quel qu'en dût être l'événement, ils prévoyoient qu'ils s'affoibliroient mutuellement, que le plus foible en ſeroit plus diſpoſé à rechercher leur alliance, ſans que le vainqueur en fût plus en état de leur nuire, & qu'il ne pouvoit en réſulter, pour la république, qu'une nouvelle occaſion de s'agrandir. Ainſi l'empereur, ayant offert une trève de trois ans, avec la permiſſion de garder & même de fortifier, comme ils le jugeroient à propos, toutes les places du Frioul & de l'Iſtrie, qu'ils lui avoient enlevées, & ayant proteſté en même-temps, qu'il n'entendroit à aucun accommodement, s'ils ne ſe déſiſtoient de faire cauſe commune avec le duc de Gueldres, entra ſi bien dans leurs vues, que,

ſans aucun égard aux prieres, aux reproches, ni aux menaces des miniſtres François, ils ſignerent un traité particulier, où il n'étoit fait aucune mention du duc de Gueldres, ni du roi de France, auquel on réſerva ſimplement la faculté de déclarer dans trois mois, s'il vouloit y être compris. Quand au lieu d'un roi de France, duc de Milan, les Vénitiens n'auroient eu pour allié qu'un duc d'Urbin, ou un marquis de Mantoue, ils n'auroient pu agir avec plus de hauteur qu'ils le firent dans cette rencontre. Cet affront réveillant le ſouvenir de tous les ſujets de plaintes qu'on avoit déja contr'eux, les brouilla irrévocablement avec la France. Une démarche inſolente outra contr'eux l'empereur. Voulant honorer la valeur & la bonne conduite de l'Alviane, leur général, qui venoit d'étendre le domaine de la république, ils lui décernerent un triomphe, où Maximilien & les Allemands furent donnés en ſpectacle, & ſervirent de riſée à la plus vile populace. Ils croyoient en cela ne faire qu'imiter les anciens Romains, Ann. 1508.

auxquels ils avoient la vanité de
ANN. 1508. ſe croire ſubſtitués : mais ils ne réfléchiſſoient pas que ce qui pouvoit convenir à un peuple de ſoldats, plus nombreux & mieux diſcipliné que ſes voiſins, ne convenoit en aucune maniere à une ſociété de commerçants, qui n'avoit que des mercenaires pour défenſeurs, qui ne figuroit dans l'Europe qu'en diviſant ſes voiſins, & qui devoit rentrer dans le néant, dès que ces voiſins, oubliant leur éternelle jalouſie, ſe concerteroient pour l'accabler. Cependant, comme ſi le roi de France & l'empereur n'euſſent pas encore ſuffi pour les perdre, ces aveugles républicains ſemblerent prendre plaiſir à braver le reſſentiment de Jules II. Louis, plus puiſſant qu'eux, venoit d'être contraint, par les importunités du pontife, à chaſſer du duché de Milan les Bentivoglio, convaincus d'entretenir des intelligences à Bologne, & d'y avoir tramé une conſpiration. Les Vénitiens, toujours brouillés avec le pape, depuis qu'ils avoient refuſé de lui rendre Faenza & Rimini, donnerent une retraite

à

à ces fugitifs, & les mirent plus à portée que jamais de continuer leurs pratiques. A cette premiere mortification ſe joignit une marque de mépris, qui pouvoit être regardée comme une injure perſonnelle. L'évêché de Vicence étant venu à vaquer en cour de Rome, par la mort du cardinal de la Rovere, le pape ne manqua pas d'en diſpoſer en faveur d'un autre de ſes neveux : ſans égard pour cette collation, le ſénat y nomma quelque temps après un gentilhomme Vénitien, qui s'en mit en poſſeſſion, & qui, ſur le refus que fit le pape de confirmer ſa nomination, s'intitula : *Evêque élu de Vicence par la grace du très-excellent conſeil des Pregati.* Il n'en falloit pas tant pour pouſſer à bout l'homme du monde le moins patient. Trop foible pour tirer par lui-même raiſon de ces offenſes, Jules chercha des vengeurs : il s'adreſſa à l'empereur, au roi de France lui-même, qu'il haïſſoit & qu'il craignoit plus encore que les Vénitiens : il les trouva l'un & l'autre diſpoſés à ſeconder ſa haine. Un autre prince ſe joignit à cette ANN. 1508.

ligue redoutable ; non par haine ni
ANN. 1508. par aucun reſſentiment particulier, mais par politique & par un intérêt ſordide. Ferdinand le Catholique avoit les plus grandes obligations aux Vénitiens : il leur devoit en partie le royaume de Naples ; mais la reconnoiſſance étoit un ſentiment étranger au cœur de Ferdinand. Ils tenoient par engagement quatre ou cinq places fortes dans la Pouille ; il vouloit y rentrer ſans acquitter le prix de l'engagement, & cependant il n'oſoit leur déclarer la guerre, de peur que s'adreſſant, ſoit au roi de France, ſoit à l'empereur, ils ne contribuaſſent à le renverſer d'un trône uſurpé & mal affermi. Il falloit, pour ne rien riſquer, commencer par les brouiller irrévocablement avec ces deux ſouverains, auxquels ils n'euſſent pas manqué de recourir. C'eſt ſur ces principes qu'il avoit manœuvré à l'entrevue de Savone, abuſant du deſir qu'avoit le cardinal d'Amboiſe de parvenir à la papauté : il n'avoit pas eu de peine à lui perſuader qu'en conciliant les intérêts des principales puiſſances de l'Europe, & en ſe déli-

vrant des Vénitiens, qui avoient un intérêt ſenſible à les diviſer, il s'aſſureroit la tiare, ſoit après la mort de Jules, qui ne pouvoit être fort éloignée, ſoit en aſſemblant un concile général, dont toute l'Europe ſentoit le beſoin, & dans lequel ce pontife ſimoniaque ſeroit dépoſé. Depuis l'entrevue de Savone, Ferdinand avoit eu de nouvelles raiſons de ſe fortifier de plus en plus dans ſon projet. Maximilien, reconnu pour tuteur de ſon petit-fils, & adminiſtrateur général des Pays Bas, venoit d'acquérir des facilités pour entretenir une correſpondance ſuivie avec les Etats de Caſtille. Preſque tous les grands de ce royaume étoient dans ſes intérêts : les rois de Navarre & de Portugal, qui ne pouvoient voir ſans effroi les couronnes de Caſtille & d'Aragon réunies ſur la même tête, appuyoient le parti des mécontents, & appelloient Maximilien en Eſpagne. Ferdinand occupé à détruire ce parti, avoit le plus vif intérêt à donner de l'occupation à l'empereur du côté de l'Allemagne; il commit le ſoin d'achever la négociation commencée avec ANN. 1508.

le cardinal d'Amboiſe, à Marguerite ſa bru, gouvernante des Pays-Bas : il ne pouvoit choiſir un miniſtre plus actif & plus intelligent ; Marguerite, quoique très-attachée à ſon pere, vivoit en bonne intelligence avec Ferdinand, dont elle n'avoit point eu à ſe plaindre pendant tout le temps qu'elle avoit demeuré en Eſpagne. L'intérêt de ſon pupile exigeoit qu'elle continuât à le ménager ; car s'il n'avoit point d'enfant de Germaine de Foix, ſa ſeconde femme, comme on commençoit à le croire, Charles, ſon petit-fils, n'étoit pas moins ſon héritier que celui de Maximilien. Il étoit donc important de lui inſpirer de bonne heure des ſentiments de pere pour cet illuſtre rejetton de la maiſon d'Autriche : un autre intérêt, moins grand à la vérité, mais plus voiſin & plus preſſant, animoit encore le zele de Marguerite. Le duc de Gueldres lui donnoit des alarmes continuelles, & elle avoit reconnu combien il ſeroit difficile de réduire cet ennemi opiniâtre, tant qu'il ſeroit ſoutenu par la France. Le ſeul moyen de s'en délivrer,

ANN. 1508.

étoit d'embarquer Louis dans des affaires ſi ſérieuſes & ſi importantes, qu'il perdît de vue ce foible allié, ou qu'il ſe trouvât forcé de le ſacrifier. Elle preſſa, elle conjura l'empereur ſon pere, par l'intérêt qu'il devoit prendre à ſon petit-fils, de faire trève pour un temps à la haine qu'il avoit vouée à Louis & à Ferdinand; elle lui montra la gloire & le profit qui l'attendoient en Italie; enfin elle ſut ſi bien tirer parti de ſon reſſentiment contre les Vénitiens, qu'elle obtint de pleins pouvoirs pour traiter avec le miniſtre du roi de France. La guerre étoit plus vive que jamais entre le duc de Gueldres & les provinces des Pays-Bas: on convint d'une trève de quarante jours, pendant laquelle, Marguerite d'un côté, & de l'autre le cardinal d'Amboiſe, tiendroient des conférences dans la ville de Cambrai, pour parvenir à une paix finale. ANN. 1508.

Ligue de Cambrai.

Ces conférences ne pouvoient alarmer les Vénitiens; ils avoient dû s'y attendre, ils y avoient donné lieu, en refuſant à Trente de mêler leurs intérêts à ceux du duc de Gueldres, & en ſe hâtant de *Mocenigo. Bembe. Guicchardin. P. Martir. Lettres de*

ANN. 1508. *Louis XII. Auton. Seiſſel. Pontan. ver. Gelr.*

conclure un traité particulier avec la maiſon d'Autriche. Ils ne pouvoient ſe plaindre de n'y être point appellés, puiſque les objets qui devoient s'y traiter, leur étoient devenus entiérement étrangers. Pour ne leur donner aucune défiance, on n'y appella qu'un très-petit nombre de perſonnes : Marguerite d'Autriche, au nom de Maximilien ſon pere, & de Ferdinand ſon ancien beau-pere, le cardinal d'Amboiſe, pour le roi de France & le pape, ſe rendirent à Cambrai, ſans éclat, accompagnés ſeulement de cinq ou ſix juriſconſultes habiles, dont ils vouloient s'aider pour l'éclairciſſement de quelques points contentieux de droit public. Il falloit commencer par fixer les loix de la dépendance des principales provinces des Pays-Bas, à l'égard de la couronne de France, tranſiger ſur les plaintes reſpectives excitées à cette occaſion, & empêcher, s'il étoit poſſible, qu'il ne s'en élevât de nouvelles. Louis ne vouloit point ſe relâcher ſur les droits de ſa couronne ; Marguerite ne vouloit rien perdre des prérogatives qu'avoient uſurpées les der-

niers ducs de Bourgogne. On disputa de part & d'autre avec chaleur; on fut plusieurs fois à la veille de se séparer : *Nous nous sommes*, écrivoit Marguerite, *monsieur le légat & moi, cuidé prendre au poil.* Dans l'impossibilité où l'on se trouva de prendre un arrangement définitif, on convint de suspendre la décision des questions les plus difficiles, & toutes les procédures commencées au parlement de Paris, jusqu'à ce que l'archiduc Charles fût parvenu à l'âge de majorité, & rendît l'hommage auquel il étoit tenu : en attendant, il dut jouir de ses Etats, comme en avoit joui son pere sous la mouvance de la couronne, le ressort du parlement de Paris, & en prenant chaque année des lettres du roi, pour être autorisé à lever des subsides sur l'Artois. On suivit à peu-près la même marche par rapport au duc de Gueldres. L'empereur ne vouloit le regarder que comme un séditieux & un révolté; il croyoit lui faire grace en le remettant dans la même position où l'avoit laissé l'archiduc Philippe, en partant pour l'Espagne. C'eût été ANN. 1508.

le dépouiller du titre & des droits
ANN. 1508. de ſouverain, pour le réduire au rang & à la qualité d'un gentilhomme opulent. Après les avantages qu'il avoit remportés, & dans la poſition où il ſe trouvoit, une pareille propoſition ne pouvoit paſſer que pour une injure : Marguerite, après de longs débats, fut obligée d'y renoncer. On régla que Charles d'Egmond jouiroit par proviſion des duché de Gueldres & comté de Zutphen ; qu'il rendroit au jeune archiduc trois ou quatre places, dont il s'étoit emparé en Hollande ; que le jeune archiduc, de ſon côté, lui remettroit quelques châteaux, qu'il tenoit encore dans le duché de Gueldres : que les choſes reſteroient dans cet état, juſqu'à ce que des commiſſaires reſpectifs, nommés d'une part par l'empereur & le roi d'Angleterre, & de l'autre par le roi de France & le roi d'Ecoſſe, euſſent examiné les droits des deux parties, & prononcé définitivement, tant ſur le fond de l'affaire, que ſur les limites des deux Etats. Louis promit, non-ſeulement de ne plus défendre Egmond, ſi les com-

miſſaires le condamnoient, mais de l'abandonner d'avance, s'il refuſoit de ſe ſoumettre à l'arbitrage, ou ſi, redoutant le jugement, il recommençoit la guerre. On nomma pour garants de ce traité, qui fut auſſitôt rendu public, les rois d'Angleterre & d'Aragon, les princes & États de l'empire. ANN. 1508.

Quant au ſecond traité, ou au ſecond acte de ce traité, qui dut demeurer ſecret juſqu'au moment de l'exécution, il ne ſouffrit preſque aucune difficulté. Il s'agiſſoit de partager la dépouille des Vénitiens, & ce partage ſe trouvoit fait d'avance : le pape réclamoit Ravenne, Cervie, Faenza & Rimini : Maximilien demandoit, comme empereur, Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Tréviſe; & comme chef de la maiſon d'Autriche, le Frioul & l'Iſtrie : le roi de France vouloit recouvrer Breſſe, Crême, Bergame, Crémone, la Giarad'adda, & tout ce qui avoit autrefois fait partie du duché de Milan : le roi d'Eſpagne ne vouloit que Trani, Brindes, Otrante & Gallipoli, détachées, depuis douze ou treize ans,

du royaume de Naples. Le duc de
ANN. 1508. Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, le duc de Savoie, & le roi de Hongrie, avoient des droits à réclamer ſur d'autres places : on promit de les admettre à en pourſuivre la reſtitution, pourvu que dans deux mois, ils accédaſſent au traité, & qu'ils contribuaſſent convenablement aux frais de la guerre. Il ne s'agiſſoit donc plus que de lever les obſtacles qui pouvoient troubler l'harmonie entre les confédérés, convenir du temps où commenceroit l'attaque, des ſecours mutuels qu'ils ſeroient obligés de ſe prêter, & de fixer un terme à la durée de cet engagement. Le premier obſtacle qui pouvoit troubler les confédérés, étoit la méſintelligence entre l'empereur & le roi de France, au ſujet de l'inveſtiture du duché de Milan. Louis la vouloit pure & ſimple pour lui, pour ſes enfants légitimes, ou, au défaut d'enfants, pour ſon plus proche parent. Il promettoit, à ce prix, d'entrer en campagne quarante jours avant l'empereur, & de lui donner en outre,

cent mille ducats, une fois payés. Cet article fut accordé. Le second obſtacle étoit la querelle du même Maximilien avec Ferdinand le Catholique, touchant la régence du royaume de Caſtille; objet important, ſur lequel aucun des deux ne vouloit ſe relâcher: on régla qu'on nommeroit inceſſamment des arbitres pour terminer amicalement ce différent; que les droits des deux parties reſteroient entiers, pendant ce délai; que l'empereur, ni ſon petit-fils ne pourroient entreprendre de les faire valoir par les armes, tant que dureroit la guerre de Veniſe, ni même ſix mois après. Nous verrons bientôt le parti que Ferdinand ſut tirer de cette clauſe. Par rapport au temps où devoit commencer l'expédition, on ſtipula que le pape procéderoit le premier par les cenſures eccléſiaſtiques; qu'il jetteroit l'interdit ſur toutes les terres de la ſeigneurie, & les donneroit au premier occupant; qu'en même-temps, le roi de France, le roi d'Aragon & le pape, travailleroient de concert à mettre cette ſentence à exécution; que l'empereur, lié par ANN. 1508.

les ſerments qu'il avoit prêtés quel-
ANN. 1508. ques mois auparavant, en accordant une trève de trois ans, ne ſeroit tenu d'agir que quarante jours après que la guerre ſeroit ouverte; que le pape, pour lui donner moyen d'agir, ſans manquer à la foi publique, l'appelleroit à ſon ſecours, comme *défenſeur & avoué du ſaint ſiége*: d'où il devoit arriver que la France porteroit ſeule tout le faix de cette entrepriſe commune: car bien que le pape & le roi d'Aragon fuſſent tenus d'agir en même temps, ils étoient trop habiles l'un & l'autre pour ne pas attendre à ſe déclarer, que l'ennemi fût entiérement renverſé. Louis l'avoit prévu, & ne s'en mettoit point en peine; mais une choſe à laquelle il ne s'attendoit pas, & qui faillit pourtant d'arriver, c'eſt que l'empereur voulut profiter du délai de quarante jours qu'il s'étoit fait accorder, & de l'éloignement des troupes Françoiſes, pour accabler ſubitement le duc de Gueldres: la vigilance de ce Prince, les meſures qu'il prit, renverſerent ce honteux projet, & l'empereur, ſur les plaintes qu'en fit Louis,

déſavoua publiquement ſes officiers. Enfin, pour empêcher que les alliés ne ſe diviſaſſent, & que l'un ne cherchât à faire ſon profit au préjudice des autres, il fut expreſſément ſtipulé qu'aucun d'eux ne pourroit conclure ni trêve ni paix avec les Vénitiens, ſans le congé & la participation des autres; que celui qui ſe trouveroit le premier en poſſeſſion de ce qui devoit lui revenir, prêteroit une partie de ſes troupes à celui qui ſeroit moins avancé, & que cette obligation ſubſiſteroit, tant qu'il reſteroit à conquérir quelqu'une des places énoncées dans le traité de partage : il eſt vrai qu'on ne détermina ni la quantité ni la durée de ces ſecours, ſans doute parce que perſonne ne s'imagina qu'il ſeroit dans le cas de recourir à ſes alliés, n'y ayant aucun des quatre principaux confédérés qui ne ſe crût en état de ſe faire raiſon par lui-même d'un ſi foible ennemi. ANN. 1508.

Ce traité fut conclu, ſigné & ratifié par les puiſſances intéreſſées, ſans que les Vénitiens, qui avoient des ambaſſadeurs, des réſidents & des ANN. 1509. Etonnement & réſolution des Vénit.

espions en toutes ces cours, se dor-
ANN. 1509. taſſent de l'orage qui ſe formoit
Ibid. ſur leur tête. Cette ſécurité, ou plutôt cet aſſoupiſſement, paroît d'abord incroyable, quand on fait attention que Veniſe étoit alors la puiſſance la plus déliée & la plus vigilante de l'Europe; mais dans cette occaſion, ſes propres lumieres ſervirent, en quelque ſorte, à l'aveugler: des quatre puiſſances qui s'uniſſoient pour ſa ruine, elle ſavoit qu'elle en avoit offenſé trois, le pape, l'empereur & le roi de France; mais elle ſavoit, ou croyoit ſavoir en même temps, qu'elle n'avoit que l'empereur à redouter, parce qu'il étoit le ſeul qui eût un véritable intérêt à l'abaiſſer, ou à la perdre: or elle venoit de conclure avec lui une trêve de trois ans; & dans le temps qu'il ſignoit la ligue de Cambrai, il conjuroit le ſénat, par ſes ambaſſadeurs, de s'unir à lui contre le roi de France, ſon éternel ennemi. Quant aux trois autres ſouverains, ils avoient tant de raiſons d'appréhender que la puiſſance de l'empereur ne ſe rétablît en Italie, un intérêt ſi vif à conſer-

ver la seule puissance qui en fermât l'entrée aux Allemands, que quelques sujets de plaintes que leur eût donné la république, on ne devoit point appréhender que ces princes s'oubliassent assez eux-mêmes pour conjurer sa perte avec leur commun ennemi. Ce raisonnement étoit bon en politique; mais les rois ne se trompent-ils jamais sur leurs vrais intérêts? L'ambition, la vengeance, la présomption, ne les égarent-elles pas aussi souvent que les autres hommes? La ligue étoit formée depuis un mois, & elle paroissoit encore une chimere, ou un épouvantail; Louis & son ministre étoient peut-être les seuls qui crussent qu'elle pourroit s'exécuter: le pape le croyoit si peu, ou il fut tellement effrayé du danger où elle exposeroit l'Italie en général, & en particulier le saint siége, qu'il en fit donner le premier avis aux Vénitiens, offrant de s'en séparer, d'employer même toute son autorité pour la dissiper, s'ils consentoient à lui rendre, de bonne amitié, les deux seules places de Rimini & de Faenza; mais les menaçant en même ANN. 1509.

temps d'armer contr'eux le ciel &
ANN. 1509. la terre, & de les détruire ſans miſéricorde, s'ils perſiſtoient à le braver. Cette nouvelle deſſilla les yeux des Vénitiens; le ſénat s'aſſembla: dans l'effroi que cauſoit une ligue ſi formidable, preſque tous opinoient à donner une prompte ſatisfaction au pape. Dominique Triviſani, l'un des procurateurs de Saint-Marc, oſa s'oppoſer à cet avis: il repréſenta » que le parti que prendroit le pape dans cette affaire, » étoit la choſe du monde la plus » indifférente: que les troupes de » l'Egliſe, rebut de la milice d'Italie, ne méritoient pas qu'on s'en » mît en peine: qu'il ſuffiroit pour » rendre tous leurs efforts inutiles, » de renforcer de quelques compagnies la garniſon de Faenza: que » les cenſures eccléſiaſtiques & les » foudres du Vatican dont on les » menaçoit, ne devoient pas cauſer » beaucoup plus d'effroi: que la république en avoit été autrefois » frappée, ſans en reſſentir aucun » dommage; car quelle apparence, » ajouta-t-il, que Dieu régle ſa vérité ou ſa miſéricorde ſur les

» caprices d'un mortel ambitieux,
» ſuperbe, ivrogne & débauché ? ANN. 1509.
» Qui nous aſſurera d'ailleurs, qu'a-
» près avoir obtenu Rimini & Faen-
» za, il ne ſe joindra pas encore
» au reſte des confédérés, pour ob-
» tenir Cervie & Ravenne ? Sera-
» t-il de meilleure foi que ſes pré-
» déceſſeurs, qui, pour autoriſer
» leurs injuſtices, ont établi cette
» maxime déteſtable, qu'aucun en-
» gagement, aucune promeſſe, au-
» cun ſerment ne peut empêcher
» l'égliſe de revendiquer ſes préten-
» tions ? Treviſani fit obſerver en-
» ſuite que du premier pas dépen-
» doit ordinairement le ſuccès d'une
» entrepriſe ; que ſi le ſénat mar-
» quoit de la foibleſſe ou de la crain-
» te, il n'y auroit aucune des puiſ-
» ſances confédérées qui ne ſe crût
» en droit de lui dicter des loix ; que
» ſi l'on pouvoit conſentir à ſe re-
» lâcher des anciennes maximes de
» la république, & faire un ſa-
» crifice, c'étoit ou avec l'empe-
» reur, ou avec le roi de France
» qu'il falloit ſe réconcilier, & non
» avec le pape, dont on n'avoit
» rien à eſpérer ni à craindre ; que

ANN. 1509.

» le meilleur moyen de ſe garan-
» tir, étoit de ſe roidir contre le
» danger, de ne jamais déſeſpérer
» du ſalut de la patrie, & de s'aſ-
» ſurer que tant qu'ils feroient de
» leur côté ce qui dépendroit d'eux
» pour ſe bien défendre, le ſouve-
» rain arbitre des deſtinées ne les
» abandonneroit pas «. Cet avis, conforme aux anciennes maximes de la république Romaine, prévalut dans le ſénat. Au reſte, ſi l'étude de l'antiquité Romaine, qui étoit devenue le fondement & la baſe de l'éducation publique, contribua dans cette occaſion à égarer les Vénitiens, on doit remarquer que ce fut auſſi à la même ſource qu'ils puiſerent cette conſtance dans le malheur, cet amour de la patrie, dont ils donnerent des exemples ſignalés pendant tout le cours de cette guerre.

Louis leur envoie déclarer la guerre.

Seiſſel.
Guicchardin.
Bembe.
Relation de Monſoie.

Pendant qu'ils fortifioient leurs places, qu'ils équipoient cinq ou ſix eſcadres à la fois, qu'ils attiroient ſous leurs enſeignes les ſoldats les plus aguerris & les plus célebres capitaines d'Italie, ils envoyoient des ambaſſadeurs aux prin-

ces ligués pour ſonder leurs diſpoſitions, & jetter entr'eux de la défiance ; ils avoient quelque eſpoir de gagner Maximilien, dont ils connoiſſoient l'inconſtance & la haine invétérée contre les François : mais l'ayant cruellement outragé quelques mois auparavant, & n'ayant rien à lui offrir qui fût capable de le dédommager des avantages que lui promettoit la ligue, ils ne purent même parvenir à ſe faire écouter. Ferdinand le Catholique uſa d'une profonde diſſimulation. Ayant eu la précaution de n'envoyer aucun ambaſſadeur à Cambrai, il feignit d'ignorer ce qui s'y étoit paſſé ; il fit offre de ſa médiation auprès du roi de France, & promit, s'il ne pouvoit empêcher cette guerre, de rendre à la république tous les bons offices qu'elle avoit droit d'attendre d'un allié. Louis lui-même, s'il en faut croire les Vénitiens, n'uſa pas dans cette occaſion de ſa candeur ordinaire ; il trompa non ſeulement Condolmier leur ambaſſadeur par de feintes careſſes, mais il écrivit lui-même pluſieurs lettres affectueuſes au doge & au ſénat, qu'il leur

ANN. 1509. *Héraut d'armes. Cabinet de Fontan.*

ANN. 1509.

fit préſenter par Jean de Laſcaris, ſon ambaſſadeur. Les écrivains François nient ces faits : ils rapportent que Condolmier, homme aimable & de bonne ſociété, mais valétudinaire, répondoit à ceux qui lui demandoient des nouvelles de ſa ſanté, que *du reſte il ſe portoit aſſez bien ; mais qu'il avoit grand mal aux oreilles, en entendant journellement ce qui ſe diſoit contre la ſeigneurie* : qu'aux noces d'Anne d'Alençon avec le marquis de Montferrat, Condolmier s'étant préſenté à la table où étoient les autres ambaſſadeurs, n'y trouva point de place, & eſſuya un affront que perſonnellement il ne méritoit pas : qu'ayant demandé une explication au cardinal d'Amboiſe, & l'ayant prié de lui déclarer définitivement ſi le roi regardoit la république comme amie ou comme ennemie, le cardinal ſe contenta de lui détailler tous les motifs de plainte que la république avoit donnés au roi en différentes rencontres. Si Condolmier ne ſe retira pas après une pareille explication, c'eſt qu'apparemment il jugea que l'amitié perſonnelle dont l'honoroit le monar-

que, pouvoit encore être utile à ſa patrie. En effet il fit un dernier effort, & après avoir remontré à Louis combien il étoit dangereux de quitter d'anciens alliés pour s'attacher à des ennemis à peine réconciliés, il lui vanta les reſſources de la république, & finit par lui déclarer que c'étoit de ſa part une *entrepriſe bien périlleuſe de s'attaquer à une puiſſance gouvernée par un ſi grand nombre de têtes ſages. Monſieur l'ambaſſadeur*, lui répondit Louis, *tout ce que vous venez de dire eſt fort beau ; mais j'oppoſerai tant de fous à vos ſages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner : nos fous ſont gens qui frappent à droite & à gauche, & qui n'entendent plus raiſon, quand une fois ils ont commencé.* Condolmier ne ſe retira que lorſque les troupes étoient déja en marche pour l'Italie : il fut bientôt ſuivi d'un héraut ou roi d'armes au titre de *Monjoie*, lequel, introduit dans le ſénat, parla en ces termes : *Le roi Très-Chrétien, mon immuable & ſouverain ſire, m'a chargé de vous déclarer, illuſtriſſime & magnifique doge, qu'attendu les offen-* ANN. 1509.

ſes, outrages, mauvais & déloyaux
ANN. 1509. *tours que, ſous le voile de l'amitié & au mépris de l'alliance que vous aviez avec lui, vous lui avez faits en pluſieurs & diverſes rencontres, ſoit en donnant aide & ſecours à ſes ennemis, par terre & par mer, ſoit en ſoudoyant ceux qui cherchoient à lui nuire; en vous oppoſant à tous ſes projets, & en formant des pratiques pour abattre ſa puiſſance en Italie: qu'attendu encore la trève & le traité frauduleux que vous avez fait à Trente avec le très-ſacré empereur, ſans la participation & contre les intérêts du roi Très-Chrétien, qui vous avoit aidés & défendus, & que vous avez laiſſé ſeul expoſé aux frais & aux dangers de la guerre, cherchant à profiter de ſon embarras pour vous étendre dans le duché de Milan:*

Ledit ſeigneur roi Très-Chrétien, mon immuable & ſouverain ſire, a renoncé à votre alliance, confédération & amitié; & ſur la priere qui lui en a été faite par notre très-ſaint pere le pape, dont vous avez uſurpé les poſſeſſions, il a conclu & arrêté avec le très-ſacré empereur, le catholique roi d'Eſpagne, & autres princes,

une fraternelle amitié, alliance & confédération perpétuelle, pour vous forcer & contraindre de reſtituer à la ſainte égliſe, dont il eſt le fils aîné, au très-ſacré empereur, au roi catholique d'Eſpagne, aux autres princes & ſeigneurs, & à lui Très-Chrétien & immuable roi de France, les biens & terres que vous leur détenez injuſtement. ANN. 1509.

Et ſur ce, je vous dénonce & notifie guerre mortelle, tant ſur terre que ſur mer, à feu & à ſang, en tous lieux où réſiſtance ſera faite, & juſqu'à parfaite & entiere reſtitution des biens & terres par vous uſurpés : proteſtant ici que ſi perte, dommage ou inconvénient en advient à la chrétienté, la faute & la coulpe en tomberont ſur vous.

Héraut, répondit le doge Loredano, *nous avons entendu ce que vous nous avez dit de la part de votre maître. Héraut, dix ans ſe ſont écoulés depuis que nous prîmes alliance avec lui, & il ne ſe prouvera point que depuis ce temps, nous ayons contrevenu ni directement ni indirectement à nos engagements, ni qu'on puiſſe nous reprocher aucun fait qui*

ANN. 1509.

autoriſe les reproches qu'il nous adreſſe: nous l'avons aimé; nous lui avons rendu tous les offices de fideles alliés, & tout ce que nous avons pu découvrir de contraire à ſes intérêts, nous l'en avons ſoigneuſement averti.

Quant à la trève conclue à Trente avec le roi des Romains, s'il n'y a pas été compris, ce n'eſt point à nous qu'il doit s'en prendre, car quelques offres qu'on nous eût faites pour traiter ſéparément, nous n'y voulumes jamais conſentir; mais uniquement à la mauvaiſe conduite & à l'opiniâtreté des miniſtres qu'il y envoya.

Héraut, nous n'euſſions jamais cru qu'un prince ſi grand & ſi ſage eût ſi légérement prêté l'oreille aux diſcours empoiſonnés d'un pape qu'il devroit mieux connoître, ni aux inſinuations d'un prêtre que nous nous diſpenſons de nommer: que pour plaire à ces deux perſonnages, il ſe déclare l'ennemi d'une ſi puiſſante république, qui lui a rendu des ſervices importants, & qui a conſtamment rejetté toutes les offres que lui ont faites pluſieurs ſouverains, tant en Italie que hors de l'Italie, de places, de châteaux & de provinces entieres, ſi elle

vouloit renoncer à ſon alliance ; c'eſt de quoi nous ſommes ſurpris & émerveillés. ANN. 1509.

Héraut, nous eſpérons que la majeſté du roi votre maître connoîtra la vérité, & nous rendra juſtice : que Dieu, à qui l'on ne peut en impoſer, jugera entre nous, & que la punition tombera ſur les coupables. Nous eſpérons encore en ſa ſacrée majeſté ; ſinon, nous tâcherons de nous défendre : & vous, pere héraut, & vous, trompette, vous rapporterez au roi Très-Chrétien ce que vous venez d'entendre ; partez.

Dans le même temps, le pape fulmina une bulle contre les Vénitiens, dans laquelle, rappellant toutes leurs entrepriſes ſur les droits du ſaint-ſiege, les taxes exorbitantes qu'ils levoient ſur les biens eccléſiaſtiques, l'odieuſe tyrannie qu'ils exerçoient ſur le clergé ſéculier & régulier, l'uſurpation enfin des places de l'égliſe ; il les déclaroit excommuniés, ſi dans ving-quatre jours ils ne lui donnoient une pleine ſatisfaction ſur tous ces objets : il donnoit leurs biens au premier occupant, autoriſoit tout le monde à

Le pape excommunie les Vénitiens. *Bembe. Juſtiniani. Guicchardin. Belcar.*

ANN. 1509.

leur courir ſus, & à les réduire en ſervitude, étendant les mêmes cenſures ſur tous ceux qui leur donneroient aide ou ſecours. Cette bulle n'effraya pas les Vénitiens; le ſénat y répondit par un appel au futur concile, & ſe permit ſur la perſonne de Jules les mêmes libertés qu'il s'étoit données en parlant du ſénat. Jules répondit à cet appel par une nouvelle bulle, à laquelle on ne fit aucune attention. Il porta un coup plus ſenſible aux Vénitiens: ils venoient de prendre à leur ſolde Jules & Renzo d'Urſins, Troïle Savelli, avec cinq [illegible] hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie; le pape, comme leur ſuzerain, leur défendit de s'éloigner du territoire de Rome: il ſaiſit entre leurs mains les quinze mille ducats qu'ils avoient touchés pour ſolde, promettant d'en tenir compte à la république ſur la ſomme dont elle lui étoit redevable, à raiſon des jouiſſances des places de la Romagne.

Commencement des hoſtilités. *Ibid.*

Louis, exact obſervateur de ſa parole, n'ayant pu, quelque diligence qu'il eût faite, ouvrir la campagne le premier d'avril, comme il

s'y étoit engagé, envoya ordre à Chaumont, gouverneur-général du Milanès, de raſſembler ſes troupes, & de pénétrer ſur les terres des Vénitiens. Chaumont paſſa l'Adda, & vint inveſtir Trevi, place mal fortifiée, dont la garniſon ſe rendit priſonniere de guerre, avec le provéditeur Moroſini, qui s'y étoit enfermé quelques jours auparavant. Après cet acte d'hoſtilité, Chaumont, laiſſant dans la place cinquante lances, ſous la conduite de Fontrailles, & mille hommes de pied, ſous le capitaine Imbaut de Romanieu, revint dans le Milanès, où Louis raſſembloit ſon armée. Elle conſiſtoit en deux mille lances Françoiſes ou Italiennes, qui formoient environ douze mille chevaux; en ſix mille Suiſſes, & douze ou quatorze mille hommes d'infanterie Françoiſe. Louis, qui conſidéroit que le traité qu'il avoit fait avec les cantons, étoit ſur le point d'expirer, & qui comprenoit, par les plaintes & les mutineries éternelles des Suiſſes, qu'il faudroit; ou ſe paſſer de leurs ſervices, ou les acheter à un plus haut prix qu'au- ANN. 1509.

paravant, commença dès-lors à s'oc-
ANN. 1509. cuper ſérieuſement du ſoin de ſe procurer une infanterie nationale : il engagea quelques-uns des officiers de la gendarmerie les plus diſtingués, tels que le chevalier Bayard, à ſe charger de les conduire & de les diſcipliner ; mais la crainte de ſurcharger ſon peuple, l'empêcha toujours d'en former un corps ſtable & permanent. Les gentilshommes, qui voulurent bien ſe prêter aux deſirs du roi, n'accepterent cette commiſſion honorable, qu'à condition de conſerver leur grade dans la gendarmerie ; car ils préféroient hautement au commandement paſſager & au grade de capitaine de mille hommes de pied, celui de guidon ou de lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, ou même de ſimple homme d'armes, qui devoit durer autant que leur vie, & qui leur ouvroit le chemin à de plus grands honneurs. Le préjugé d'ailleurs avoit tellement avili l'infanterie, qu'on ne la regardoit que comme un aſyle contre la miſere, & qu'un gentilhomme ne croyoit pas pouvoir y acquérir de l'honneur ; mais les ſervices importants que ren-

dit cette infanterie dans les guerres d'Italie, la réputation éclatante des capitaines qui ſe chargerent de la diſcipliner, changerent peu-à-peu les idées à cet égard. Les capitaines qui contribuerent le plus à opérer cette heureuſe révolution, & auxquels, par-conſéquent, la poſtérité doit de la reconnoiſſance, furent Jean de Chabannes, ſeigneur de Vandeneſſe, frere du célebre la Paliſſe, Odet d'Aidie, Moneins, Normanville, le cadet de Duras, François de Daillon, ſeigneur de la Crotte, Bayard, & plus que tous ceux-là encore, le capitaine Molard, gentilhomme de Dauphiné. La Gaſcogne avoit été long-temps en poſſeſſion de fournir la ſeule infanterie que l'on connût en France : on commence à en appercevoir de preſque toutes les provinces du royaume : la petite province du Maine fournit, en cette occaſion, juſqu'à quinze cents aventuriers. ANN. 1509.

Quelque formidable que parût l'armée Françoiſe, celle de Veniſe la ſurpaſſoit de beaucoup. Cette république, qui faiſoit encore preſque

ANN. 1509.

ſeule le commerce de l'Europe entiere, dont les revenus étoient ſagement adminiſtrés, jugeant que du ſuccès de cette campagne dépendoit ſa conſervation ou ſa ruine, raſſembla dans un ſeul camp, trois mille lances, quatre mille ſtradiots ou Albanois, la meilleure cavalerie legere que l'on connût alors, & trente mille hommes d'infanterie. Le comte de Pétiliane, célebre par ſa prudence & par ſon attention à ne jamais donner de priſe ſur lui à l'ennemi, commandoit ces troupes, avec le titre de généraliſſime : Barthelemi d'Alviane, guerrier intrépide, plein de feu, d'activité & de reſſources, étoit plutôt ſon collegue que ſon lieutenant-général : deux nobles Vénitiens, André Gritti & George Cornaro, très-capables l'un & l'autre de commander une armée, ſi les loix de la patrie euſſent permis de confier à des citoyens un pouvoir dangereux pour la liberté, formoient, en qualité de provéditeurs, le conſeil des deux généraux. Ils devoient échauffer le courage de Pétiliane, modérer l'ardeur de l'Alviane, & conſulter le ſénat dans les

affaires importantes & qui permettroient des délais. Dans le conseil qui ANN. 1509.
se tint pour régler les premieres opérations de la campagne, les deux généraux ouvrirent des avis entiérement opposés : Pétiliane vouloit que l'armée se retranchât dans un poste sûr, couvert de deux rivieres & de plusieurs marais, au centre, pour ainsi dire, des Etats de la république ; qu'on laissât aux François une pleine liberté d'assiéger Crémone, Bresse ou Bergame, où l'on avoit placé de fortes garnisons, & qu'on attendît, pour leur livrer bataille, que leur armée se fût affoiblie par des assauts inutiles, les maladies & la désertion. Au contraire, l'Alviane pensoit qu'après s'être bien assuré du passage des rivieres, & d'une retraite, en cas de malheur, on devoit porter la guerre dans le duché de Milan, où les François trouveroient un grand nombre d'ennemis domestiques, & où les troupes mercenaires de la république serviroient avec plus d'ardeur, dans l'espérance de s'enrichir. Le sénat prit un parti mitoyen : il ordonna aux généraux de choisir sur la frontiere

un poſte qui défendît aux ennemis
ANN. 1509. l'entrée des Etats de la ſeigneurie, de s'y tenir bien retranchés, & de ne point en venir à une action, à moins que la victoire ne parût moralement aſſurée. L'armée, en conſéquence, alla s'établir à Fontanella, à quatre ou cinq milles en-deça de la riviere d'Adda. Avant de s'y retrancher, on jugea qu'il étoit à propos de profiter de l'éloignement des François pour reprendre Trévi, conquiſe quelques ſemaines auparavant par Chaumont. La place étoit mauvaiſe : la garniſon qu'on y avoit laiſſée, après s'être défendue avec courage, fut forcée de ſe rendre. Fontrailles, & les cinquante lances qu'il commandoit, le capitaine Imbaut de Romanieu, & le chevalier Verd, furent faits priſonniers de guerre & mis à rançon. Quant à l'infanterie, qui n'avoit point avec quoi ſe racheter, on ſe contenta de la dépouiller, & l'on aima mieux la renvoyer dans cet état, que de ſe charger de la nourrir. La ville, livrée au pillage, éprouva toutes les horreurs qu'on peut attendre d'une ſoldateſque effrénée : cruauté d'au-

tant plus déplacée, qu'elle sembloit provoquer celle de l'ennemi, dans le temps où il alloit se trouver maître de la campagne ; mais on vouloit apparemment effrayer, par cet exemple, les places qui seroient tentées de changer de domination. ANN. 1509.

Bataille d'Agnadel. *Guicchardin. Auton. Seissel. S. Gelais. Belcar. P. Martir de Angl. Lettres du chancelier, Gui de Rochefort. Simph. Champier.*

Louis étoit en marche pour délivrer Trévi, lorsqu'il apprit qu'elle étoit prise, & que les ennemis s'étoient déja retranchés dans leur poste ; il continua sa route, dans la résolution de leur livrer bataille, en quelque endroit qu'il pût les joindre. Il falloit traverser l'Adda : on s'attendoit que l'ennemi se présenteroit pour en disputer le passage ; mais la trop grande circonspection de Pétiliane, & la crainte qu'il avoit d'engager trop tôt une bataille qui devoit décider du sort de la république, contirent l'armée dans ses retranchements. Trivulse, qui connoissoit le pays, & qui ne pouvoit concevoir comment les généraux Vénitiens avoient laissé perdre une si belle occasion, vint saluer le roi, lorsque l'armée fut passée, & lui dit : *Aujourd'hui, roi très-*

chrétien, vous gagnez la bataille.

ANN. 1509. Louis, plein d'ardeur, s'avança à une portée de canon du camp des ennemis ; mais il le trouva si bien retranché, qu'il n'osa entreprendre de le forcer. Pour essayer de les en tirer, il rangea son armée en bataille, & fit partir, à leur vue, un détachement considérable, avec ordre d'assaillir la petite place de Rivolta. Il comptoit que les Vénitiens feroient quelque mouvement pour la défendre, & lui donneroient moyen d'engager le combat. Pétiliane mit son armée en bataille, vit saccager la place, & ne sortit point de ses retranchements. Cette tranquillité déconcertoit Louis : il assembla le conseil de guerre pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire : la plupart des officiers étoient d'avis qu'on choisît un camp en face de l'armée ennemie ; qu'on s'y reposât jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui forceroit les Vénitiens à quitter leur camp, ou du-moins, à diviser leurs forces. Ce parti étoit le plus sûr ; mais il ne répondoit point à l'impatience de Louis : il connoissoit les lenteurs de

Maximilien ; il deſiroit d'ailleurs de ne devoir la victoire qu'à lui-même. ANN. 1509. On propoſa donc un ſecond parti ; ce fut de s'emparer du poſte avantageux de Vaila, & de couper à l'armée ennemie toute communication avec Crémone, où elle avoit établi ſes magaſins, & d'où elle tiroit ſes ſubſiſtances. Cette marche étoit extrêmement dangereuſe ; car il falloit prêter le flanc à l'ennemi : mais on s'étoit déja convaincu qu'il n'avoit point envie de combattre. L'armée ſe mit en marche : Chaumont & Trivulſe commandoient l'avant-garde ; le roi conduiſoit le corps de bataille ; le duc de Longueville l'arriere-garde. Pour ſe rendre à Vaila, il y avoit deux chemins peu diſtants l'un de l'autre, & qui ſe touchoient preſque en quelques endroits ; l'un par la plaine, c'étoit le plus commode, mais le plus long ; l'autre par les hauteurs, beaucoup plus court, mais plus difficile : l'armée Françoiſe prit le premier. L'Alviane, qui devina l'objet de cette marche, montra ſi clairement à Pétiliane & aux deux autres provéditeurs, que le ſeul moyen

de ſauver l'armée, étoit de préve-
ANN. 1509. nir les François, qu'il les décida à prendre ſur l'heure le chemin des hauteurs : Pétiliane partit le premier avec la plus grande partie de la cavalerie : l'Alviane le ſuivoit avec le reſte de l'armée, & toute l'artillerie. Pétiliane approchoit de Vaila ; l'Alviane lui-même, quoiqu'il marchât avec un attirail plus embarraſſant, avoit dépaſſé les François, lorſque Chaumont & Trivulſe l'atteignirent près le village d'Agnadel, dans un endroit où les deux chemins n'étoient ſéparés que par un ravin & quelques arpents de terre, que les François entreprirent de franchir. L'Alviane, dès qu'il apperçut l'ennemi, envoya prier le comte de Pétiliane de revenir ſur ſes pas : Pétiliane lui fit dire d'avancer toujours, & de ſe battre en retraite ; mais il ne le pouvoit plus ſans ſacrifier ſon artillerie, les bagages, & une partie de ſon infanterie. Bien ſûr que Pétiliane, malgré ſa premiere réſolution, ne tarderoit pas à venir le joindre, il rangea ſon artillerie ſur une chauſſée, ou digue, qui couvroit le ravin ; il jetta

ſon infanterie dans des vignes, où la cavalerie ennemie pouvoit difficilement pénétrer, & laiſſa derriere, un terrein vaſte & uni, où la gendarmerie & la cavalerie légere pouvoient aiſément manœuvrer. Chaumont, en attaquant l'ennemi, avoit envoyé prier le roi de s'avancer avec le corps de bataille. Louis ne s'attendoit point à ce meſſage : quelques moments auparavant on étoit venu lui dire qu'il étoit inutile de ſe hâter, parce que les ennemis l'avoient prévenu, & étoient déja logés à Vaila : *Marchons toujours*, avoit-il répondu, *nous logerons ſur leurs ventres.* Apprenant que le combat étoit engagé, il détacha promptement le jeune Charles de Bourbon Montpenſier & le célebre Louis de la Trémouille, avec deux cents lances, pour ſoutenir l'avant garde, & ſe mit à les ſuivre avec une merveilleuſe ardeur : il étoit temps qu'il arrivât ; les Suiſſes & les gendarmes de Chaumont, qui avoient entrepris de franchir le ravin, avoient été renverſés, & ſoutenoient à peine le combat. L'artillerie de l'Alviane, placée ſur un terrein plus élevé, ANN. 1509.

qui avoit ſouvent entendu vanter
ANN. 1509. la préſence d'eſprit & l'intrépidité de ce général, voulut s'en aſſurer par lui-même : il donna ſecrétement ordre de faire ſonner l'alarme dans le camp, & continua quelque temps la converſation. Comme tout le monde parut étonné à ce bruit, Louis, feignant d'en être lui-même ſurpris : *Qu'eſt-ce donc*, dit-il, *ſeigneur Barthélemi, vos gens ſont bien difficiles à contenter ; veulent-ils en tâter encore une ſeconde fois ? Sire*, répartit l'Alviane, *s'il y a combat aujourd'hui, il faut que les François s'entrebattent ; car pour les nôtres, vous les avez gouvernés de maniere, que vous ne les reverrez de quinze jours en face.* La déroute étoit encore plus grande que l'Alviane ne pouvoit ſe l'imaginer : toutes ces troupes mercenaires, qui n'étoient attachées à la république que par la ſolde qu'elles en recevoient, & qui alloit peut-être leur manquer, ſe ſeroient débandées, ſi Pétiliane n'eût uſé dans cette occaſion de ſa prudence ordinaire ; il ſe garda bien de vouloir les raſſembler dans le voiſinage de l'ennemi, où une nouvelle terreur

les auroit bientôt diſperſées : il aſſigna le lieu de la jonction ſous les murs de Breſſe, à quarante milles du champ de bataille. Quoiqu'il ſemblât, par cette retraite, abandonner à l'ennemi la plus grande partie des Etats de terre-ferme, le ſénat rendit juſtice à la droiture de ſes intentions : il lui députa quelques-uns de ſes membres, pour louer la conduite qu'il avoit tenue dans toute cette guerre, & le remercier de n'avoir point déſeſpéré du ſalut de la république. ANN. 1509.

Les villes qui devoient revenir au roi par le traité de partage, ſe voyant abandonnées & ſans eſpérance de recevoir de ſecours, s'empreſſerent à l'envi de mériter, par une prompte ſoumiſſion, la clémence du maître auquel elles alloient appartenir : Caravagio, Bergame, Crême, Breſſe & Crémone, lui envoyerent leurs clefs : les garniſons Vénitiennes, ne pouvant compter ſur la fidélité des bourgeois, s'étoient retirées dans les forteresſes, qu'elles euſſent rendues ſur-le-champ, ſi l'on eût voulu leur

Soumiſſion de toutes les places du partage du roi : nouvelle inveſtiture du duché de Milan.

Guicchardin. Auton. Seiſſel. P. Martir. Belcar. Traité de paix.

ANN. 1509.

permettre de ſe retirer avec armes & bagages ; mais Louis ne vouloit les recevoir qu'à diſcrétion. Sentant la néceſſité de récompenſer les troupes, & tous ces braves volontaires qui l'avoient ſi bien ſervi ; attentif à préſerver ſes nouveaux ſujets du pillage ; toujours ferme à n'aſſigner ſur ſon tréſor ni penſions ni gratifications, qui auroient été à la charge du peuple, il étoit bien aiſe, du-moins, de procurer à ceux qui avoient eu part à la conquête, les moyens de s'enrichir, ou de ſe dédommager de leurs pertes, par les fortes rançons qu'ils pouvoient tirer des provéditeurs, & autres nobles Vénitiens, renfermés dans ces fortereſſes. La place de Peſchiere fut la ſeule qui n'envoya point de députés : ſituée ſur le lac de Garde, entourée d'une triple muraille, elle paroiſſoit devoir oppoſer une longue réſiſtance : la valeur, ou peut-être la témérité des aventuriers François, ſurmonta tous ces obſtacles : la garniſon fut paſſée au fil de l'épée : le provéditeur & ſon fils, échappés au maſſacre, offroient une groſſe rançon pour racheter leur vie : on

les pendit à deux arbres, ſans qu'on ſache le crime qui avoit pu leur attirer un traitement ſi rigoureux : Louis, qui, dans toutes les occaſions reſpecta la vertu, ne vouloit pas, ſans doute, les punir d'avoir témoigné plus de courage & d'attachement que les autres à leur malheureuſe patrie : la cruauté que les Vénitiens avoient exercée à Trévi, ne pouvoit autoriſer ces horribles repréſailles, à moins qu'on ne ſuppoſe que ces deux infortunés en avoient ouvert l'avis. Louis, en dix-ſept jours, acheva la conquête de ce qui devoit lui revenir de la dépouille des Vénitiens, portion ſi conſidérable, qu'elle étoit eſtimée un tiers du duché de Milan, & qu'elle groſſiſſoit ſes revenus de cent mille ducats par an. Il ne tenoit qu'à lui de tirer un parti beaucoup plus conſidérable de la poſition où il ſe trouvoit. Les magiſtrats de Vérone, de Vicence & de Padoue, lui apporterent les clefs de ces villes, & le ſupplierent inſtamment d'en venir prendre poſſeſſion : c'étoit ſans doute une adreſſe des Vénitiens, qui, n'ayant plus aucun eſ- ANN. 1509.

ANN. 1509. poir de réſiſter à la ligue, tant qu'elle ſubſiſteroit en ſon entier, auroient été bien aiſes de mettre aux mains le roi de France & l'empereur : la tentation auroit été violente pour tout autre prince que Louis : ces villes étoient le prix de la victoire qu'il venoit de remporter : l'empereur n'avoit rempli aucun des engagements pris à Cambrai ; le terme où il devoit entrer en campagne étoit expiré depuis long-temps, ſans qu'il eût fait la moindre diverſion du côté de l'Allemagne ; il n'avoit pas tenu à lui que l'armée Françoiſe n'eût été écraſée par les forces réunies de l'ennemi ; enfin pendant que Louis travailloit en Italie pour la cauſe commune, il avoit tenté d'accabler, contre la foi publique, le duc de Gueldres, qu'il croyoit prendre au dépourvu. Toutes ces conſidérations ſi capables de juſtifier, ou du moins d'excuſer l'acceptation d'une offre avantageuſe, qui n'étoit d'ailleurs ni mendiée ni recherchée, ne purent l'ébranler un ſeul inſtant. Ces villes devoient revenir à Maximilien par le traité de partage ; il n'en reçut les clefs que pour les re-

mettre ſur-le-champ dans les mains des ambaſſadeurs de ce prince, qui l'accompagnoient ; il exhorta les députés à mériter, par une prompte ſoumiſſion, l'indulgence de leur nouveau maître : Maximilien ſentit vivement la nobleſſe de ce procédé. Lorſque le cardinal d'Amboiſe vint le trouver à Trente, pour lui demander une nouvelle inveſtiture du duché de Milan, non content de l'accorder telle que la deſiroit Louis, il brûla, en préſence du cardinal, un certain regiſtre, qu'il nommoit ſon *livre rouge*, où il avoit écrit de ſa main toutes les offenſes qu'il prétendoit avoir reçues de la France, & dont il ſe promettoit de tirer raiſon, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit. Dans les premiers mouvements de ſa reconnoiſſance, il jura une éternelle amitié à Louis ; il le pria très-inſtamment de vouloir bien lui accorder une entrevue à Peſchiere, où il alloit, diſoit-il, ſe rendre inceſſamment. Louis l'y attendit plus long-temps que ſes affaires & ſa ſanté ne le permettoient : mais ſoit que Maximilien eût honte de ſe préſenter dans un ANN. 1509.

équipage qui ne répondoit point à
ANN. 1509. son rang, soit, comme d'autres le rapportent, qu'il eût la bassesse de craindre que Louis ne l'arrêtât prisonnier, après avoir demandé plusieurs délais, il s'envoya excuser par l'évêque de Gurk, son chancelier, priant le roi de remettre la partie à un autre temps. En reprenant la route de ses Etats, Louis passa par Milan, où les citoyens lui avoient préparé une magnifique entrée; pour mieux honorer son triomphe, on portoit devant lui les tableaux des villes conquises, & réunies enfin au duché de Milan, après en avoir été séparées depuis près d'un siecle.

Humiliations inutiles des Vénitiens à l'égard de l'empereur. *Guicchardin.* *Le maire de Belges.* *Amelot de la Houssaie.*

Avec les cent mille écus que Maximilien venoit de recevoir pour l'investiture du duché de Milan, les cent cinquante mille ducats que le pape lui avoit accordés sur la caisse de la croisade établie en Allemagne, les dons gratuits que lui avoient accordés toutes les villes des Pays-Bas, lorsqu'il étoit allé prendre possession de la curatelle de Charles, son petit-fils; il auroit dû avoir rassemblé des forces capables, non-seule-

ment d'écraſer les foibles reſtes de l'armée Vénitienne, mais d'inſpirer de la défiance à ſes propres confédérés : cet argent avoit été diſſipé en folles dépenſes ; plus d'un mois s'étoit écoulé, depuis le terme où il auroit dû entrer en campagne, & il n'avoit point encore d'armée : à peine avoit-il pu envoyer quelques compagnies de lanſquenets, mal payées, dans les places qui s'étoient ſoumiſes volontairement : cependant telle étoit la terreur qu'inſpiroit encore le nom d'empereur en Italie, que les Vénitiens regarderent Maximilien comme leur ennemi le plus formidable, & lui firent des ſoumiſſions, auxquelles ils ne ſe ſeroient abaiſſés à l'égard d'aucun autre ſouverain. La poſition où ils ſe trouvoient, ne pouvoit être plus cruelle : ſans eſpoir de conſerver une ſeule place en terre-ferme, ils trembloient encore pour Veniſe elle-même. Car bien que cette ville ne fût point entrée dans le partage que les confédérés avoient fait des Etats de la république, il eſt certain qu'ils ſe propoſoient de l'inſulter, & qu'on armoit, à ce deſſein, un grand nom- ANN. 1509.

bre de vaiſſeaux dans les ports de
ANN. 1509. Barcelone, de Marſeille, de Savone & de Naples. Réduits à la dure néceſſité de ſe choiſir un maître, les Vénitiens crurent qu'ils ſeroient moins humiliés en ſe ſoumettant à l'empereur, qui tenoit toujours le premier rang entre les ſouverains : » Au nom du doge, » du grand conſeil & du peuple de » Veniſe, lui dit Antoine Juſtinia- » ni, ambaſſadeur de la république, » nous vous abandonnons tout ce » que nos ancêtres ont occupé dans » la mouvance de l'empire & dans » vos pays héréditaires ; nous y joi- » gnons tout ce que la république » a poſſédé en terre-ferme, & quels » que ſoient nos droits ſur ces do- » maines, nous vous les réſignons, » comme à notre véritable ſeigneur » ſuzerain : nous paierons à votre » majeſté, & aux empereurs ſes ſuc- » ceſſeurs, un tribut de cinquante- » mille écus d'or ; nous obéirons à » tous vos décrets, loix & ordon- » nances. Défendez-nous de l'inſo- » lence & du pillage de ceux qui » étoient, il y a peu de jours, nos » compagnons d'armes, & qui ſont

devenus

» devenus nos plus cruels ennemis ; » leurs projets ne tendent à rien ANN. 1509. » moins qu'à enſevelir pour jamais » le nom Vénitien. Que votre pro- » tection nous ſauve de leur fureur, » & vous ſerez notre pere, le fon- » dateur de notre ville ; nous célé- » brerons vos bienfaits, & nous les » ferons admirer d'âge en âge à nos » enfants ». Quelque ſéduiſantes que paruſſent ces offres des Véni- tiens, elles étoient plus apparentes que ſolides. En lui réſignant leurs prétendus droits ſur les places oc- cupées par les François, ils ne lui cédoient rien, puiſqu'il étoit hors d'état de les faire valoir, & qu'il s'en étoit même deſſaiſi d'avance, par la nouvelle inveſtiture du duché de Mi- lan. Quant à la ſouveraineté de Veniſe, ſituée au milieu des eaux, elle ne pouvoit jamais être que pré- caire entre les mains d'un ſouverain qui n'avoit point de marine : ils ne lui offroient donc rien de réel que les places & les provinces de ſon partage qu'ils ne pouvoient dé- fendre, qu'il aimoit mieux tenir de ſon épée que de leur prétendue li- béralité, & qu'il ne pouvoit même

ANN. 1509.

accepter à ce dernier titre, ſans ſe brouiller avec ſes confédérés, & ſans mettre au hazard des avantages certains. Pénétrant leur ruſe, qui ne tendoit à rien moins qu'à le déſarmer par une ſoumiſſion apparente, & à diſſoudre une ligue à laquelle il leur étoit impoſſible de réſiſter, cet empereur, qui ne manquoit pas d'éloquence, ſe chargea lui-même de la réponſe : » O aveuglement de l'eſprit humain, s'écria-t-il, qui ne conſidere que » le préſent & le paſſé, & qui ne » porte jamais ſes regards ſur l'avenir! La voilà donc cette république de Veniſe, ſi orgueilleuſe » dans la proſpérité, ſi ruſée, ſi habile à mettre aux mains ſes voiſins, & à faire ſon profit de leurs » diviſions, tombée du faîte de la » grandeur, & implorant la miſéricorde de ceux qu'elle ſe plaiſoit » à outrager. L'année derniere, » lorſque nous nous diſpoſions à » marcher à Rome pour recevoir » la couronne impériale, avec quelles inſtances ne lui demandâmes-» nous-pas le paſſage ſur ſes terres? quelles offres ne lui fîmes-»

» nous pas pour obtenir une choſe
» qu'elle ne pouvoit nous refuſer ANN. 1509.
» ſans injuſtice ? cependant, tou-
» jours dominée par une ſourde ja-
» louſie & une ambition inſatiable,
» elle arma contre nous les François,
» & profitant avidement de l'em-
» barras où nous nous trouvâmes,
» elle nous enleva violemment des
» places ſur leſquelles elle ne pou-
» voit former de prétentions. Nous
» eſpérâmes dès-lors que le ciel équi-
» table feroit luire ſur ſa tête le jour
» de la vengeance : il eſt donc enfin
» arrivé ce terme fatal. Enclins à la
» miſéricorde, inſtruits par une lon-
» gue expérience, qu'il n'y a rien de
» ſtable dans l'univers, nous aurions
» pu jetter ſur vous un regard de pi-
» tié & recevoir votre requête, ſi
» vous aviez moins tardé à la pré-
» ſenter : mais d'avoir attendu que
» le coup fût porté, pour venir en-
» ſuite, par de belles paroles & une
» fade adulation, ſurprendre notre
» indulgence, & nous charger du
» reproche d'avoir rompu une ligue
» que vos excès ont provoquée, &
» à laquelle il vous eſt impoſſible
» de réſiſter, ce n'eſt de votre part

ANN. 1509

» qu'une injure de plus : cherchez
» ailleurs des dupes, & demeurez
» bien convaincus que rien ne
» pourra me ſéparer de l'alliance
» que j'ai jurée au roi de France,
» mon bon frere, ni m'empêcher
» de pourſuivre, à main armée,
» mes offenſes & mes droits ».

Sage conduite des Vénitiens.

Guicchardin. Bembe. Juſtinian. Mocenigo. Belcar.

Honteux d'une baſſeſſe inutile, réſignés à céder à la néceſſité, & conſidérant que quelque effort qu'ils fiſſent pour conſerver leurs Etats de terre-ferme, ils n'en viendroient jamais à bout, les Vénitiens ne voulurent pas, du moins, rendre plus difficile pour l'avenir, le retour des villes qui leur échappoient. Loin de témoigner aucune aigreur contre celles qui avoient donné l'exemple de la défection, ils porterent un décret, par lequel ils les délierent toutes du ſerment de fidélité qu'elles avoient prêté à la république, donnerent des louanges à leur attachement; mais les exhorterent, puiſqu'ils n'étoient plus en état de les défendre, de ſonger à elles, & de prendre le parti qu'elles jugeroient le plus convenable. Après s'être ainſi exécutés, ils chargerent les cardi-

naux Grimani & Cornano d'offrir, de la part du ſénat, une pleine ſatisfaction au pape, de lui demander l'abſolution, en rendant non-ſeulement Rimini & Faenza, qui avoient été le fatal ſujet de toute la querelle, mais Cervie & Ravenne, qu'ils poſſédoient tranquillement, depuis un ſiecle. Cette reſtitution arrivoit trop tard: Jules, ayant levé une armée de treize mille hommes, dont il avoit confié le commandement au duc de Ferrare, avec le titre de gonfalonnier de l'égliſe Romaine, à François Marie de la Rovere, duc d'Urbin, neveu de ſa ſainteté, & à François de Caſtel de Rio, cardinal, évêque de Pavie, ſon miniſtre de confiance, avoit déja recouvré toutes ces places, à la réſerve de la forteresſe de Ravenne, qu'il tenoit aſſiégée, & qui, ne pouvant être ſecourue, tomberoit infailliblement entre ſes mains: il répondit donc avec cette fierté qui lui étoit ſi naturelle, qu'ils ſe miſſent préalablement en devoir de reſtituer encore les ſommes qu'ils lui devoient à raiſon de la jouiſſance de ces places violemment uſurpées, ou ANN. 1509.

de lui assigner, du moins, un dé-
ANN. 1509. dommagement dont il pût se contenter : & en second lieu, qu'ils lui fissent raison de leurs entreprises téméraires sur l'autorité ecclésiastique, & de l'odieuse tyrannie qu'ils avoient trop long-temps exercée sur le clergé séculier & régulier : qu'ensuite il examineroit s'ils étoient dignes de pardon & de miséricorde. Le sénat, tout humilié qu'il étoit, ne put entendre cette réponse qu'avec la plus violente indignation : Marc Loredano, fils du doge, s'écria dans l'assemblée qu'il n'y avoit plus à délibérer, & qu'il falloit, sur-le-champ, appeller le Turc contre *ce bourreau des Chrétiens, qui osoit encore s'en dire le pere.* Cet avis violent fut reçu avec applaudissement par toute la jeune noblesse ; mais les vieux sénateurs, & le doge à leur tête, montrerent que ce secours étoit incertain ; qu'il viendroit trop tard ; qu'il fermeroit la voie à toute espece de réconciliation ; qu'il falloit imiter les patrons, qui, dans un violent orage, jettent à la mer tout ce qui charge le vaisseau, pour ne s'occuper que du salut des navigateurs ;

que le temps viendroit peut-être de réparer toutes ces pertes ; que dans les circonſtances préſentes, il ne falloit que céder & attendre. ANN. 1509.

Tous les ennemis de la république ne s'étoient pas encore déclarés : le duc de Ferrare, après avoir rempli les fonctions de général de l'Egliſe, prit les armes pour ſon compte : il ſe remit en poſſeſſion de la Poleſine de Rovigo, & de quelques autres places, que les Vénitiens avoient enlevées à ſes peres : le marquis de Mantoue rentra dans Iſola & Lunato. Enfin Ferdinand le Catholique leva le maſque : quoique principal moteur de la ligue, quoique tenu par ſes ſerments de commencer la guerre, le même jour que le roi de France, il n'avoit fait aucun mouvement en Italie ; il n'avoit pas même rappellé ſon ambaſſadeur, de peur, ſans doute, que le ſénat, effrayé de la grandeur du péril, ne prît le parti de traiter, à quelque prix que ce fût, ſoit avec l'empereur, ſoit avec le roi de France. Enfin lorſqu'il vit la république accablée, & hors d'état de rien refuſer, il changea de ton, & au-

ANN. 1509.

lieu des ſecours qu'il avoit promis juſqu'alors, il menaça, ſi l'on ne lui rendoit ſur-le-champ, les quatre ou cinq villes que la république occupoit dans la Pouille, ſans qu'il fût déſormais mention du prix de l'engagement de joindre ſa flotte à celle du roi de France, & de venir foudroyer la ville de Veniſe. Quelque odieux que parût ce procédé, le ſénat cacha ſon reſſentiment : il expédia, ſans délai, un ordre précis aux provéditeurs d'évacuer ces places : il fit accompagner l'ambaſſadeur Eſpagnol, qui ſe retiroit, par deux des principaux magiſtrats, chargés de les conſigner entre ſes mains, ou entre celles du Viceroi de Naples.

Réconciliation ſecrete de la république avec Ferdinand le Catholique. *P. Martyr. de Angl. Guicchardin. Belcar.*

Ferdinand, ayant obtenu le premier avantage qu'il s'étoit promis de la ligue de Cambrai, ne ſongea plus qu'à s'en procurer un autre qui l'intéreſſoit vivement, la ceſſion abſolue des prétentions de l'empereur à la régence du royaume de Caſtille. N'eſpérant rien de l'amitié ni des bons offices, il ſe propoſa de l'arracher de la néceſſité. Pour la réuſſite de ſes projets, il avoit beſoin que les Vénitiens donnaſſent

de l'occupation à l'empereur. Il s'attacha donc ſérieuſement à rétablir ANN. 1509.
leurs affaires, ſans cependant ſe montrer à découvert : il leur fit ſentir la néceſſité d'une réconciliation avec le ſouverain pontife, & promit d'y employer ſes bons offices. La négociation n'étoit pas difficile : il fit ſentir à Jules que s'il avoit été expédient d'humilier une république orgueilleuſe, il n'étoit pas de l'intérêt du ſaint ſiége de ſouffrir qu'on l'accablât entiérement, ni que des nations étrangeres, déja trop formidables, s'accruſſent de ſes débris, & vinſſent s'établir ſur ſes ruines : que les prétentions des empereurs étoient trop directement oppoſées aux droits des ſouverains pontifes pour eſpérer qu'on pût jamais les concilier : que l'exemple de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs devoit lui avoir appris ce qu'il avoit à redouter, ſi les Alpes n'étoient plus une barriere entre l'empereur & lui. A ces motifs de crainte généraux & éloignés, il en joignit un particulier & préſent : il fit ſouvenir Jules de l'ardeur du cardinal d'Amboiſe pour parvenir à la papauté, & des

moyens violents & ſacriléges qu'on
ANN. 1509. avoit réſolu d'employer, deux ans auparavant, pour ſurprendre ſa ſainteté à Bologne, & aſſervir l'Egliſe & l'Italie, ſi la conſpiration n'avoit pas été découverte; du ſervice important que les Vénitiens rendirent au ſaint ſiége dans cette occaſion : il lui repréſenta qu'Amboiſe, perſiſtant dans ſon premier plan, étoit le moteur de la ligue de Cambrai, le lien qui uniſſoit l'empire, la France & la plus grande partie de l'Italie; qu'impatient de régner, il n'attendroit peut-être pas la vacance du ſaint ſiége; qu'il intriguoit ſourdement parmi le ſacré collége, & que l'on parloit déja d'aſſembler un concile. Si ces conſidérations ſuffiſoient pour faire deſirer au pape la diſſolution de la ligue de Cambrai, elles lui impoſoient, en même-temps, la néceſſité d'uſer d'une grande réſerve. Il parut touché d'une lettre fort ſoumiſe que lui écrivit le doge Loredano; il la fit lire en plein conſiſtoire, & il annonça que ſans ceſſer, comme prince, de les pourſuivre à main armée juſqu'à ce qu'ils euſſent donné ſatisfaction à Maximilien, il ne pou-

voit ſe diſpenſer, comme pere commun des fideles, de les réconcilier à l'Egliſe; s'ils donnoient des preuves de pénitence & d'un ſincere repentir. Cette légere faveur à laquelle ils n'eurent garde de ſe montrer inſenſibles, ranima leurs eſpérances: ils n'avoient plus rien à craindre pour Veniſe depuis qu'ils pouvoient compter ſur la protection ſecrete de Ferdinand: l'empereur n'avoit point de vaiſſeaux; les forces maritimes de la France ne ſuffiſoient pas pour une telle entrepriſe: raſſurés chez eux, ils chercherent à recueillir quelques planches du naufrage. La lenteur de Maximilien les ſervit bien. Toutes les places qui étoient du partage de ce prince, lui avoient fait des ſoumiſſions; mais toutes n'avoient pas encore reçu de garniſon. La ville de Tréviſe, attachée aux Vénitiens, qui l'avoient toujours gouvernée avec douceur, craignant la rapacité des Allemands, & ne voyant paroître, de la part de l'empereur, qu'un gentilhomme, avec une ſimple eſcorte, releva la banniere de ſaint Marc, & envoya demander du ſecours à la république.

ANN. 1509.

Les Vénitiens recouvrent Tréviſe & Padoue, *Bembe. Juſtinian. Mocenig. Guicchardin. P. Martir.*

ANN. 1509

Le ſénat y envoya promptement les reſtes de ſon armée. On fortifia la ville : on y fit entrer des vivres & toutes ſortes de munitions. Ce premier ſuccès en attira un autre beaucoup plus important. La ville de Padoue qui, dans le déclin de l'empire Romain, avoit donné naiſſance à celle de Veniſe; qui, dans la ſuite des temps, étoit devenue ſujette de ſa colonie; mais qui en étoit encore regardée comme le boulevard, n'avoit, pour toute garniſon, que huit cents lanſquenets mal payés, réduits, par conſéquent, à rançonner leurs hôtes. Le ſénat ne déſeſpéra pas, à la faveur du mécontentement général des habitans, de s'en remettre en poſſeſſion, & l'on chargea de cette importante commiſſion, l'homme de toute la république le plus capable de la bien remplir. Le provéditeur André Gritti, après s'être aſſuré qu'il ſeroit ſecondé par la plus grande partie du peuple, cacha ſes troupes près d'une des portes de la ville, & choiſiſſant ſeulement une douzaine d'hommes déterminés, qu'il traveſtit en payſans, il leur ordonna de ſe mettre

à la ſuite de cinq ou ſix charettes de foin, qu'un des chefs de la conſpiration tiroit de ſes terres. A l'entrée de la ville, ces faux payſans firent feu ſur le corps-de-garde; ſe rendirent maîtres de la porte, & s'y maintinrent juſqu'à ce que les troupes Vénitiennes d'une part, & de l'autre les bourgeois, arrivaſſent à leur ſecours: les lanſquenets, enfermés dans la place, ne ſongerent qu'à vendre chérement leur vie. Ils périrent tous les armes à la main. Il ſeroit impoſſible d'exprimer la joie que cet événement répandit dans Veniſe: on l'y célebre encore tous les ans par une fête publique. Le vieux Pétiliane, qui n'avoit eu aucune part à la priſe de Padoue, voulut, au moins, avoir la gloire de la défendre; car on prévoyoit bien que l'empereur feroit les derniers efforts pour la recouvrer. Pétiliane s'y rendit, avec la ferme réſolution de s'y enterrer, s'il ne pouvoit la ſauver. La fermeté & l'exemple de ce généreux vieillard, changea les bourgeois en un peuple de ſoldats: on répara les murs: on creuſa derriere de larges foſſés: les femmes, les ANN. 1509.

enfants mirent la main à l'ouvrage.
ANN. 1509. Pétiliane porta enſuite ſes regards ſur les environs : il fit ramaſſer, à la hâte, tout ce qui ſe trouva de proviſions à la campagne : il ſe rendit maître des châteaux voiſins ; il fut même aſſez heureux pour s'emparer de la ville & de la forteresſe de Legnano, qui lui donnoit un paſſage ſur l'Adige. Vérone & Vicence, qui n'avoient que de foibles garniſons, étoient à la veille de ſe ſoulever, ſi la Paliſſe ne s'en fût approché avec un corps de ſept cents lances : Louis l'avoit laiſſé ſur la frontiere de ſes Etats, pour marcher au ſecours de l'empereur, lorſqu'il ſeroit mandé. La Paliſſe s'avança donc au-devant des troupes Vénitiennes, & les força de s'éloigner : il offrit à l'évêque de Trente, lieutenant général de l'empereur en Italie, de ſe charger de la conſervation de Vérone, s'il vouloit lui permettre de s'y loger ; mais l'évêque, plus défiant encore que ſon maître, éluda la propoſition, & eut recours au Marquis de Mantoue. Le marquis, s'étant mis en marche pour ſe rendre à Vérone, ſéjour-

noit dans la petite ville de l'Iſola, ſans avoir pris aucune précaution, parce qu'il n'imaginoit pas que les ennemis euſſent traverſé l'Adige: il y fut ſurpris & enlevé avec toute ſa ſuite: après l'avoir promené dans les rues de Veniſe, on l'enferma dans une étroite priſon. Un ſpectacle auquel on ſe ſeroit ſi peu attendu quelques ſemaines auparavant, remplit la ville d'allégreſſe; le peuple crut avoir recouvré ſa premiere ſplendeur. ANN. 1509.

Maximilien, réveillé de ſon premier aſſoupiſſement, traverſoit les Alpes à la tête d'une armée moins formidable qu'on ne s'y étoit attendu, mais toujours aſſez forte pour écraſer un ennemi déja renverſé: cette armée d'ailleurs devoit être groſſie par les troupes auxiliaires des confédérés. Des quatre puiſſances qui avoient ſigné la ligue de Cambrai, deux étoient déja ſecrétement réconciliées avec les Vénitiens, & ſouhaitoient ardemment que le projet de Maximilien échouât: cependant n'oſant encore ſe déclarer, elles remplirent en apparence l'obligation que leur impoſoit le traité de Cambrai, en lui envoyant des renforts, & le rom-

Siége de Padoue par Maximilien. *Ibid. Hiſt. du ch. Bayard.*

ANN. 1509.

pirent en effet, en donnant aux capitaines de ces renforts des ordres contraires aux deſſeins de l'empereur. Louis, qui, s'il n'avoit écouté que ſa propre ſûreté, avoit plus d'intérêt qu'aucun autre à s'oppoſer aux progrès de Maximilien, fut le ſeul qui agit de bonne foi; il ſe piqua même d'aller au-delà de ſes engagements: au-lieu de cinq cents lances qu'on lui demandoit, il en fournit ſept cents, & nomma pour les commander, le brave la Paliſſe, celui de tous les généraux François qui ſe ménageoit le moins. Après toutes ces jonctions, l'armée que l'empereur commandoit en perſonne ſe trouva compoſée de cinquante mille combattants, beaucoup plus forte, par conſéquent, que celle qui, ſous la conduite de Louis, avoit porté le coup mortel à la république: mais tout étoit changé; les Vénitiens inſtruits par l'adverſité, avoient mis dans la place la plus forte de leurs Etats, non point une garniſon, mais une armée de vingt-cinq mille combattants: ils avoient eu le temps & la précaution d'y jetter tant de pro-

visions, que quelque temps que durât le siége, ils ne devoient point craindre que la disette s'y fît sentir : non-seulement tous les vaisseaux de la république y furent employés, mais Ferdinand y envoya une partie des siens, fournissant ainsi des secours aux deux partis. Enfin, pour mieux rassurer les Padouans, & leur persuader que la république ne les abandonneroit point, le doge Loredano, ayant assemblé le sénat, présenta ses deux fils à l'assemblée, leur ordonnant de se tenir prêts à partir le lendemain, pour se renfermer dans Padoue, & exhortant tous ceux des sénateurs qui aimoient la patrie, à imiter son exemple. Plus de deux cents fils de sénateurs ou de nobles, accompagnerent les fils du doge, & allerent partager les travaux & les dangers du siége. L'empereur ne put faire la circonvallation de la place que le 15 de septembre. Pendant toute la durée de ce siége, il y eut de si fréquentes sorties, qu'à peine se passa-t-il un jour sans combat. Cependant on put s'appercevoir que l'empereur étoit trahi. Non contents ANN. 1509.

ANN. 1509.

de donner avis au comte de Pétiliane de tout ce qui ſe paſſoit dans ce camp, les agents de Ferdinand & du pape tiroient pendant la nuit le canon ſur les troupes Allemandes, & plus ſouvent encore ſur le quartier des François. Le principal chef de la trahiſon étoit le ſeigneur Conſtantin, Grec d'origine, capitaine des Albanois, que le pape avoit procuré à l'empereur, & à qui ce prince avoit imprudemment donné toute ſa confiance. La Paliſſe ayant de violents ſoupçons contre lui, mais manquant de preuves convaincantes, alla le défier dans le camp de l'empereur, qui ne voulant pas permettre ce combat, & ne pouvant ſe diſpenſer de donner une ſatisfaction au général François, fit mettre à la bouche du canon quelques-uns des miſérables qui n'avoient été que les inſtruments de la trahiſon. Les foſſés étoient comblés, les murailles renverſées, & après tant de fatigues, les aſſaillants n'en étoient guère plus avancés : Pétiliane avoit fait ouvrir, en-deça des murailles, un foſſé large & profond, rempli de matieres combuſtibles, & couvert, du côté

de la ville, d'une large terraſſe, bordée d'artillerie. Il n'avoit point laiſſé ignorer ces diſpoſitions aux François, dont il redoutoit l'impétuoſité. Ayant fait en différentes ſorties quelques priſonniers de cette nation, il s'étoit plu à leur montrer ces fortifications intérieures, & en leur rendant la liberté, il leur diſoit: *J'eſpere, mes amis, qu'avec l'aide de Dieu, le roi votre maître & la ſeigneurie retourneront quelque jour en amitié, & n'étoit les François qui ſont ici, croyez que devant qu'il fût vingt-quatre heures, je ſortirois de cette ville, & en ferois lever le ſiége honteuſement.* Si ces diſcours ne purent entiérement refroidir l'ardeur des François, ils les rendirent du moins plus circonſpects dans une occaſion qui ne tarda pas à ſe préſenter. L'empereur ayant été viſiter les travaux, & ayant reconnu que la bréche étoit ſi large que mille hommes pouvoient s'y préſenter de front, écrivit à la Paliſſe de tenir prêts ſes hommes d'armes pour monter à l'aſſaut avec les lanſquenets. La Paliſſe, mécontent de n'avoir pas été appellé au conſeil de guerre, ANN. 1509.

où le projet de cette attaque avoit dû
ANN. 1509. être arrêté, répondit qu'il alloit aſſembler ſes capitaines, & qu'il communiqueroit leur réponſe à l'empereur. » Les capitaines François arri-
» vés au logis du ſeigneur de la Pa-
» liſſe, il leur dit : Meſſeigneurs, il
» faut dîner ; car j'ai quelque choſe
» à vous communiquer qui peut-
» être vous empêcheroit de faire
» bonne chere. Après un dîner fru-
» gal, mais gai & aſſaiſonné de
» plaiſanteries, la Paliſſe tire la let-
» tre de l'empereur, qui fut lue
» deux fois pour être mieux enten-
» due. Après cette lecture, chacun
» ſe regardoit en riant, pour voir
» qui prendroit la parole. Si, dit
» le ſeigneur d'Imbercourt, il ne
» faut pas tant ſonger. Monſeigneur,
» dit-il à la Paliſſe, mandez à l'em-
» pereur que nous ſommes tous prêts.
» Il m'ennuie déja aux champs, car
» les nuits ſont froides, & puis les
» bons vins commencent à nous faillir :
» tous s'accordoient au propos du ſei-
» gneur d'Imbercourt, excepté le che-
» valier Bayard, qui, ayant donné,
» pendant toute la durée de ce ſiége,
» des preuves d'une activité & d'une

» valeur extraordinaires, faiſoit ſem-
» blant de n'avoir rien entendu, & ſe ANN. 1509.
» curoit les dents dans un coin de
» la ſalle : ſi, lui dit le ſeigneur de
» la Paliſſe, & puis, l'Hercule de
» France, qu'en dites-vous? Il n'eſt
» pas temps de ſe curer les dents,
» il faut répondre à l'empereur. Le
» bon chevalier, qui toujours étoit
» coutumier de gaudir, répondit :
» ſi nous voulons croire monſeigneur
» d'Imbercourt, il ne faut qu'aller
» droit à la bréche : mais parce que
» c'eſt un paſſetemps aſſez fâcheux
» à hommes d'armes d'aller à pied,
» je m'en excuſerois volontiers : tou-
» tefois, puiſqu'il faut que j'en diſe
» mon opinion, je le ferai. L'em-
» pereur mande que vous faſſiez met-
» tre tous les gendarmes François à
» pied pour donner l'aſſaut avec ſes
» lanſquenets. Pour moi, quoique
» je n'aie guère de biens en ce mon-
» de, toutefois je ſuis gentilhomme ;
» tous vous autres meſſeigneurs êtes
» gros ſeigneurs & de groſſes maiſons,
» & ſi ſont beaucoup de nos gendar-
» mes. L'empereur penſe-t-il donc que
» ce ſoit choſe raiſonnable de mettre
» tant de nobleſſe en péril & ha-

» zard, avec des piétons dont l'un
ANN. 1509. » eſt cordonnier, l'autre maréchal,
» l'autre boulanger, & gens mé-
» caniques, qui n'ont leur hon-
» neur en telle recommandation que
» gentilshommes. C'eſt regardé trop
» peritement à lui, ſauf ſa grace.
» Mon avis eſt que vous, monſei-
» gneur, devez lui répondre que
» vous avez fait aſſembler vos capi-
» taines, qui ſont très-délibérés d'o-
» béir à ſes commandements : qu'il
» doit ſavoir que le roi leur maître
» ne reçoit perſonne en ſes compa-
» gnies d'ordonnance qui ne ſoit
» gentilhomme : que de les mêler
» avec des gens de pied qui ſont
» de baſſe extraction, ce ſeroit leur
» témoigner trop de mépris : qu'il
» a dans ſon armée force comtes,
» barons & gentilshommes Alle-
» mands : qu'il les faſſe mettre à
» pied avec les gendarmes de France,
» qui volontiers leur montreront le
» chemin ; qu'enſuite viendront les
» lanſquenets, s'ils trouvent qu'il y
» faſſe bon ». L'avis d'un homme dont on ne pouvoit ſoupçonner la valeur, entraîna tous les capitaines : on le rédigea en forme de lettre,

& on le fit porter à l'empereur. Il en parut content, & ayant aſſemblé ſa principale nobleſſe, il la pria de ſe conformer à ce plan. Le murmure qui s'éleva dans l'aſſemblée, apprit aſſez à l'empereur qu'il avoit trop préſumé de ſon crédit : les ſeigneurs Allemands répondirent qu'ils étoient venus comme volontaires, pour combattre dans l'équipage qui convenoit à leur naiſſance, & non comme aventuriers pour monter à la bréche. La honte qu'eut Maximilien de s'être attiré ce refus par une demande indiſcrette, la certitude où il étoit que les Eſpagnols le trahiſſoient, enfin la crainte de ſe voir arrêté par cette multitude de ſoldats étrangers & mercenaires qui l'environnoient, & auxquels il n'avoit point d'argent à donner, le déterminerent à une démarche étrange & peu convenable à ſon rang. Il ſe déroba pendant la nuit à ſon armée avec un très-petit nombre de domeſtiques, laiſſant au prince d'Anhalt, au comte de Roquendolf, & au ſeigneur de la Paliſſe, le ſoin de faire la retraite dans le meilleur ordre qu'il ſeroit poſſible. Ils s'en ANN. 1509.

acquitterent ſi bien, que Pétiliane
ANN. 1509. n'oſa les ſuivre. Mais l'armée impériale, qui n'avoit point reçu de paye, & qui n'entendoit plus parler de l'empereur, ſe débanda, & reprit la route d'Allemagne. Dans cette humiliante ſituation, Maximilien n'eut pas honte de ſolliciter à Veniſe une trêve qui lui fut refuſée. Il ſe plaignoit amérement de Ferdinand. Le monarque Eſpagnol avouoit les ſervices qu'il venoit de rendre aux Vénitiens & le deſſein où il étoit de leur en rendre de plus importants encore à l'avenir, ſi l'empereur ne ſe déterminoit enfin à lui donner une pleine ſatisfaction ſur la régence de Caſtille. En effet, diſoient ſes ambaſſadeurs à la cour de Louis, » puiſque l'empereur ne deſire de » terminer promptement la guerre » contre Veniſe que pour porter ſes » armes en Eſpagne ou dans le ro» yaume de Naples, il n'eſt point » de l'intérêt du roi notre maître, » ni qu'elle finiſſe promptement, » ni qu'elle ſe termine à l'avantage de » ſon implacable ennemi.

Accord de Il falloit, ou renoncer dès-lors à la

la ligue de Cambrai, ou trouver un moyen de concilier ces deux princes : la choſe étoit d'autant plus difficile, que Germaine de Foix, ſeconde femme de Ferdinand, étoit accouchée, cette même année, d'un garçon : car bien que cet enfant n'eût vécu que deux jours, on devoit croire qu'il ne ſeroit pas le dernier, & l'on ne doutoit point que Ferdinand, s'il laiſſoit un héritier de ſon nom, ne le préférât à un prince de la maiſon d'Autriche. Il paroiſſoit donc extrêmement dangereux de lui confier un dépôt tel que la Caſtille, ſans prendre les plus fortes précautions pour empêcher qu'il n'en abusât : mais pour y réuſſir, il auroit fallu être en état de lui preſcrire des loix ; il auroit fallu du moins pouvoir ſe paſſer de lui : *Un homme reculé*, obſervoit Louis, *ne fait jamais appointement à ſon profit ; & ſi on veut le faire avantageux, it le faut faire la lance ſur la cuiſſe.* Marguerite d'Autriche, qui l'avoit ébauché, qui le ſuivoit avec ardeur, fut forcée de s'en déſiſter. Ferdinand, quoiqu'il lui témoignât dans tout le reſte des égards

ANN. 1509. Maximilien & de Ferdinand : ſimplicité du cardinal d'Amboiſe.

P. Martir de Angl. Lettres de Louis XII, par Godefroi. Manuſcrit de Béthune.

& de l'amitié, ne voulut point d'au-
ANN. 1509. tres médiateurs que Louis & ſon premier miniſtre.

Les ſimples lumieres du bon ſens ſuffiſoient pour faire ſentir à Louis & au cardinal d'Amboiſe, que rien ne pouvoit être plus préjudiciable à la France que cet accommodement dont on les rendoit arbitres. Louis, n'ayant plus rien à réclamer en Italie, devoit faire des vœux ſecrets pour que les Vénitiens ſe maintinſſent dans les places qui par le traité avoient été aſſignées à Maximilien : il devoit deſirer qu'une brouillerie domeſtique, des intérêts pécuniaires empêchaſſent l'empereur & le roi d'Eſpagne, ſes deux plus redoutables voiſins, de faire cauſe commune, & de ſe réunir à la premiere occaſion contre lui. Si la fierté de ſon ame, ſi ſa candeur ne lui permettoient pas de fomenter ces brouilleries, il pouvoit du moins ſe diſpenſer de prendre connoiſſance d'une affaire qui lui étoit étrangere : il avoit une raiſon ſpécieuſe de ne s'en point mêler. Ce n'étoit point un arbitre que demandoit Ferdinand ; c'étoit un avocat, dont l'autorité pût im-

poſer à ſon adverſaire : il dictoit à Burgos les articles de cet accommodement avec un ton ſi impérieux, qu'il n'étoit permis ni à ſes ambaſſadeurs, ni aux prétendus arbitres, d'y ajouter ni d'en retrancher une ſyllabe. Cependant Amboiſe, car c'étoit lui proprement qu'on avoit élu pour médiateur, s'occupa ſi ſérieuſement de cette affaire, il ſe donna tant de mouvement, tout malade qu'il étoit, qu'on eſt bien fondé à ſoupçonner qu'il étoit fortement perſuadé que l'aſſemblée d'un concile général ſeroit le fruit de la réconciliation. Ce n'eſt point ici une conjecture haſardée : nous avons trouvé, parmi les nombreux manuſcrits de Béthune, un mémoire détaillé des graces & des faveurs que le cardinal devoit accorder à l'empereur, avant qu'on l'élevât ſur la chaire de ſaint Pierre. Amboiſe eut le malheur de réuſſir dans une négociation ſi épineuſe : l'empereur, moyennant une penſion de cinquante mille ducats pour lui, une autre redevance de quarante mille ducats pour l'archiduc ſon petit-fils, ſacrifia ſans honte tous ANN. 1509.

culiers qui auroient ſouffert des pertes en ſervant l'Etat ; ils aſſignoient dès ce moment des penſions aux veuves & aux enfants de ceux qui mourroient en portant les armes pour la patrie : enfin ils ſtipendioient & entretenoient pluſieurs armées à la fois. L'une entra dans le Frioul, & reprit une partie des places dont l'empereur s'étoit emparé au commencement de la campagne : une autre, plus conſidérable & conduite par André Gritti, s'empara de la ville de Vicence, & força le prince d'Anhalt, au bout de trois ou quatre jours de ſiége, à évacuer la citadelle. Elle s'approcha enſuite de Vérone, où elle étoit appellée par les bourgeois : elle s'en ſeroit emparée avec la même facilité, ſi le ſeigneur d'Aubigni, qui ſe trouvoit dans ces quartiers, ne s'y fût jetté avec trois cents lances Françoiſes. Gritti n'oſa plus attaquer la place ; mais ſachant que les garniſons qui gardoient les deux fortereſſes n'étoient point payées, il campa dans la plaine, à peu de diſtance, & traita aſſez publiquement avec elles de la ſomme qu'elles voudroient exiger pour les

ANN. 1509.

lui remettre. Cet infâme marché auroit été conclu, si Louis, dans cette occasion décisive, n'eût acquitté la dette de Maximilien, & n'eût consenti à se charger de payer à l'avenir la garnison de cette place frontiere de ses Etats. Il étoit au moins douteux que Maximilien toujours indigent, pût, ou voulût jamais acquitter cette dette : on devoit même présumer qu'il ne tarderoit pas à recourir à de nouveaux emprunts. Cependant Louis, comme nous l'avons remarqué, étoit économe du bien de ses sujets : il exigea que l'empereur lui engageât, pour sûreté de cette somme & de toutes celles qu'il pouvoit encore emprunter, les deux citadelles de Vérone, & la place de Vallégio, qui couvroit une partie du Bressan. ANN. 1509.

Quoique cette convention n'eût rien en elle-même de bien extraordinaire, qu'elle fût en usage entre les particuliers, & connue sous le nom d'*hypotheque*; Jules & Ferdinand ne manquerent pas de s'en prévaloir pour rendre Louis suspect à Maximilien, & odieux au reste de l'Europe : ils représenterent ce qui ve- ANN. 1510. Changement dans les intérêts des confédérés : le roi d'Angleterre se joint aux ennemis secrets de la France. *Guicchardin.*

noit de ſe paſſer comme une aſtuce
ANN. 1510. de la cour de France, comme un
Belcar. Godefroi. Lettres de Louis XII. Rapin Th. moyen d'autant plus dangereux d'envahir l'Italie, qu'il paroîtroit revêtu des formes légales. Ferdinand agit ſourdement auprès de Marguerite d'Autriche, confidente, & en quelque ſorte premier miniſtre de l'empereur ſon pere : Jules intrigua parmi les Suiſſes, dans les différentes cours d'Allemagne, & ſur-tout en Angleterre.

Henri VII étoit mort, laiſſant pour ſucceſſeur un prince jeune, avide de gloire, impatient d'étaler aux yeux de l'Europe les immenſes tréſors qu'avoit accumulés l'inſatiable avarice de ſon pere. Henri VII, dit on, avoit recommandé à ſon fils d'entretenir ſoigneuſement la paix avec la France, comme le moyen le plus sûr de s'affermir ſur un trône toujours vacillant : ceux qui connoiſſoient le jeune Henri, furent perſuadés que ce conſeil ſeroit le premier oublié : les traités de paix cependant furent renouvellés avec la France, parce que les anciens miniſtres conſervoient encore leur autorité ; mais Henri y comprit le

pape d'une façon ſi expreſſe & ſi particuliere, qu'il le laiſſoit, pour ainſi dire, le maître de confirmer ou de rompre cet engagement, ſelon qu'il le jugeroit avantageux ou nuiſible aux intérêts du ſaint ſiége. Henri VIII commença dès-lors à s'immiſcer dans les affaires d'Italie, ordonnant à Bambrige, ſon ambaſſadeur à Rome, de porter ouvertement les intérêts des Vénitiens, & de ſolliciter leur abſolution. Jules, qui avoit autant d'envie de l'accorder que les Vénitiens de la recevoir, vouloit rendre le roi d'Angleterre garant d'une démarche qui devoit déplaire à Maximilien & à Louis, & à laquelle les ambaſſadeurs de ces deux princes s'oppoſoient de tout leur pouvoir : celui de Ferdinand parloit comme eux en public, mais en particulier il exhortoit le pape à ne pas différer plus longtemps une démarche devenue indiſpenſable, puiſqu'elle pouvoit ſeule aſſurer la liberté du ſaint ſiége & du reſte de l'Italie. Jules ſe ſentant ſi bien appuyé, ne balança plus; mais ſachant que les Vénitiens n'étoient pas en état de lui rien refuſer,

ANN. 1510.

ANN. 1510.

non content de les accabler de mortifications qui puſſent ſervir d'exemple à tous ceux qui mépriſeroient à l'avenir l'autorité du ſaint ſiége, il leur fit acheter cette grace par la perte d'une partie de leur ſouveraineté & de leurs prérogatives : les conditions de cette abſolution furent que les Vénitiens ne diſpoſeroient plus à l'avenir des dignités eccléſiaſtiques ni d'aucuns bénéfices ; qu'ils n'apporteroient aucun obſtacle aux bulles expédiées en cour de Rome ; qu'ils n'impoſeroient ni décimes ni aucun autre ſubſide ſur les biens eccléſiaſtiques ; qu'ils n'exigeroient aucuns péages ſur les vaiſſeaux & les marchandiſes qui navigeoient dans le golfe adriatique, &c. Quelques dures que fuſſent ces conditions, les Vénitiens s'y ſoumirent. Un malheur tout récent venoit de les convaincre de la néceſſité d'acquérir des protecteurs, ou du moins de diminuer le nombre de leurs ennemis.

Le deſir de ſe venger du duc de Ferrare, qui, après avoir été longtemps leur allié, & en quelque ſorte leur client, s'étoit montré dans toute cette guerre leur plus implacable

ennemi, les avoit engagés dans une entrepriſe téméraire & mal concertée. ANN. 1510. Au milieu de décembre, temps auquel ils n'auroient dû ſonger qu'à réparer leurs forces, & à ſe mettre en état de réſiſter l'année ſuivante aux efforts de Maximilien, ils avoient ordonné à Tréviſani de remonter le Po avec dix-huit galères, & un nombre prodigieux de moindres bâtiments; de recouvrer en paſſant Rovigo, & les autres places qui avoient appartenu à la république; d'établir un pont ſur ce fleuve, pour donner entrée à l'armée de terre dans le Ferrarois; & de liver un aſſaut à la capitale de cet Etat. Tréviſani, après avoir repréſenté inutilement les dangers de cette expédition, n'avoit ſongé qu'à exécuter de point en point les ordres du ſénat. Il s'étoit avancé juſqu'à onze mille de Ferrare, y avoit établi un pont défendu par deux baſtions, & ayant fait paſſer l'armée de terre, qui côtoyoit le fleuve, il avoit diſſipé les troupes qui s'étoient oppoſées à ſa marche, pillé & brûlé les hameaux, juſqu'aux portes de la capitale, où Alfonſe n'avoit eu que le temps de

ſe renfermer. Comme il n'avoit pris
ANN. 1510. aucune précaution contre cette invaſion, il n'auroit pu y réſiſter, ſi ſes alliés euſſent tardé à le ſecourir: mais ayant reçu quatre cents lances Françoiſes, ſous la conduite de Jacques de Coligni, ſeigneur de Châtillon, & un autre renfort de la part du pape, qui bien que favorable aux Vénitiens, ne pouvoit ſouffrir qu'ils attaquaſſent, à ſon inſu, un de ſes feudataires; il ſortit de la ville, & força les Vénitiens de ſe renfermer dans leurs baſtions: ayant enſuite diſpoſé, ſans qu'il s'en apperçuſſent, ſa nombreuſe artillerie ſur une rive eſcarpée du fleuve, il foudroya, ſans danger, les galeres, qui ſe trouvant arrêtées par le pont, furent coulées à fond, ou forcées de ſe rendre: à peine Tréviſani put-il échapper dans une ſimple barque. Une perte ſi conſidérable avoit réduit les Vénitiens à ſubir toutes les loix qu'il plairoit au pape de leur impoſer: outre les conditions onéreuſes que nous avons déja rapportées, Jules exigea, en leur accordant l'abſolution, qu'ils renonçaſſent à la ſorte de juriſdiction

qu'ils avoient uſurpée ſur Ferrare, où ils avoient établi un magiſtrat, ſous le nom de *biſdomino*, & qu'ils reſtituaſſent au duc Alfonſe, ſon feudataire, le port & la ville de Comacchio, qu'ils lui retenoient encore, & qu'il auroit eu bien de la peine à recouvrer à force ouverte. ANN. 1510.

Commencement de brouillerie entre Jules & le duc de Ferrare, allié des François. *Guicchardin.* *Bembe.*

Pour prix de ce ſervice, Jules exigea d'Alfonſe qu'il rendît ſon amitié aux Vénitiens, avec leſquels il n'avoit plus rien à démêler; ou ſi ce parti lui répugnoit trop, qu'il ſe renfermât, à leur égard, dans les termes d'une exacte neutralité. C'étoit vouloir qu'il renonçât à la ligue de Cambrai; qu'il ſe brouillât avec l'empereur & le roi de France, ſes protecteurs, pour ſe livrer entierement à lui, au riſque de ſe voir dépouillé, ſoit par ces deux ſouverains, s'ils pénétroient de nouveau en Italie, ſoit par le pape lui-même, s'il lui prenoit envie de réunir Ferrare au domaine direct du ſaint ſiége. Alfonſe, dévoué aux François, & ſe croyant aſſez fort tant qu'il conſerveroit leur alliance, n'eut garde d'accepter la propoſition

ANN. 1510.

du pape : il informa le roi & l'empereur des nouvelles diſpoſitions de Jules à leur égard, les avertiſſant de ſe précautionner contre les artifices & les pratiques ſourdes de ce dangereux ennemi.

Diete d'Ausbourg : pratiques infructueuſes de Jules II.

Guicchardin.
Marq. Freher.
Amelot de la Houſſaie.
Godefroi.
Lettres de Louis XII.

Maximilien & Louis renouvellerent leur alliance, & ſe promirent reſpectivement de paſſer l'année ſuivante en Italie, chacun à la tête d'une armée formidable, afin d'achever promptement ce qui reſtoit à faire. Pour ſe mettre en état de remplir cette promeſſe, Maximilien indiqua une diete ſolennelle de l'empire dans la ville d'Ausbourg. Le pape & les Vénitiens, que ces préparatifs effrayoient, n'oublierent rien pour les rallentir. Après avoir tenté d'inſpirer de la défiance à Maximilien ſur les intentions ſecrettes du roi de France, ils lui demanderent une conférence particuliere, où l'on lui feroit des offres dont il auroit lieu d'être content. Maximilien choiſit pour le lieu de la conférence, une commanderie dans le Trentin, & y députa l'évêque de Gurk ſon chancelier, & Serentano ſon ſecrétaire. Achille de Graſſis, évêque

de Pérouſe, s'y trouva de la part du pape, Jean Corneille & Louis Mocenigo, de la part de la république de Veniſe. Les députés Vénitiens & le nonce repréſenterent à l'évêque de Gurk combien il ſeroit plus glorieux à l'empereur de ſe trouver à la tête d'une ligue de tous les princes de la chrétienté pour abaiſſer l'orgueil des François, que de s'opiniâtrer à perdre une république qui ne pouvoit jamais lui inſpirer ni crainte ni jalouſie : ils offrirent de racheter leurs propres places par des ſommes conſidérables d'argent, dont ils ſavoient que l'empereur avoit toujours beſoin : l'évêque de Gurk, ſans s'expliquer ſur la ligue qu'on propoſoit, qui ne paroiſſoit encore qu'un projet ou chimérique ou éloigné, s'obſtina à demander, pour condition préliminaire, une ceſſion entiere & abſolue des places de Tréviſe, de Padoue & de Vicence; ce que les Vénitiens étoient bien éloignés de lui accorder. On ſe ſépara ſans aucun fruit, & Maximilien ſe rendit dans la ville d'Ausbourg. Le nonce & les députés Vénitiens ne manque- ANN. 1510.

rent pas de s'y trouver : n'ayant plus
ANN. 1510. aucune eſpérance du côté de l'empereur, ils agirent ſourdement auprès des princes & autres membres du corps Germanique, leur remontrant le danger auquel l'union de l'empereur & du roi de France expoſoit l'Europe : ils leur inſinuerent que le politique Maximilien ne travailloit depuis long-temps à les épuiſer d'hommes & d'argent, qu'afin de les réduire enſuite en ſervitude : que l'exemple de Veniſe les avertiſſoit de ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes : que l'empereur & le roi de France ne ſeroient pas plutôt venus à bout de leurs deſſeins ſur cette république, qu'ils tourneroient leurs armes contre le malheureux dont les terres ſeroient à leur bienſéance. Louis, informé des *machinations diaboliques* de Jules, & des traverſes qu'on vouloit ſuſciter à l'empereur, envoya, de ſon côté, un orateur à la diete : c'étoit un Italien nommé Hélian, d'abord avocat à Verceil, & devenu enſuite conſeiller du roi de France : admis à porter la parole, il remonta juſqu'à la premiere origine de

Veniſe, fondée, ſelon lui, par une troupe de miſérables cantonnés dans des marais, qui de pêcheurs s'étoient faits ſucceſſivement regratiers ou revendeurs, de revendeurs pilotes, de pilotes marchands, de marchands pirates, & qui étoient enfin parvenus, par des larcins, des meurtres & des empoiſonnements, à ſe rendre ſeigneurs & tyrans d'un grand nombre de peuples & de villes. Il examina les titres ſur leſquels ſe fondoit leur grandeur, qu'il réduiſit à deux, la perfidie & la violence: il leur imputa la perte de Conſtantinople, dont ils furent ſpectateurs, & qu'ils euſſent pu empêcher, en détachant ſeulement de leur eſcadre deux ou trois galeres; celle de Jéruſalem, qu'une armée de croiſés auroit ſauvée, s'ils n'euſſent retenu cette armée dans la Dalmatie, pendant que les infideles égorgeoient ou réduiſoient en ſervitude les chrétiens orientaux: il montra, ou tâcha de montrer, que dans toutes les guerres des chrétiens contre les infideles, les Vénitiens étoient reſtés neutres, ou avoient été favorables à ces derniers, ANN. 1510.

ANN. 1510.

ne cherchant qu'à tirer parti du malheur de leurs freres: il en cita un exemple récent. Les Portugais s'étant ouvert une nouvelle route juſqu'à l'Inde, en doublant la pointe de l'Afrique, & commençant à y répandre les lumieres de l'évangile, n'ont pu, dit-il, échapper à l'avide jalouſie de ces marchands, qui ont envoyé au ſoudan d'Egypte, des bois de conſtruction, des charpentiers, pour conſtruire des vaiſſeaux de guerre ſur la mer rouge, & chaſſer les chrétiens de tous ces parages. Après avoir enlevé aux Vénitiens l'avantage qu'ils attribuoient à leur ville d'être le boulevard de la chrétienté contre les infideles, l'orateur leur reprocha leur faſte indécent, leur arrogance; il dit que mieux vêtus, logés plus magnifiquement que des ſouverains, ces marchands inſultoient à la modeſte frugalité des autres nations: que ſe croyant auſſi ſupérieurs aux autres peuples par les talents de l'eſprit que par les richeſſes, ils traitoient avec un inſolent mépris les Ultramontains, & ſur-tout les Allemands, qu'ils déſignoient par les

épithetes injurieuſes de *barbares* & d'*ivrognes* : qu'ils les croyoient tellement ridicules, que dans leurs ſpectacles, ils s'en ſervoient pour tous les rôles abjects : que le caractere ſacré de la royauté ne garantiſſoit point ceux qui en étoient revêtus, des inſultes d'une canaille inſolente : que ſa ſacrée majeſté, Maximilien empereur, toujours auguſte, avoit été traîné ſur un théâtre pour être montré au doigt & exciter la riſée publique : qu'imbus des maximes républicaines, ils ſe glorifioient de fouler aux pieds les ſceptres & les couronnes : que tout récemment encore, lorſqu'ils reçurent le premier avis de la ligue de Cambrai, ils oſerent ſe vanter de traîner dans les priſons de Veniſe le roi de France, s'il paſſoit les monts, d'arborer leurs étendards ſur les murs de Vienne, & de réduire le pape aux fonctions de petit chapelain. Princes, ajouta-t-il, ne les croyez encore ni abattus ni corrigés ; ſi vous n'écraſez la tête de ce ſerpent, tandis qu'il eſt tout étourdi du coup qu'il vient de recevoir, je vous prédis qu'un jour il vous infectera de ſon venin, ANN. 1510.

& que vous ſerrant de ſes replis tor
ANN. 1510. tueux, il finira par vous étouffer vous, ou vos deſcendants.

Cette violente déclamation échauf fa l'aſſemblée : on impoſa ſilenc à ceux qui voulurent prendre la dé fenſe des Vénitiens : on chaſſa igno minieuſement de la diete Achille de Graſſis, & l'on décerna à Maxi-milien des ſecours d'hommes & d'ar-gent.

Les Suiſſes quittent l'alliance de la France, pour s'attacher à Jules II.

Guicchardin.
Belcar.
Manuſcrit de Béthune.

La mortification que le pape venoit d'eſſuyer, fut compenſée par une importante acquiſition. Le terme de l'engagement des Suiſſes avec la France alloit expirer, & Louis ne faiſoit aucune avance pour le proroger. Depuis quelques années, il ſongeoit ſérieuſement à ſe rendre moins dépendant de ces mercenaires alliés : il levoit un plus grand nombre d'aventuriers François, & ſans ſonger encore à en former un corps d'infanterie permanent, il s'attachoit beaucoup plus que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs, à les diſcipliner : il ſoudoyoit donc un moindre nombre de Suiſſes, & cependant les penſions qu'il s'étoit obligé de payer aux cantons, n'avoient point

diminué : il falloit même ſe réſoudre à les augmenter ; car depuis le dernier traité, le nombre des cantons s'étoit accru. Au commencement de ſon regne, il n'y en avoit que dix, & l'on en comptoit alors douze, indépendamment de quelques communautés réunies avec les cantons. Il falloit traiter avec la totalité, & conſéquemment augmenter le nombre des penſions, ou renoncer à leur alliance. Ce n'étoit encore là que le moindre inconvénient. Les ſoldats de cette nation, qu'il vouloit contenir ſous une diſcipline ſévere, à qui l'on n'abandonnoit plus, comme autrefois, le pillage des villes rebelles, ni la fortune des laboureurs, s'imaginoient qu'on les privoit de leurs droits ; ils exigeoient des dédommagements, qu'ils arbitroient à leur fantaiſie : refuſoient le ſervice, ſi on ne les ſatisfaiſoit promptement ; tenoient, pour ainſi dire, un regiſtre exact de ces promeſſes vagues que faiſoient pour les encourager les capitaines ou les tréſoriers chargés de les conduire : & s'ils s'appercevoient qu'on voulût y déroger en quelque point, ils ſe

ANN. 1510.

ANN. 1510.

portoient à des violences impardonnables. C'eſt ſous ce prétexte qu'ils s'étoient emparés, contre le droit des gens, de la ville de Bellinzone; qu'ils s'étoient enſuite prévalus des embarras de la France, pour en extorquer une conceſſion. Loin de chercher à réparer ces torts par une conduite plus réguliere, ils devenoient de jour en jour plus exigeants & plus difficiles : ils ne vouloient plus permettre de levées, à moins qu'on ne ſtipendiât une armée entiere : ſi la France avoit beſoin de trois ou quatre mille ſoldats, il falloit s'en paſſer, ou ſe réſoudre à en lever huit ou dix mille. Les corps qui compoſoient cette armée, ne vouloient point ſe ſéparer, afin de ſe trouver toujours en état de donner la loi, & de n'obéir qu'autant qu'ils le jugeroient à propos. Louis vouloit donc, au cas qu'il conſentît à augmenter les penſions, s'aſſurer du moins qu'il ſeroit à l'abri de pareilles vexations à l'avenir. Or, ce n'eût pas été un bon moyen pour contenir les Suiſſes, que de leur faire des avances : il falloit attendre qu'ils vinſſent s'offrir,

afin d'avoir le droit de leur dicter des conditions. Le roi ſembloit d'autant moins hazarder en prenant ce parti, que depuis la conquête du duché de Milan, c'étoit uniquement de ſes Etats, & au moyen des priviléges qu'il leur avoit accordés, qu'ils tiroient toutes les ſubſiſtances que la nature avoit refuſées à leurs montagnes. En effet, les Suiſſes auroient accepté ſans balancer les conditions équitables qu'il avoit deſſein de leur propoſer, ſi des inſtigations étrangeres & intéreſſées n'euſſent troublé leurs délibérations, & ne les euſſent aveuglés ſur leurs vrais intérêts. Jules, ayant eu occaſion de connoître les talents de Matthieu Schinner, évêque de Sion, le fit venir à Rome, & lui promit le chapeau de cardinal, s'il perſuadoit à ſes compatriotes d'abandonner l'alliance de la France pour s'attacher à la défenſe du ſaint ſiége. Schinner, à qui la qualité de prince d'une partie du Valais donnoit voix dans les délibérations communes des cantons, déploya contre les François cette éloquence naturelle & véhémente, ſi propre à échauffer les eſprits ANN. 1510.

de la multitude : il les peignit
ANN. 1510. comme des ingrats, qui devant, diſoit-il, tous leurs ſuccès à la valeur des Suiſſes, commençoient par les négliger, & finiroient bientôt par les opprimer. Il cita l'exemple de Veniſe ; & comme il parloit devant des hommes qui n'étoient point inſtruits des ſujets légitimes que le roi avoit eus d'entrer dans la ligue de Cambrai, il n'imputa le malheur de cette république, autrefois ſi floriſſante, qu'à la confiance aveugle qu'elle avoit priſe dans des alliés perfides & ambitieux. Il montra dans l'union de l'empereur & du roi de France, le projet déja formé d'envelopper de toutes parts les cantons, & de les partager, comme ils avoient fait la ſeigneurie de Veniſe. Il fit voir enfin que le ſeul moyen d'éviter ce malheur, étoit de ſecourir la république de Veniſe, tandis qu'elle reſpiroit encore, d'accepter les offres du ſaint pere, qui recherchoit leur alliance à des conditions également honorables & avantageuſes, & de faire cauſe commune avec tous ceux à qui la liberté étoit chere. Ces offres que Schinner

Schinner annonçoit comme ſi avantageuſes, ſe réduiſoient cependant à mille florins de penſion pour chaque canton, dont même ils ne pouvoient eſpérer d'être payés bien exactement. Avant que de ſe borner à une ſomme ſi modique en comparaiſon de celle qu'ils touchoient de la France & dont ils n'étoient pas encore contents, ils décernerent une députation à Louis, pour ſavoir ſa derniere intention au ſujet de leur alliance : les députés, d'autant plus fiers qu'ils ſe croyoient mépriſés, vanterent, ſans ménagement, les ſervices que les Suiſſes avoient rendus à la France ; leur attribuerent la meilleure part de toutes les victoires qu'elle avoit remportées ; demanderent des récompenſes pour le paſſé, & une augmentation de penſions & de ſolde pour l'avenir. Louis, également choqué de la demande & du ton dont on lui parloit, répondit avec colère, qu'il ne concevoit pas ſur quel fondement de *miſérables montagnards* oſoient le regarder comme leur caiſſier ou leur tributaire : qu'ils étoient faits pour ſolliciter des graces, & non pour dicter des ANN. 1510.

loix. Cette réponſe, rapportée à la
ANN. 1510. diéte de Lucerne, détermina les Suiſſes à entrer dans l'alliance du pape : mais comme la France conſervoit encore de nombreux partiſans parmi les cantons, & que ce qui venoit de ſe paſſer, étoit plutôt une brouillerie qu'une rupture, les Suiſſes, pour laiſſer la porte ouverte à la réconciliation, ne contracterent avec le pape qu'une alliance défenſive, ſtipulant qu'on ne pourroit, en aucun cas, les obliger à commettre les premieres hoſtilités contre les François.

Cette reſtriction nuiſit plus qu'elle ne ſervit à la France : elle empêcha le roi de ſonger ſérieuſement à ſe procurer, à l'exemple de l'Eſpagne, un corps d'infanterie nationale toujours ſubſiſtant : perſuadé que les Suiſſes regretteroient ſon alliance, & que la comparaiſon qu'ils feroient de leur condition préſente avec leur état paſſé, les lui rameneroit bientôt plus dociles & moins fiers, il ſe contenta de contracter, par l'entremiſe du baron de Superſaxe, des alliances avec quelques communautés du Valais & avec les Griſons : il

réſolut de ſoudoyer, avec le reſte de l'argent qu'il fourniſſoit auparavant aux cantons, un corps de lanſquenets, levé dans les Etats du duc de Wirtemberg, & ne ſongea point à un établiſſement qui auroit rendu la réconciliation impoſſible. ANN. 1510.

Jules cherche querelle au duc de Ferrare & ſe brouille avec la France.

Jules, affermi par ſon alliance avec les Suiſſes, redouta beaucoup moins les armes de Louis & les intrigues du cardinal d'Amboiſe : il oſa même aſpirer à ſe venger avec éclat des trop longues alarmes qu'ils lui avoient cauſées. Tandis qu'il remuoit l'Europe entiere, & qu'il leur cherchoit des ennemis juſqu'en Angleterre, il étoit indigné qu'un prince qu'il avoit comblé de faveurs, qu'un de ſes feudataires épousât leurs intérêts. Alfonſe, duc de Ferrare, loin de déférer à la priere qu'il lui avoit faite, de ſe réconcilier avec les Vénitiens, ſe montroit leur ennemi le plus opiniâtre, & ne ceſſoit d'animer contr'eux l'empereur & le roi de France. Jules auroit voulu l'en punir ; mais obligé de juſtifier lui-même ſa conduite par rapport aux Vénitiens, il ne pouvoit décemment ſe plaindre qu'un

Godefroi. Guicchardin. Belcar. P. Martir. de Angl.

prince qui de ſon aveu avoit été
ANN. 1510. admis comme partie contractante dans la ligue de Cambrai, qui en avoit tiré tous les avantages qu'il pouvoit s'en promettre, ſe montrât fidèle à remplir ſes engagements. Jules lui chercha querelle ſur un autre objet. Depuis que ce prince avoit recouvré Comacchio, il y avoit fait fabriquer une grande quantité de ſel : cet établiſſement nuiſoit aux ſalines de Cervia, qui étoient en poſſeſſion d'en fournir à toute la Lombardie, & qui appartenoient au ſaint ſiége : Jules lui ordonna, ſous peine d'excommunication, de ſe déſiſter de cette nouveauté, bien ſûr de n'être pas obéi & d'acquérir un prétexte ou de décrier le roi de France en Italie, s'il laiſſoit opprimer un prince qu'il avoit reçu ſous ſa protection, ou de ſe plaindre de ce monarque, s'il protégeoit un feudataire rebelle. Il s'en tint cependant encore aux menaces, juſqu'à ce qu'il vît plus clairement à quoi aboutiroient les grands préparatifs que faiſoient alors l'empereur & le roi de France.

Louis s'étoit déja rendu à Lyon,

d'où il faiſoit paſſer de nouvelles troupes en Italie, prêt à paſſer lui-même les monts, dès que l'empereur ſe montreroit de ſon côté. Le deſſein du monarque étoit de ſe joindre à Maximilien, de l'aider à emporter Tréviſe, Padoue, Vicence, & les autres places moins conſidérables que les Vénitiens avoient recouvrées; de le conduire enſuite à Rome, où Albert Pio, comte de Carpi, & le cardinal d'Auch, neveu de George d'Amboiſe, remuoient déja le ſacré collége, & préparoient les eſprits à quelque grande révolution. Louis ne prévoyoit pas les obſtacles qui alloient s'oppoſer à ſon deſſein. Ferdinand le Catholique, pour qui il n'avoit rien de caché, quoiqu'il eût dû le regarder comme ſon plus dangereux ennemi, le diſſuadoit fortement de ce voyage; mais comme il ſe défioit de ſon crédit, il fit agir Anne de Bretagne, par le canal de la reine Germaine de Foix, qu'elle avoit élevée dans ſa maiſon. Anne ſe trouvoit groſſe: elle étoit dévote, & ſe perſuadoit que ſi le roi ſon mari faiſoit la guerre au ſaint ANN. 1510.

pere, il attireroit la malédiction
ANN. 1510. du ciel ſur ſes enfants. Elle fondoit en larmes, & le conjuroit au nom du fils qu'elle croyoit porter dans ſon ſein, de ſe déſiſter d'une funeſte entrepriſe. Louis la raſſuroit, & la trompoit; mais un événement inattendu rompit ſes meſures.

Mort du cardinal d'Amboiſe. *Baudier. Le Gendre. Pieces juſtificat.*

Le cardinal d'Amboiſe, pour qui la guerre alloit ſe faire, s'étoit rendu à Lyon long-temps avant le roi, luttant, pour ainſi dire, contre les douleurs de la goutte, qui, depuis plus d'un an, ne lui donnoient plus de relâche. Les efforts qu'il faiſoit pour les ſurmonter, l'épuiſerent; il tomba dangereuſement malade aux céleſtins de Lyon, & ne ſongea plus qu'à ſe préparer à la mort. On rapporte que déſabuſé des grandeurs humaines, & uniquement occupé du compte qu'il alloit rendre de ſa conduite au ſouverain juge, il répéta pluſieurs fois au religieux qui le ſervoit: *Ah, frere, Jean, mon ami, je voudrois bien avoir été toute ma vie frere Jean!* Que diſant le dernier adieu à ſes parents qui s'étoient aſſemblés autour de ſon lit, il leur recommanda *de ne jamais ſe*

mettre juſques-là où il s'étoit mis ; c'eſt-à-dire, de ne jamais ſe charger des fonctions dangereuſes du miniſtere public. Le roi, qui le conſidéroit moins comme un miniſtre de confiance que comme un frere, lui rendoit de fréquentes viſites, & ne pouvoit retenir ſes larmes : le cardinal le conjura de lui épargner déſormais des témoignages ſi précieux mais ſi cruels de ſon amitié, le priant de vouloir bien, en conſidération des longs ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, confirmer la diſpoſition qu'il venoit de faire de ſes biens, de ſes meubles, & même de ſon évêché. Afin de mettre ſa conſcience en repos, il déclara ſommairement au roi d'où procédoient toutes ces richeſſes. Outre le revenu de l'archevêché de Rouen, le produit de pluſieurs grandes terres, ſa penſion de premier miniſtre, deux ſources très-abondantes avoient fait couler, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, des ruiſſeaux d'or dans ſon épargne. La premiere étoit la qualité de légat *à latere*, qu'il rempliſſoit depuis dix ans, & qui le ſubſtituoit dans toute l'étendue du royaume aux profits que la cour ANN. 1510.

de Rome en tiroit auparavant. La
ANN. 1510. ſeconde, qui lui cauſoit des remords, & ſur laquelle Louis ne tarda pas à le raſſurer, conſiſtoit en quarante mille ducats de penſion rendus à Lyon, qu'il tiroit tous les ans de l'Italie, indépendamment des dons ou préſents, qui montoient peut-être encore à des ſommes plus fortes. Toutes les puiſſances du ſecond ordre, qui partageoient l'Italie, & qui s'étoient miſes ſous la protection de la France, achetoient la protection particuliere d'un miniſtre tout puiſſant; & il paroît que le cardinal, content de ne rien faire de préjudiciable aux intérêts de ſon maître, avoit cru pouvoir accepter leurs dons. Ce n'eſt donc pas un exemple bien ſingulier de modération, que le cardinal ſe ſoit contenté d'un ſeul bénéfice, étant le maître d'en prendre tant qu'il jugeroit à propos: car quels bénéfices auroient pu lui tenir lieu des profits dont nous venons de rendre compte; à moins qu'on ne lui ſuppoſe l'envie de tout envahir & de ſe rendre plus riche que le roi ſon ſouverain, que pouvoit-il deſirer de plus? il n'avoit pas attendu

le moment où il alloit ceſſer de vivre pour faire du bien à ſes parents : ANN. 1510.
ſes freres & ſes neveux occupoient les premieres places à la cour, dans l'égliſe ou à l'armée. Il avoit de même doté & enrichi ſon égliſe : parmi ces dons, celui qui a le plus contribué à perpétuer ſa mémoire, eſt cette cloche énorme qui porte ſon nom : elle a, dit-on, trente pieds de circonférence, & peſe quarante milliers. Il fit bâtir ſur les fonds de cette égliſe, & à l'uſage des archevêques de Rouen, le château de Gaillon, le plus vaſte & le mieux décoré que l'on connût encore en France. Toutes ces dépenſes, jointes aux ſommes dont il diſpoſoit par teſtament, ſemblent prouver qu'on a trop loué ſon déſintéreſſement. Ce qu'on peut, ce qu'on doit même obſerver pour ſa juſtification, c'eſt que toutes ces richeſſes provenoient de l'étranger, ou d'un argent qui, bien que levé en France, ſeroit allé ſe perdre chez l'étranger ; que jamais le peuple n'a été ni plus riche ni plus ménagé ; que jamais les fortunes particulieres n'ont été ni plus ſacrées ni plus aſſurées que pendant toute la durée

de ſon miniſtere : que parvenu au
ANN. 1510. comble de la puiſſance & de la grandeur, il fut doux, humain, compatiſſant, il connut le prix de la bienfaiſance & de l'amitié. Un trait particulier de ſa vie lui fait plus d'honneur que toutes les phraſes de ſes panégyriſtes. Lorſque le château de Gaillon fut achevé, on y remarqua un très-grand défaut. Cette ſuperbe maiſon ſe trouvoit reſſerrée & enveloppé de tous côtés par des poſſeſſions étrangeres. Un des domeſtiques du cardinal (c'eſt un nom que ne dédaignoient pas alors de très-bons gentilshommes attachés aux grandes maiſons) crut faire ſa cour à ſon maître, en déterminant un de ſes amis à lui vendre une terre titrée dans le voiſinage. Sur le compte qu'il rendit au cardinal des diſpoſitions où il avoit laiſſé ce gentilhomme, il fut chargé de l'inviter pour un certain jour. Après le dîner, le cardinal l'ayant conduit dans un cabinet, le fit aſſeoir à ſes côtés, & lui demanda quel motif le déterminoit à vendre ſa terre. Monſeigneur, répondit le gentilhomme, le plaiſir de vous accommoder d'une choſe qui eſt ſi

fort à votre bienſéance. Puiſque tel eſt votre motif, répartit le cardinal, gardez votre terre; c'eſt l'héritage de vos peres, le premier titre du nom illuſtre qu'ils vous ont tranſmis, & que vous devez conſerver précieuſement à vos deſcendants. Croyez, d'un autre côté, que je ſuis bien éloigné d'exiger un pareil ſacrifice pour m'intéreſſer vivement à tout ce qui vous regarde, & que je ſens trop le prix d'un voiſin tel que vous, pour vouloir m'en priver. Monſeigneur, reprit le gentilhomme, je ſuis très-attaché à ma terre, & ce qu'il vous a plu de me faire obſerver, me la rend encore infiniment plus précieuſe; mais voici ma poſition: je n'ai qu'une fille; un gentilhomme du voiſinage la demande en mariage; le nom, la fortune, le caractere, tout me convient; mais il exige une dot que je ne puis abſolument lui donner. J'ai conſidéré qu'en vendant ma terre, je pourrois faire le bonheur de ma fille, placer avantageuſement le reſtant de la ſomme, & en vivre fort à mon aiſe le reſte de mes jours. Ce projet n'a rien que de raiſonna- ANN. 1510.

ble, répondit le cardinal : mais n'y
ANN. 1510. auroit-il pas quelque moyen de marier votre fille comme vous le desirez, & de conserver votre terre? Ne pourriez-vous, par exemple, emprunter de quelqu'un de vos amis la somme dont vous avez besoin, sans intérêt, & rembourſable à des termes fort éloignés; économiſer tous les ans quelque choſe ſur votre dépenſe, & vous trouver quitte ſans preſque vous en appercevoir? Ah! Monſeigneur, s'écria le gentilhomme, où ſont aujourd'hui les amis qui prêtent une pareille ſomme ſans intérêt, & rembourſable à des termes fort éloignés? Ayez meilleure opinion de vos amis, répliqua le cardinal, en lui tendant la main; mettez-moi du nombre, & recevez la ſomme dont vous avez beſoin, aux conditions que je viens de vous expliquer. Le gentilhomme, tombant aux genoux du cardinal, ne put répondre que par des larmes à un procédé ſi noble. Lorſqu'après cet entretien ils reparurent dans la ſalle d'aſſemblée, le gentilhomme, qui avoit entamé la négociation, ayant demandé au cardinal s'il étoit con-

tent du marché : oui, répondit-il, car au-lieu d'une terre, j'ai acquis un ami. ANN. 1510.

C'eſt par des traits de cette nature, c'eſt par ſon attention à ſeconder les vues paternelles de Louis XII, & à ne lui inſpirer que des projets qui tendiſſent au bien général, que le cardinal d'Amboiſe a mérité qu'on lui pardonnât les fautes groſſieres qu'il commit contre la politique dans toutes les occaſions où il eut à traiter avec Alexandre VI, Céſar Borgia, Ferdinand le Catholique, Maximilien, & Marguerite d'Autriche. Quant à la paſſion malheureuſe qu'il eut toujours d'être pape, on ſera tenté de la lui pardonner, ſi l'on fait attention qu'il n'aſpiroit à la ſouveraine puiſſance, que pour exécuter plus en grand, ſi l'on peut ainſi s'exprimer, la réforme ſur le clergé, qu'il avoit déja commencée en France : qu'il ſe propoſoit de rétablir la diſcipline de l'Egliſe, de retrancher les abus dont on ſe plaignoit hautement dans toutes les cours de l'Europe, & qu'en un mot, il eût vraiſemblablement prévenu ces fu-

neſtes querelles qui ont fait verſer
ANN. 1510. tant de ſang, & qui ont ſéparé une moitié de l'Europe de l'Egliſe Romaine.

Louis ſe charge des fonctions du miniſtere.

Lettres de Louis XII, par Godefroi.

Louis ſentit vivement la perte de ſon premier miniſtre, & il faut convenir que c'en étoit une pour la France entiere, dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit. Le maréchal de Gié, qui lui avoit diſputé le premier rang, & qui eût pu le remplacer avantageuſement, gémiſſoit toujours ſous le poids de la diſgrace : le conſeil ne ſe trouva plus compoſé que du chancelier Jean de Gannai, foible ſucceſſeur de Gui de Rochefort, mort trois ans auparavant, d'Etienne Poncher, évêque de Paris, d'Imbert de Batarnai, ſeigneur du Bouchage, de Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, & du ſecrétaire Florimond de Robertet. Ces cinq hommes, eſtimables chacun dans leur genre, & d'ailleurs parfaitement unis, ne compoſoient cependant qu'un enſemble ſans force & ſans vigueur; parce que contents d'expédier les affaires courantes, & qui concernoient leurs départements reſpectifs,

ils ne savoient ni diriger leurs opéra- ANN. 1510.
tions vers un but commun, ni marcher sur la même ligne. Louis voulut se charger lui-même des fonctions de premier ministre, traiter directement avec les ambassadeurs étrangers, expédier des instructions à ses généraux & à ses représentants dans les cours étrangeres; en un mot, prendre sur lui tout ce qu'il y avoit de plus pénible, de plus délicat & de plus épineux dans l'administration. C'étoit vouloir forcer la nature dans un âge où il est si difficile de contracter de nouvelles habitudes, & où il auroit eu besoin de prendre du repos. Son premier soin fut de sonder les dispositions du pape à son égard. Il chargea le comte de Carpi, son ambassadeur, de lui offrir, de la part d'Alfonse, une pleine satisfaction sur les salines de Comacchio.

On prétend que le comte de Carpi, ennemi secret d'Alfonse, qui lui retenoit une partie de son patrimoine, songea plus à venger sa querelle particuliere, qu'à remplir la fonction de ministre de paix, dont on l'avoit imprudemment char-

gé. Quoi qu'il en ſoit, Jules mit
ANN. 1510. dans ſa réponſe toute la fierté d'un vainqueur irrité ; peu content du ſacrifice auquel Alfonſe ſe ſoumettoit, il demanda qu'il ſupprimât les nouveaux péages qu'il avoit établis dans ſes Etats ; qu'il augmentât conſidérablement la redevance qu'il payoit annuellement au ſaint ſiége, à titre de feudataire ; qu'il lui fît une ſatisfaction convenable ſur ſa conduite paſſée : enfin il exigea, pour condition préliminaire, que Louis renonçât déſormais à protéger les vaſſaux de l'Egliſe, & qu'il lui abandonnât la dépouille du cardinal d'Amboiſe. Louis, dont les armes proſpéroient alors contre les Vénitiens, rejetta des propoſitions qui s'accordoient ſi mal avec les forces apparentes du ſaint ſiége : n'ayant plus aucun motif perſonnel de paſſer les monts, & n'entendant plus parler de Maximilien, il revint à Blois, ou, peu de jours après ſon arrivée, il ſe trouva pere d'une ſeconde fille, qu'on nomma Renée.

Succès des armes réunies

Chaumont ayant reçu les renforts que Louis lui avoit fait paſſer ſous

la conduite du jeune Gaſton de Foix, duc de Nemours, entra ſur les terres des Vénitiens avec une armée de mille lances, quinze cents hommes de cavalerie légere, & onze mille fantaſſins, parmi leſquels on comptoit juſqu'à deux milles Suiſſes, qui s'étoient dérobés de leur pays, pour venir en qualité de volontaires ſe ranger ſous ces mêmes drapeaux qu'ils ſuivoient depuis ſi long-temps. Après s'être emparé ſans réſiſtance de Montagnane & d'Eſt, qu'il remit au duc de Ferrare, il alla ſe joindre dans les plaines de Vicence à l'armée de l'empereur, qui ne conſiſtoit encore qu'en deux mille chevaux, & ſix mille hommes d'infanterie, commandées par le comte de Hanau, auquel Chaumont, en qualité d'auxiliaire, ſe trouvoit ſubordonné. Les Vénitiens, qui avoient perdu le comte de Pétiliane, & qui, à la recommandation du pape, avoient élu pour général Jean-Paul Baglioné, n'oſant plus riſquer une bataille contre les François, s'éloignerent de ces quartiers, & allerent ſe réfugier dans le poſte de Brentelles, où il étoit

ANN. 1510. de l'empire & de la France contre les Vénitiens.

Guicchardin.

Bembe.

Lettres de Louis XII, par Godefroi. Belcar.

ANN. 1510.

impoſſible de les attaquer. Les bourgeois de Vicence, abandonnés à eux-mêmes, implorοient la clémence du vainqueur; mais comme les Allemands n'avoient point aſſez de troupes pour laiſſer une garniſon dans cette place, ils aimerent mieux la ſaccager, que de permettre que les François s'y logeaſſent. L'armée marcha enſuite à Lignano, place importante par ſa ſituation ſur l'Adige: les Vénitiens en avoient défendu les approches par pluſieurs coupures, qu'ils avoient faites au fleuve pour inonder la campagne. Ces obſtacles ne purent arrêter l'ardeur des aventuriers; conduits par le capitaine Molard; ils ſe jetterent au milieu de ce lac, & pénétrerent juſques dans les fauxbourgs. La place capitula après cinq jours de ſiége, & quoiqu'elle fût du partage de l'empereur, on y logea une garniſon Françoiſe, commandée par le capitaine la Crotte. Cette conquête ouvrit à l'armée la route du Frioul, où l'empereur l'avoit mandée pour en prendre le commandement, ſe promettant toujours de réparer l'affront qu'il avoit reçu devant Padoue:

mais au-lieu d'amener à cette armée un renfort considérable, il n'osa s'en approcher, parce qu'il n'avoit point d'argent pour payer les six mille lansqueners, qui n'avoient encore rien touché depuis l'ouverture de la campagne, & qui menaçoient de se retirer, si on ne les satisfaisoit promptement. Maximilien, qui avoit dissipé les sommes qu'il avoit reçues de la diete, eut encore recours au roi de France, & en reçut cent mille écus, toujours hypothéqués sur la ville de Vérone. Ces dépenses extraordinaires dans une querelle qui ne le regardoit point, dérangeoient les projets économiques de Louis: réduit, puisqu'il n'y avoit point de moyen de s'en dispenser, à soudoyer les troupes de l'empereur, il voulut du moins retrancher une partie de la dépense qu'il faisoit en son propre nom: voyant que le temps du service auquel il s'étoit engagé envers l'empereur étoit expiré, il envoya ordre à Chaumont de licencier les Vallesans & les Grisons, qui formoient la partie la plus considérable de son infanterie. Ce parti, tout sage qu'il paroissoit, pro- ANN. 1510.

ANN. 1510.

duiſit deux mauvais effets ; car d'un côté il refroidit extrêmement l'empereur, à qui on n'eut pas de peine à perſuader que Louis, abuſant de ſes richeſſes, travailloit à le miner ſourdement, & ne cherchoit à prolonger la guerre, que pour le forcer à lui engager, l'une après l'autre, toutes les places de ſon partage : d'un autre côté, il enhardit le pape à ſortir enfin de la contrainte où le tenoient les forces ſupérieures de la France.

Confédération de Jules avec Ferdinand contre la France.

Guicchardin.

P. Martir. de Angl.

Lettres de Louis XII.

Jules conſidérant que le roi s'étoit retiré à Blois ; que Chaumont avec l'élite des forces Françoiſes étoit engagé dans une guerre difficile ſur les confins de la Germanie ; qu'Alfonſe, duc de Ferrare, avoit conduit toutes ſes forces dans le camp des François ; qu'il ne reſtoit dans le Ferrarès & le Milanès que de foibles garniſons commandées par des lieutenants, tandis que les capitaines & la plus brave jeuneſſe avoient couru où la gloire les appelloit ; que l'armée Françoiſe étoit conſidérablement affoiblie par la retraite des Valleſans & des Griſons, crut ne devoir pas laiſſer échapper

une ſi belle occaſion, & forma là-deſſus un projet digne de ſon génie. Ce fut d'appeller le peuple de Gênes à la liberté, en leur montrant à la fois des troupes de terre & de mer, capables de les défendre, & conduites par quelques bannis de ces illuſtres maiſons auxquelles ils étoient dans l'habitude d'obéir: d'engager les Suiſſes à pénétrer dans le duché de Milan par deux ou trois endroits différents, tandis qu'avec une armée ſupérieure, il fondroit ſur le duché de Ferrare, qu'il trouveroit dégarni, & où les François, aſſez occupés à ſe défendre eux-mêmes, ne pourroient porter de ſecours. Quelque plauſible que fût cette entrepriſe, elle pouvoit échouer, & comme elle alloit le compromettre avec les deux plus puiſſants monarques de la chrétienté, Jules comprit qu'il ne devoit s'y engager, qu'après s'être aſſuré d'un allié capable de le ſeconder, ou de le défendre. Ferdinand le Catholique, prince puiſſant par lui-même, & qui ſe vantoit déja de diſpoſer à ſon gré, & du roi d'Angleterre ſon gendre, & de l'em-

ANN. 1510.

ANN. 1510.

pereur ſon allié, étoit le véritable auteur de ce projet; il avoit promis de ſe joindre à Jules: il déployoit ſur les côtes de l'Italie une flotte de ſoixante voiles, faiſoit débarquer dans les ports du royaume de Naples des corps d'infanterie bien diſciplinés; mais au moment de l'exécution, il ſe montroit froid & réſervé, alléguoit des engagements antérieurs, des ſerments, des ſcrupules. Jules ſentit qu'il vouloit ſe faire acheter, & fut bientôt à quel prix.

Ferdinand, depuis ſon mariage avec Germaine de Foix, ne s'étoit point mis en peine de ſolliciter une nouvelle inveſtiture du royaume de Naples: deux raiſons l'en avoient empêché; la premiere, parce qu'il n'auroit pu ſe diſpenſer de faire comprendre dans l'acte de cette inveſtiture Germaine ſa femme, en qualité de reine titulaire des deux plus grandes provinces de ce royaume, avec la clauſe de réverſion à la couronne de France, en cas qu'elle ne laiſsât point d'enfants de ſon mariage avec Ferdinand: la ſeconde, parce qu'il auroit fallu ſe ſoumettre à payer au ſaint ſiége quarante huit mil-

le ducats de redevance annuelle, indépendamment des frais d'inveſtiture. Ferdinand vouloit que cette inveſtiture fût pour lui & ſes deſcendants, quels qu'ils puſſent être, ſans aucune mention des droits de la France ni de Germaine de Foix; il vouloit l'obtenir ſans rien débourſer: enfin il prétendoit changer la redevance des quarante-huit mille ducats en un préſent d'une haquenée blanche, & un ſecours de trois cents lances auxiliaires, entretenues pendant trois mois dans toutes les guerres que le pape auroit à ſoutenir. Quelque préjudiciable que fût cette demande aux droits du ſaint ſiége, il étoit trop tard pour la rejetter: déja Jules avoit fait paſſer vingt-deux galères Vénitiennes de la mer adriatique dans la méditerranée: elles avoient relâché dans les ports de la Sicile & du royaume de Naples, où Ferdinand, un des principaux membres de la ligue de Cambrai, & qui étoit toujours cenſé en guerre avec la république, pouvoit les arrêter, les charger de troupes Eſpagnoles, & les conduire droit à Veniſe: ainſi la néceſſité, des ANN. 1510.

promeſſes ſans nombre de la part
ANN. 1510. de Ferdinand, l'eſpérance de procurer au ſaint ſiége un dédommagement très-conſidérable, en y réuniſſant le duché de Ferrare, le plaiſir de donner une mortification ſenſible au roi de France, déterminerent Jules à tout accorder. Louis apprit par ce dernier trait à connoître Ferdinand; mais faiſant attention aux forces de terre & de mer que ce prince avoit alors en Italie, il réprima ſa colère, parut ſe contenter des mauvaiſes raiſons que lui allégua l'ambaſſadeur d'Eſpagne pour juſtifier la conduite de ſon maître, & des proteſtations auſſi frivoles qu'il lui fit de ne rien donner au pape au-delà de ce que portoient les termes de l'engagement. Tout ſon reſſentiment tomba donc ſur Jules, qui ne s'en mettoit plus en peine, qui prit même plaiſir à le provoquer par un procédé beaucoup plus odieux encore.

Premieres hoſtilités de Jules contre la France. *Folietta. Guicchardin.*

Soupçonnant le motif qui avoit amené à Rome les cardinaux d'Auch & d'Albi, parents ou créatures du feu cardinal d'Amboiſe, Jules fit empriſonner le premier au château Saint-Ange,

Saint-Ange, fit appliquer à la queſtion quelques-uns de ſes domeſtiques, dont il ne tira pas tous les éclairciſſements qu'il ſouhaitoit, & traita vraiſemblablement d'une maniere plus atroce le cardinal d'Albi : car au bout de quelques jours, ce cardinal, qui ſe portoit bien, mourut ſubitement à Rome, & tout le monde crut qu'il avoit été empoiſonné : les ambaſſadeurs François, ſans être conſtitués priſonniers, reçurent une défenſe expreſſe d'écrire aucunes lettres en France, ſans les avoir auparavant communiquées. *Dirai-je à ſa ſainteté*, écrit un ambaſſadeur de l'empereur, *ou à ſa malignité ?* Douze galeres Vénitiennes s'étant jointes à celles du ſaint-ſiege, ſur leſquelles s'étoient embarqués Octavien Frégoſe & Jérôme Doria, s'approcherent du port de Gênes, tandis qu'une armée de terre, commandée par Marc-Antoine Colonne, s'avançoit juſqu'aux portes de la ville, faiſant retentir les mots *de peuple & de liberté*, ſi doux à des oreilles républicaines. Cependant, à leur grand étonnement, perſonne ne répondit dans la ville. Louis de Fieſque & le

ANN. 1510.

Bembe. Manuſ. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

ANN. 1510.

marquis de Final y avoient fait entrer huit cents hommes de milices : la forteresse de Codefa, située à l'entrée du port, foudroyoit les galères qui osoient approcher. Les ennemis voyant qu'ils perdoient leur temps devant la capitale, allerent attaquer de concert les places des deux rivieres : ils s'étoient emparés de la Specie, & marchoient à Savonne, lorsqu'ils apprirent que l'amiral Préjean de Bidoux d'une part, & de l'autre Yves d'Alegre, s'avançoient pour les combattre : ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Colonne perdit tous ses bagages. Dans le temps que ces deux armées menaçoient les côtes de Gênes, la grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin son neveu, & par le cardinal de Pavie, entroit sur les terres du duc de Ferrare, où elle s'empara sans résistance de Lugo & de Bagnacavallo. Jules, qui auroit dû faire précéder ces hostilités par une déclaration de guerre, attendoit la nouvelle de ce premier succès pour fulminer une bulle dans laquelle il rappelloit tous les sujets de plaintes que les ducs de

Ferrare avoient donnés au ſaint-ſiege ; recherchoit la conduite d'Alfonſe, depuis qu'il étoit monté ſur le trône ; l'accuſoit de cruauté, de perfidie ; le déclaroit déchu de tous ſes droits, excommunié, proſcrit, ſoumettant à la même peine tous ceux qui lui donneroient aide ou conſeil ; & afin que Chaumont ne pût en ignorer, le cardinal de Pavie voulut lui faire notifier cette bulle. Chaumont menaça de faire pendre aux fenêtres de ſa maiſon quiconque auroit l'audace de ſe charger d'une pareille commiſſion : mais quelque intérêt qu'il prît au duc de Ferrare, il ne put en ce moment lui donner que cent cinquante lances ſous la conduite de Châtillon. L'embarras où ſe trouvoit Chaumont étoit extrême : ſa préſence, celle de ſon armée étoient néceſſaires dans le Milanès, menacé d'une ſoudaine invaſion de la part des Suiſſes : s'il emmenoit toutes ſes troupes, il ne pouvoit manquer d'être ſuivi par les Vénitiens, & de ſe trouver enfermé entre deux armées ennemies : il prit donc le parti de diviſer ſes forces, laiſſant à l'armée impériale un renfort de ANN. 1510.

ANN. 1510.

quatre cents lances, & de quinze cents fantaſſins, ſous la conduite d'Alegre de Préci, & conduiſant le reſte à la défenſe du Milanès. En arrivant il reçut la nouvelle que douze mille Suiſſes avoient pris les armes, & commençoient à s'attrouper; mais il ne ſavoit encore de quel côté ils dirigeroient leurs pas. Iroient-ils par le val d'Aoſte ſe joindre à l'armée de Marc-Antoine Colonne ſur la côte de Gênes? Entreprendroient-ils de traverſer l'Adda pour aller renforcer l'armée des Vénitiens? ou bien prendroient-ils la route de Ferrare pour ſe rendre à celle du duc d'Urbin? Dans cette incertitude, Chaumont fut encore obligé de ſubdiviſer ſes forces, & d'envoyer, du conſentement du duc de Savoie, cinq cents lances à Yvrée pour fermer aux Suiſſes le chemin de Gênes, ne gardant avec lui que quatre cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie. Les Suiſſes ne tarderent pas à paroître: ils s'attroupererent à Bellinzone, d'où ils vinrent camper au bourg de Vareze. Chaumont s'approcha d'eux, non pour leur livrer bataille, mais

pour les obſerver & leur couper les vivres. Cette conduite du général François les jetta dans le plus grand embarras : de quelque côté qu'ils tournaſſent leurs pas, ils trouveroient de vaſtes plaines & de profondes rivieres à traverſer, & cependant ils n'avoient ni cavalerie ni pontons. Après avoir long-temps délibéré, ils envoyerent demander à Chaumont la permiſſion de traverſer, comme amis & anciens alliés, une partie du duché de Milan, pour aller, diſoient-ils, ſervir l'Egliſe. Cette demande ſembloit annoncer le projet de marcher à Ferrare ; cependant dès la nuit ſuivante, ils tournerent vers les terres de Veniſe, marchant fort ſerrés par des ſentiers eſcarpés & difficiles, où la gendarmerie ne pouvoit les atteindre ; mais toujours harcelés par les troupes légeres, qui les obligeoient à chaque inſtant de s'arrêter. Epuiſés de fatigues, mourant de faim, ils parvinrent juſqu'aux environs de Come, où l'évêque de Sion, leur premier capitaine, leur avoit fait eſpérer qu'ils ſeroient joints par la cavalerie des Vénitiens. Indignés qu'on leur man- ANN. 1510.

quât de parole, ils reprirent le che-
ANN. 1510. min de leurs montagnes, ſans gloi-
re, ſans ſolde, ſans butin, avec perte d'environ deux mille de leurs compagnons, maudiſſant, dans leur ame, le pape, l'évêque de Sion, & les Vénitiens, & commençant à ſe repentir de leur rupture avec la France.

Les Vénitiens, plus attentifs à réparer leurs pertes qu'à contenter leurs alliés, avoient déja repris Montagnane, le château d'Eſt, Montſélice, Maroſtica, Vicence, & tout ce que les François & les Impériaux réunis, leur avoient enlevé pendant la durée de cette campagne, à la réſerve de Lignano, que le capitaine la Crotte défendoit avec une forte garniſon. Maîtres de la campagne, ils avoient choiſi un poſte avantageux preſqu'à égale diſtance de cette ville & de celle de Vérone, d'où ils reſſerroient les courſes des garniſons de ces deux places, empêchant, à l'aide des payſans, toujours attachés à la république, qu'il n'y entrât de vivres, & ſe promettant de les réduire bientôt par la famine.

La grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin, tenta inutilement de pénétrer dans le duché de Ferrare. Alfonse & Châtillon l'obligerent de reculer, & lui enleverent quelques pieces d'artillerie : mais tandis qu'ils occupoient toutes leurs forces à couvrir les places de ce duché, ils dégarnirent le Modénois, sur lequel le pape ne pouvoit former aucune prétention, parce que c'étoit un fief de l'empire. Les Rangoni, famille puissante de Modene, & ennemis secrets d'Alfonse, inviterent le duc d'Urbin à s'en approcher, & lui ouvrirent une des portes de la ville. Cette conquête auroit été de peu de durée, si Chaumont, déja débarrassé des Suisses, eût pu marcher, comme c'étoit son projet, au secours du duc de Ferrare : mais les fâcheuses nouvelles qu'il reçut de Véronè & de Lignano, bloquées par l'armée des Vénitiens, l'obligerent à tourner tous ses efforts de ce côté. A son approche, les Vénitiens, quoique supérieurs en nombre, se retirerent du côté de Padoue : il rafraîchit les garnisons de ces deux places, y ANN. 1510.

fit entrer des munitions, & les mit hors de danger. Au moment où il croyoit pouvoir s'en éloigner, il apprit que les lanſquenets s'étoient ſoulevés contre l'évêque de Trente & les autres lieutenants de l'empereur; qu'ils les tenoient aſſiégés dans une des forteresſes de Vérone, & menaçoient de les charger de fers, juſqu'à ce qu'ils fuſſent payés de ce qui leur étoit dû. Cette ſédition, qui devoit entraîner la perte de Vérone, ne put être appaiſée que par de l'argent: il fallut que Chaumont ſatisfît à toutes les demandes de cette ſoldateſque effrénée; qu'il ſe rendît caution qu'ils ſeroient payés exactement à l'avenir, ſans quoi, ils euſſent pris le parti de retourner en Germanie.

ANN. 1510.

Embarras de Louis, & meſures qu'il prend contre le pape Jules.

Il étoit triſte pour Louis de ſe trouver chargé de tout le poids d'une guerre qui, depuis plus d'un an, ne le regardoit plus, & dont il ne pouvoit ſe promettre aucun profit: il l'étoit encore davantage de conſidérer qu'en s'épuiſant pour un prince qui faiſoit ſi peu d'efforts de ſon côté, il perdoit ſes alliés, augmentoit le nombre de ſes ennemis,

Guicchardin.
Lettres de Louis XII.
Manuſc. de Fontan.
Ferron.
Belcar.

& s'expoſoit à des affronts qu'il ne lui étoit plus poſſible de ſouffrir ni de diſſimuler. Le droit des gens violé en la perſonne de ſes ambaſſadeurs, les Génois, ſes ſujets, appellés à la révolte, des hoſtilités commencées ſur les terres de ſon obéiſſance, ſans aucune déclaration de guerre, les foudres de l'Egliſe lancées dans une affaire purement temporelle, & contre un prince qui n'avoit encouru cette diſgrace que pour n'avoir pas voulu ſéparer ſes intérêts de ceux de la France, l'excitoient violemment à ſe venger : d'autres motifs non moins puiſſants le retenoient : la répugnance qu'il avoit à ſe déclarer l'ennemi d'une puiſſance que ſes prédéceſſeurs avoient fondée, & qu'il venoit lui-même d'enrichir : les larmes d'Anne de Bretagne, princeſſe plus dévote qu'éclairée, qui croyoit qu'on ne pouvoit être enfant de l'Egliſe & faire la guerre au pape, & qui conjuroit ſon mari, s'il perſiſtoit dans une entrepriſe funeſte, de ne pas vouloir du-moins l'y aſſocier : la crainte d'indiſpoſer contre lui une partie de ſes ſujets, qui penſoient comme la reine, & ſur-tout le premier

ANN. 1510.

ordre de l'Etat, toujours ſi puiſſant
ANN. 1510. ſur l'eſprit de la multitude, attaché par ſon ſerment au chef de l'égliſe : les démarches ſuſpectes du roi d'Angleterre, qui, bien qu'il proteſtât encore de vouloir obſerver les traités, épouſoit avec chaleur les intérêts du pape, achetoit des armes en Italie, prêtoit des troupes à Ferdinand ſon beau-pere, & venoit de conclure avec lui une ſorte de ligue offenſive & défenſive : enfin le peu de fond qu'on pouvoit faire ſur Maximilien, prince défiant, vénal & ſans caractere. Déja l'on ſe ſervoit de ſon nom pour ſoulever les Génois & armer les Suiſſes ; déja l'on publioit qu'il entreroit l'année ſuivante en Bourgogne, pendant que toutes les forces de la France ſeroient occupées en Italie. Avant que de prendre un dernier parti ſur une affaire ſi délicate, Louis crut devoir envoyer un nouvel ambaſſadeur au pape ; mais comme il ne ſe promettoit pas un grand ſuccès de cette démarche, il convoqua une aſſemblée de l'Egliſe Gallicane, & faiſant ſentir à Maximilien la néceſſité d'oppoſer une forte barriere aux

entrepriſes téméraires du pape, & de mettre fin à des abus dont l'Europe ſe plaignoit depuis long-temps, il lui demanda ſi dans une affaire qui le concernoit directement, puiſqu'elle ne tendoit qu'à empêcher l'exécution de la ligue de Cambrai, il ne ſeroit pas diſpoſé à envoyer un ou pluſieurs miniſtres chargés de procuration pour aſſiſter à l'aſſemblée de l'Egliſe Gallicane, accéder aux réſolutions qu'on y prendroit, & concerter en commun les moyens de les mettre promptement à exécution. ANN. 1510.

L'ambaſſadeur que Louis envoyoit au pape, s'étant fait accompagner de ceux de Savoie & de Florence, & s'étant aſſuré des diſpoſitions pacifiques d'un grand nombre de cardinaux, demanda que le pape mît en liberté le cardinal d'Auch, chargé des affaires du roi à Rome; qu'il révoquât les cenſures lancées contre le duc de Ferrare; qu'il ceſsât toutes voies de fait, & qu'il s'en rapportât ſur ces démêlés avec ce prince, à la déciſion de quelques arbitres déſintéreſſés. Jules, avec ſa fierté ordinaire, demanda, de ſon côté,

ANN. 1510.

que le roi retirât ſes troupes du duché de Ferrare ; qu'il rendît la liberté aux Génois, & qu'il lui fît ſatisfaction ſur la ſucceſſion du cardinal d'Amboiſe, qui étant provenue des deniers eccléſiaſtiques, devoit appartenir au ſaint-ſiege. L'ambaſſadeur de Florence, ayant voulu appuyer la demande du roi de France, fut ſi mal reçu, qu'il s'enfuit ſecrétement de Rome : le miniſtre du duc de Savoie, qui offroit la médiation de ſon maître, fut traité d'eſpion, chargé de fers, & appliqué à la queſtion. Les cardinaux, intimidés, garderent le ſilence, mais réſolurent de profiter de la premiere occaſion pour ſe mettre en liberté : elle ne tarda pas à ſe préſenter.

Retraite de quelques cardinaux.

Ibid.

Jules, qui venoit de tenter une ſeconde entrepriſe ſur Gênes, plus malheureuſe encore que la premiere, lui, depuis la priſe de Modene, ne recevoit plus que des nouvelles fâcheuſes du camp du duc d'Urbin, imputant le peu de ſuccès de ſes armes à la négligence, à l'inexpérience, ou à la mauvaiſe volonté de ſes généraux, quitta Rome pour aller s'établir à Bologne, dans la

ferme résolution de se mettre lui-même à la tête de ses troupes, s'il en étoit besoin, & de ne point s'éloigner du théâtre de la guerre, qu'il ne se fût rendu maître de Ferrare. Il prit la route de la Romagne, & eut la curiosité, ou la dévotion, de visiter l'église de Notre-Dame de Lorette: cinq membres du sacré college, sçavoir, Bernardin Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, François Borgia, archevêque de Cozence, René de Prie, évêque de Bayeux, Guillaume Brissonnet, cardinal de Saint-Malo, & le cardinal Frédéric de Saint-Séverin, ayant obtenu la permission de se rendre à Bologne par la route de Toscane, allerent se jetter dans Florence, ville entiérement dévouée aux François, depuis que par leur moyen, elle avoit recouvré Pise. Ils y demeurerent long-temps sous la sauvegarde de Pietre Soderin, Gonfalonnier de la république, & n'en sortirent que pour se rendre à Milan, d'où ils commencerent à répandre des manifestes contre la conduite du pape. ANN. 1510.

Louis, assuré des dispositions favorables de l'empereur, assembla le Concile national de Tours.

clergé de ſon royaume dans la ville
ANN. 1510. de Tours, & après avoir fait expo-
Hiſt univ. Pariſ. ſer par ſon chancelier les procédés
Hiſt. de l'Egl. Gall. violents de Jules, les démarches inu-
Le Maire de Belges. tiles qu'il avoit faites pour l'appai-
ſer, il pria l'aſſemblée de lui preſ-
crire la conduite qu'il pouvoit tenir
en ſûreté de conſcience, pour pré-
ſerver ſes ſujets & ſes alliés d'une
odieuſe tyrannie : le clergé ſtatua ſur
les huit queſtions qui lui furent pro-
poſées ; que le roi pouvoit légiti-
mement uſer de ſa puiſſance pour
délivrer ſes ſujets de toute oppreſ-
ſion : dépouiller, du moins pour un
temps, le pape des places fortes,
dont il ne ſe ſervoit que pour trou-
bler le repos de ſes voiſins : ſe ſouſ-
traire à ſon obéiſſance, non point
abſolument ni en toutes manieres,
mais autant qu'il ſeroit néceſſaire
pour une juſte défenſe : ſe confor-
mer, pendant le temps de cette ſouſ-
traction, à l'ancienne diſcipline,
dans tous les cas où l'uſage moderne
vouloit qu'on s'adreſsât au ſaint ſie-
ge : que tout ce que le roi pouvoit
pour ſa propre défenſe, il le pou-
voit pour celle de ſes alliés ; ſi ceux-
ci étoient injuſtement opprimés, &

ſi leurs intérêts étoient inſéparables de ceux de ſa couronne : que les cenſures que le pape prononceroit, ou auroit déja prononcées pour des intérêts purement temporels & ſans obſerver les formes juridiques, ſeroient nulles & de nul effet. Les principaux membres du clergé, plus zélés pour les droits de la couronne que le roi lui-même, demanderent la permiſſion de nommer des députés pour notifier au pape leurs déciſions, le prier de mettre fin à une guerre qui ſcandaliſoit ſes freres, d'aſſembler un concile général, où l'on procéderoit à la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres : ils ſupplierent le roi de vouloir bien, au cas que la réponſe du ſaint pere ne fût pas favorable, porter l'empereur & les autres princes Chrétiens à donner aux principaux membres de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, aux cardinaux qui s'étoient déja éloignés de la cour de Rome, toute la protection dont ils auroient beſoin pour indiquer & célébrer un concile général, à l'exemple des conciles de Piſe, de Conſtance & de Baſle. Enfin ils convinrent de ſe raſſembler ANN. 1510.

ANN. 1510. dans la ville de Lyon, le premier jour de mars de l'année ſuivante, afin de ſtatuer définitivement ſur la réponſe du pape : ils défendirent, par proviſion, de s'adreſſer pour aucune affaire à la cour de Rome, ni d'y faire paſſer de l'argent ; & ils accorderent libéralement au roi un don de cent mille écus ſur les biens eccléſiaſtiques.

Promeſſes illuſoires de Maximilien.

Marq. Freh. Lettres de Louis XII. P. Martir. de Angl. Manuſc. de Fontan.

L'ambaſſadeur que Maximilien avoit promis d'envoyer ; arriva ſur la fin de cette aſſemblée ; c'étoit Mathieu Lang, évêque de Gurk & ſon premier miniſtre : il ne put aſſiſter qu'aux dernieres ſéances ; mais ayant eu communication de toutes les délibérations précédentes, il y ſouſcrivit ſans aucune réſerve ; promit que l'empereur aſſembleroit de ſon côté l'Egliſe de Germanie, & qu'il enverroit au concile de Lyon, ſinon tous les prélats d'Allemagne, au moins ceux de ſes pays héréditaires, ſur leſquels il avoit plus d'autorité. Il demanda, au nom de l'empereur ſon maître, un recueil authentique des maximes fondamentales des libertés de l'Egliſe Gallicane, afin de les faire adopter

par le clergé de Germanie. En effet Maximilien remit cet exemplaire aux docteurs les plus célebres, aux eccléſiaſtiques les plus éclairés de ſes Etats, qui tous célébrerent, à l'envi, les vues bienfaiſantes d'un ſi généreux monarque, & le nommoient déja le libérateur de la patrie : ils s'empreſſerent de publier, ſous le titre de *griefs de la nation Germanique*, une liſte des abus les plus criants de la cour de Rome, auxquels ils croyoient qu'on alloit remédier. Mais tel eſt le malheur des Etats où l'intérêt du ſouverain eſt différent de celui des ſujets ; rarement on s'y occupe long-temps de ce qui ne touche que leurs intérêts. Maximilien n'avoit alors pour objet que de s'inſinuer de plus en plus dans la confiance du roi, & d'intimider le pape ; il ne fit pas attention, ſans doute, combien il eſt inhumain, combien il eſt même dangereux de faire ſentir à un peuple ſes maux, de lui en montrer le remede, quand on n'a pas un deſir ſincere de le ſoulager : au-reſte il paya cher cette démarche indiſcrete ; dans ces mêmes écoles qu'il rem-

ANN. 1510.

ANN. 1510.

pliſſoit de fermentation, s'élevoit dès-lors le fameux Martin Luther, qui, tout obſcur qu'il étoit, devoit porter une ſi rude atteinte à ſon autorité.

Après avoir terminé ce qui regardoit le concile, Mathieu Lang entama dans des conférences particulieres le véritable objet de ſon ambaſſade : l'empereur, toujours dans le deſſein de s'inſinuer de plus en plus dans la confiance du roi, demandoit que la ligue, ou l'union qu'ils avoient contractée à Cambrai, s'étendît non-ſeulement à toute la durée de leur vie, mais encore à celle de leurs ſucceſſeurs reſpectifs ſur le trône de France & de Germanie ; qu'elle fût non plus ſimplement une alliance de ſouverain à ſouverain, mais de maiſon à maiſon, de peuple à peuple : ce que Louis accepta avec joie, ne ſachant encore où aboutiroit ce début. Maximilien vouloit que Louis ne ſe bornât plus à lui fournir, comme auparavant, un corps auxiliaire de cinq cents lances & de quatre mille piétons, entretenus pendant trois mois, mais une armée entiere, telle

que la France avoit coutume de l'entretenir dans les guerres qui la concernoient directement : que cette armée, payée & nourrie aux frais du roi, restât sur pied & sans prendre de quartiers d'hiver, tant que dureroit la guerre d'Italie : qu'indépendamment de cette armée de terre, il équipât une flotte capable de porter la terreur à Venise, & de retenir toutes les forces de la république à la défense de ses foyers. Maximilien s'excusant toujours de prendre aucun engagement sur le nombre & la qualité des troupes qu'il fourniroit de son côté, avant la tenue des dietes de l'empire & de ses Etats héréditaires, qui devoient incessamment s'assembler ; mais promettant de faire au-delà de ce qui seroit humainement possible, exigeoit que le roi, qui n'avoit point les mêmes ménagements à garder vis-à-vis de ses sujets, prît dès-lors des engagements fixes, indépendants de tout événement, & sur lesquels on pût compter. Louis, si souvent trompé par les belles promesses de l'empereur, quelque envie qu'il eût d'ailleurs de terminer promptement ANN. 1510.

cette guerre, ne voulut prendre que
ANN. 1510. des engagements conditionnels ; outre une flotte de six vaisseaux de guerre qu'il devoit joindre à celle des autres confédérés lorsqu'il en seroit requis, il s'obligea d'entretenir à ses frais, pendant tout l'été, mille ou douze cents lances, dix ou douze mille hommes d'infanterie, avec un train formidable d'artillerie, au cas que Maximilien en fournît à-peu-près autant de son côté ; & si l'empereur vouloit passer lui-même en Italie, & prendre le commandement de ses troupes, Louis s'offroit d'y passer en même-temps, à la tête de toutes les forces de son royaume ; de le mettre en possession des cinq ou six places que gardoient encore les Vénitiens ; de le conduire à Rome ; de lui soumettre l'Italie entiere, à la réserve du Milanès, de la Toscane, & des Etats du duc de Ferrare ; enfin de le rendre *le plus puissant & le plus triomphant empereur que l'Europe eût admiré depuis Charlemagne.* Quand on fait attention à la candeur & à la franchise de Louis, on ne peut guère douter qu'il n'eût tenu parole : la

malice de ſes ennemis, l'indéciſion & les lenteurs éternelles de Maximilien, préſerverent la France d'une partie des malheurs où l'alloit précipiter l'indiſcrete générosité de ſon roi. ANN. 1510.

Intrigues de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. *Lettres de Louis XII, Pont. rer. Gelr.*

Marguerite d'Autriche, qui avoit été l'agent principal du traité de Cambrai, ſi favorable à ſa maiſon, ſembloit devoir mettre toute ſa gloire à en aſſurer l'exécution : mais comme elle n'avoit fait que ſuivre en cela les impulſions de Ferdinand, qui trouvoit ſon avantage dans ce traité, elle continuoit encore de l'écouter dans un temps où il avoit intérêt de le rompre. Le principal objet de la princeſſe avoit été d'aſſurer la tranquillité des Etats de ſon pupile ; de recouvrer les places des Pays-Bas, que le duc de Gueldres avoit enlevées, & de ſuſciter tant d'affaires à Louis, qu'il ſe trouvât forcé de ſacrifier cet utile allié. Elle avoit réuſſi dans la premiere partie de ſon plan. Louis avoit forcé ſon protégé de poſer les armes, de ſe dépouiller de ſes conquêtes, en lui promettant la reſtitution de quelques terres que lui retenoit la mai-

ANN. 1510.

ſon d'Autriche, & la jouiſſance tranquille de ſes Etats. On avoit nommé des commiſſaires pour régler les limites : on étoit convenu du temps & du lieu où ils s'aſſembleroient. Marguerite avoit obtenu des délais, & avant qu'ils fuſſent expirés, les intérêts de l'Europe étoient changés : Ferdinand s'étoit réconcilié avec la maiſon d'Autriche : Henri VIII étoit en quelque ſorte entré dans la même maiſon, en arrêtant le mariage de la plus jeune de ſes ſœurs avec l'archiduc. De tous les arbitres, il n'en reſtoit plus qu'un ſur qui Charles d'Egmond pût compter : c'étoit le roi de France ; encore Maximilien prétendoit-il l'exclure, ou intervenir lui-même comme arbitre dans la déciſion de cette affaire qui lui étoit perſonnelle. Comme des prétentions ſi étranges pouvoient révolter & le duc de Gueldres & le roi ſon protecteur, Marguerite entretenoit le premier de l'eſpérance de lui faire épouſer une de ſes nieces, & de tranſiger par le contrat de mariage ſur tous leurs différents : elle tâchoit de ſe ménager la confiance du ſecond, qui lui déclaroit dans toutes

ſes lettres *qu'elle étoit la ſeconde perſonne du monde qu'il aimoit le plus tendrement ; qu'il vouloit abſolument embraſſer ſa couſine, ſa vaſſale, ſa premiere maîtreſſe ; lui rappeller les jeux de leur enfance, & après l'avoir fait rougir de ſes coquetteries, lui jurer une éternelle tendreſſe.* Tandis qu'elle recevoit, qu'elle provoquoit même ces galanteries, elle intriguoit en Angleterre, en Eſpagne, en Suiſſe, à Rome, & en Allemagne, pour ſuſciter à Louis des ennemis, ou pour lui dérober des alliés. Enfin, lorſqu'elle crut avoir amené les choſes au point que ce monarque ne pouvoit plus ; ſans un extrême danger, ſe ſéparer de l'empereur, elle rompit avec Charles d'Egmond d'une maniere inſultante pour la France ; après lui avoir ſuſcité pour ennemi l'évêque d'Utrecht & le prince d'Iſelſtein, on arrêta par ſes ordres un gentilhomme François du nombre des penſionnaires du roi, & quelques autres officiers du duc de Gueldres, qu'on fit expirer ſur la roue, comme des malfaiteurs & des larrons. Charles d'Egmond ne pouvant obtenir de ſatisfaction de cette ANN. 1510.

offenſe, & voyant que s'il la laiſſoit
ANN. 1510. impunie, il perdroit infailliblement la confiance de tous ceux qui lui reſtoient attachés, arma ſecrétement, & s'empara de la forte place de Hardewich. C'eſt où Marguerite l'attendoit : car, déſavouant la premiere violence qu'on lui reprochoit, elle voulut faire paſſer le duc d'Egmond pour infracteur de la paix, exigeant que le roi l'abandonnât, qu'il contribuât même à en faire juſtice ; le duc, de ſon côté, offrit de remettre la place aux officiers de l'archiduc, dès qu'on lui auroit rendu les terres qu'il réclamoit ; réglé les limites de ſes Etats, & puni exemplairement les officiers des Pays Bas dont il avoit à ſe plaindre. On crut quelque temps à la cour de France que cette affaire tourneroit en négociation, & s'arrangeroit à l'amiable, tant on connoiſſoit mal cette princeſſe. Déja ſûre d'être appuyée par les rois d'Eſpagne & d'Angleterre, elle vouloit que Louis abandonnât la défenſe de ſon allié ; ou s'il s'obſtinoit à le défendre, elle ſe propoſoit de porter ſon pere à ſe réconcilier

pour

pour un temps avec les Vénitiens & le pape, à former une ligue de toutes ces puiſſances contre la France, qui, attaquée par tous les bouts, ſuccomberoit infailliblement ſous leurs efforts. ANN. 1510.

Tandis que Louis & Maximilien, malgré ces premieres ſemences de diviſion, travailloient encore de concert à procurer la convocation d'un concile général qui devoit réformer l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres, le pape, qu'une maladie dangereuſe retenoit au lit, forçoit les Vénitiens de faire remonter deux eſcadres par les bouches du Po, de brûler le Ferrarès, & de s'unir enſuite à l'armée de l'Egliſe commandée par le duc d'Urbin: il faiſoit parvenir de nouveaux renforts à cette armée: il dreſſoit, tout malade qu'il étoit, le plan des opérations militaires, ordonnant à ſes généraux de s'approcher du camp des François, & de leur livrer bataille. Chaumont, après avoir aſſuré Vérone & Lignano, s'étoit approché de l'ennemi, & avoit établi ſon quartier général à Rubiera, menaçant Modene, où toutes les

Le pape inveſti dans Bologne: faute du maréchal de Chaumont. *Guicchardin. Juſtinian. P. Martir. de Angl. Belcar.*

forces du pape ſe raſſembloient.

ANN. 1510. N'ayant aucune eſpérance de l'emporter, il forma, ſur les remontrances des Bentivoglio, le hardi projet de mettre fin à la guerre, en ſurprenant dans la ville de Bologne, qui n'avoit point de garniſon, le pape lui-même, & toute la cour Romaine. Dérobant ſa marche aux ennemis, il emporte la fortereſſe de Spilimberto, défendue par quatre cents fantaſſins; s'empare de Caſtelfranco; paſſe la nuit à Creſpolano, à dix milles de Bologne, dans l'intention de ſe préſenter le lendemain matin aux portes de cette ville.

L'approche d'une armée où étoient les Bentivoglio, excita une fermentation générale parmi le peuple: les cardinaux, les prélats, & tout ce qui formoit la cour du pape, nourris dans l'oiſiveté loin du bruit des armes, conſternés, éperdus, coururent ſe réfugier dans la chambre de Jules, & le ſupplierent, les larmes aux yeux, ou de ſe dérober avec eux par une prompte fuite, ſi ſa ſanté le permettoit, ou de ſonger à déſarmer l'ennemi, en ſouſcrivant

aux conditions qu'il voudroit impoſer. Jules, inébranlable au milieu de la conſternation générale, ayant mandé l'ambaſſadeur de Veniſe, lui reprocha durement la conduite de ſes maîtres : » Ingrats, lui dit-il, n'eſt-» ce pas pour défendre votre liberté » que j'ai bravé la colere & le reſ-» ſentiment des deux plus puiſſants » monarques de l'Europe ? Et lorſ-» que j'avois droit d'attendre des » ſecours de votre part, vos délais » éternels expoſent ma fortune & » ma vie : répondez, aveugles poli-» tiques, quand mes ennemis m'au-» ront abattu, quel ſera votre ap-» pui ? Je n'ai plus qu'un mot à vous » dire, ſi votre armée n'eſt pas de-» main ici, je fais mon traité ſé-» paré avec les François ». Il aſſembla en même-temps le conſeil & les magiſtrats de Bologne, & les exhorta pathétiquement à faire prendre les armes aux bourgeois ; mais ou les magiſtrats manquerent de zèle, ou les bourgeois d'obéiſſance ; perſonne ne remua. Jules ouvrant enfin les yeux ſur le danger qui le menaçoit, envoya demander à Chaumont un ſauf-conduit pour Jean-

ANN. 1510.

ANN. 1510.

François Pic, des comtes de la Mirandole, qu'il devoit lui députer le lendemain matin : l'ambaſſadeur d'Angleterre facilita la négociation, en allant lui-même dénoncer au général François que le premier coup de canon qu'il tireroit contre Bologne, ſeroit regardé par le roi ſon maître comme une infraction du traité qu'il avoit contracté avec la France, & équivaudroit à une déclaration de guerre entre les deux couronnes. Chaumont qui n'avoit pas même communiqué ſon projet au roi, craignit de s'être trop avancé : il reçut avec diſtinction l'ambaſſadeur du pape ; accorda une trêve de deux jours, & dicta les conditions ſuivantes : que le duc de Ferrare, & tous ceux qui, à ſon occaſion, avoient fait la guerre au pape, ſeroient abſous des cenſures : qu'on rendroit aux Bentivoglio leur patrimoine & tous leurs biens héréditaires, avec la permiſſion de s'établir par tout où bon leur ſembleroit, pourvu que ce fût à plus de quatre-vingt milles de Bologne : que Jules obſerveroit les engagements qu'il avoit pris envers l'empereur

& le roi de France au traité de Cambrai : qu'il feroit une trève de six mois avec Alfonse ; dépoſeroit Modene entre les mains de l'empereur, & s'en rapporteroit, ſur ſes démêlés avec ce duc, à la déciſion d'un certain nombre d'arbitres : qu'il accorderoit la liberté au cardinal d'Auch, une pleine ſûreté aux cinq autres cardinaux qui s'étoient éloignés de ſa cour ; & qu'enfin le roi nommeroit ſeul & ſans contradiction à tous les bénéfices de ſes Etats, ſoit en France, ſoit en Italie. Le pape ſe récrioit ſur la dureté de ces conditions, demandoit qu'on lui envoyât Albert Pio, dont le roi s'étoit juſqu'alors ſervi pour négocier avec lui, & tâchoit de gagner du temps. Chaumont qui s'en apperçut, s'approcha juſqu'à trois milles de Bologne ; envoya même des partis juſques ſous les murailles de la ville : alors les cris redoublerent ; les ambaſſadeurs du roi d'Eſpagne & de l'empereur lui-même ſe joignirent à celui d'Angleterre, & tous trois menacerent Chaumont de la part de leurs maîtres. Tandis qu'on négocioit, arrive enfin Chiappino- ANN. 1510.

ANN. 1510.

vitelli, l'un des généraux Vénitiens, avec un corps conſidérable de Turcs au ſervice de la république. Ce fut un ſpectacle bien étrange de voir le ſaint pere eſcorté & défendu par une troupe d'infidèles, contre l'armée du roi très-chrétien, fils aîné de l'Egliſe. Ce renfort fut ſuivi, quelques heures après, du reſte de l'armée. Chaumont, qui n'avoit plus aucune eſpérance de prendre Bologne, feignant de déférer à la médiation des ambaſſadeurs, retira ſes troupes, & reprit la route de Ferrare, avec le regret d'avoir oſé trop, ou trop peu. Comme la ſaiſon étoit fort avancée, il donna des quartiers d'hiver à la gendarmerie, & caſſa, ſelon l'uſage, la plus grande partie de ſon infanterie.

Siége de la Mirandole par le pape Jules : nouveau danger où il ſe trouve expoſé. *Ibidem. Hiſt. du ch. Bayard.*

Impatient de venger l'affront qu'il venoit de recevoir, & ne daignant pas conſidérer que le mois de décembre étoit déja fort avancé, que l'hiver étoit un des plus rudes que l'on eût vus depuis long-temps en Italie, Jules vouloit que ſon armée, unie à celles des Vénitiens, allât, ſur-le-champ, inveſtir la ville de Ferrare : ſes généraux, qui avoient

déja tant de fois éprouvé la ſupériorité des François ſur les troupes de l'Egliſe, répondoient mal à ſon ardeur : n'oſant le contredire ouvertement, ils le détournerent adroitement de ſon projet, en lui faiſant entendre que pour aſſurer les ſubſiſtances de l'armée & le ſuccès du ſiége, il falloit commencer par ſe rendre maître de Concordia & de la Mirandole. Les papes ne pouvoient former aucune prétention ſur ces deux places ; c'étoient des fiefs ou vicariats de l'empire : elles appartenoient aux enfants de Ludovic Pico, reſtés en bas âge ſous la tutelle de Françoiſe Trivulſe leur mere. Quoiqu'on ne pût, ſans une ſorte de barbarie, attaquer une femme & de malheureux enfants qui n'avoient point démérité, l'impitoyable Jules ordonna tous les préparatifs, & prit lui-même le commandement de ſes troupes. Concordia n'oppoſa qu'une foible réſiſtance ; la comteſſe avoit réuni toutes ſes forces à la Mirandole, où elle s'étoit enfermée avec Alexandre Trivulſe ſon couſin. Alexandre envoya demander à Châtillon, qui gardoit toujours le Ferrarès, cent jeunes ANN. 1510.

ANN. 1511

guerriers de bonne volonté, & deux canonniers François : avec ce foible renfort, qui lui fut amené par Monchenu & Chantemerle, il ſe propoſa de laſſer l'ardeur des aſſiégeants. Jules, qui étoit reſté au château de Saint-Félix, à quelques lieues de la Mirandole, voulut aller viſiter les travaux, & ſe précipita encore une fois dans un danger pareil à celui qu'il avoit couru à Bologne. Le chevalier Bayard, le capitaine de ſon temps le mieux ſervi en eſpions, parce qu'il étoit naturellement généreux, fut averti de ce deſſein du ſaint pere, & forma le projet de l'enlever. Il y avoit à moitié chemin de Saint-Félix au camp de la Mirandole, un vieux château qui tomboit en ruine : il alla s'y cacher avec ſa compagnie d'ordonnance, & une partie de celles du duc de Ferrare & du capitaine Montoiſon. » A la pointe du jour, Jules monta » en litiere, & ſe mit en marche, » précédé de prélats, de proto» notaires, clers & autres officiers: » quand le bon chevalier les vit » paſſer, il ſortit de ſon embuſca» de, & ſe mit à charger ſur les ruſ-

» tres, qui prirent la fuite, en criant
» *alarme*. Cela n'eût pas empêché ANN. 1511.
» que le pape & les cardinaux n'euſ-
» ſent été pris, ſans un inconvé-
» nient qui fut très-bon pour le ſaint
» pere, & fort malheureux pour le
» bon chevalier ; c'eſt qu'ainſi que
» le pape ſortoit, il tomba du ciel
» la plus âpre & la plus véhémente
» neige qu'on eût vue depuis cent
» ans, & avec une telle impétuoſi-
» té, qu'on ne ſe voyoit pas l'un
» l'autre. Sur les remontrances du
» cardinal de Pavie, le pape con-
» ſentit à retourner ſur ſes pas, &
» à différer de quelques heures ſon
» voyage. Au moment où il rentroit
» dans la cour du château, parut
» le bon chevalier, pouſſant les
» fuyards à toute bride, ſans s'a-
» muſer à faire des priſonniers : aux
» cris qu'ils pouſſoient, Jules ſaute
» de ſa litiere, & aide lui-même à le-
» ver le pont, ce qui fut d'homme de
» bon eſprit : car s'il eût perdu un inſ-
» tant, il étoit croqué. Qui fut bien
» mari, ce fut le bon chevalier : il
» ne pouvoit ni pénétrer dans le
» château ſans artillerie, ni même
» s'arrêter en cet endroit, ſans s'ex-

ANN. 1511. » poſer à être coupé dans ſa retraite » par un détachement de l'armée » eccléſiaſtique : il fit un grand nom- » bre de priſonniers, & retourna, » bien mélancholié, auprès du duc » de Ferrare. Jules, de telle peur » qu'il avoit eue, trembla la fievre » tout le long du jour & la nuit ſui- » vante ; mais ne quitta point ſon » premier deſſein ». Il manda le duc d'Urbin, qui vint l'eſcorter avec quatre cents lances : arrivé au camp, il ſe logea dans une petite égliſe, proche de ſes batteries, & tellement expoſé au canon de la place, que deux de ſes officiers y furent tués. Il viſitoit les travaux, encourageoit les ſoldats, récompenſant les uns, menaçant les autres, & promettant à tous de leur abandonner le pillage de la ville. C'étoit, dit Guicchardin, un ſpectacle bien digne d'attention que le contraſte du roi de France & du pape dans cette occaſion : Louis, dans un âge encore plein de vigueur, nourri dès l'enfance dans le tumulte des armes, ſembloit s'endormir au ſein de ſes Etats, ſe repoſant ſur ſes capitaines du ſoin de la guerre, tandis que

le vicaire de Jéſus-Chriſt, le pere commun des Chrétiens, accablé d'infirmités, vieilli dans la moleſſe & les plaiſirs, paroiſſoit tout de feu au milieu d'une armée deſtinée contre les Chrétiens; aſſiégeoit en perſonne une place ſans réputation, s'expoſant comme un ſimple officier aux fatigues & aux dangers, & ne retenant que l'habit & le nom de ſa dignité. ANN. 1511.

Chaumont avoit reçu un ordre précis de ſecourir la place: ayant fait à la hâte de nouvelles levées d'infanterie, il marchoit de ce côté; mais avec une extrême lenteur, parce que les chemins par leſquels il falloit conduire ſon artillerie, étoient tellement rompus, qu'il ne pouvoit faire qu'une lieue par jour. Arrivé ſur les frontieres, il quitta bruſquement l'armée pour aller, diſoit-il, chercher de l'argent à Milan; d'autres diſoient que l'amour l'y conduiſoit, & qu'épris d'une paſſion violente pour une nouvelle maitreſſe, il n'avoit pu ſupporter les chagrins d'une ſi longue abſence: d'autres enfin ſoupçonnoient que la haine ſecrete & la jalouſie dont il

ANN. 1511.

étoit animé contre Trivulſe, avoient beaucoup contribué à lui faire prendre ce parti.

Conduite ſuſpecte de l'empereur : mort du maréchal Chaumont.

Guicchardin.
Lettres de Louis XII.
Belcar.
Mémoir. de Fleuranges.

Les aſſiégés voyant leurs murailles renverſées, & perdant toute eſpérance d'être ſecourus, demanderent à capituler : la garniſon obtint la permiſſion de ſe retirer : la ville, dont le pillage avoit été promis au ſoldat, ſe racheta par une ſomme conſidérable. Jules y entra par la brèche, avec tout l'appareil d'un jeune triomphateur. Il ſe propoſoit de marcher auſſi-tôt à Ferrare ; mais un échec qu'eſſuya un détachement de ſon armée, & beaucoup plus encore l'approche du Maréchal de Chaumont, rallentirent ſon ardeur : ne ſe trouvant pas même en ſûreté à Bologne, après ce qui lui étoit arrivé quelques mois auparavant, il prit le parti de ſe retirer à Ravenne, & trouva bon que ſon armée ſe contînt dans un camp bien retranché. Chaumont s'en étant approché, n'oſa entreprendre de le forcer. Il quitte ces quartiers, marche droit à Modene, avec la certitude de s'en rendre maître en deux ou trois jours, & reſte fort

étonné en arrivant, de voir les étendards de l'empereur arborés ſur les murs & ſur la citadelle. C'étoit une nouvelle ruſe des ennemis de la France. Jules convaincu que cette conquête alloit lui échapper, la remit promptement à Vitfruſt, ambaſſadeur de l'empereur, qui s'en mit en poſſeſſion. N'ayant point de troupes, Vitfruſt, prit pour ſon lieutenant Marc-Antoine Colonne, un des généraux du pape, avec la même garniſon qui ſe trouvoit déja dans la place: ainſi Jules y reſtoit toujours le plus fort. Chaumont balança long-temps s'il reſpecteroit la ſauve-garde de l'empereur: il écrivit à ce prince une lettre reſpectueuſe, mais fiere, pour ſe plaindre de la conduite de Vitfruſt. *Sire*, lui marquoit-il, *j'ai trouvé merveilleuſement étrange le procédé de votre ambaſſadeur, & je ne penſe pas que vous l'approuviez. Car le pape voyant qu'il ne pouvoit garder Modene, & que dans deux ou trois jours j'avois eſpérance de vous la remettre d'une maniere plus honorable, il l'a dépoſée entre les mains de votre ambaſſadeur, mais en exigeant* ANN. 1511.

ANN. 1511.

que Marc-Antoine Colonne continuât d'y commander. Vous pouvez connoître, Sire, qu'en ceci il y a grande malice & mauvaiſetié ; car on a voulu par-là mettre de l'ombrage & de la ſuſpicion entre vous & le roi votre frere, afin que tous les amis & alliés que vous avez en Italie, ſe perſuadent qu'il y a une grande intelligence entre vous & le ſaint pere ; & à vous parler franchement, ſire, je crois que le bon-homme de votre ambaſſadeur a peu penſé alors qu'il a reçu Modene à cette condition, & je préſume que cette bonne perſonne de l'ambaſſadeur du roi d'Aragon, l'a conduit dans ce piege. Chaumont ne ſe trompoit pas ſur le premier auteur de cette intrigue : Ferdinand le Catholique, ou ſon ambaſſadeur, avoit ſuggéré cet expédient au pape, comme un moyen infaillible de ſe réconcilier bientôt avec l'empereur, ou de rallentir du moins l'ardeur de ce prince. Mais ce que Chaumont ne prévoyoit pas, & ce qui arriva cependant, c'eſt que Maximilien approuva la conduite de Vitfruſt, & garda Modene, qu'il eût dû rendre au duc de Ferrare. Quel-

ques jours après, Chaumont, qui n'étoit encore que dans ſa trente-huitiéme année fut attaqué d'une maladie mortelle à Corrége : il crut qu'on l'avoit empoiſonné ; mais ne déſigna point celui ſur qui tomboient ſes ſoupçons. Jean-Jacques Trivulſe, qui, bien que plus ancien maréchal de France, que Chaumont, ne faiſoit point de difficulté de ſervir ſous lui, ſe chargea du commandement de l'armée, juſqu'à ce que le roi eût nommé un nouveau lieutenant-général au-delà des monts. ANN. 1511.

Soins de Louis pour aſſembler un concile général, mal ſecondés par les autres princes. *Godefroi. manuſc. de Bethune.*

Louis, en prenant toutes les meſures néceſſaires pour pouſſer vivement la guerre, travailloit avec une incroyable ardeur à la convocation d'un concile général, ſans que les larmes d'Anne de Bretagne, ni les réponſes peu ſatisfaiſantes qu'il recevoit de ſes alliés, puſſent le détourner de ſon projet. Ferdinand le Catholique répondit à l'invitation du roi, qu'il approuvoit fort le projet, pourvu qu'il pût s'exécuter ſans ſcandale & ſans violence : qu'il convenoit du beſoin d'une réforme ; qu'il en avoit donné la premiere

idée ; qu'il n'en vouloit d'autre té-
ANN. 1511. moin que le roi lui-même, qui, ſans doute, n'avoit pas oublié ce qui s'étoit dit ſur ce ſujet à l'entrevue de Savonne ; mais qu'il falloit prendre garde qu'une entrepriſe de cette nature ne parût dictée par un eſprit de vengeance, ou par d'autres motifs humains : qu'il lui paroiſſoit néceſſaire d'établir préalablement une paix générale, qui, après tout, n'étoit peut-être ni auſſi difficile ni auſſi éloignée qu'on vouloit ſe le perſuader ; qu'il alloit y employer tous ſes ſoins : qu'il prioit, qu'il conjuroit le roi de ne rien précipiter.

La réponſe de Jacques IV, roi d'Ecoſſe, quoiqu'elle ne remplît pas entiérement l'attente du roi, étoit beaucoup plus ſatisfaiſante ; c'étoit celle d'un ami : en marquant au roi la ferme réſolution où il étoit de partager ſa bonne ou ſa mauvaiſe fortune, & de ne jamais donner atteinte à l'alliance héréditaire qui uniſſoit les deux couronnes, il le prioit de ne pas l'engager trop légérement dans un parti qui pouvoit jetter des ſcrupules dans l'ame des Ecoſſois, ſes

ſujets ; de permettre au moins qu'avant tout, il employât les offices d'ami commun, & s'aſſurât par lui-même des diſpoſitions du pape : il fit partir dans ce deſſein l'évêque de Murrai, le plus habile négociateur qu'il eût dans ſes Etats : il le recommanda à Louis comme un homme en qui il pouvoit prendre une entiere confiance. ANN. 1511.

Le roi de Danemarck, auquel Louis avoit eu occaſion de rendre un ſervice important ; le roi de Portugal, que la ſituation de ſes Etats attachoit à la France, intimidés ou gagnés par le pape, refuſerent de s'aſſocier à un projet qui menaçoit l'Egliſe d'un chiſme. Il ne reſtoit donc que l'empereur ſur qui l'on pût compter ; encore ne tarda-t-on pas à s'appercevoir du peu de fonds qu'il falloit faire ſur ſes promeſſes. Le concile de Lyon, auquel il avoit promis d'envoyer tous les prélats de la Germanie, ceux au moins de ſes pays héréditaires, s'ouvrit ſans qu'aucun s'y rendît. Il ne ſe préſenta pas même un ambaſſadeur de la part de ce prince pour excuſer ce manque de parole. Ferdinand

le Catholique, qui le gouvernoit,
ANN. 1511. ſans qu'il s'en doutât, avoit opéré ce changement. Depuis long-temps il travailloit à jetter des doutes dans ſon eſprit ſur la conduite des François, en lui faiſant entendre qu'ils l'auroient mis depuis long temps en poſſeſſion des terres de ſon partage, s'ils n'avoient toujours redouté de l'avoir pour voiſin, & s'ils n'avoient encore un intérêt plus direct à prolonger la guerre, afin de lui arracher, à titre d'engagement, toutes ſes places l'une après l'autre : il lui remontroit que la conduite du ſouverain pontife à ſon égard étoit bien différente, puiſqu'il lui avoit remis Modene ſans reſtriction, ſans réſerve, & ſans demander aucun dédommagement : que ce même pontife, dont dépendoient entiérement les Vénitiens, étoit diſpoſé à lui procurer une pleine ſatisfaction ſur toutes ſes demandes, pourvu que connoiſſant mieux ſes amis & ſes ennemis, il ſe déſiſtât d'une entrepriſe odieuſe qui ſcandaliſoit tous les fidèles, dans laquelle même il ne pouvoit jouer qu'un rôle qui ne convenoit point à ſa dignité, puiſque celui qui en étoit le

principal moteur, y tiendroit toujours le premier rang. Les promeſſes du pape étoient ſi conformes aux diſcours de Ferdinand, que Maximilien ne crut pas devoir ſe refuſer à la priere qu'on lui faiſoit, d'envoyer un miniſtre plénipotentiaire à Mantoue : cependant, comme il ignoroit quel ſeroit le ſuccès de cette conférence, & qu'il ne vouloit pas ſe brouiller avec le roi de France avant que d'être aſſuré qu'il n'auroit plus beſoin de ſes ſecours, il exigea qu'on y traitât de la paix générale de l'Europe, & que l'ambaſſadeur de France y fût admis. ANN. 1511.

Quoique toutes ces manœuvres tendiſſent viſiblement à détacher l'empereur des intérêts de la France, ou du moins à rallentir les préparatifs qu'il faiſoit en Allemagne, & que Louis n'en doutât pas, il ne voulut pas qu'on lui reprochât de s'être oppoſé ſeul à un projet de pacification générale. Il manda ſur-le-champ à Trivulſe de ceſſer les hoſtilités : il ſuſpendit les délibérations du concile de Lyon, & fit partir pour Mantoue Etienne Poncher, l'un de ſes

Conférences de Bologne. *Guicchardin.* *Lettres de Louis XII.* *Bembe.*

ANN. 1511.

miniſtres, accompagné de l'évêque de Murrai, ambaſſadeur du roi d'Ecoſſe, leſquels devoient ſe joindre & concerter toutes leurs démarches avec l'évêque de Gurk, chancelier & lieutenant général de Maximilien. S'il reſtoit encore des doutes ſur les deſſeins frauduleux de Jules, ils ne tarderent pas à être levés: il n'avoit député perſonne à Mantoue; mais s'étant avancé de Ravenne à Bologne, il envoya prier l'évêque de Gurk de s'y rendre, en lui repréſentant que de ſon côté, il avoit fait la moitié du chemin. L'évêque de Gurk eût dû s'en retourner, & peut-être eût-il pris ce parti, ſi Louis, ou ſes miniſtres, l'euſſent exigé. On trouva plus expédient de le charger des intérêts de la France, comme il l'étoit déja de ceux de l'empire, en ajoutant cette reſtriction à ſes pouvoirs, qu'il manderoit à Poncher l'objet des délibérations, & qu'il ne concluroit rien ſans l'aveu de ce miniſtre. Marthieu Lang ſe rendit à Bologne avec un cortege nombreux de ſeigneurs & de gentilshommes, tel qu'il convenoit au *lieutenant-général de l'em-*

pereur. Il fut reçu comme l'auroit été le maître qu'il repréſentoit. Conduit au conſiſtoire où le pape l'attendoit au milieu de tous les cardinaux, il dit en peu de mots que l'empereur ſon maître l'avoit envoyé pour retirer les terres que les Vénitiens avoient uſurpées ſur lui : que cet auguſte prince préféroit la paix aux avantages que lui promettoit la guerre ; mais qu'il vouloit en dicter les conditions. Après cette audience publique, il en eut une particuliere, où il ne fit que répéter les même paroles & avec la même fierté. Le lendemain, il mit la patience de Jules à une plus rude épreuve. Ayant ſu que ce pontife avoit nommé trois cardinaux pour entamer avec lui la négociation, il nomma trois gentilshommes de ſa ſuite pour aller conférer avec eux : il falloit que la haine de Jules contre les François fût bien forte, puiſqu'il dévora en ſilence ces affronts : il s'abaiſſa juſqu'à tenter la fidélité de ce miniſtre. Pour ſuppléer au nombre des cardinaux qui s'étoient éloignés de ſa cour, récompenſer quelques prélats qui l'avoient bien ANN. 1511.

ſervi, & exciter l'émulation de tous
ANN. 1511. les autres, il venoit de faire une promotion de huit cardinaux, du nombre deſquels étoient Chriſtophe Bambrige, ambaſſadeur d'Angleterre, & Matthieu Schinner, évêque de Sion. Dans la proclamation qui s'en étoit faite, Jules avoit laiſſé un nom en blanc, ſe réſervant de le déclarer lorſqu'il en ſeroit temps: il fit entendre à l'évêque de Gurk qu'il pouvoit aſpirer à cette faveur: qu'on avoit deſſein, s'il n'y mettoit lui-même des obſtacles, de joindre à cette dignité le patriarcat d'Aquilée, & de porter ſes revenus juſqu'à cent mille ducats. Matthieu Lang rejetta avec indignation ces ouvertures, pour ne s'occuper que des intérêts des deux ſouverains dont il étoit chargé. Les conteſtations des Vénitiens avec l'empereur furent entamées les premieres: l'évêque de Gurk demandoit la ceſſion pleine & entiere de toutes les places qui devoient revenir à ſon maître par le traité de Cambrai: les Vénitiens vouloient garder celles dont ils étoient encore en poſſeſſion; ils ſe ſoumettoient ſeulement à en prendre l'in-

veſtiture de l'empereur, & à lui payer tous les ans une certaine ſomme, à titre de redevance. Les ambaſſadeurs d'Aragon avoient diſpoſé l'évêque de Gurk à ſe contenter de cette ſoumiſſion ; il n'étoit plus queſtion que de fixer cette ſomme, & peut-être ſe fût-on accordé, ſi les affaires de Ferrare euſſent été auſſi faciles à concilier, ou plutôt ſi la haine dont Jules étoit animé contre le roi de France, eût pu laiſſer quelque place à la négociation : mais à peine l'évêque en eut-il ouvert le propos, que le pape l'interrompit bruſquement pour lui repréſenter que la cauſe de l'empereur étoit étrangere à ce démêlé : que ce prince entendoit bien mal ſes intérêts s'il ne profitoit de l'argent des Vénitiens & des autres facilités qu'on pouvoit lui fournir, pour venger avec éclat les injures anciennes & nouvelles qu'il avoit reçues des François, & s'il attendoit qu'on le ſollicitât d'une choſe dont il auroit dû prier les autres : l'évêque ayant reparti que rien n'étoit capable d'engager l'empereur à manquer à ſes engagements envers ſon allié : *ni moi*, répondit le pape, *à me récon-* ANN. 1511.

cilier avec mon ennemi. Les conférences furent rompues, & l'évêque de Gurk s'étant rejoint avec l'ambaſſadeur de France, ils autoriſerent conjointement les cardinaux diſſidents à convoquer un concile écuménique dans la ville de Piſe.

ANN. 1511.

Entrepriſe de Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas. *Lettres de Louis XII.*

Il ſembloit qu'après une démarche de cet éclat, l'empereur ne dût plus reſpirer que la guerre ; cependant, au grand étonnement de tout le monde, il reſta dans l'inaction, attendant tranquillement quelle ſeroit l'iſſue de ce démêlé, & ménageant toujours les deux partis, afin de ſe ranger du côté où il y auroit quelque choſe à gagner. Il s'excuſa de ne point envoyer, comme il l'avoit promis, les évêques de ſa dépendance au concile de Lyon, ſur ce qu'il n'avoit point droit de les contraindre à ſe tranſporter dans un pays étranger. Cette raiſon pouvoit être bonne pour les évêques d'Allemagne ; mais elle n'avoit plus lieu pour les évêques des pays-Bas, ſujets du roi de France, & membres de la monarchie : cependant ils ne comparurent point, quoique mandés par l'archevêque de Reims,

Reims, leur métropolitain. Marguerite leur fit signifier une défense de s'absenter sans sa permission. C'étoit entreprendre visiblement sur les droits du roi, ou plutôt briser tous les liens de la dépendance : Louis s'en plaignit amèrement. *Quand bien même*, ajouta-t-il, *l'amitié me fermeroit les yeux sur cet attentat, mon parlement ne souffrira jamais qu'on porte cette atteinte aux droits de la couronne.* Marguerite ne répondoit à ces plaintes, à ces menaces, que par d'autres plaintes plus ameres encore sur la conduite du duc de Gueldres, dont elle vouloit rendre le roi responsable. Inutilement protestoit-il qu'il n'avoit aucune part aux choses dont elle se plaignoit; qu'il n'avoit fourni à ce duc ni hommes ni argent; qu'il le regardoit comme *un fou, une mauvaise & perverse tête; qu'il voudroit que le grand diable l'emportât :* inutilement montroit-il aux ambassadeurs de l'empereur & de Marguerite les lettres dures & pleines de reproches qu'il écrivoit à ce duc pour lui mander que *de par Dieu ou de par le diable* il eût à se tenir en paix, & à réparer les dommages qu'il ANN. 1511.

avoit cauſés, Marguerite traitoit tout
ANN. 1511. cela de feinte & de diſſimulation ; & ſans parler de rendre de ſon côté au duc les terres qu'il réclamoit à plus juſte titre, elle exigeoit que le roi, qui n'avoit ſur lui d'autres droits que ceux que donne l'amitié, le forçât à ſe remettre une ſeconde fois à la diſcrétion de ſes plus mortels ennemis. Quelque injuſte que fût cette prétention, Louis voulant ôter à Maximilien tout prétexte de manquer à ſes engagements, & le retenir dans ſon alliance le plus long-temps qu'il ſeroit poſſible, envoya, à la priere de Marguerite, un de ſes gentilshommes, pour ſignifier au duc de Gueldres, que s'il ne rendoit Hardewich, il rompoit tout commerce avec lui, & ne le regarderoit plus que comme un ennemi public. Marguerite, qui ne s'attendoit point à tant de complaiſance, qui travailloit alors avec ſuccès à former contre la France une ligue entre les rois d'Eſpagne, d'Angleterre, & l'empereur ſon pere, *laquelle repréſentât*, diſoit-elle, *le myſtere de la ſainte Trinité*, accuſa ce gentilhomme de porter de l'ar-

gent à ſon ennemi; le traita d'eſpion, & fut ſur le point de le faire appliquer à la queſtion. Louis, quoiqu'il ignorât encore tout ce qui ſe tramoit, comprenant qu'il ne conſerveroit l'alliance de Maximilien qu'autant de temps qu'il reſteroit le plus fort, réſolut de preſſer vivement le pape, & de mettre fin le plutôt qu'il ſeroit poſſible à la guerre d'Italie. ANN. 1511.

Défaite de l'armée du pape : priſe de Bologne. *Guicchardin. P. Martir de Angl. Lettres de Louis XII. Paul Jove. Belcar.*

Trivulſe ayant reçu un renfort conſidérable, que lui amenoit Gaſton de Foix, duc de Nemours, réſolut d'apprendre au roi, dit Guicchardin, quel tort les princes ſe font à eux-mêmes, quand au-lieu de confier à des capitaines blanchis ſous le harnois la conduite d'une armée, ils jettent les yeux ſur des jeunes-gens, ſans expérience, & qui n'ont d'autre mérite que la faveur : il s'avança bruſquement à Concordia, & l'emporta le même jour : il pouvoit reprendre de même la Mirandole; mais craignant que ſes envieux ne l'accuſaſſent de préférer les intérêts de ſes petits-fils à ceux du roi, il s'approcha de l'armée ennemie, campée avantageu-

ſement près de la ville de Bologne.
ANN. 1511. Le pape, effrayé de cette marche, & prévoyant que ſi ſon armée étoit battue, il riſquoit de ſe trouver aſſiégé une ſeconde fois dans cette ville, eut la précaution de ſe retirer à Ravenne. Avant ſon départ, il harangua les principaux magiſtrats, les exhortant à obéir au cardinal de Pavie, qu'il leur laiſſoit pour gouverneur, & à ſe défendre courageuſement eux-mêmes, juſqu'à l'arrivée d'un corps de dix mille Suiſſes, que lui amenoit le cardinal de Sion. Jules comptant plus qu'il ne devoit ſur les promeſſes des magiſtrats, ne laiſſa pour toute garniſon au nouveau gouverneur, que mille hommes d'infanterie & deux cents chevaux légers. Cette troupe ne ſuffiſoit pas pour défendre une ſi grande ville, & pour contenir les bourgeois, dont la plupart regrettoient les Bentivoglio, leurs anciens ſeigneurs. Le cardinal auroit donc dû tirer des renforts de l'armée combinée du pape & des Vénitiens : mais outre qu'il étoit dangereux d'affoiblir cette armée en préſence de l'ennemi & à la veille

d'une bataille, il y avoit une haine déclarée entre le duc d'Urbin, qui la commandoit, & le cardinal de Pavie. Plutôt que de recourir à ſon ennemi, le cardinal prit le parti dangereux d'armer les bourgeois, & de les exhorter, comme avoit déja fait le pape, à veiller eux-mêmes à leur propre défenſe. Lorenzo Arioſti, & les autres capitaines de ces compagnies bourgeoiſes, entiérement dévouées aux Bentivoglio, commencerent à entretenir des correſpondances avec les François, & mépriſerent ouvertement les ordres du cardinal : celui-ci, averti qu'on devoit le livrer à l'ennemi, mit ſa garniſon dans la citadelle, & s'enfuit précipitamment à Ravenne : les Bentivoglio ſe préſenterent quelques heures après ſon départ aux portes de la ville, où ils furent reçus comme les libérateurs de la patrie. On arracha de la porte du palais la ſtatue de Jules, chef-d'œuvre du célebre Michel-Ange : on la traîna dans les rues ; on la mit en pieces. Le duc d'Urbin ne ſe trouvant plus en ſûreté dans ſon camp, qui pouvoit être attaqué par ANN. 1511.

deux endroits différents, ne ſongea
ANN. 1511. qu'à ſa retraite : elle étoit indiſpenſable, mais dangereuſe en préſence d'un ennemi tel que Trivulſe. Le duc d'Urbin abandonna ſes tentes, ſon artillerie, tout le bagage de l'armée, ne ſongeant qu'à ſauver ſes troupes; mais il n'en put venir à bout : toute ſon infanterie fut diſſipée, & deux mille cavaliers furent priſonniers de guerre. *Sire*, écrivoit Trivulſe au roi, en lui rendant compte de cette victoire, *les capitaines Fontrailles, Bayard, Sainte-Colombe, Baron, Vatillieu, qui compoſoient l'avant-garde, ſous les ordres de monſieur de Nemours, ont les premiers rompu les ennemis, & par ma foi, ſire, vous êtes grandement tenu à tous ces capitaines, qui ſe ſont portés très-dignement & vertueuſement ; & ne veux point que de cette déconfiture en ſachiez gré à moi, mais à leurs vertus. Je ne parlerai point de mon fils, ſon éloge ſeroit déplacé dans ma bouche.* En pourſuivant les fuyards, Trivulſe s'avança juſques ſur les confins de la Romagne ; il ne tenoit qu'à lui de s'en rendre maître, & même de

marcher juſqu'à Rome, qu'il auroit trouvée ſans défenſe; mais comme les ordres qu'il avoit reçus étoient remplis, il s'arrêta au milieu de la victoire, il refuſa même de recevoir les clefs de la ville d'Imola, qu'on lui préſentoit, juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Louis étoit auſſi embarraſſé que ſon général. Il s'étoit propoſé trois objets dans cette campagne : le premier, de couvrir ſon duché de Milan du côté des Etats de l'Egliſe, en rétabliſſant les Bentivoglio dans la ville de Bologne : le ſecond, de délivrer le duc de Ferrare de l'inquiétude que lui cauſoit le voiſinage de l'ennemi : le troiſieme, d'obliger le pape à révoquer ſes cenſures, à ſe réconcilier avec le duc, à des conditions équitables, ou à convenir d'un arbitre : les deux premiers étoient remplis, & le troiſieme paroiſſoit déja fort avancé. Jules, ſi dur & ſi fier quelques ſemaines auparavant, ſuccomboit alors ſous le poids du malheur : une ſcène tragique, qui venoit de ſe paſſer dans ſa cour & preſque ſous ſes yeux, l'avoit plus affligé que la ANN. 1511.

ANN. 1511.

perte de ſon armée : le duc d'Urbin, imputant ſa défaite à la trahiſon ou à la lâcheté du cardinal de Pavie, ſon ennemi mortel, étoit accouru à Ravenne pour en demander vengeance : en arrivant il apprend que le cardinal eſt déja juſtifié, & qu'il doit ce même jour dîner avec ſa ſainteté. Plein de fureur & d'indignation, il s'informe de l'heure où le cardinal doit ſe rendre au palais; ſe préſente ſur ſa route; l'aborde; lui plonge ſon poignard dans la gorge, & ſe retire dans ſon duché d'Urbin. A la nouvelle de cet aſſaſſinat, Jules pouſſa des cris de fureur & de déſeſpoir : il ne pouvoit laiſſer un pareil attentat impuni; & il ne pouvoit le venger que ſur ſon propre ſang, l'objet de ſes complaiſances & de ſon ambition. D'un autre côté, la poſition où il ſe trouvoit lui inſpiroit de juſtes alarmes. Enfermé à l'extrémité de ſes Etats, ſans miniſtre, ſans général, ſans troupes, ſans alliés; car les Vénitiens, depuis la défaite de Bologne, s'étoient retirés ſur leurs terres; ſi les François s'avançoient, il ne pouvoit éviter de tomber entre

leurs mains : il manda l'évêque de Murrai, accepta preſque toutes les conditions que le roi lui avoit offertes, & dépêcha ce miniſtre en France pour mettre la derniere main au traité. A la faveur de ces négociations, il quitta tranquillement Ravenne pour ſe rendre dans ſa capitale : il eut la douleur de lire ſur ſa route des placards affichés dans les places publiques, pour la convocation du concile de Piſe ; ce qui ne l'empêcha pas, dès qu'il fut arrivé, de tirer le cardinal d'Auch du château Saint-Ange : il ſe contenta, juſqu'à ce qu'il fût aſſuré de la paix avec la France, de lui donner la ville de Rome pour priſon. ANN. 1511.

Les propoſitions qu'apportoit l'évêque de Murrai ſatisfaiſoient à peu près à toutes les demandes du roi, & elles auroient été acceptées, ſi Louis n'eût conſulté que ſa gloire & ſes intérêts ; mais toujours fidele à ſes engagements, il ne voulut rien conclure ſans l'aveu de Maximilien, qui n'y trouva pas également ſon compte. Le pape, à la vérité, conſentoit à ne plus aſſiſter ni directement ni indirectement les Vénitiens ; mais

Propoſitions du pape rejettées du roi par égard pour l'empereur.

Lettres de Louis XII. Manuſc. de Fontan.

ANN. 1511.

ſuppoſant toujours que le traité de Cambrai avoit été rempli par la ſoumiſſion momentanée & volontaire de toutes les places du partage de l'empereur, quoique ce prince, par ſa négligence & la mauvaiſe conduite de ſes officiers, en eût depuis perdu quelques-unes, il prétendoit que les confédérés ne s'étant point obligés à les lui conſerver, étoient parfaitement quittes de tous leurs engagements. L'ambaſſadeur de l'empereur ne manqua pas de ſe récrier contre cette prétention, ou cette ſupercherie de Jules. Il repréſenta au roi que n'ayant pu parvenir à ſéduire l'empereur, lorſqu'un mois ou deux auparavant il avoit voulu traiter ſéparément avec l'évêque de Gurck, Jules s'étoit, ſans doute, perſuadé qu'il trouveroit moins de fermeté à la cour du roi de France : qu'effrayé de la convocation du concile de Piſe ; que déja convaincu qu'il ne pouvoit long-temps réſiſter aux deux plus puiſſants monarques de la chrétienté, tant qu'ils ſeroient unis, il mettoit toute ſon application à les diviſer, ou du moins à ſemer entr'eux la jalouſie & la dé-

fiance ; que le ſeul moyen de ſe préſerver de ſes ruſes, & de le réduire aux termes des traités, étoit de fermer l'oreille à ſes dangereuſes inſinuations ; de marcher conſtamment vers le but qu'on s'étoit propoſé, & ſur-tout, de le bien aſſurer que rien ne pouvoit diſſoudre l'union qui étoit entre les deux ſouverains. Louis cédant à ces raiſons, ſi analogues d'ailleurs à ſa façon de penſer, renvoya l'évêque de Murrai, avec une nouvelle inſtruction, où l'on exigeoit que le pape non-ſeulement n'aidât point les Vénitiens, mais qu'il retirât les barons Romains & les troupes eccléſiaſtiques qui étoient au ſervice de la république ; qu'il joignît ces mêmes troupes, & d'autres plus nombreuſes encore, à celles de l'empereur & du roi de France, conformément à un des principaux articles du traité de Cambrai, qu'on déclaroit toujours ſubſiſtant. ANN. 1511.

Maximilien, dont Louis épouſoit ſi hautement les intérêts, n'étoit pas dans des diſpoſitions ſi favorables à ſon égard : s'il affectoit toujours de paroître ſon allié, il conformoit

Premières trahiſons de Maximilien. *Lettres de Louis XII. Manuſc. de Brienne.*

ANN. 1511.

du moins ſa conduite à cette maxime inhumaine, qui ordonne de vivre avec nos amis comme devant être un jour nos plus cruels ennemis. Il avoit profité de la brouillerie ſurvenue entre la France & les Suiſſes, pour contracter avec eux un traité d'alliance héréditaire, par lequel ils ſe garantiſſoient mutuellement leurs poſſeſſions, & s'accordoient reſpectivement un paſſage ſur leurs terres. Quoiqu'il eût tâché de perſuader à Louis qu'il n'avoit eu pour objet, en formant ce nouvel engagement, que de ſe mettre à portée de croiſer les négociations du pape, & de ramener inſenſiblement les Suiſſes à l'alliance de la France, les effets ne répondoient point à ces promeſſes : le pape avoit plus de crédit que jamais parmi les cantons, & Maximilien ne s'attachoit en effet qu'à décrier la France auprès des Suiſſes, & à dégoûter de plus en plus le roi de l'alliance de cette nation. *Nos commiſſaires*, écrivoit-il à ſon ambaſſadeur à la cour de France, *ont trouvé deux cantons en armes, pour courir ſus à notre bon frere, au duché de Milan : & pour les rappaiſer, noſ-*

dits commiſſaires ſeront en grand dangier de demeurer, vu la grand folie & raverie qui eſt en leurs têtes; car nous les trouvons comme les mauvais vilains, que plus on prie, & plus ſont rudes, fiers, pervers & maudits, & pour ces cauſes, nous avons mandé à nos commiſſaires de eux retirer. La conduite de Vitfrut, ſon ambaſſadeur en Italie, étoit encore plus ſuſpecte : non content de garder la ville de Modene, qui auroit dû être rendue au duc de Ferrare, il avoit couru à la Mirandole, auſſitôt après la déroute de Bologne, & avoit perſuadé à la garniſon eccléſiaſtique, qui étoit dans cette place, de la livrer à ſon maître, ou plutôt d'y reſter au nom & à la ſolde de Maximilien. Encouragé par le ſuccès, il s'étoit tranſporté ſecrétement au château ou à la citadelle de Bologne, & avoit propoſé à la garniſon qu'y avoit laiſſée le cardinal de Pavie, une ſomme conſidérable, ſi elle vouloit la livrer à l'empereur : mais comme cette forteresſe ſe trouvoit aſſiégée, que Vitfrut, ſans troupes & ſans argent, ne pouvoit donner que des paroles, il

ANN. 1511.

ne fut pas écouté : les Bentivoglio
ANN. 1511. & les principaux citoyens de Bologne, avertis de ce qui ſe tramoit, firent des offres plus certaines. La garniſon qui, ſans cette démarche imprudente, n'eût pu éviter de ſe rendre priſonniere de guerre, fut payée pour ſe retirer. Trivulſe, moins patient que n'avoit été Chaumont dans une pareille rencontre, s'avança ſous les murs de la Mirandole, qui appartenoit à ſes petits-fils, en chaſſa la garniſon qu'y avoit établie Vitfrut; & ſans daigner entrer en explication avec cet importun juriſconſulte, il le renvoya honteuſement à Modene.

Maximilien feignit d'ignorer ce qui venoit de ſe paſſer : incertain ſur le parti qu'il prendroit, mais bien réſolu de ne ſe brouiller avec la France que lorſqu'il pourroit lui porter des coups certains, il mit toute ſa politique à empêcher le roi de paſſer cette année en Italie, où ſa préſence auroit ſuffi pour déſarmer entiérement le pape. En le félicitant ſur la victoire qu'il venoit de remporter, il lui repréſenta que le peu qui reſtoit à faire n'exigeoit

plus qu'il s'abſentât de ſes Etats : il le pria ſeulement de lui envoyer la Paliſſe, celui des généraux François en qui il avoit le plus de confiance, avec un certain nombre de lances & de gens de pied, promettant de mettre de ſon côté les Vénitiens à la raiſon, & voulant ſe réſerver à lui ſeul la gloire de ce triomphe. Louis, content de laiſſer trois ou quatre cents lances à la garde du duché de Milan, dont il donna le gouvernement à Gaſton de Foix ſon neveu, envoya le reſte de l'armée, qui montoit à onze cents lances, au-devant de l'empereur. La Paliſſe, à la tête de cette armée, traverſa, dans toute leur étendue, les Etats de terre-ferme de la république, & s'avança juſques ſur les confins de l'Allemagne, où Maximilien promettoit de le joindre avec une autre armée beaucoup plus conſidérable encore : cette promeſſe ne fut pas mieux remplie que toutes les précédentes ; Maximilien n'avoit pu mettre ſur pied que quatre à cinq mille lanſquenets, & trois ou quatre compagnies de cavalerie ; encore ces troupes étoient-elles ſi

ANN. 1511.

mal payées, qu'elles menacerent de
ANN. 1511. ſe retirer ſur-le-champ, ſi le roi de France ne ſe chargeoit de leur ſolde. L'armée ſe trouvant toute compoſée de François, ou d'Allemands ſtipendiés par le roi de France, Maximilien, toujours défiant, n'oſa plus en prendre le commandement; ſous prétexte qu'elle n'étoit point encore aſſez forte pour exécuter les hautes entrepriſes qu'il méditoit, il s'en éloigna pour aller chercher de nouveaux renforts qui n'arriverent point, & ſembla prendre plaiſir à lui faire conſumer le temps dans des marches ſans objet, ou dans des ſiéges ſans conſéquence.

Convocation des conciles de Piſe & de Latran.

Guicchardin.
Lettres de Louis XII.
Belcar.
Acta conc. Piſan.

Cependant les diſpoſitions que Jules avoit montrées pour la paix étoient preſqu'entiérement changées: conſidérant que le roi de France avoit quitté le voiſinage de l'Italie pour retourner à Blois; qu'il avoit envoyé toutes ſes forces ſur les confins de la Germanie, où Maximilien les retiendroit dans l'inaction; il comprit qu'il n'avoit plus rien à redouter pour cette année, ſinon de la part du concile de Piſe, contre le-

quel il ne tarda pas à prendre des précautions. Cinq cardinaux seulement l'avoient convoqué, sous la protection de l'empereur & du roi de France : trois autres, savoir, les cardinaux d'Albret, de Final, & Adrien Cornetto, avoient promis d'y adhérer, mais ne vouloient point encore qu'on les nommât : des cinq premiers, l'un, savoir le cardinal Cosenza, mourut avant le temps indiqué pour la célébration : des trois derniers, deux, savoir, Final & Cornetto, révoquerent leur engagement ; il n'en resta donc encore que cinq, qui n'étoient pas même bien d'accord entr'eux, & qui pouvoient encore moins compter sur l'empereur, l'un de leurs deux protecteurs depuis la premiere convocation, ils n'entendoient plus parler de lui ; il ne paroissoit de sa part ni prélats de Germanie, ni ambassadeurs fondés de procuration : pour donner quelque couleur à un changement si brusque, il se plaignoit qu'on eût choisi pour la tenue de ce concile une ville d'Italie, bien que cette ville fût un fief de l'empire, & qu'il eût lui-même approu- ANN. 1512.

vé ce choix : il demandoit, avant
ANN. 1511 tout, que le concile fût transféré en quelque ville libre de la Germanie ; ce qui auroit rendu la premiere convocation illuſoire. Le motif ſecret qui faiſoit agir Maximilien eſt ſi extraordinaire, qu'on ne le croiroit jamais, ſi l'on n'en avoit les preuves les plus authentiques : parmi tous les projets qui lui rouloient dans la tête, il avoit conçu celui d'être pape, en réuniſſant, à l'exemple des premiers Céſars, la dignité de ſouverain pontife à celle d'empereur, ou de chef de la république. Il étoit veuf de ſa ſeconde femme, & diſpoſé, s'il le falloit, à recevoir le caractere de la prêtriſe. Il vouloit donc, en contribuant à dépoſer Jules II, ſe bien aſſurer que la tiare tomberoit ſur ſa tête : ce n'étoit certainement ni l'intention de Louis XII, ſon coopérateur, ni celle de Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, que les cardinaux diſſidents reconnoiſſoient pour leur chef. Cependant, comme on ne pouvoit ſe diſpenſer d'uſer de la plus grande déférence envers l'empereur, on lui promit que dès que les peres auroient

fait l'ouverture du concile dans la ville de Piſe, où il avoit été indiqué, ANN. 1511. ils le transféreroient dans telle ville de Germanie qu'il jugeroit à propos. Sur cette parole, il promit d'envoyer à Piſe des ambaſſadeurs chargés de procuration ; mais il déclara qu'aucun évêque de ſes Etats ne s'y rendroit que la tranſlation n'eût été faite. Jules, inſtruit des embarras où ſe trouvoient déja ces cardinaux diſſidents, crut que pour faire tomber tous leurs projets, il ſuffiſoit de leur enlever la ſeule arme dont ils puſſent faire uſage contre lui. Le concile de Conſtance, tenu un ſiecle auparavant, avoit ſtatué que tous les dix ans, au plus tard, on aſſembleroit un concile écuménique, pour réformer les abus qui pourroient s'être introduits dans la diſcipline eccléſiaſtique : que le pape ſeroit ſommé de le convoquer, & qu'au cas qu'il négligeât ou refuſât de s'acquitter de ce devoir, les principaux membres de l'Egliſe, & même, à leur défaut, les puiſſances ſéculieres, comme prépoſées de Dieu au maintien des loix & au ſalut des peuples, auroient le droit de le con-

voquer. Tous les papes, avant leur
ANN. 1511 intronisation, avoient juré l'obſervation de ce décret, & malgré les inſtances réitérées de preſque tous les ſouverains, ils étoient morts ſans acquitter leur ſerment. Jules avoit juré entre les mains de tout le ſacré collége qu'avant deux ans, il donneroit cette ſatisfaction à l'Europe: huit ans s'étoient écoulés, ſans qu'il ſe fût mis en devoir d'accomplir ſa promeſſe: on produiſoit l'acte de ſon ſerment, auquel il n'avoit rien à répliquer. Il prit donc enfin le parti d'indiquer un concile général pour le premier de mai de l'année ſuivante, dans le palais de Latran. Il ſomma les cardinaux diſſidents de venir, avant ſoixante jours, reprendre leur place & leurs fonctions dans le ſacré collége, les menaçant, en cas qu'ils perſiſtaſſent dans leur rébellion, de les dégrader, & de les ſoumettre à l'anathême. Après avoir pris ces précautions, il donna audience à l'évêque de Murrai; demanda, avant tout, la reſtitution de Bologne; impoſa des conditions onéreuſes au duc de Ferrare, & révoqua tout ce qu'il avoit accordé dans ſes premieres inſtructions.

Jules ne prenoit un ton ſi haut que parce qu'il ſe voyoit à la veille de diſpoſer des forces de la moitié de l'Europe. Ferdinand le Catholique, à la premiere nouvelle qu'il avoit eue de la déroute de Bologne, avoit fait paſſer en Italie Pierre Navarre, à la tête de quatre mille hommes de vieilles troupes. Cette premiere eſcadre avoit été ſuivie, peu de jours après, d'une ſeconde, chargée d'un plus grand nombre d'Eſpagnols, & de mille arbalêtriers Anglois. Il offroit de faire cauſe commune avec le ſaint pere & les Vénitiens; d'entraîner dans le même parti le roi d'Angleterre & l'empereur; de chaſſer les François d'Italie, & de les attaquer dans leur propre patrie, par trois ou quatre endroits différents: mais il formoit, en même-temps, des demandes que Jules, malgré toute l'envie qu'il avoit de ſe venger, avoit encore de la peine à lui accorder.

ANN. 1511. Animoſité de Jules contre la France: ligue de la ſainte-union. *Guicchardin.* *P. Martir de Angler.* *Manuſc. de Fontan.*

Au milieu de toutes ces agitations, Jules tomba ſi dangereuſement malade, que le bruit de ſa mort ſe répandit bientôt dans toute l'Italie: les cardinaux ſe mirent en

chemin pour se trouver au conclave.
ANN. 1511. Rome, dans ce moment d'anarchie, fut à la veille d'éprouver une révolution. La vie déréglée, la conduite violente des derniers papes y avoient prodigieusement diminué le respect & l'attachement pour le gouvernement ecclésiastique. Pompée Colonne & Anthime Savelli, deux jeunes gens des premieres maisons, ayant assemblé le peuple au Capitole, l'exhorterent, par un discours violent & séditieux, à briser le joug avilissant des prêtres, & à se mettre en république. Le pape, qu'on avoit cru mort, revint de sa foiblesse : il recouvra la connoissance : le premier usage qu'il en fit, fut d'absoudre le duc d'Urbin son neveu, qui avoit encouru les censures ecclésiastiques, en souillant ses mains dans le sang d'un cardinal. Il partagea ses trésors entre ce même duc d'Urbin, Sixte Gara de la Rovere, un autre de ses neveux, qu'il avoit fait cardinal, & la signora Félicé sa fille naturelle, qu'il avoit mariée à Jean Jourdain des Ursins. Il recommanda au sacré collége de procéder canoniquement à l'élection de son successeur ;

il publia même une bulle pour déclarer nulle & abuſive toute élection où il y auroit des preuves de ſimonie, ſans ſonger alors qu'il fourniſſoit lui-même des armes à ſes ennemis. Dès qu'il commença à reprendre des forces, il conclut avec le roi d'Eſpagne la ligue tant de fois projettée. Ferdinand le Catholique en fut déclaré chef, & commit pour ſon lieutenant dom Raimond de Cardonne, viceroi de Naples, avec un plein pouvoir d'en diriger toutes les opérations, & de diſpoſer ſouverainement des forces des confédérés : le pape dut fournir pour ſon contingent, & à ſes frais, quatre cents hommes d'armes, cinq cent chevaux légers, & ſix mille fantaſſins : les Vénitiens, huit cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & huit cents hommes de pied : le roi d'Eſpagne, douze cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & dix mille hommes d'infanterie Eſpagnole, pour l'entretien deſquels le pape & les Vénitiens s'obligerent de payer conjointement, quarante mille ducats par mois, dont deux mois ſeroient payés d'avance. Ou- ANN. 1511.

tre ces troupes de terre, le roi
ANN. 1511. d'Eſpagne dut entretenir douze galeres, les Vénitiens quatorze, toujours prêtes à ſe porter où le beſoin l'exigeroit. On ſtipula que le pape excommunieroit tous les princes ou communautés qui s'oppoſeroient directement ou indirectement à cette ligue, ſoit en Italie, ſoit hors de l'Italie; qu'il mettroit leurs terres en interdit, & les donneroit au premier occupant, à la réſerve de toutes les places d'Italie, qui ayant appartenu aux Vénitiens, devoient leur être rendues fidélement, en quelques mains qu'elles tombaſſent. On réſerva place dans ce traité, qu'on nomma la ſainte union, au roi d'Angleterre, dont l'ambaſſadeur avoit aſſiſté à toutes les conférences, & avoit voulu être nommé comme témoin; & à l'empereur, qui, ſoit par une ſuite de ſon indéciſion naturelle, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, par duplicité & pour tirer des ſecours du roi de France, dans le temps qu'il conſpiroit ſa perte, parut outré qu'on eût oſé prononcer ſon nom.

Demandes Avant que cette ligue fût rendue publique,

publique, qu'on ſoupçonnât même qu'il en fût queſtion, les rois d'Eſpagne & d'Angleterre voulant ſe ménager un prétexte de rupture avec la France, chargerent leurs ambaſſadeurs de s'adreſſer conjointement au roi, & de le prier de rendre au pape la ville de Bologne, qui appartenoit au ſaint ſiége; de ceſſer d'encourager la rébellion du duc de Ferrare contre ſon ſuzerain; de prévenir le ſcandale & le ſchiſme que pouvoit occaſionner le concile de Piſe; d'adhérer avec tous les autres princes chrétiens à celui de Latran; d'abandonner à la vengeance du ſaint pere les cardinaux réfractaires, auteurs de toutes ces brouilleries: enfin de fournir des troupes à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pour châtier le duc de Gueldres. Louis répondit, en peu de mots, qu'il n'avoit rien à démêler avec le pape; qu'il ignoroit encore les motifs qui avoient porté Jules à lui faire la guerre, puiſqu'il n'avoit pas plu à ce pontife de les déclarer; que les Bentivoglio, en rentrant en poſſeſſion de Bologne, dont le domaine utile

ANN. 1511. des rois d'Eſpagne & d'Angleterre. *Lettres de Louis XII.*

ANN. 1511.

leur appartenoit depuis plus d'un ſiecle, n'avoient rien fait que de conforme au droit naturel & aux principes du droit des gens : qu'ils offroient, ainſi que le duc de Ferrare, de payer au ſaint ſiége les mêmes redevances, ou même des redevances plus fortes que celles qu'avoient payées leurs ancêtres : que l'affaire du concile de Piſe étoit un point de diſcipline eccléſiaſtique, ſur lequel il s'en rapportoit aux déciſions des évêques de ſon royaume, des théologiens & des juriſconſultes : qu'ayant reçu ſous ſa protection les cardinaux qui s'étoient crus en droit de le convoquer, il ne pouvoit, ſans manquer à la foi publique, les abandonner à la vengeance du pape ; mais qu'il verroit toujours avec la plus grande ſatisfaction les Chrétiens ſe réunir pour réformer les abus énormes de la cour de Rome : que par rapport au duc de Gueldres, il avoit employé ſes bons offices, il avoit eu recours aux prieres & aux menaces pour terminer une querelle qui lui déplaiſoit plus qu'à perſonne : qu'il continueroit d'agir de la même maniere, ſans

ſe laiſſer rebuter par le peu d'égards qu'on avoit montré juſqu'alors pour ANN. 1511.
ſa médiation, mais que ni l'empereur ni aucun autre prince ne pouvoient raiſonnablement exiger qu'entretenant contre les Vénitiens, & dans une guerre qui lui étoit totalement étrangere, trois fois plus de troupes qu'il n'étoit obligé d'en fournir par les traités, il ſoudoyât encore une autre armée pour la défenſe des Pays-Bas : qu'il avoit renoncé à l'alliance du duc de Gueldres ; qu'il l'abandonnoit à ſon malheureux ſort ; mais que ce duc n'étant point ſon vaſſal, avoit le droit de ne pas déférer à ſes conſeils.

Affaire de Gueldres. *Pont. rer. Gelric. Lettres de Louis XII.*

Quoique les ambaſſadeurs n'inſiſtaſſent ſur aucun de ces points, & paruſſent pleinement ſatisfaits, Louis, craignant toujours que cette malheureuſe affaire de Gueldres ne finît par lui enlever l'alliance de l'empereur qui lui devenoit de jour en jour plus néceſſaire, mit toute ſon application à y trouver quelque dénouement. Charles d'Egmont, tout foible qu'il étoit par lui-même, venoit d'enlever à l'archiduc la forte place de Bomel : il recevoit des ſecours d'argent de la du-

cheſſe de Lorraine ſa ſœur, veuve de
ANN. 1511. René de Lorraine, & régente de cet Etat, pendant la minorité d'Antoine ſon fils aîné. Marguerite d'Autriche n'ignoroit pas d'où provenoient ces ſecours; mais cherchant à liguer tous les princes contre Louis, elle l'accuſoit malicieuſement de les fournir, & pour juſtifier cette imputation calomnieuſe, elle produiſit au roi lui même l'extrait d'une lettre où elle étoit avertie que la France la trompoit. Si cette lettre n'étoit pas ſuppoſée, elle ne pouvoit venir que de Ferdinand: Louis crut l'y reconnoître, & comme cette matiere touchoit ſon honneur, il répondit: que *ſi le perſonnage étoit d'un rang à ſe battre contre lui, il l'enverroit défier: que s'il n'étoit pas ſon égal, il trouveroit des amis dans ſon royaume qui ſoutiendroient ſa querelle, & le combattroient.* Marguerite ne voulut point nommer le perſonnage, mais continua d'accuſer & de ſe plaindre. Le roi eut plus d'aſcendant ſur l'eſprit du duc de Gueldres: le victorieux Charles, quoiqu'il n'ignorât pas l'envie que Louis avoit de ménager la maiſon d'Autriche,

étoit d'ailleurs ſi convaincu de l'équité de ſon juge, qu'il ne balança pas à lui remettre ſes intérêts entre les mains, promettant de ſouſcrire aveuglément à tout ce qu'il auroit décidé. Marguerite, preſſée de s'expliquer à ſon tour, déclara enfin qu'elle ne pouvoit traiter ſans l'aveu & la participation des rois d'Eſpagne & d'Angleterre, qui avoient épouſé la querelle de ſon pupile, & qui n'écouteroient déſormais Charles d'Egmond, que lorſqu'il ſe rendroit à merci. Bientôt en effet débarquerent dans les Pays-Bas des corps de troupes Angloiſes & Eſpagnoles; mais elles ne remplirent pas l'attente de Marguerite : ne recevant point de ſolde de leur pays, & n'ayant pu s'introduire dans la Gueldre, hériſſée de places fortes, elles ſe mirent à piller ceux qu'elles devoient défendre : on ne ſongea qu'à les renvoyer promptement. ANN. 1511.

L'empereur & le roi de France avoient été ſimples ſpectateurs de cette guerre; leur alliance ſubſiſtoit toujours, du moins à l'extérieur : ils prenoient des meſures communes pour abattre les Vénitiens, pour

Ouverture du concile de Piſe. *Guicciardin.*

ANN. 1511.

cette ville ayant été invité aux premieres ſeſſions, pas un ſeul religieux ne s'y trouva. Les prêtres ſéculiers refuſerent de prêter des ornements pour célébrer le ſervice divin, & il falloit attendre des ordres du ſénat pour faire ouvrir les égliſes. Ces ordres ne venoient jamais à propos, ou étoient contradictoires : c'eſt que le ſénat, en même temps qu'il uſoit de déférences envers le roi, ménageoit toujours l'impétueux pontife, craignant d'attirer ſur Florence les premiers efforts de l'armée de l'union. Sans oſer chaſſer de Piſe les peres du concile, ils cherchoient à leur donner des dégoûts qui les obligeaſſent de ſe retirer d'eux mêmes. La fortune les ſervit à ſouhait : on eſt ſeulement fâché qu'une aventure ſcandaleuſe ait pu avoir tant d'influence ſur une affaire auſſi ſérieuſe & auſſi importante que l'étoit l'aſſemblée d'un concile général, deſtiné à réformer l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Un archer François inſulta ſur le pont de l'Arve une femme de mauvaiſe vie : ces objets dévoués au mépris public en

France, ſont moins vils en Italie : elle trouva des défenſeurs : on en vint aux mains : l'archer fut ſecouru par ſes camarades : les Piſans & les Florentins défendirent leurs concitoyens. Les épées furent tirées, & le ſang ruiſſela de tous côtés. Lautrec & Châtillon, accourus pour appaiſer le tumulte, reçurent des bleſſures, & ce qui n'étoit que la querelle d'un ivrogne & d'une proſtituée, devint une affaire ſérieuſe. Les peres, qui avoient déja tant d'indices de la mauvaiſe volonté de leurs hôtes, & qui tremblérent dans cette occaſion pour leur vie, prirent occaſion de ce tumulte pour transférer le concile à Milan, où ils devoient être mieux gardés & plus reſpectés. ANN. 1511.

Tranſlation du concile à Milan: irruption des Suiſſes.

En effet leur entrée dans cette ville eut l'air d'un triomphe : le clergé ſéculier & régulier alla les recevoir en proceſſion, précédé & ſuivi de la multitude des citoyens de tout âge, chantant des hymnes, & faiſant retentir l'air d'acclamations. Cette joie dura peu : le lendemain de leur arrivée, on apprit qu'une multitude effroyable de Suiſ-

Acta conc. Piſan. Lettres de Louis XII. Guicchardin. P. Martir. de Angl.

ſes, deſcendant de leurs monta-
ANN. 1511. gnes, ſe raſſembloient à Vareſe, dans la ferme réſolution de venir droit à Milan, & de ſaccager tout ce qui leur oppoſeroit quelque réſiſtance. Le peuple crédule crut appercevoir dans ce fléau un effet de la vengeance céleſte ſuſpendue ſur la tête de ces ſchiſmatiques : on les accabla de malédictions, & ils auroient couru de plus grands riſques qu'à Piſe, ſi le gouverneur, dont l'autorité étoit ſouverainement reſpectée, n'eût promptement étouffé ces ſemences de ſédition.

Ce gouverneur étoit le célebre Gaſton de Foix, âgé ſeulement de vingt-deux ans. Louis, qui avoit conſenti à être nommé ſon tuteur, qui lui tenoit lieu de pere, s'étoit occupé de ſon éducation, & avoit eu lieu de s'applaudir de ſes ſoins : un génie vif & perçant, un courage indomptable, une ame généreuſe & ſenſible, un fond inépuiſable d'enjouement & de gaité, une galanterie noble, une figure majeſtueuſe, qui inſpiroit tout à la fois le reſpect & la confiance, rendoient Gaſton les délices des ſociétés, &

l'idole des guerriers. Il avoit fait ses premieres armes à l'expédition de Gênes : depuis ce temps, il ne s'étoit point donné de combat où il ne se fût trouvé en personne, conduisant ordinairement l'avant-garde de l'armée. Les gendarmes, qui l'avoient vu croître au milieu d'eux, & se précipiter ensuite comme un lion au milieu des bataillons ennemis, un bras nu ou couvert d'une simple écharpe, *pour l'amour de sa dame*, pleins d'admiration & de tendresse, avoient hâté par leurs vœux & leurs éloges, son avancement. Louis, en lui conférant dans un âge si tendre l'emploi le plus glorieux & le plus difficile de l'Etat, avoit moins écouté son inclination particuliere que le suffrage unanime des officiers & des soldats. C'étoit la premiere fois que Gaston se trouvoit chargé du commandement général, & jamais début n'exigea plus de ressources & de talents. Les Suisses ne s'étoient ébranlés que vers la fin de novembre, temps où l'infanterie étrangere au service de la France étoit licenciée, où la gendarmerie éparse dans des quartiers éloignés les uns ANN. 1511.

ANN. 1511.

des autres, ne devoit ſe raſſembler qu'à la fin de l'hiver. Maximilien, qui peut-être n'ignoroit pas le projet des Suiſſes, avoit fait les plus vives inſtances pour attirer la plus grande partie de cette gendarmerie dans le Frioul & dans l'Iſtrie, c'eſt-à-dire, ſur les frontieres de l'Allemagne : n'ayant pu en venir à bout, il avoit du moins obtenu qu'elle demeurât, tant que la ſaiſon l'avoit permis, dans le Tréviſan, & qu'elle prît ſes quartiers d'hiver à Vérone, & dans les autres Etats de terre-ferme de la république de Veniſe. Gaſton, dans ce beſoin preſſant, ne put raſſembler que trois cents lances, deux cent gentilshommes, & trois à quatre mille aventuriers François. Avec ce détachement, il s'avança juſqu'au camp des Suiſſes pour retarder leur marche, pendant que les officiers, qu'il laiſſoit à Milan, y faiſoient entrer des proviſions, détruiſoient une partie des fauxbourgs, où les Suiſſes euſſent pu ſe loger, & travailloient ſans relâche à réparer les fortifications. Gaſton trouva dix mille Suiſſes campés à Galera : il eut l'audace de faire le tour de

leurs retranchements, comme s'il eût été dans l'intention de les attaquer, de ranger ſa petite troupe dans la plaine, & de les défier au combat. Les Suiſſes ſortirent en ordre de bataille; mais ne voulant pas haſarder une action générale en raſe campagne contre de la cavalerie, avant l'arrivée d'un nouveau renfort qui devoit venir les joindre, ils rentrèrent dans leur camp. Ayant reçu, peu de jours après, ce renfort, ils vinrent le défier à leur tour: mais Gaſton, qui avoit eu le temps de faire renfermer dans les places fortes les payſans, les vivres & les troupeaux, retira doucement ſes troupes, achevant de ruiner la campagne ſur la route que devoient tenir les Suiſſes, les obligeant à ſe tenir toujours ſerrés, & il les attira ſur ſes pas juſques dans les fauxbourgs de Milan. La ville étoit en état de défenſe, & il y arrivoit de moment à autre des compagnies de gendarmerie & d'infanterie. Les Suiſſes, qui avoient conſommé les vivres qu'ils avoient apportés de leur pays, qui ne recevoient encore aucune nouvelle de l'armée de l'u- ANN. 1511.

ſoient point aſſez de ſubſiſtances ;
ANN. 1511. depuis un temps immémorial il les tiroient des duchés de Milan & de Bourgogne, au moyen des priviléges que leur avoient accordés les ſouverains de ces deux Etats : Louis, depuis même qu'ils avoient renoncé à ſon alliance, avoit conſervé ces priviléges, pour laiſſer une porte ouverte à la réconciliation : il venoit enfin de les retrancher ; ce qui joint à la privation des penſions qu'ils touchoient auparavant de la France, menaçoit le pays d'une entiere déſolation. Cette perſpective effrayante, réveillant le zele des nombreux partiſans que le roi avoit encore parmi les cantons, ils obtinrent qu'on lui adreſsât une nouvelle députation : les dix-huit députés, admis à l'audience du roi, ſe plaignirent amérement qu'après avoir employé leurs bras, qu'après avoir épuiſé leur ſang pour cimenter ſa domination en Italie, le monarque ſe prévalût des avantages qu'il devoit en partie à leur valeur pour les accabler de mépris, & pour les réduire dans la plus affreuſe pauvreté : ils le prierent de

mettre des bornes à ſon reſſentiment, & de leur rendre ſon alliance, en les dédommageant des pertes qu'ils avoient déja ſouffertes : ils lui repréſenterent que le ſang Helvétique n'étoit point aſſez vil pour qu'on dût chicanner davantage de braves ſoldats ſur ce qui pouvoit leur être dû : que les penſions dont ils demandoient une légere augmentation, étoient employées à conſoler des veuves & des malheureux orphelins de la perte d'un pere, d'un époux, morts en le ſervant fidélement. Louis, qui ne trouva point encore leurs demandes aſſez reſpectueuſes, & qui ſe perſuada qu'un peu de rigueur de plus les lui ramèneroit plus dociles & plus ſoumis, leur reprocha durement l'uſurpation de Bellinzone contre la foi publique ; leurs lenteurs étudiées, lorſqu'il avoit été queſtion de le ſervir ; les mutineries éternelles de leurs ſoldats ; leur arrogance & leurs exactions, & les renvoya, le déſeſpoir dans l'ame, perdant ainſi la ſeule occaſion que lui préſentoit encore la fortune de triompher de toute la malice de ſes enne-

ANN. 1511.

mis & de ſes faux alliés. En recher-
ANN. 1511. chant les cauſes d'un procédé ſi peu réfléchi, on les découvrira ſans peine dans la préſomption qu'inſpire aux mortels les plus ſages une longue proſpérité; dans les fauſſes proteſtations du roi d'Eſpagne, qui lui faiſoit dire en confidence qu'il ne s'étoit ligué avec le pape & les Vénitiens, qu'afin de les obliger, en diſpoſant de toutes leurs forces, à ſouſcrire aux conditions équitables qu'on leur offroit inutilement auparavant: dans les proteſtations auſſi fauſſes du roi d'Angleterre, qui déclaroit qu'en donnant des ſecours au pape, il n'entendoit point déroger aux traités, ni entrer en guerre avec la France: dans la trahiſon plus rafinée encore de Maximilien, qui, dans le temps qu'il s'uniſſoit à la ſainte union, offroit au roi plus de lanſquenets qu'il n'en voudroit ſoudoyer, & à beaucoup meilleur marché que les Suiſſes; encourageoit ceux de ſes Etats héréditaires à ſe préſenter en foule ſous les drapeaux François. Ajoutons à toutes ces conſidérations l'économie de Louis, la crainte qu'il avoit tou-

jours montrée de fouler ſes ſujets pour une querelle qui leur étoit étrangere, & la détreſſe où l'avoient mis les emprunts répétés de Maximilien. ANN. 1511.

A peine avoit-il commis cette faute, qu'il reçut, coup ſur coup, deux nouvelles bien capables de l'en faire repentir : la premiere portoit que l'armée de l'union, forte de dix-huit cents lances, de ſeize cents chevaux légers, & de ſeize mille hommes d'infanterie, s'avançoit du côté de Bologne, & qu'elle inveſtiroit cette place dans les premiers jours de janvier : par la ſeconde, on lui donnoit avis que Maximilien avoit envoyé des miniſtres plénipotentiaires en Italie, chargés de conclure une paix ou une trêve particuliere avec les Vénitiens, par la médiation & ſous la garantie du roi d'Eſpagne & du pape. Ferdinand qui avoit découvert la paſſion qu'avoit Maximilien de ſuccéder à Jules II ſur la chaire de ſaint Pierre, loin de combattre cette ridicule fantaiſie, s'en étoit habilement ſervi pour l'exciter à hâter ſon traité, en lui repréſentant qu'il ne pouvoit faire aucun ANN. 1512.

Trahiſons de Maximilien & de Ferdinand, découvertes par un agent du pape : meſures que prend Louis pour ſe venger.

Manuſ. de Béthune.

Lettres de Louis XII.

Cabinet de M. de Boulongne, int. des fin.

ANN. 1512.

fondement ſur ce phantôme de concile, d'abord indiqué à Piſe, transféré enſuite à Milan, & uniquement deſtiné à ſervir les paſſions des François; que le pape étoit vieux, infirme & menacé d'une mort prochaine; qu'on pourroit peut-être l'engager à ſe choiſir un coadjuteur; que dans le cas même où l'on ſeroit obligé d'attendre ſa mort, il n'y avoit point de temps à perdre, qu'il falloit pratiquer les cardinaux: qu'il répondoit d'avance de la faction Eſpagnole, qui étoit très nombreuſe dans le ſacré collége; que deux ou trois cents mille ducats ſeroient plus que ſuffiſants pour gagner tous les autres. Ces raiſons, que nous avons recueillies d'une lettre de Maximilien à Marguerite ſa fille, ne furent pas les ſeules qui déterminerent Maximilien à changer de parti: il avoit plus que jamais beſoin d'argent; le roi de France avoit déclaré qu'il n'en fourniroit plus: les Vénitiens en offroient, pourvu ſeulement qu'il leur abandonnât des places qu'il ne pouvoit plus leur enlever. Outre des ſommes conſidérables, on lui offroit,

pour prix de cette ceſſion, des principautés, des provinces, des duchés, en Italie, en France, & ſur les bords du Rhin. Cependant, comme toutes ces offres ſe réduiſoient encore à des promeſſes, qu'elles dépendoient pour la plupart de la réuſſite d'un projet qui pouvoit échouer, Maximilien voulant tenir au roi de France juſqu'à ce qu'il trouvât un moyen infaillible de l'accabler, tâchoit encore de lui faire approuver ſon procédé : tantôt il ſe plaignoit de la protection accordée au duc de Gueldres, ſon ennemi ; du peu de zele, ou plutôt de la froideur avec laquelle on l'avoit aſſiſté contre les Vénitiens : tantôt il demandoit de nouveaux ſecours d'hommes & d'argent, promettant de marcher droit à Rome, de punir les infracteurs de la ligue de Cambrai, & d'amener Jules devant le concile de Piſe pour y rendre raiſon de ſa conduite : enfin, prenant déja le ton de protecteur à l'égard du roi, il s'obligeoit de le défendre envers & contre tous, comme ſon feudataire & ſon vaſſal, à raiſon du duché de Milan. Ferdinand, de ſon côté, qui tenoit tou- ANN. 1514

jours un ambaſſadeur à la cour de
ANN. 1512. Louis, affectant un zele ſans bornes pour la cauſe de la religion, ne demandoit, pour effectuer ſes promeſſes & rendre le calme à l'Italie, que la diſſolution du conciliabule de Piſe, & une ſoumiſſion au moins apparente au pere commun des fideles. Louis, qui avoit déja eu l'imprudence d'avouer à l'ambaſſadeur Eſpagnol que ce prétendu concile n'étoit *qu'une farce & un épouventail, dont il ne vouloit ſe ſervir que pour amener le pape à la raiſon*, auroit été la dupe & la victime de tout ce manége, s'il n'eût reçu enfin des éclairciſſements auxquels il ne s'attendoit pas. L'agent ſecret de Jules à la cour d'Angleterre, conſidérant que ce pape étoit vieux, que celui qui ſeroit élu pour le remplacer auroit peut-être d'autres vues, & que dans ce cas, il ne tiendroit pas grand compte des ſervices rendus à ſon prédéceſſeur, s'adreſſa ſecrétement à d'Arizolles, ambaſſadeur du roi dans la même cour, & offrit, ſi le roi vouloit lui aſſurer un bon bénéfice en France, de lui communiquer non-ſeulement toutes les dépêches qui lui viendroient de

Rome, mais encore les inſtructions adreſſées aux agents du roi d'Eſpagne, de l'empereur, & de Marguerite d'Autriche, avec leſquels il concertoit toutes ſes démarches, & qui n'avoient rien de caché pour lui. Par ce moyen Louis fut exactement informé de tous les projets de ſes ennemis : indigné qu'ils partageaſſent d'avance ſes Etats, mais forcé pour la premiere fois de diſſimuler ſes véritables ſentiments, il feignit d'ajouter foi à leurs fauſſes proteſtations, & prit, pendant ce temps, toutes les précautions que la prudence exigeoit, non-ſeulement pour ſe mettre à couvert de l'invaſion qu'ils méditoient, mais pour porter chez eux la guerre dont ils menaçoient les provinces de France. L'évêque de Murrai étoit revenu de ſon infructueuſe ambaſſade auprès du pape : Louis le fit repaſſer promptement en Ecoſſe, pour avertir Jacques IV, ſon fidele allié, de ſe tenir prêt à faire une diverſion, lorſque Henri VIII entreprendroit de paſſer en France : honteux des emportements auxquels il s'étoit livré contre Charles d'Egmond, duc de

ANN. 1512.

ANN. 1512.

Gueldres, il lui en fit une réparation honorable; le pria de perſiſter dans ſon alliance, l'aſſurant qu'aucune conſidération ne le détacheroit jamais de ſes intérêts. Il chercha un prétexte apparent pour attirer à ſa cour Jean d'Albret, roi de Navarre; & l'avertit de ſe précautionner de bonne heure contre les intrigues & les mauvais deſſeins de Ferdinand. Il remua enſuite, par des émiſſaires ſecrets, les principales cours d'Italie, où il conſervoit toujours un grand nombre de partiſans. Le pape fut ſi effrayé de la commotion qu'il apperçut juſques dans ſon palais, qu'il ſongea à ſe renfermer dans le château Saint-Ange: ne s'y croyant pas encore en ſûreté, il donna des ordres pour réparer la forteresſe d'Oſtie: il y fit tenir deux galeres, afin de pouvoir, en cas de beſoin, s'enfuir en Sicile, ou en Eſpagne. La fermentation fut encore plus vive & plus générale dans le royaume de Naples, s'il eſt vrai, comme il y a tout lieu de le penſer, que ce fut dans ce même temps que Louis y fit fraper, à ſon coin, cette fameuſe médaille, qu'on trouve dans un grand nombre de

de cabinets, avec la légende : *Perdam Babylonis nomen.* (*Je détruirai jusqu'au nom de Babylone*). La faction Angevine, dont étoient chefs les Saint-Séverins, poſſédoit en propre un grand nombre de villes & de châteaux, qu'ils promettoient d'ouvrir aux François, dès qu'ils paroîtroient dans le royaume. Louis, qu'on croyoit à la veille d'être écraſé, conçut le hardi projet de frapper un coup terrible à l'armée de l'union ; d'établir à Rome le concile dont il s'étoit déclaré le protecteur ; de ſaccager cette ville, ſi elle s'obſtinoit à défendre Jules ; d'envoyer ſon général dans le royaume de Naples ; de lui céder cette couronne, en lui faiſant épouſer Renée de France, la plus jeune de ſes filles. Pour mettre Gaſton à portée de remplir ces hautes deſtinées, Louis fit paſſer les monts à ſa maiſon & à toute la gendarmerie de France, ne ſe réſervant que deux cents lances, qu'il diſtribua ſur les frontieres de Picardie : il lui envoya tout l'argent dont il pouvoit avoir beſoin pour ſoudoyer des Griſons, des Valleſans, & des lanſquenets. ANN. 1512.

ANN. 1512.

Marche de l'armée de l'union : siége de Bologne. *Guicchardin. P. Jove. Bembe. Belcar.*

Cependant l'armée de l'union étoit en mouvement : en longeant les Etats du duc de Ferrare pour ſe rendre devant Bologne : elle lui avoit enlevé, ſans trouver de réſiſtance, pluſieurs petits châteaux. La Baſtide de Génivolo, qui avoit déja ſoutenu un ſiége mémorable contre l'armée du pape, oſa ſeule fermer ſes portes : Navarre en forma le ſiége, & après trois jours d'attaque, il l'emporta d'aſſaut, & y logea une nouvelle garniſon de troupes eccléſiaſtiques. Le duc de Ferrare voyant l'armée éloignée, & ſentant vivement le danger auquel la perte de cette forteresſe expoſoit une partie de ſes Etats, ſe mit en devoir de la reprendre : il y livra un ſi furieux aſſaut, que malgré une bleſſure dangereuſe qu'il reçut à la tête, il l'emporta en auſſi peu d'heures que Navarre avoit été de jours à s'en rendre maître. L'armée de l'union aſſiégeoit Bologne, défendue par quelques corps de milice Italienne, dont on ne tenoit pas grand compte, par deux mille lanſquenets, & deux cents lances Françoiſes, ſous les ordres de Lautrec, de Châtillon,

d'Antoine de la Fayette, & du capitaine Vincent, ſurnommé *le grand diable*. La place, quoique d'une vaſte étendue, ſe trouvant d'ailleurs dominée par une montagne, d'où on pouvoit commodément la foudroyer, & n'ayant pour toute fortification qu'une ſimple muraille & un foſſé peu profond, parut une conquête ſi facile, que les aſſiégeants, ſans daigner l'inveſtir par des lignes de circonvallation, dirigerent toutes leurs attaques d'un ſeul côté, ſe croyant sûrs de l'emporter, avant que les François puſſent y jetter des ſecours. Dès que le canon eut fait breche, les ſoldats Eſpagnols, ſans attendre l'ordre des officiers généraux, s'y précipiterent; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils reculerent, & n'oſerent haſarder un ſecond aſſaut. Tout l'eſpoir des aſſiégeants roula donc ſur l'effet des nouvelles mines dont Navarre poſſédoit ſeul le ſecret. Il en fit uſage; mais avec peu de ſuccès, parce que les pluies ou les neiges qui n'avoient point diſcontinué depuis le commencement du ſiége, le terrein bas & humide où l'on avoit fait la fouille, avoient hu- ANN. 1512.

ANN. 1512. mecté la poudre. Les Bolonois attribuerent leur ſalut à un miracle ; ils racontent qu'à l'endroit où l'on avoit creuſé la mine, ſe trouvoit une chapelle de la Vierge ; que la muraille fut enlevée ſi haut, que les deux armées eurent la facilité de ſe voir par-deſſous rangées en bataille ; mais qu'elle retomba ſi perpendiculairement à ſa premiere place qu'à peine put-on enſuite y diſtinguer quelques fentes.

Conduite de Gaſton : il fait lever le ſiége de Bologne. *Guicchardin. P. Jove. P. Martir. de Angler. Hiſt. du ch. Bayard.*

Ces contretemps donnerent le loiſir à Gaſton de raſſembler ſes troupes. Il avoit indiqué le rendez-vous général à Finale, ſur les confins des États de Modene & de Bologne ; ſe trouvant à la tête de onze mille hommes d'infanterie, & de treize cents lances, il ſe diſpoſoit à marcher en avant, lorſqu'il reçut la nouvelle que les Vénitiens, à qui l'empereur ceſſoit de donner de l'inquiétude, avoient ſurpris, par intelligence, la ville de Breſſe ; qu'ils avoient égorgé une partie de la garniſon, & forcé le reſte à ſe renfermer dans la citadelle. Comme cette ville étoit une des plus conſidérables que les François

poſſédaſſent en Italie, Gaſton balança s'il ne devoit pas, avant tout, ſonger à la recouvrer; mais l'avis qu'il reçut de l'extrémité où Bologne étoit réduite, la honte dont il alloit ſe couvrir en paroiſſant s'en éloigner, le décidérent à pourſuivre ſon premier plan. Il part à la brune, marche toute la nuit, malgré le vent & la neige qui tomboit à gros floccons, & le lendemain, 5 de février, à neuf heures du matin, il entre avec toute ſon armée dans la ville, ſans avoir été apperçu par les ennemis. Il vouloit en ſortir ſur-le-champ pour leur livrer bataille: Yves d'Alegre combatit ce projet, en lui repréſentant que les chevaux étoient haraſſés d'une ſi longue traite; qu'il falloit laiſſer aux ſoldats quelques heures de ſommeil, & le temps d'eſſuyer leurs armes; qu'on ne haſardoit rien à remettre la ſortie au lendemain, puiqu'auſſi-bien il n'étoit pas croyable qu'une armée entiere fût entrée dans une ville aſſiégée, ſans que l'ennemi en eût eu connoiſſance. Ce qui ne paroiſſoit pas croyable à d'Alegre, étoit cependant vrai. Tandis que les chefs ANN. 1512.

de l'union concertoient tranquille-
ANN. 1512. ment le plan d'une nouvelle attaque, on leur amena un Albanois, qui étant ſorti de la ville avec quelques-uns de ſes camarades, s'étoit laiſſé envelopper. Ils lui demanderent en quel état étoit la place, quelles étoient les diſpoſitions de la garniſon. Je ne puis vous donner là-deſſus de grands éclairciſſements, dit le priſonnier, n'y étant arrivé que d'aujourd'hui. Avec qui, & comment, demanderent les officiers: avec toute l'armée, répondit-il, conduite par Gaſton de Foix. Cette nouvelle fit pâlir les généraux: ils traiterent l'Albanois d'impoſteur: ils continuerent cependant de l'interroger: le trouvant ferme dans ſes réponſes, ils firent de nouvelles informations, qui toutes confirmerent la dépoſition du priſonnier. Quoiqu'ils fuſſent encore plus forts que l'armée qui venoit les combattre, ils ne jugerent pas à propos de l'attendre: dès l'entrée de la nuit, ils retirerent leur artillerie, & ſe mirent en ſûreté à Imola, avant que les François fuſſent à portée de les pourſuivre. Gaſton, laiſſant dans la place quatre

cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie, partit dès le lendemain pour ſe rendre à Breſſe. ANN. 1512.

Défaite des Vénitiens, & priſe de Breſſe.

Il y avoit environ quarante lieues de diſtance de Bologne à Breſſe; quatre ou cinq rivieres à traverſer: les chemins étoient défoncés, les rivieres débordées; aucun de ces obſtacles n'arrêta Gaſton: développant alors cette activité qui le fit ſurnommer *le foudre d'Italie*, il ſe trouva ſur les terres des Vénitiens, avant qu'ils cruſſent qu'il fût encore arrivé à Bologne. Outre une armée de huit mille hommes qu'ils avoient confiée au provéditeur André Gritti, en l'envoyant appuyer la conſpiration de Breſſe, formée par le comte Louis Avogare, ils ſe hâterent de faire partir une nouvelle armée, ſous la conduite de Jean Paul Baglione, leur capitaine général, pour attaquer le château de Breſſe du côté de la campagne, tandis que Gritti, à la tête de ſes troupes, le comte Avogare, avec une multitude de bourgeois & de payſans armés, tenteroient d'y pénétrer du côté de la ville. Jean-Paul, avant que de s'y rendre, crut devoir s'aſſurer de Val-

Bembe. Juſtinian. Guicchardin. Hiſt. du ch. Bayard. Lettres de Louis XII.

ANN. 1512.

légio, afin de fermer aux François le paſſage de Mincio, s'ils entreprenoient de venir au ſecours de Breſſe. Gaſton, qui étoit déja dans le voiſinage, ſans que Jean-Paul s'en doutât, détache cent hommes d'armes déterminés, ſous la conduite de Bayard & de Theligni, leur ordonnant de s'approcher de l'ennemi, & d'engager le combat. Jean-Paul voyant venir à lui cette poignée de monde, bien convaincu que ce ne pouvoit être qu'un parti de coureurs de la garniſon de Vérone, range ſes troupes en bataille, & prend ſes meſures pour que perſonne ne lui échappe. Lorſque les deux troupes ſont aux mains, Gaſton paroît, culbute & renverſe dans la riviere tout ce qui lui oppoſe quelque réſiſtance. Jean-Paul eut le bonheur d'échapper avec une partie de ſa cavalerie; mais Roquebertin, gouverneur d'un des châteaux de Vérone, apprenant ce qui venoit de ſe paſſer, ſe mit à la pourſuite, & acheva de diſſiper les triſtes reſtes de cette armée. Gaſton entra ſans obſtacle dans le château de Breſſe, où la garniſon Françoiſe étoit renfermée,

& fit toutes ſes diſpoſitions pour livrer un aſſaut à la ville. Avant que de ſe porter aux dernieres extrémités, il envoya dénoncer aux bourgeois qu'ils pouvoient encore mériter leur pardon, en rentrant dans le devoir, & en lui livrant les principaux chefs de la ſédition. Les Breſſans regarderent cet avertiſſement comme une inſulte, & ſe permirent des plaiſanteries indécentes ſur le compte de Louis & de ſon jeune général: outre les huit mille hommes de troupes diſciplinées que commandoit Gritti, ils avoient encore dans l'enceinte de leurs murailles douze mille hommes de milices, la plupart aux ordres du comte d'Avogare, & un plus grand nombre de bourgeois armés: les François n'étoient qu'au nombre de douze mille combattants dont une moitié conſiſtoit en gendarmerie peſamment armée, troupe redoutable dans une plaine, mais qui paroiſſoit preſqu'inutile dans des rues étroites, où elle ne pouvoit combattre qu'à pied. A la deſcente du château, pour entrer dans la ville, Gritti avoit fait creuſer un foſſé, élever un boulevard ANN. 1512.

garni d'artillerie, & défendu par
ANN. 1512. ce qu'il avoit de meilleure infanterie, qu'il pouvoit rafraîchir à chaque inſtant. Si les François venoient à bout d'emporter ces retranchements, ils ne pouvoient entrer dans la ville que ſur un pont étroit, où il ſembloit facile de les arrêter. Ce ſecond obſtacle ſurmonté, ils devoient trouver ſur la grande place de la ville, où ils arriveroient par peletons & en déſordre, trois cents lances Vénitiennes, & un corps nombreux d'infanterie rangés en bataille. Gaſton, détachant une partie de ſa gendarmerie ſous les ordres d'Yves d'Alegre pour aller couper le chemin de la retraite aux fuyards, engagea le reſte à mettre pied à terre, & à ſe mêler parmi les fantaſſins pour les ſoutenir, ou pour leur donner l'exemple. Il abandonna le pillage de la ville aux ſoldats, mais en ordonnant de tuer impitoyablement quiconque quitteroit ſon rang, tant qu'il reſteroit des ennemis à combattre. Henri Gonnet, & le baron de Molard, deux chefs d'aventuriers François firent la pointe de l'armée; Bayard, avec cent cin-

quante gendarmes à pied, ſe chargea de les ſoutenir : l'attaque des retranchements fut très-meurtriere : Bayard eut la cuiſſe percée de part en part d'une lance dont le fer reſta dans la plaie. Gaſton, qui le voit tomber à ſes côtés, crie aux ſoldats : *Amis, vengeons le bon chevalier* : il ſaute un des premiers dans le retranchement, & pourſuit les fuyards, l'épée dans les reins, juſques dans l'intérieur de la ville : là, il diviſe ſon armée en pluſieurs corps, qui traverſant des rues différentes, au milieu d'une grêle de tuiles, de pierres & d'arquebuſades, arrivent preſqu'en même-temps ſur la place publique, où le combat ſe renouvelle avec fureur. Les Vénitiens enfoncés de tous côtés, furent paſſés au fil de l'épée, ou ſe rendirent priſonniers de guerre. Du nombre de ces derniers furent le provéditeur André Gritti, Antoine Juſtiniani, podeſtat de Breſſe, Jean-Paul Manfroné, l'un des généraux Vénitiens, Louis Avogare & ſes deux fils : on fit le procès à ces derniers, ils furent déclarés coupables de haute trahiſon, & périrent par la main du bourreau. Ceux ANN. 1512.

ANN. 1512.

des ſoldats & des bourgeois qui s'étoient enfuis, ne furent pas plus heureux que ceux qui étoient reſtés; ils tomberent tous entre les mains des cavaliers que commandoit Alegre. La ville entiere fut abandonnée au pillage, à la réſerve des monaſteres; & pendant ſept jours que dura cette permiſſion, elle éprouva tout ce que l'on peut attendre d'un ſoldat furieux & avide.

Courtoiſie du chevalier Bayard.

Hiſt. du ch. Bayard.

Une ſeule maiſon fut préſervée de ces horreurs, celle où l'on tranſporta le chevalier Bayard, après la bataille. En entrant il vit tomber à ſes genoux une femme de condition, qui lui dit d'une voix étouffée par ſes ſanglots: Ah! ſeigneur, ſauvez-moi la vie; ſauvez l'honneur à mes filles. Raſſurez-vous, madame, lui dit le chevalier, votre vie, leur honneur, ſont en ſûreté, tant que je ſerai en vie. La tremblante mère alla les tirer d'une chambre haute, où elle les avoit cachées ſous un tas de paille: le pere s'étoit retiré dans une maiſon religieuſe, Bayard l'envoya chercher par un de ſes archers, tandis qu'un autre ſe tenoit à la porte, avec ordre de ne

laiſſer entrer perſonne. Cette famille ainſi réunie, ne s'occupa plus ANN. 151
que de ſon libérateur: on lui fournit le chirurgien le plus habile de la ville; la mere, les filles s'empreſſoient de le ſervir, de lui tenir compagnie, & tâchoient de l'amuſer par de petits concerts. Lorſque la plaie fut fermée, & qu'il eut fixé le jour de ſon départ, la mere, entrant dans ſa chambre, ſe mit à genoux, & lui dit: Monſeigneur, nous vous devons la vie, tous nos biens vous appartiennent par le droit de la guerre; mais après tant de preuves de généroſité que vous nous avez déja données, nous oſons eſpérer que vous daignerez vous contenter de ce foible tribut: en même-temps elle fit dépoſer ſur la table du chevalier un coffre d'acier, plein de ducats. Madame, lui dit le chevalier, combien y en a-t-il? monſeigneur, répondit-elle, en tremblant, il n'y en a que deux mille cinq cents; c'eſt tout ce que nous avons pu en raſſembler: mais ſi vous en exigez davantage, nous aurons recours à nos amis. Croyez, madame, reprit le chevalier, que je n'ai point oublié

ANN. 1512.

les bons traitements que j'ai reçus chez vous, & qu'ils ſont plus précieux à mes yeux que cent mille ducats: ainſi, reprenez votre argent, & comptez toujours ſur mon amitié. Il lui tendit la main pour la relever; mais elle proteſta qu'elle ne quitteroit point cette poſture, qu'il n'eût accepté ſon préſent. Eh bien, lui dit il, je le reçois; mais ne m'accorderez-vous pas, à votre tour, la ſatisfaction de faire mes adieux à vos aimables filles? Tandis qu'elle alloit les chercher, le chevalier partagea cet argent en trois lots. Meſdemoiſelles, leur dit-il, en les voyant entrer, les ſentiments que vous m'avez inſpirés ne s'effaceront jamais de mon cœur: je ne ſavois comment reconnoître les ſoins que vous avez pris de moi pendant ma maladie; car les gens de ma profeſſion ne ſont guère chargés de bijoux; mais voilà deux mille cinq cents ducats dont je puis diſpoſer; recevez en chacune mille, comme un préſent de noces, je l'exige, & je vous en prie: quant aux cinq cents qui reſtent, je les ai deſtinés aux couvents de religieuſes qui auront

le plus ſouffert, & j'exige encore que vous-mêmes en faſſiez la diſtribution. Fleur de chevalerie, s'écria la mere, puiſſe le Dieu qui ſouffrit la mort pour nous, te récompenſer dignement en ce monde & en l'autre! Les deux filles tomberent à ſes genoux, verſerent des larmes, & garderent le ſilence. Obligées d'emporter l'argent, elles vinrent préſenter au chevalier chacune un bracelet tiſſu de leurs cheveux: ce don, répondit-il, je le reçois bien volontiers; il ſe les fit attacher au bras, & promit qu'il ne les en ôteroit point, tant qu'ils dureroient. ANN. 1512.

Les Vénitiens, après ces deux pertes, n'avoient plus ni généraux ni ſoldats: pour montrer à l'empereur, avec qui ils avoient entamé une négociation, qu'ils étoient en état de ſe défendre, ils avoient fait un dernier effort, en mettant à la fois trois armées ſur pied; mais ils avoient été obligés d'affoiblir conſidérablement les garniſons des villes qui leur reſtoient fidelles: deux de ces armées étoient détruites; & ſi l'empereur, qui n'avoit point encore conclu ſon traité, prenoit le parti de les atta-

Conduite de Maximilien à l'égard de la France.

Lettres de Louis XII. Manuſc. de Fontanieu.

quer, ils alloient perdre le reſte de
ANN. 1512. leurs poſſeſſions, ou rappeller promptement leurs troupes qui ſervoient dans le Bolonès; ce qui auroit déconcerté tous les projets de la ſainte-union. Louis, en rendant compte à l'empereur de ſes derniers ſuccès, lui montra la facilité de terminer glorieuſement ſes démêlés avec la république: Maximilien parut ſe réchauffer; il renvoya un ambaſſadeur à la cour de France pour renouveller ſon traité; mais à des conditions ſi dures, que l'on vit clairement qu'on ne devoit plus compter ſur lui. Cette démarche ne ſervit donc qu'à accélérer ſon accommodement avec les Vénitiens. La poſition où ils ſe trouvoient, & l'impoſſibilité de conclure une paix finale avec l'empereur, qui ne ſe relâchoit ſur aucune de ſes prétentions, les déterminerent à lui payer une ſomme de quarante mille ducats pour obtenir une trève de huit mois, pendant laquelle on tâcheroit de parvenir à une paix finale. Ils eſpéroient que ce délai leur donneroit la facilité de refaire une nouvelle armée. Maximilien, de ſon côté,

comptoit qu'après s'être aidé des forces de la république pour chaſſer les François du duché de Milan, il ſe trouveroit plus que jamais à portée de faire valoir ſes droits. En recevant cette nouvelle, Louis apprit encore que Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit non-ſeulement adhéré à la ſainte-union, mais qu'il venoit d'aſſembler un parlement où la guerre contre la France avoit été réſolue; que Ferdinand le Catholique, malgré toutes les belles paroles dont il continuoit de l'entretenir, faiſoit des levées extraordinaires d'hommes & d'argent; qu'en un mot il devoit s'attendre à voir inceſſamment ſes ennemis pénétrer de toutes parts en France. Réſolu de les prévenir, tandis qu'il en étoit temps encore, il écrivit à Gaſton de Foix de chercher l'armée de l'union, de lui livrer bataille dès qu'il pourroit la joindre, & de marcher enſuite en avant juſqu'où la fortune le conduiroit, ne lui laiſſant plus rien ignorer de ce qu'il avoit deſſein de faire pour lui. Gaſton, avec ſa célérité ordinaire, reparut ſous les murs de Bologne, avant que les ennemis fuſſent en- ANN. 1512.

ANN. 1512.

core ſortis de la Romagne, où il les avoit forcés de ſe retirer quelques ſemaines auparavant. Comme il falloit entrer ſur les terres de l'Egliſe, Gaſton ſe fit autoriſer par le concile de Piſe à tenir en dépôt les terres & les places dont il alloit s'emparer, juſqu'à ce que le ſaint ſiége fût rempli par un pontife légitimement élu: & afin de ne laiſſer aucun doute ſur ſes intentions, il conduiſit avec lui le cardinal de Saint-Séverin, légat du concile, lequel, par ce moyen, ſe trouva oppoſé au cardinal de Médicis, légat dans l'armée de l'union: ainſi l'on voyoit à la tête de ces deux armées, deux miniſtres du Dieu de paix, la croix à la main, échauffer l'ardeur des guerriers, & hâter le moment du carnage.

Bataille de Ravenne: mort de Gaſton.

Guicchardin. P. Jove. P. Martir de Angl. Brantome. Ferron. Hiſt. du ch. Bayard.

Gaſton entra dans la Romagne, préſenta la bataille à l'armée de l'union, qui ſe tenoit campée ſous les murs d'Imola. Quoiqu'elle fût plus nombreuſe que celle qui venoit l'inſulter, elle ne ſortit point de ſes retranchements. Ferdinand le Catholique, qui craignoit qu'une défaite ne refroidît le zèle de ſes confédérés, & n'expoſât le royaume de

Naples, mandoit à ſon général d'éviter d'en venir aux mains, juſqu'à ce qu'une deſcente de la part des Anglois, & la diviſion qu'il préparoit lui-même du côté des pyrénées, euſſent forcé le roi de France de rappeller une partie de ſes troupes. Envain le pape, dont le génie fougueux ne s'accommodoit pas de ces lenteurs, inſultoit-il dans ſes lettres le général Eſpagnol, qu'il ne nommoit le plus ſouvent que *Madame Cardone*; envain le cardinal de Médicis lui reprochoit-il de chercher, en tirant la guerre en longueur, à prolonger la durée de ſon généralat aux dépens des alliés qu'il épuiſoit en pure perte : *Monſieur le légat*, lui répondit l'Eſpagnol, *priez Dieu pour le ſalut de l'armée, & laiſſez aux généraux le ſoin de la conduire.* Gaſton, n'oſant entreprendre d'attaquer les ennemis dans leurs lignes, réſolut d'aſſiéger Ravenne, perſuadé qu'ils ne conſentiroient jamais à ſe déshonorer aux yeux de toute l'Europe, en la laiſſant prendre ſous leurs yeux, & qu'ainſi il les attireroit infailliblement en raſe campagne. Avec quelque adreſſe qu'il

ANN. 1512.

ANN. 1512.

leur dérobât ſon projet, ils le devinerent : n'ayant aucun moyen de l'empêcher, ſans riſquer une bataille, parce que l'armée Françoiſe ſe trouvoit entre cette ville & leur camp, ils ſe propoſerent d'y jetter un renfort. L'entrepriſe étoit difficile : Marc-Antoine Colonne conſentit de s'en charger ; mais il exigea que Raimond de Cardonne, le légat, Proſper Colonne, & Pierre Navare, lui juraſſent, chacun en particulier, que s'il étoit aſſiégé par les François, l'armée entiere viendroit à ſon ſecours. Après avoir reçu ce ſerment, il partit avec ſa compagnie de ſoixante hommes d'armes, cent chevaux légers, & ſix cents hommes d'infanterie Eſpagnole, & marchant par des ſentiers détournés, il prévint de quelques heures l'arrivée des François. Gaſton, après s'être rendu maître du château de Ruſſi, vint camper, avec toute ſon armée, dans une eſpece d'île, formée par le Ronco & le Montoné, qui, deſcendant des montagnes de l'Appennin, s'éloignent d'abord pour arroſer, chacun de leur côté, les plaines de la Romagne :

ſe raprochent enſuite ſous les murs de Ravenne, ſe joignent à un demi mille au-deſſous, & vont enſemble ſe perdre dans le golfe adriatique. Gaſton fit auſſitôt dreſſer deux batteries, l'une contre la tour Roncona, & l'autre au-delà du Montoné, ſur lequel il jetta un pont, pour donner paſſage à une partie de ſon armée. Il preſſa les canonniers avec beaucoup de vivacité, voulant livrer un aſſaut à la place avant l'arrivée des ennemis, qui étoient déja en marche: ayant fait une breche de douze toiſes d'étendue à la tour de Roncona, il fit avancer, dès le même jour, l'élite de ſes troupes, quoique cette breche eût encore plus de ſix pieds d'élévation, & qu'il fallût des échelles pour y monter. L'aſſaut dura trois heures, au bout deſquelles il fallut ſonger à la retraite. Les François y perdirent trois ou quatre cents hommes, entr'autres d'Eſpi & Châtillon. ANN. 1512.

Les aſſiégés, de leur côté, avoient perdu beaucoup de monde, & reſterent tellement découragés, que le lendemain matin, dès la pointe du jour, ils envoyerent des députés

ANN. 1512.

dans le camp des François pour capituler. Avant que les articles fuſſent dreſſés, on apperçut de l'autre côté du Ronco l'armée de l'union, qui paroiſſoit s'avancer au ſecours de la place : cependant, au-lieu de tenter le paſſage de cette rivière, elle s'en éloigna inſenſiblement pour aller camper à quelque diſtance ſur un terrein élevé, où elle forma, à la hâte, des retranchements. Gaſton auroit donc pu, en laiſſant une partie de ſon armée à la garde du fleuve, continuer de foudroyer la place, & s'en rendre maître à la vue de l'ennemi. Un avis important qu'il reçut dans ce moment l'en empêcha. Maximilien, non content d'abandonner l'alliance des Francois, qui ne s'étoient mis dans l'embarras que pour ſoutenir ſes intérêts, voulut ſignaler ſon changement par une inſigne trahiſon. Depuis que les ſuiſſes s'étoient brouillés avec la France, Louis s'étoit propoſé de les remplacer dans ſes armées par des lanſquenets Allemands : il avoit eu deſſein de les lever dans les Etats du duc de Virtemberg ; mais Maximilien s'étoit offenſé de cette préfé-

rence, offrant de fournir au même prix tous ceux qu'on lui demanderoit : il avoit eu l'attention de les tirer de ſes pays héréditaires, ſans que le roi, qui le regardoit alors comme ſon plus ferme allié, en conçût de l'inquiétude. Il y en avoit alors juſqu'à cinq mille dans l'armée de Gaſton, ſous la conduite de deux principaux officiers, Philippe de Friberg, & Jacques d'Empſer. Maximilien leur envoya ordre de revenir ſur-le-champ dans leur patrie, avec une défenſe, ſous peine de la vie, de ſe battre contre les troupes du roi d'Eſpagne. Heureuſement pour la France, ces ordres furent adreſſés à Jacques d'Empſer, que nos hiſtoriens nomment le bon capitaine Jacob. Indigné qu'on lui commandât une lâcheté, Empſer alla trouver le chevalier Bayard ſon ami, & le pria de le conduire à la tente du général. En lui montrant l'ordre de l'empereur, il lui fit ſentir la néceſſité, ou de ſe paſſer du ſervice des lanſquenets auxquels l'empereur ne manqueroit pas de faire paſſer de nouveaux ordres, ou de livrer promptement bataille. Gaſton, après avoir ANN. 1512.

ANN. 1512.

témoigné toute ſa reconnoiſſance à ce généreux ami, aſſembla le conſeil de guerre : ne jugeant pas à propos de révéler le ſecret qu'il venoit d'apprendre, il expoſa les ordres qu'il avoit reçus du roi ; il parla du danger où l'armée étoit de ſe trouver affamée, & fit conſentir tous les capitaines à former l'attaque du camp ennemi, dès le lendemain, jour de pâques, qui arrivoit cette année, le 11 d'Avril. On donna le reſte de la journée aux ſoldats pour ſe repoſer. Gaſton, cependant, faiſoit reconnoître la diſpoſition de l'armée ennemie : lui-même s'avança avec trente officiers choiſis le long du Ronco, d'où l'on découvroit une partie du camp. Yves d'Alegre lui ayant fait remarquer l'avantage qu'on pouvoit tirer d'une petite éminence, qui étoit en-deça du fleuve, en y plaçant quelques pieces d'artillerie, reçut ordre de les y faire conduire à l'entrée de la nuit. Le lendemain matin, Gaſton, laiſſant mille hommes d'infanterie, & quatre cents lances, ſous la conduite d'Alegre, ſoit pour s'oppoſer aux ſorties

ties de la garniſon de Ravenne, ſoit pour accourir au ſecours des combattants, s'il étoit mandé; fit paſſer le Ronco au reſte de ſon armée, ſans que les ennemis s'ébranlaſſent. Le terrein élevé, ou l'eſpece de colline ſur laquelle ils étoient campés, formoit un demi-quart de cercle : Pierre Navarre, qui faiſoit la fonction de maréchal de camp, y avoit rangé l'armée en bataille, ſe réſervant une des pointes, où il avoit placé un corps de huit mille fantaſſins Eſpagnols, qu'il avoit lui-même formés & diſciplinés. Ce corps, ſur lequel il comptoit beaucoup plus que ſur tout le reſte de l'armée, & qui, en effet, pouvoit être regardé comme le plus formidable de l'Europe, étoit couvert par un grand nombre de chariots, liés enſemble par de fortes chaînes, armés de longs pieux de fer, & chargés de canons, de coulevrines, & d'autres pieces d'artillerie plus légeres, qu'on nommoit hacquebutes à croc. Gaſton oppoſa à ce corps redoutable, les lanſquenets d'Empſer & de Friberg, les aventuriers Gaſcons, Picards & Normands, conduits par ANN. 1512.

ANN. 1512.

Molard, la Crotte, Mongeron, Grammont, Bonnet, Bardaſſan, Richebourg, Maulevrier, & Moncaure, qu'il couvrit de même de la plus grande partie de l'artillerie, ſous la direction de Créqui, ſeigneur de Pontremi, qui venoit de ſuccéder dans cette charge importante au baron d'Eſpi. A l'autre extrémité du quart de cercle, & attenant la rive du Ronco, étoit Fabrice Colonne, avec la principale diviſion, & le nerf de la gendarmerie Eſpagnole & Napolitaine, ſoutenue de ſix mille hommes d'infanterie Italienne : Gaſton lui oppoſa le duc de Ferrare, avec un nombre à-peu-près égal de gendarmes François, & de fantaſſins Italiens, commandés par Frédéric de Gonzague, comte de Bozzolo. Le viceroi dom Raimond de Cardonne, occupoit le centre avec ſix cents hommes d'armes, & un grand nombre de chevaux légers : ce fut auſſi le poſte que choiſit Gaſton de Foix, laiſſant le commandement de cette diviſion au brave la Paliſſe, & ne ſe réſervant que trente amis ou camarades, avec leſquels il vouloit ſe porter par-tout où ſa préſence ſeroit

néceſſaire. L'armée Françoiſe, après cette diſpoſition, n'étoit point rangée ſur une ligne droite, mais en forme de croiſſant, pour envelopper les retranchements ennemis. Gaſton, avec un viſage riant, une contenance noble & aſſurée, couroit de rang en rang, appellant par leur nom les capitaines, & juſqu'aux ſimples ſoldats, leur recommandant le ſalut de la patrie, leur honneur, & ajoutant *qu'il alloit voir ce qu'ils feroient ce jour-là pour l'amour de ſa mie.* ANN. 1512.

Dès que les François ſe furent approchés des retranchements ennemis, l'artillerie commença à tirer de part & d'autre. L'aile droite des François, où étoit toute l'élite de l'infanterie, eut beaucoup à ſouffrir ſans pouvoir endommager l'ennemi, parce que Navarre avoit fait mettre ventre à terre à toute ſa troupe : le bon capitaine Jacob & Friberg, ces deux chefs de lanſquenets, le baron de Molard, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie Françoiſe, furent atteints & mis en pieces par les premieres volées de canon : un tiers de cette diviſion périt avant que d'avoir pu joindre l'enne-

ANN. 1512.

mi. Cette perte étoit compenſée à l'autre aile ; la battetie qu'Yves d'Allegre avoit établie au-delà du Ronco, débordant ſur le flanc de la gendarmerie Eſpagnole, enlevoit des files entieres : on voyoit tomber des hommes, des chevaux, voler en l'air des têtes, des bras : l'horreur de ce ſpectacle étoit redoublée par les cris affreux & les imprécations des ſoldats, qui demandoient qu'on les menât à l'ennemi. Fabrice Colonne envoyoit couriers ſur couriers au viceroi pour lui déclarer qu'il ne pouvoit plus tenir dans ce poſte, & lui demander la permiſſion de marcher en avant. Cardonne, livré aux conſeils de Navarre, rejettoit conſtamment cette demande : Faudra-t-il donc, s'écria Fabrice, que tant de braves gens périſſent, ſans tirer l'épée, par la malice & l'opiniâtreté d'un Maranne ? l'honneur de l'Eſpagne & de l'Italie ſera-t-il ſacrifié à un Navarre ? A ces mots, il ſort des retranchements, entraînant avec lui la gendarmerie Eſpagnole & Napolitaine : mais au-lieu de tomber ſur la diviſion du duc de Ferrare, qui lui étoit oppoſée, il marcha de côté

pour éviter l'effet du canon, & vint fondre ſur un petit détachement du corps de bataille, où ſe trouvoit Gaſton lui-même & le chevalier Bayard : malgré la vigueur avec laquelle ils reçurent ce premier choc, Fabrice ſe fit jour, & pénétra juſqu'au corps de bataille que commandoit la Paliſſe : déja même il preſſoit fort ce général, & commençoit à gagner du terrein, lorſque d'Alegre, avec le corps de réſerve, & deux cents gentilshommes, qu'il prit de la diviſion du duc de Ferrare, attaqua l'ennemi de côté, tandis que la Paliſſe réſiſtoit en face : Fabrice ſe voyant près d'être enveloppé, voulut rentrer dans ſes retranchements ; les François l'y ſuivirent, & après avoir détruit ſa troupe, ils le firent priſonnier. Alegre, auquel étoit dû ce premier avantage, tomba, l'épée à la main, ſur un corps d'infanterie Italienne, qui gardoit ſes rangs & n'avoit point encore combattu : à la premiere décharge de cette infanterie, il eut la douleur de voir tomber mort à ſes côtés le jeune Viverots ſon fils : livré au plus violent déſeſpoir, il s'enfonce dans les ANN. 1512.

ANN. 1512.

rangs ennemis, jonche la terre de morts, & tombe enfin lui-même percé de mille coups. Cardonne voyant les François pénétrer de toutes parts dans ſon camp, s'enfuit à bride abattue, ſuivi de Carvajal, d'Antoine de Leve, qui parvint dans la ſuite à une ſi haute réputation, & de tout ce qui reſtoit encore de gendarmerie Eſpagnole & Italienne : Gaſton détacha promptement le chevalier Bayard, & le brave Louis d'Ars, pour leur donner la chaſſe, & faire des priſonniers. L'infanterie Eſpagnole n'étoit point encore entamée : le canon des François avoit briſé les chariots qui lui ſervoient de rempart ; mais lorſque les lanſquenets & les Gaſcons voulurent franchir le foſſé, ils le trouverent bordé de pluſieurs rangs de piquiers Eſpagnols, qui préſentoient un front menaçant & impénétrable : le capitaine Fabian, l'un des hommes les plus forts & les plus grands que l'on connût en Europe, ſaiſiſſant ſa pique des deux mains, en décharge en travers un grand coup ſur la file des piques Eſpagnoles, & tombant de tout le poids de ſon corps ſur

ces piques baiſſées, il ouvrit une breche à ſes camarades, qui s'élancerent dans les retranchements, & ſe battirent corps à corps. Le ſoldat Eſpagnol, plus foible, mais plus agile, couvert d'une targe & un long poignard à la main, ſe gliſſoit entre les jambes & ſous le ventre des lanſquenets, & en faiſoit un horrible carnage : ces deux troupes, acharnées l'une ſur l'autre, ſe ſeroient entiérement détruites, ſi Gaſton, déja maître de la plus grande partie du camp, n'eût fait marcher de ce côté quelques compagnies d'hommes d'armes & d'archers, qui, pénétrants par différents endroits dans le parc de l'infanterie, firent voler des têtes, ou foulerent aux pieds des chevaux tout ce qui leur réſiſta. Pierre de Navarre fut fait priſonnier : les bandes qu'il conduiſoit, réduites à un petit nombre, & pouſſées hors de leur fort, ne perdirent point courage ; elles s'attrouperent au nombre d'environ deux mille hommes, & marcherent au pas, en ordre de bataille, & enſeignes déployées, le long d'une chauſſée étroite qui bordoit le Ronco, culbutant tout ce qui s'oppoſoit à leur paſ- ANN. 1512.

ſage. Un des fuyards vint le dire
ANN. 1512. à Gaſton, qui ſe tenoit au milieu du champ de bataille, avec vingt des compagnons qu'il s'étoit choiſis avant la mêlée : ce jeune guerrier, craignant qu'une ſi belle retraite ne flétrît ſes lauriers, emporté par ſon ardeur martiale, ne conſidérant dans ce moment ni la force de l'ennemi qu'il alloit provoquer, ni la foibleſſe de ſa troupe, courut, à bride abattue, ſe poſter ſur la chauſſée, en face de cette redoutable colonne : du premier choc, il fut enlevé de deſſus ſon cheval, & jetté mort dans le foſſé : Lautrec, qui l'accompagnoit, percé tout à la fois de vingt coups de lances, dont aucun cependant ne ſe trouva mortel, tomba ſans connoiſſance à ſes côtés : les dix-huit autres, ou furent renverſés, ou prirent la fuite.

Les différents corps de l'armée Françoiſe ſe raſſembloient ſur le champ de bataille, chargés de butin, & amenant avec eux leurs priſonniers. De cette multitude de chefs que l'on comptoit auparavant dans l'armée de la ſainte-union, trois ou quatre ſeulement avoient

échappé, peu étoient morts ; tous les autres étoient priſonniers : parmi ces derniers on remarquoit ſurtout le célebre Pierre Navarre, Fabrice Colonne, le cardinal de Médicis, qui fut pape ſous le nom de Léon X, le jeune marquis de Peſcaire, déja capitaine général de la cavalerie légere, quoiqu'il ne fût encore âgé que de vingt ans ; dom Jean de Cardonne, les marquis de Bitonte, de Licité, della Paludé ; le duc de Traiette, les comtes de Conche, & del Popolo. Tout le canon ennemi, tous les bagages étoient au pouvoir du vainqueur : de plus de quinze mille hommes étendus ſur le champ de bataille, les deux tiers étoient Italiens ou Eſpagnols. La ſatisfaction que goûtoit chaque guerrier en particulier, étoit encore augmentée par l'idée qu'on ſe faiſoit de la joie que devoit reſſentir Gaſton d'une victoire ſi éclatante : on le cherchoit des yeux ; on étoit étonné qu'il ſe dérobât dans ces moments à l'empreſſement de ſes ſoldats ; on le demandoit à grands cris, lorſque la nouvelle ſe répandit de rang en rang qu'il étoit mort. ANN. 1512.

ANN. 1512. Au bruit des inſtruments militaires, aux chants de joie & d'alégreſſe, ſuccéda tout-à-coup un long & morne ſilence, interrompu par des gémiſſements & tous les accents de la douleur. Les ſoldats coururent en foule vers le lieu où on leur dit qu'il étoit tombé : ils le trouverent ſans vie, percé de quatorze coups de lances : Lautrec à ſes côtés, criblé de bleſſures, reſpiroit encore ; on le tranſporta dans la ville de Ferrare, où il fut rappellé à la vie par les ſoins du duc & de la ducheſſe. La foule des guerriers entouroit toujours le corps de Gaſton : après l'avoir long-temps pleuré, ils aſpirerent à le venger, & demanderent inſtamment qu'on les menât à Ravenne : la Paliſſe, profitant de l'ardeur des ſoldats, fit toutes les diſpoſitions pour livrer un nouvel aſſaut à cette place. Les bourgeois, qui n'avoient plus aucune eſpérance de ſecours, offrirent de ſe ſoumettre : pendant que l'on régloit les articles de la capitulation, le capitaine Jacquin, & quelques autres chefs d'aventuriers, s'étant approchés de la breche, que Pompée Co-

lonne n'avoit point eu le temps de réparer, s'élancerent dans la place, ANN. 1512. ſuivis des lanſquenets & de tout le reſte de l'infanterie. Tranſportés de rage, ils maſſacrerent, de ſang froid, une partie des habitants, violerent les femmes, & ils auroient fini par tout réduire en cendres, ſi la Paliſſe ne fût arrivé à propos, avec la gendarmerie, pour arrêter le déſordre : irrité des excès auxquels s'étoit livrée cette troupe de forcenés, il fit pendre le capitaine Jacquin, plus brigand que ſoldat. Marc-Antoine Colonne, qui s'étoit renfermé avec ſa garniſon dans la principale forteresſe, eut la permiſſion d'en ſortir quatre jours après ; mais à condition que ni lui, ni ſa troupe, ne pourroient, de trois mois, porter les armes contre les François. Les villes d'Imola, de Forli, de Ceſene, de Rimini, prévinrent, par leur ſoumiſſion, l'arrivée des François : elles prêterent ſerment de fidélité entre les mains du légat, au nom du concile de Piſe. L'armée pouvoit, ſans trouver d'obſtacle, s'avancer juſqu'à Rome, où le pape n'auroit oſé l'attendre : mais la Paliſſe,

ANN. 1512.

à qui Louis n'avoit point communiqué ſes projets, & à qui Trivulſe, reſté à la garde du Milanès, recommandoit fortement de ne point s'éloigner, la retint dans l'inaction, juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres.

Troubles de Jules : négociations frauduleuſes avec la France.

Lettres de Louis XII.

Guicchardin.

La nouvelle de tant de malheurs conſécutifs jetta l'épouvante dans la ville de Rome : on s'attendoit à toute heure à voir paroître les François au pied des murailles, & ce qui redoubloit la terreur, à voir rangés ſous leurs enſeignes les ſeuls défenſeurs ſur qui Rome pût compter. Le duc d'Urbin, indigné d'avoir été ſuſpendu des fonctions de ſa charge de gonfalonnier ; Robert des Urſins, Pompée Colonne, Anthime Savelli, Pierre Margano, & Renzo Mancini, s'étoient mis ſecrétement à la ſolde du roi de France ; ils avoient levé des troupes, & promettoient de ſervir de guides aux François, dès qu'ils paroîtroient ſur la frontiere. Le ſacré college, tous les prélats de la cour Romaine, vinrent ſe jetter aux pieds du pape, & le conjurerent de mettre Rome, le ſaint ſiege & ſa propre perſonne à

couvert de tant de périls, en acceptant enfin les conditions de paix que le roi n'avoit point ceſſé de lui offrir. ANN. 1512.

Jules, quelque intrépidité qu'il eût montrée juſqu'alors, ſe trouva fort embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre : il n'étoit point en ſûreté dans ſon palais, & la honte d'être traîné comme priſonnier de guerre devant le concile de Piſe, de ſoutenir les interrogations & les regards inſultants de Carvajal & de Saint-Séverin, qu'il avoit dégradés, & qui alloient peut-être devenir ſes juges, lui paroiſſoit un ſupplice plus affreux mille fois que la mort : il méditoit de s'enfuir ſecrétement à Oſtie, & de monter, s'il étoit pourſuivi, ſur les galères qu'il y tenoit toutes prêtes, mais il ne ſavoit encore de quel côté il tourneroit ſes pas. Naples, après la priſe de Rome, n'étoit plus un aſyle aſſuré ; les François y comptoient déja un grand nombre de partiſans. Iroit-il à Veniſe ? mais quel ſecours pouvoit-il ſe promettre d'une république épuiſée par une guerre malheureuſe, dont il avoit été le premier auteur ? y auroit-on oublié ſes hauteurs, ſes

duretés, ſes violences ? le ſénat ;
ANN. 1512. preſſé par un ennemi auquel il ne pouvoit réſiſter, ne le livreroit-il point, comme il avoit précédemment livré le cardinal Aſcagne ? Prendroit-il donc le parti de faire voile en Eſpagne ? ce parti paroiſſoit le plus ſûr au premier coup-d'œil ; mais combien de dangers à courir avant que d'y arriver ? comment éviteroit-il, en cinglant le long des côtes de Gênes, la rencontre du commandeur Préjean, des corſaires de Marſeille qui infeſtoient ces parages ? d'ailleurs, à quel accueil devoit-il s'attendre de la part d'un prince ſombre, avide, ruſé, incapable d'un ſentiment généreux, & accoutumé à n'eſtimer, à ne rechercher que ceux dont il croyoit avoir beſoin ? à quel prix voudroit-il lui vendre ſa protection ? & lorſqu'il le tiendroit en ſa puiſſance, à quelles conditions lui permettroit-il de retourner en Italie ? Dans cet embarras, il ſe rendit, ou feignit de ſe rendre aux inſtances du ſacré collége. Il manda Robert de Guibé, cardinal de Nantes, qu'Anne de Bretagne, en qualité de ſouveraine,

tenoit à Rome en ſon nom. Après avoir exalté la piété de cette reine, qu'aucun motif humain, qu'aucune conſidération n'avoient pu détacher d'une entiere ſoumiſſion au vicaire de Jeſus-Chriſt, il marqua un vif regret de n'avoir point encore témoigné à cette grande princeſſe tout le cas qu'il faiſoit de ſa médiation : il parla du roi en termes reſpectueux, n'attribuant qu'à de faux rapports, à de perfides conſeillers, la méſintelligence qui étoit ſurvenue entre eux : plaignant le malheur des princes qui n'avoient point, comme les particuliers, la liberté de s'expliquer directement. Ayant enſuite expoſé aux cardinaux aſſemblés les dernieres conditions que le roi lui avoit offertes par l'évêque de Murrai, il témoigna qu'il étoit diſpoſé à s'en contenter, & les pria de rédiger eux-mêmes les articles de ſa réconciliation avec la France : ils s'en acquittèrent ſur-le-champ ; le pape & les cardinaux les ſignerent : on les fit parvenir au roi par l'évêque de Tivoli, vice-légat d'Avignon ; mais ſans donner à cet agent ni pouvoirs pour conclure, ni même une ANN. 1512.

ſimple lettre de créance. C'étoit un
ANN. 1512. artifice de Jules pour faire traîner la négociation, & reſter toujours le maître de la rompre, lorſqu'il le pourroit ſans danger : car ayant altéré & changé malicieuſement la plupart des propoſitions que le roi lui avoit fait porter par l'évêque de Murrai, il n'ignoroit pas que les articles qu'il envoyoit au nom du ſacré collége ne pouvoient manquer d'être rejettés ; qu'ils exigeroient au moins de longues diſcuſſions ; ce qui lui donneroit tout le temps néceſſaire pour ſe concerter avec le roi d'Eſpagne, & les autres confédérés.

Etonnement de Ferdinand. *P. Martir. de Angl. Paul Jove in Conſ.*

Ferdinand le Catholique n'avoit été guère moins alarmé que Jules en recevant la premiere nouvelle de la défaite de Ravenne : jugeant qu'après la deſtruction totale de ſon armée, le royaume de Naples étoit perdu pour lui, ſi les François y pénétroient, il n'apperçut point d'autre moyen de le conſerver, que d'y renvoyer promptement le grand capitaine. Ainſi quelque danger qu'il y eût à confier le commandement d'une armée à un homme qu'il avoit ſi cruellement trompé, il

le tira de ſa retraite, & l'exhorta à paſſer promptement en Italie. Gonſalve, croyant toucher au moment de la vengeance, vendit, ou engagea une partie de ſes biens pour lever des ſoldats & équiper des vaiſſeaux : ſes préparatifs étoient déja fort avancés, lorſque Ferdinand apprit que Raimond de Cardonne, dont on n'avoit point entendu parler pendant pluſieurs ſemaines, n'étoit point mort ; qu'il avoit déja raſſemblé les débris de l'armée, & qu'il n'y avoit plus aucune apparence que les François, affoiblis par leur victoire, s'éloignaſſent du Milanès. Tranquille du côté de l'Italie, il renvoya une ſeconde fois Gonſalve dans ſes terres, ſans lui tenir aucun compte de ſes avances, inſultant même à ſa crédulité & à ſa profuſion. ANN. 1512.

Jules, de ſon côté, ne tarda pas à ſe raſſurer : la premiere conſolation qu'il reçut, lui vint du camp des François : le cardinal de Médicis ayant obtenu du cardinal Saint-Séverin la liberté d'informer ſes parents de ſa captivité, & de ſolliciter des ſecours qui lui étoient abſolument néceſſaires, chargea de

cette commiſſion Jules de Médicis,
ANN. 1512. chevalier de Rhodes, & ſon plus proche parent. Ce meſſager, qui avoit eu la facilité de ſe promener dans le camp, apprit au pape la triſte ſituation où ſe trouvoit l'armée Françoiſe; la déſolation générale qu'avoit produite la mort de Gaſton; l'embarras & l'inquiétude que cauſoit l'armement des Suiſſes, dont on avoit reçu des avis certains. Dès ce moment il ne fut plus queſtion de paix avec la France: Jules ne ſongea qu'à regagner ceux des barons Romains qui s'étoient mis à la ſolde des François, & qui, commençant à déſeſpérer de les voir paroître, ſaiſirent avidement les premieres ouvertures de réconciliation qui leur furent faites de la part du ſouverrin pontife. Le duc d'Urbin, neveu de ſa ſainteté, ſigna le premier, & fut rétabli dans les fonctions de gonfalonnier: Pompée Colonne, Robert des Urſins, ſuivirent cet exemple, conduiſant au ſecours du pape des troupes qu'ils avoient levées avec l'argent du roi de France: le ſeul Pierre Margano eut la bonne foi, en chan-

geant de parti, de renvoyer toutes les ſommes qu'il avoit reçues.

ANN. 1512.

Affliction de Louis : nouvelles trahiſons de Maximilien. *Lettres de Louis XII. Guicciardin Ferron. Belcar. Manuſc. de Fontanieu.*

Louis, en recevant la nouvelle d'une bataille qui le faiſoit triompher ſi glorieuſement de ſes ennemis, verſa un torrent de larmes : la perte de tant de braves officiers, qui avoient dignement ſervi la patrie, celle de Gaſton de Foix, l'objet de ſon amour, de ſes eſpérances, ſon nourriſſon, ſon fils, remplirent ſon ame d'amertume & de douleur : il répondit à ceux qui lui faiſoient compliment ſur ſa victoire : *Souhaitons-en de pareilles à nos ennemis.* Des nouvelles plus accablantes les unes que les autres ſe ſuccédèrent ſans interruption. Un héraut d'Angleterre vint lui déclarer, au milieu de ſa cour, que la paix étoit rompue entre les deux couronnes. Jean-Jacques Trivulſe, reſté à la garde du Milanès, annonçoit l'arrivée prochaine des Suiſſes, & montroit l'impoſſibilité où il ſeroit de leur réſiſter ſans de nouveaux ſecours : ces meſſages déterminerent Louis à prêter une ſérieuſe attention aux propoſitions de l'évêque de Tivoli. Quoique ces conditions fuſſent

ANN. 1512.

eſſentiellement différentes de celles qu'il avoit fait porter au pape, tant par l'évêque de Murrai que par le cardinal de Final, & que la victoire qu'il venoit de remporter ne dût pas contribuer à lui faire rabattre de ſes prétentions ; cependant, comme après tout, les demandes qu'on lui faiſoit ne portoient atteinte ni aux droits de ſa couronne ni à ſon honneur, vraiſemblablement il s'en ſeroit contenté, ſi la malice de ſes ennemis ne l'en eût encore détourné. Maximilien continuoit de le tromper : bien qu'il eût ſigné une trève particuliere avec les Vénitiens, il n'avoit point accédé publiquement au traité de la ſainte-union. Depuis que les armes Françoiſes prenoient de l'aſcendant en Italie, il ſembloit avoir la plus grande envie de renouer les anciens traités, & tenoit, à ce deſſein, un ambaſſadeur à la cour de France. Louis crut devoir lui communiquer les offres du pape & du ſacré collége : André de Burgo, c'eſt le nom de cet ambaſſadeur, faiſant obſerver au roi qu'il n'étoit point fait mention dans ce prétendu traité de la querelle de l'empereur

avec les Vénitiens, quoique le pape n'ignorât pas qu'elle ſubſiſtoit toujours, eut le talent de lui perſuader que c'étoit un piége que lui tendoient ſes ennemis, afin de forcer enfin l'empereur, qu'ils n'avoient pu ſéduire, à ſe livrer à eux, en voyant qu'il n'avoit plus rien à ſe promettre de la France. Il lui parla enſuite du deſir qu'avoit ſon maître de faire un dernier effort, de la facilité qu'ils auroient en ſe réuniſſant & en prenant mieux leurs meſures à terminer glorieuſement leur premiere entrepriſe, & le conjura de ne ſigner aucun accord que l'empereur n'y fût compris. Louis s'y détermina d'autant plus aiſément, qu'il falloit néceſſairement traiter directement avec le pape, puiſque l'évêque de Tivoli n'avoit ni lettres de créance, ni pouvoirs. L'embarras où il ſe trouva étoit extrême : il n'ignoroit pas que la crainte ſeule avoit forcé le pape à lui faire des propoſitions : ſi donc il ſe réſolvoit à évacuer la Romagne pour ne plus ſonger qu'à la défenſe du Milanès, il rendoit la paix beaucoup plus difficile : s'il ordonnoit à ſon général ANN. 1512.

de reſter dans la Romagne, ou même de s'avancer vers Rome, il expoſoit le duché de Milan, menacé par les Suiſſes : il prit un parti mitoyen ; ce fut de partager ſon armée, & de ſe tenir de tous côtés ſur la défenſive. La Paliſſe laiſſant au cardinal Saint-Séverin trois cents lances & ſix mille hommes d'infanterie pour garder au nom du concile de Piſe les places de l'Egliſe dont on s'étoit emparé, reprit, avec le reſte de l'armée, la route de Milan : les ſoldats, à qui l'on n'avoit pu encore arracher le corps de Gaſton leur général, lui décernerent une pompe funebre qui reſſembloit à un triomphe : le char qui le portoit précédoit l'armée : il étoit orné ſur le devant des enſeignes de France & de Foix ; ſur les côtés & le derriere, des drapeaux ennemis, renverſés & traînant dans la pouſſiere : le cardinal de Médicis, Pierre Navarre, le marquis de Peſcaire, & les autres généraux priſonniers ſuivoient à pied le char du vainqueur. Fabrice Colonne fut préſervé de cette humiliation : le duc de Ferrare, dont il étoit priſonnier, ſemblant

ANN. 1512.

prévoir le beſoin qu'il auroit d'un perſonnage ſi accrédité dans Rome, le mit furtivement en liberté. Dans cet équipage, & au milieu des chants funebres de toute l'armée, le corps de Gaſton entra dans la ville de Milan, fut dépoſé dans la cathédrale, à côté du maître-autel, où on lui érigea un trophée des armes des vaincus. ANN. 1512.

Louis cependant négocioit à Rome, exigeant pour condition préliminaire que le pape forçât les Vénitiens à donner une pleine ſatisfaction à l'empereur, ou qu'il ſe déclarât publiquement leur ennemi. Il ne tarda pas à connoître à quel point il étoit abuſé : Maximilien, s'étant enfin concerté avec les Suiſſes, rappella bruſquement ſon ambaſſadeur de la cour de France. Surpris que les ordres qu'il avoit envoyés au capitaine Jacob fuſſent reſtés ſans exécution, il en envoya de nouveaux au neveu de ce fidele & brave officier, lequel n'oſant plus différer d'obéir, prit congé des généraux François, & ramena ſes lanſquenets en Allemagne. C'étoit une perte irréparable dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit : l'infanterie Fran-

Les François ſont chaſſés d'Italie.

Lettres de Louis XII. P. Martir de Angl. Bembe. Guicchardin.

çoiſe avoit été preſqu'entiérement
ANN. 1512. détruite à la bataille de Ravenne; Molard, la Crotte, Bonnet, Grammont, Mongeron, Richebourg, étoient morts : les aventuriers qu'ils avoient levés & diſciplinés, enrichis du pillage de Breſſe & de Ravenne, & ne ſongeant qu'à mettre à couvert leur butin, repaſſoient journellement en France, ſans que perſonne eût l'autorité de les arrêter : les bandes Italiennes, compoſées de Valleſans & de Griſons, ayant beſoin de repos, après les marches forcées, & toutes les fatigues qu'elles avoient eſſuyées pendant l'hiver, s'étoient retirées, avec la permiſſion de Jacques de Silli, principal tréſorier de l'armée : il ne reſtoit donc plus d'infanterie ſur pied : Louis en levoit en Picardie, en Normandie, & en Gaſcogne ; mais ſe trouvant à la veille d'être attaqué dans ſes propres Etats par les forces réunies de l'Angleterre & de l'Eſpagne, il n'avoit garde d'envoyer ces nouvelles recrues en Italie : au contraire, il rappella de cette contrée les deux cents gentilshommes de ſa maiſon, & quelques compagnies

gnies d'ordonnance pour couvrir les frontieres de la Gaſcogne. Malgré l'affoibliſſement où toutes ces diſpoſitions laiſſoient l'armée d'Italie, la Paliſſe ne déſeſpéroit point encore de ſauver le Milanès : les Suiſſes, qui venoient l'attaquer, n'avoient ni cavalerie ni canon : les quatre ou cinq irruptions qu'ils avoient tentées précédemment, avoient tourné à leur confuſion : celle qu'ils méditoient ne devoit pas, ſuivant les apparences, avoir un meilleur ſuccès : comme elle étoit annoncée depuis aſſez long-temps, Trivulſe avoit fortifié les poſtes par où ils pouvoient déboucher, & pris toutes les meſures néceſſaires pour les contenir dans leurs montagnes. L'infidélité des Griſons, une nouvelle trahiſon de la part de Maximilien, déconcerterent ce plan de défenſe. Les Griſons, quoiqu'à la ſolde du roi, & obligés par leur traité de ne point donner paſſage ſur leurs terres aux troupes qui viendroient attaquer le duché de Milan, préférant, dans cette occaſion, l'amitié des Suiſſes, leurs anciens confédérés, aux intérêts du roi de France, les reçurent ANN. 1512.

à Coire, & s'aſſocierent à leur en-
ANN. 1512. trepriſe. Maximilien, de ſon côté, leur ouvrit la route du Trentin, & leur donna la facilité de ſe joindre aux Vénitiens, qui fournirent à cette armée, déja compoſée de vingt mille fantaſſins, huit cents lances, autant de chevaux légers, un train d'artillerie, des pontons pour traverſer les rivieres, des vivres, & toutes ſortes de munitions. Au bruit de cette marche, la Paliſſe, retirant les troupes qu'il avoit laiſſées dans la Romagne ſous la conduite du cardinal Saint-Séverin, raſſembla promptement douze cents lances, & cinq ou ſix mille hommes d'infanterie; s'avança juſqu'à l'extrémité du Milanès, au-devant de l'ennemi, évacuant les places foibles, ou d'une trop grande étendue, & jettant des renforts & des munitions dans la ville de Breſſe, où commandoit Aubigni, dans le château de Crémone, & les autres forteresſes qui, ſans beaucoup de monde, pouvoient ſoutenir un long ſiége. Après avoir diſtribué la meilleure partie de ſes troupes dans ces différentes forteresſes, la Paliſſe,

à qui il ne reſtoit plus qu'un corps de cavalerie, en forma un camp volant, avec lequel il ſe propoſa de diſputer aux Suiſſes le paſſage des rivieres, & de les battre en détail, s'ils prenoient le parti de ſe ſéparer; mais il ne trouva point dans le cœur de ſes troupes l'ardeur qui l'animoit: les principaux officiers ne lui obéiſſoient qu'à regret, & les ſimples ſoldats, épuiſés de fatigues, voyant leurs chevaux haraſſés, deſiroient eux-mêmes la perte du duché de Milan, afin de pouvoir ſe retirer en France, & de jouir enfin d'un repos qu'ils croyoient avoir bien acheté. Une imprudence, ou plutôt un malheur, acheva de tout perdre. La Paliſſe écrivoit au général de Normandie de lever des troupes ſans perdre un inſtant, lui marquant le mauvais état de ſon armée, l'impoſſibilité où l'on alloit ſe trouver de conſerver le Milanès, ſi les Suiſſes entreprenoient d'y pénétrer. Cette lettre fut interceptée par un parti d'Albanois, au ſervice des Vénitiens, qui la porterent au cardinal de Sion. Ce *ſoldat tondu*, plus redoutable alors que les plus ANN. 1512.

ANN. 1512.

puiſſants monarques, ſut tirer parti de cet avis. Les Suiſſes devoient s'avancer du côté de Ferrare, & n'avoient deſſein d'entrer dans le Milanès qu'après leur jonction avec l'armée de l'union ; ce qui auroit laiſſé aux François le temps de ſe fortifier : Schinner, leur montrant la lettre interceptée, les porta ſans peine à profiter de la conſternation des François, & à ne partager avec perſonne la gloire de les avoir chaſſés d'Italie. Ils marcherent droit à Milan, toujours eſcortés de la cavalerie Vénitienne. La Paliſſe, ne pouvant les arrêter ſans livrer une bataille, & craignant d'expoſer, dans la poſition critique où ſe trouvoit la France, les ſeulès troupes qui puſſent la défendre, tira de Milan tous les François qui s'y trouvoient, les priſonniers faits à Ravenne, & les peres du concile de Piſe : il renforça la garniſon du château, & ſe retira dans Pavie, où il ſe propoſoit de ſe mettre en défenſe. Les Suiſſes ne lui en laiſſerent pas le temps ; car, deux jours après, ils arriverent ſous les murailles de la ville, qu'ils tenterent d'eſcalader, tandis que des pe-

lotons de leur armée paſſoient ſucceſſivement le Téſin, pour couper aux François le chemin de la retraite. La Paliſſe en ayant eu avis, ne ſongea plus qu'à ramener ſes troupes en France, laiſſant à la queue de l'armée le brave Louis d'Ars, Imbercourt, & le chevalier Bayard, qui reçut une bleſſure dangereuſe à l'épaule. Dans le tumulte qu'occaſionnoient ces marches forcées, le cardinal de Médicis trouva moyen de s'arracher des mains de ceux qui le gardoient, & de porter lui-même au pape la nouvelle de ſa délivrance & de la fuite des François. ANN. 1512.

Jules célébroit alors le concile de Latran, qu'il avoit cru devoir oppoſer à celui de Piſe. Ces deux aſſemblées eccléſiaſtiques, compoſées, l'une des ennemis du pape, l'autre de ſes partiſans, étoient bien plus occupées à ſervir les paſſions de leurs maîtres, qu'à extirper les abus & les ſcandales dont on ſe plaignoit depuis long-temps: les peres de Piſe, après avoir ſommé inutilement le pape de comparoître en perſonne ou par procureur devant leur tribunal, après lui avoir accordé trois ou

Concile de Latran: vengeance & ambition de Jules II.

Alla conc. Piſan. Guicchardin. Sardi hiſt. de Ferr. Belcar.

ANN. 1512.

quatre mois de délai, voyant qu'il ne répondoit à leurs ſommations que par des monitoires, où il les déclaroit ſchiſmatiques & excommuniés; qu'il les dépoſoit de leurs dignités, & s'emportoit contr'eux aux dernieres menaces, avoient enfin pris le parti, avant que de quitter la ville de Milan, de le déclarer lui-même *auteur du ſchiſme, artiſan de trouble & de diſcorde, homme pervers, endurci dans le crime, & incorrigible:* & en conſéquence ils l'avoient ſuſpendu de toute fonction, de toute autorité ſpirituelle & temporelle. Jules, ſachant qu'ils s'étoient retirés à Lyon, publia un nouveau monitoire, & jetta un interdit général ſur cette ville, menaçant tous leurs fauteurs & adhérents de l'excommunication, ſi avant un terme qu'il indiqua, ils ne faiſoient ſatisfaction à l'Egliſe. C'eſt ſous ces circonlocutions que Jules cachoit encore la haine & l'eſprit de vengeance dont il étoit animé contre Louis XII, bien réſolu toutefois, lorſqu'il pourroit le faire impunément, de le déſigner par ſon nom, de le priver du titre de *roi très-*

chrétien, & de fils aîné de l'Egliſe, qu'il ſe propoſoit de transférer au roi d'Angleterre, ſans examiner ſi un pareil changement étoit en ſon pouvoir. ANN. 1512.

Plus occupé dans ces moments déciſifs des affaires politiques & militaires que de celles du concile, il ſongea d'abord à marquer ſa reconnoiſſance au cardinal de Sion & aux Suiſſes. Il établit le premier ſon légat & ſon lieutenant-général dans toute l'étendue de la Lombardie, avec pouvoir de ſe créer des lieutenants particuliers : il envoya aux Suiſſes des étendards bénis de ſa main, & leur conféra le titre de *défenſeurs de la liberté de l'Egliſe*. Ces dons peu diſpendieux n'étoient point purement gratuits : Jules, avec l'appui de ſes nouveaux défenſeurs, ſe propoſoit de détacher du duché de Milan & d'unir au domaine direct du ſaint ſiége les villes de Parme & de Plaiſance. Dans le même temps, le duc d'Urbin ſon neveu, chaſſoit de Bologne les malheureux Bentivoglio, écraſés, pour ainſi dire, ſous la chûte de leur protecteur. Le duc de Ferrare, menacé d'un ſort pareil, cherchoit des amis à Rome.

ANN. 1512.

Il obtint par le crédit de Fabrice Colonne, à qui il avoit généreuſement rendu la liberté, un ſauf-conduit du pape pour venir en toute ſûreté plaider lui-même ſa cauſe devant le ſacré college. Il ſe mit en route, laiſſant, pendant ſon abſence, l'adminiſtration de ſes Etats au cardinal Hippolite ſon frere. Tandis qu'il tâchoit de fléchir la colère du ſaint pere par des ſoumiſſions, & de ſe rendre ſes juges favorables, il apprit que les troupes de l'Egliſe lui avoient enlevé la ville de Reggio, & qu'on ſollicitoit ouvertement ſes autres ſujets à la révolte ; il eut même des raiſons de craindre qu'on ne penſât à l'arrêter. Fabrice, dans le ſein duquel il verſa ſes ſoupçons & ſes plaintes, n'ayant pu obtenir ni réparation pour ce qui venoit de ſe paſſer, ni ſûreté pour l'avenir, arma ſes amis ; & quelque danger qu'il y eût pour lui à provoquer la colere d'un ſouverain tel que Jules, il tira ſon ami de Rome, & le mit en liberté. Le duc eut recours à la protection de l'empereur & du roi d'Eſpagne, qui, bien qu'alliés du pape, ne voyoient qu'avec

peine les progrès rapides de la puiſſance du ſaint ſiége.

ANN. 1512.

Uſurpation du royaume de Navarre par Ferdinand.

P. Martir de Angl.
Mariana.
Hiſtoire de Nav. par Favin.
Hiſt. du ch. Bayard.
Actes de Rymer.
Manuſcrits de Fontanieu.

La France ne prenoit plus connoiſſance de ce qui ſe paſſoit en Italie; d'autres affaires plus urgentes abſorboient toute ſon attention. Les Anglois & les Eſpagnols menaçoient d'y pénétrer. Louis, ne doutant point que les Anglois ne débarquaſſent à Calais, où l'on ne pouvoit troubler leur deſcente, avoit diſtribué les vieilles troupes qui reſtoient en France, & les milices qu'il venoit de mettre ſur pied, dans les places de la Picardie & de l'Artois: bientôt il apprit que tout l'effort des ennemis alloit tomber ſur la Gaſcogne & la Guienne, provinces éloignées & ſans défenſe. Ferdinand le Chatholique, qui avoit entraîné Henri VIII ſon gendre dans cette guerre, lui repréſenta que, s'il débarquoit à Calais, il trouveroit partout les François bien préparés à le recevoir, & ne tireroit aucune commodité de ſes confédérés; au-lieu que, s'il prenoit le parti de fondre ſur la Gaſcogne & la Guienne, où l'on ne l'attendoit point, & où le peuple regrettoit toujours la domination

ANN. 1512

Angloiſe, il ne rencontreroit preſqu'aucune réſiſtance, & ſeroit puiſſamment ſecondé par toutes les forces d'Eſpagne. Il fut donc réſolu qu'on s'attacheroit d'abord au ſiége de Bayonne : Ferdinand pouſſa la généroſité juſqu'à envoyer à ſon gendre un grand nombre de vaiſſeaux pour faciliter le tranſport des troupes Angloiſes. Le marquis de Dorſet commandoit cette flotte, qui portoit dix mille hommes de débarquement. Louis, ſans dégarnir entiérement les frontieres de Picardie, fit paſſer la plus grande partie de ſes troupes en Guienne, ſous la conduite du duc de Longueville. Charles, duc de Bourbon-Montpenſier, y conduiſit bientôt des renforts conſidérables : enfin la Paliſſe eut ordre de s'y rendre avec les débris de l'armée d'Italie. Ferdinand voyant les choſes arrivées au point où il les avoit deſirées, ne ſe mit plus en peine de cacher les projets ambitieux qu'il méditoit depuis long-temps, & pour la réuſſite deſquels il avoit ſourdement fomenté toute cette guerre d'Italie. Le royaume de Navarre ſéparoit ſes Etats

de la France Jean d'Albret, qui le gouvernoit au nom de Catherine de Foix ſa femme, étoit un prince doux, enjoué & libéral, mais frivole & inappliqué : il entendoit deux ou trois meſſes par jour ; il alloit enſuite dîner, ſans cérémonie, chez tous ceux qui l'invitoient : ſans aucun égard pour ſa dignité, il ſe rendoit aux fêtes de village, & à tous les divertiſſements publics : il ſe mêloit dans la foule, danſoit familiérement avec les payſannes, ou de ſimples bourgeoiſes, ſouvent ſur les places publiques, ou bien au milieu des rues. Louis l'avertiſſoit depuis longtemps de ſe précautionner contre les entrepriſes d'un voiſin dangereux : dom Juan s'y étoit engagé, mais toujours livré à la diſſipation, il vit l'orage près de fondre ſur ſa tête, ſans avoir encore ſongé à ſe mettre à couvert. Ferdinand, au lieu de joindre ſes forces aux Anglois qui étoient débarqués à Fontarabie, ſomma ſon foible voiſin de lui livrer paſſage ſur ſes terres pour aller combattre, au nom de la ſainte-union, le promoteur du conciliabule de Piſe, l'ennemi déclaré du ſaint ſiége, mena- ANN. 1512

çant, en cas de refus, de le traiter
ANN. 1512. comme un excommunié & un fauteur d'hérétiques. Le roi de Navarre accorda le paſſage qu'il n'étoit pas en état de refuſer : mais Ferdinand ne ſe contenta pas de ce premier avantage, il demanda que dom Juan mît en dépôt entre ſes mains, ſix des plus fortes places de la Navarre, ou ſon fils unique, qui ſeroit élevé à la cour d'Eſpagne. Des conditions ſi dures ne pouvoient être acceptées : dom Juan, en s'y ſoumettant, auroit perdu non-ſeulement ſon royaume de Navarre, mais encore les États qu'il poſſédoit en France, qui auroient été confiſqués au profit du roi. Il chercha, mais trop tard, à ſe mettre en défenſe : Ferdinand avoit eu la précaution de s'aſſurer de la faction Beaumontoiſe. Louis de Beaumont, comte de Lérin, & connétable de Navarre, commandoit une diviſion de l'armée Eſpagnole : la révolution fut ſubite & générale : Pampelune ouvrit ſes portes à l'ennemi. Dom Juan, ayant eu la précaution d'envoyer dans le Béarn ſa femme & ſon fils, & ayant aſſemblé autour de ſa per-

ſonne les Grammontois, alla ſe retrancher dans le château de Moya, où il ſe promettoit d'attendre l'arrivée des François. Ne recevant aucune nouvelle de leur part, & craignant de ſe trouver enfermé, il prit enfin le parti d'aller les chercher, emmenant avec lui ſes partiſans, & laiſſant la Navarre à la merci de l'ennemi. L'armée Françoiſe, ſur laquelle il avoit compté, ne pouvoit encore s'éloigner de la frontiere : forcée de couvrir Bayonne, & de faire face aux Anglois, elle étoit, pour comble de malheur, en proie à la diviſion. Le duc de Longueville, en qualité de gouverneur de la Guienne, vouloit la commander : Charles de Bourbon-Montpenſier ſoutenoit que cet honneur le regardoit, comme prince du ſang, & tenant dans l'Etat un rang ſupérieur aux bâtards de la maiſon d'Orléans. On ne trouva point d'autre moyen de les accorder que d'envoyer promptement, en qualité de généraliſſime, le jeune duc de Valois, héritier préſomptif du trône, auquel ni l'un ni l'autre ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir. Avant que les trou- ANN. 1512.

pes puſſent agir de concert, le duc
ANN. 1512. d'Albe, général de Ferdinand, s'étoit emparé de la Navarre entiere, & même de la place de Saint-Jean-pied-de-port, d'où il ſe diſpoſoit à pénétrer dans le Béarn, ſi les Anglois ſe mettoient en devoir, ou de venir le joindre, ou d'agir de leur côté.

Le marquis de Dorſet n'avoit pas tardé à s'appercevoir que les intérêts du roi ſon maître étoient peu conſidérés des Eſpagnols. Il n'étoit plus queſtion du ſiége de Bayonne; on ne ſongeoit qu'à dépouiller le roi de Navarre de tous ſes Etats: on avoit ſommé pluſieurs fois Dorſet de venir ſe joindre à l'armée Eſpagnole: il s'en étoit toujours défendu, ſous prétexte qu'il ne pouvoit, ſans de nouveaux ordres, agir hoſtilement contre un prince qui n'étoit point en guerre avec ſon maître. Conſidérant qu'après la conquête de la Navarre les Eſpagnols prenoient le chemin du Béarn; qu'on le laiſſoit manquer de tout dans ſes quartiers; que la diſette & la maladie conſumoient ſon armée; que bientôt il ne ſe trouveroit plus en état de ré-

ſiſter aux François, s'il leur prenoit envie de venir l'attaquer, il remonta ſur ſes vaiſſeaux, & fit voile en Angleterre. ANN. 1512.

Les François, délivrés de l'inquiétude que leur avoient donnée les Anglois, partagerent leurs forces, & entrerent dans la Navarre par trois endroits à la fois, emportant d'aſſaut, & livrant au pillage toutes les places qui oſoient leur oppoſer quelque réſiſtance : en quelques ſemaines de temps le royaume fut reconquis, à la réſerve de Pampelune, où le duc d'Albe s'étoit renfermé avec la plus grande partie de ſon armée, perſuadé que tôt ou tard, le reſte du royaume ſuivroit le ſort de la capitale. Les François vinrent y mettre le ſiége, & après avoir fait breche aux murailles, ils livrerent l'aſſaut, où ils perdirent un grand nombre de leurs meilleurs ſoldats. Le mois de novembre étoit déja fort avancé : le pays, dévaſté ſucceſſivement par les Eſpagnols & les François, ne fourniſſoit point de vivres, & il n'y avoit aucun moyen d'en tirer de France : la Paliſſe & les autres gé-

néraux François, conſidérant que de
ANN. 1512. s'opiniâtrer plus long-temps contre une place défendue par une armée, munie de toutes ſortes de proviſions, & au ſecours de laquelle arrivoit une ſeconde armée, ſous la conduite du duc de Najera, ce ſeroit ruiner en pure perte les troupes qui leur avoient été confiées, leverent le ſiége, & vinrent prendre des quartiers d'hiver en-deça des Pyrénées. L'infortuné dom Juan, n'ayant pu s'oppoſer à cette réſolution, revint, de ſon côté, dans le Béarn eſſuyer les reproches de ſa femme, qui lui répétoit ſouvent : *Dom Juan, mon ami, ſi nous fuſſions nés, vous Catherine, & moi dom Juan, nous ſerions encore rois de Navarre.*

Etat de l'Italie, depuis l'expulſion des François: brouilleries entre les confédérés.

Guicchardin.
Bembe.
P. Martir de Angl.
Lettres de Louis XII.

L'Italie, depuis la retraite des François, préſentoit l'image d'une mer ſoulevée par la tempête, & dont les vagues pouſſées en ſens contraires, s'élevent, ſe choquent, & ſe briſent: les confédérés, parfaitement d'accord entr'eux, tant qu'il ne s'étoit agi que d'abattre la puiſſance des François, ſe trouverent diviſés & ennemis, lorſqu'il fut queſtion de partager les conquêtes : le pape,

à qui l'alliance des Suiſſes donnoit une prépondérance bien décidée, ANN. 1512. fouilloit dans les archives du Vatican, & vouloit faire revivre des droits oubliés depuis ſept ou huit ſiecles : déja il s'étoit emparé de Reggio, qui étoit un vicariat de l'empire, de Parme & de Plaiſance, qui avoient fait partie, diſoit-il, de la donation de Charlemagne, mais qui n'avoient jamais été poſſédées par le ſaint ſiége. Il réclamoit encore les Etats de Ferrare, de Sienne, de Luques, les places des Colonnes, les plus puiſſants barons Romains, qu'il avoit ſoumis à l'interdit, en haine de Fabrice, & qu'il ſe propoſoit de dépouiller : incapable de modération & de retenue, il menaçoit déja ſes propres alliés, ſe vantant imprudemment qu'il chaſſeroit bientôt tous les *barbares* d'Italie. Ferdinand le Catholique, ſur qui tomboient directement ces menaces, ſans rompre ouvertement avec lui, prenoit ſous ſa ſauve-garde les Clonnes, le duc de Ferrare, Petrucci, tous ceux, en un mot, que le pontife avoit deſſein d'opprimer : il demandoit que le pape & les Vé-

ANN. 1512.

nitiens continuaſſent de reconnoître & de ſtipendier dom Raimond de Cardonne, général de la ſainte-union, tant qu'il reſteroit en Italie des places ou des forteresſes à conquérir ſur les François; c'eſt-à-dire, que le pape, après avoir triomphé de ſes ennemis, entretînt une armée uniquement deſtinée à lui ſervir de frein. Les Vénitiens ne ſavoient ce qu'ils devoient craindre ou eſpérer : le traité de la ſainte-union leur aſſuroit la reſtitution de toutes les places qui leur avoient été enlevées par les François ou les Allemands, à meſure qu'elles ſeroient repriſes par les armes des confédérés : Bergame & Crémone avoient été conquiſes par les Suiſſes, qui vouloient qu'elles fuſſent réunies au duché de Milan. Le cardinal de Sion, ſur quelque mécontentement qu'il avoit reçu des Vénitiens, avoit oſé faire empriſonner les deux provéditeurs : il retenoit leur armée dans l'inaction, au-delà du Téſin ; il leur avoit même ſignifié une défenſe de rien entreprendre ſans ſon aveu ſur les villes de Crême & de Breſſe, qui étoient encore au pouvoir des Fran-

çois. On n'étoit pas mieux d'accord ſur le choix d'un nouveau duc de Milan : le pape, les Suiſſes & les Vénitiens avoient cru travailler pour Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, élevé à la cour de l'empereur, qui, étant ſon plus proche parent, lui tenoit lieu de pere. Il étoit en effet de l'intérêt de ces trois puiſſances d'avoir pour voiſin un prince foible, qui leur eût obligation de ſa fortune, & qui ne pût ſe paſſer de leur ſecours : auſſi, l'empereur avoit-il eu l'attention de le leur montrer au commencement de la campagne ; mais voyant l'heureux ſuccès de cette expédition, il avoit trouvé un prétexte pour le rappeller en Allemagne, & il le tenoit depuis ce temps ſous une sûre garde dans la ville d'Inſpruk, tandis que, de concert avec Ferdinand le Catholique, il prenoit des meſures pour inveſtir de ce duché, ou Charles de Luxembourg, ſouverain des Pays-Bas, ou le jeune Ferdinand ſon frere, élevé à la cour d'Eſpagne. La propoſition devoit naturellement révolter toutes les puiſſances d'Italie, qui ſe ſeroient trouvées n'avoir tra- ANN. 1512.

ANN. 1512.

vaillé qu'à ſe forger des fers : elles auroient plutôt conſenti à rappeller les François. Pour concilier des intérêts ſi diamétralement oppoſés, & empêcher que la rupture n'éclatât, on convint de tenir des conférences à Mantoue. L'évêque de Gurk s'y rendit au nom de l'empereur : après avoir ſondé les diſpoſitions des confédérés, & s'être bien aſſuré qu'il ne réuſſiroit jamais à leur faire agréer l'échange qu'il avoit ordre de leur propoſer, il déclara que l'empereur étoit prêt à leur envoyer le jeune Maximilien Sforce ; qu'il conſentoit avec joie qu'on l'inſtallât dans le duché de Milan, tel qu'il étoit avant la ligue de Cambrai ; mais qu'ayant plus contribué qu'aucun des confédérés à chaſſer les François d'Italie, ſoit en les épuiſant d'argent, en faiſant échouer pendant pluſieurs années conſécutives tous leurs projets, ſoit enfin en retirant ſes lanſquenets, & en les laiſſant ſans infanterie au moment où ils ne pouvoient s'en paſſer, il vouloit avoir ſa part du butin : il demanda donc qu'on lui cédât la ville de Crémone, & la Giara-d'adda, les villes de Breſſe,

de Crême, de Bergame, de Peſchiera, en un mot, tout ce qui étoit revenu à la France par le traité de Cambrai; indépendamment des droits qu'il avoit à faire valoir contre les Vénitiens. Quant à ce dernier objet, l'empereur conſentoit à leur laiſſer Padoue, Tréviſe, & quelques autres places moins importantes, dont ils s'étoient remis en poſſeſſion, pourvu qu'ils lui rendiſſent Vicence; qu'ils lui payaſſent deux cents mille ducats en recevant l'inveſtiture de ces places, & trente mille de redevance annuelle, c'eſt-à-dire, qu'ils devinſſent ſes tributaires pour tous les Etats de terre-ferme qu'il vouloit bien leur abandonner. Les miniſtres Vénitiens rejetterent avec indignation de pareilles offres; ils furent appuyés par les Suiſſes: car outre les liaiſons particulieres de quelques cantons avec la république, qui leur payoit des penſions, la nation entiere avoit un intérêt direct à ne pas ſouffrir que la maiſon d'Autriche, dont elle avoit ſecoué le joug, s'établît dans ſon voiſinage. Le pape avoit auſſi de fortes raiſons pour ne pas deſirer que Ma- ANN. 1512.

ſe faire un mérite de cette dureté
ANN. 1512. auprès des confédérés. Après l'expulſion des François, effrayés de la grande puiſſance du pape, & craignant qu'il ne leur eût pas ſincérement pardonné leurs premiers torts, ils s'étoient adreſſés tout à la fois à l'empereur & au roi d'Eſpagne. Maximilien demandoit quarante mille ducats pour les prendre ſous ſa ſauve-garde; mais il n'avoit point de troupes en Italie. Ferdinand, qui croyoit avoir un intérêt direct à s'oppoſer aux vues ambitieuſes de Jules, les avoit fait aſſurer de ſa protection; mais comme il ne fourniſſoit point d'argent à ſon général, il ne pouvoit lui interdire aucun des moyens qui ſe préſenteroient de s'en procurer. Si les Florentins, au-lieu de négocier en Eſpagne, au-lieu de marchander la ſauve-garde de l'empereur, euſſent offert à dom Raimond de Cardonne, pour qu'il ſe tînt tranquille, une partie de la ſomme que lui offroit le cardinal de Médicis pour aller les attaquer, ou s'ils euſſent employé cet argent à ſe mettre en défenſe, & à ſe garantir d'un coup de main, il paroît certain qu'ils euſſent

euſſent conſervé leur liberté. Les factions qui troubloient la république, le peu de concert qui régnoit entre les principaux magiſtrats, ne permirent pas de ſuivre conſtamment le même plan : Soderini, qui, en qualité de gonfalonnier, auroit dû veiller aux affaires de la guerre, étoit aſſez occupé à ſe défendre contre les brigues de ſes envieux. L'irruption ſubite des Eſpagnols ne ſervit qu'à échauffer davantage les eſprits. Les Médicis, qui conduiſoient cette armée, affectant le plus vif intérêt pour leur patrie, ne demandoient, pour la préſerver d'une ruine totale, que l'éloignement du gonfalonnier, & la permiſſion d'y rentrer comme ſimples citoyens. Ces propoſitions furent d'abord rejettées dans l'aſſemblée du peuple ; mais les partiſans nombreux qu'ils conſervoient toujours à Florence ayant pris ſubitement les armes, s'emparerent du palais, chaſſerent le gonfalonnier, & permirent aux Médicis d'entrer avec leur maiſon ſeulement. Le cardinal, & Julien ſon frere, profitant de cette premiere faveur, ſubſtituerent à leurs domeſ- ANN. 1512.

ANN. 1512.

tiques un certain nombre de ſoldats déterminés : au moment où le peuple délibéroit ſur la forme qu'on alloit donner à la république, ils parurent avec une eſcorte d'hommes armés, impoſerent ſilence à leurs ennemis, & changerent, ſans effuſion de ſang, un Etat purement démocratique en une ſouveraineté héréditaire.

Union du pape & de l'empereur contre les Vénitiens.

Bembe. Guicchardin. Lettres de Louis XII.

L'évêque de Gurk ne prit aucune connoiſſance de cette affaire ; il ſe rendoit à Rome pour tranſiger avec le ſouverain pontife ſur quelques conteſtations qui n'avoient pu être terminées à Mantoue. Jules, qui connoiſſoit la fierté du prélat Allemand, & qui vouloit, à quelque prix que ce fût, ſe le rendre favorable, lui décerna des honneurs extraordinaires ; il voulut obliger le ſacré collége à l'aller recevoir en corps hors de la ville : les cardinaux, craignant que cette démarche ne tirât à conſéquence, députerent ſeulement deux de leurs membres, au milieu deſquels l'évêque fit ſon entrée, & ſe rendit au conſiſtoire, où le pape l'attendoit en grande cérémonie. Il reçut alors le chapeau de

cardinal, qui lui avoit été offert quelques années auparavant, mais à des conditions que l'honneur ne lui avoit pas permis d'accepter. Réſolu de ne rien refuſer au pape de tout ce qui pouvoit lui plaire ſans porter un grand préjudice aux droits de l'empereur ſon maître, il adhéra au nom de ce prince au concile de Latran, déclara, au milieu de cette auguſte aſſemblée, que l'empereur n'avoit jamais approuvé le conciliabule de Piſe, & qu'il déſavouoit tous ceux qui s'étoient ſervis de ſon nom. Matthieu Lang oublioit dans ce moment, & prétendoit apparemment que tout le monde oubliât que c'étoit lui-même qui avoit expédié au nom de ſon maître les lettres de convocation de ce prétendu conciliabule, & qu'il étoit le ſeul prélat Allemand dont le nom parût au bas des actes. Il approuva par proviſion, mais *ſans préjudice des droits de l'Empire*, l'uſurpation de Parme, de Plaiſance & de Reggio : il engagea au ſaint ſiége, pour une ſomme modique, la ville de Modene, que l'empereur tenoit en dépôt : enfin il ne s'oppoſa point au deſſein ANN. 1512.

ANN. 1512.

que Jules avoit formé de dépouiller de leurs terres le duc de Ferrare, les Colonnes, & d'autres vaſſaux rebelles. Tant de complaiſance méritoit quelque retour, Jules ne fut point ingrat : il mit tout en œuvre pour obliger les Vénitiens à ſe réconcilier avec l'empereur : mais comme on ne parloit plus de remplir à leur égard le traité de l'union, qu'au contraire on exigeoit, ou qu'ils cédaſſent leurs Etats de terre-ferme à l'empereur, ou qu'ils les rachetaſſent de lui, & s'avouaſſent ſes tributaires, ils ſe récrierent contre ces conditions déshonorantes, ſe plaignirent de la partialité du ſaint pere, & rompirent les conférences. Jules ſe plaignant de ſon côté de leur opiniâtreté & de leur ingratitude, conclut avec l'évêque de Gurk, un traité par lequel ces infortunés républicains furent déclarés infracteurs de la ſainte union, ennemis du pape, de l'empereur, & du roi d'Aragon : il s'obligea, par le même traité, de lancer encore une fois contr'eux toutes les foudres de l'Egliſe, & d'unir toutes ſes forces à celles des deux monarques.

La facilité avec laquelle le pape & l'empereur ſe ſacrifioient mutuellement leurs alliés, ne pouvoit manquer d'alarmer les Suiſſes : le cardinal de Sion laiſſa échapper l'armée Vénitienne, afin qu'elle ſe mît en poſſeſſion des places conteſtées. Baglioné la conduiſit promptement à Breſſe, où commandoit Aubigni. Comme cette importante place ne pouvoit être ſecourue, elle devoit infailliblement tomber au pouvoir des aſſiégeants, dès que la garniſon auroit conſommé ſes proviſions : l'évêque de Gurk pria dom Raimond de Cardonne, qui depuis l'expédition de Florence reſtoit dans l'inaction, d'y conduire promptement ſes Eſpagnols. Lorſqu'il parut, Aubigni conſentit à traiter avec lui, à l'excluſion des Vénitiens, qui offroient des ſommes conſidérables pour obtenir la préférence. Les capitaines François, intéreſſés à augmenter la déſunion, ſe firent une loi de ne jamais rendre les places, lorſqu'ils ne pouvoient plus les défendre, qu'à ceux qui n'avoient aucun titre pour les garder.

ANN. 1512. Reddition de Breſſe. *Ibid.*

Ferdinand le Catholique, pré- ANN. 1513.

ANN. 1513. Négociations frauduleuſes de Ferdinand. *P. Martir de Angl. Manuſc. de Fontanieu.*

voyant que cette méſintelligence tendoit à rappeller les François au-delà des monts, & n'ayant plus aucune eſpérance de concilier des intérêts ſi oppoſés, voulut eſſayer s'il ne ſeroit pas plus heureux à la cour de Louis, & ſi, en continuant à le tromper, il ne parviendroit pas à lui faire négliger les occaſions qui alloient ſe préſenter de réparer ſes pertes. Comme il n'avoit point oublié à quel prix il avoit obtenu la ceſſion de Naples, il ſe perſuada qu'il ne ſeroit pas impoſſible d'arracher, par le même moyen, la renonciation au duché de Milan. Louis avoit une ſeconde fille à laquelle il pouvoit céder pour dot cette portion de ſon patrimoine : Ferdinand ſe propoſa de la demander, ſoit pour Charles de Luxembourg, héritier préſomptif des Etats de la maiſon d'Autriche, ſoit pour Ferdinand ſon autre petit-fils, élevé ſous ſes yeux, & auquel il deſtinoit la ſucceſſion d'Eſpagne. Il ſe ſervit, pour en faire l'ouverture, du miniſtere de deux cordeliers. Anne de Bretagne, à qui ces députés furent adreſſés, goûta la propoſition, & promit de travailler à

en accélérer la concluſion, ſi l'empereur vouloit s'y prêter : Maximilien ne tarda pas à envoyer un député pour faire la demande de la jeune princeſſe. L'arrangement ne paroiſſoit ſouffrir aucune difficulté : car bien que l'empereur n'eût pu ſe diſpenſer d'envoyer en Italie Maximilien Sforce, à la ſollicitation du pape & des Suiſſes, & que ce jeune prince ſe trouvât déja en poſſeſſion de la plus grande partie du Milanès ; cependant, comme juſqu'alors il lui avoit conſtamment refuſé l'inveſtiture de cet Etat, & qu'il ne s'étoit lié envers lui par aucun acte public, il ſembloit s'être tacitement réſervé la faculté de l'en dépouiller, lorſqu'il le jugeroit à propos. ANN. 1513.

Avant que de prendre aucun parti, Louis voulut s'aſſurer des diſpoſitions où ſe trouvoient à ſon égard les principales puiſſances d'Italie. Les Suiſſes étoient alors la plus formidable, & avec leur aſſiſtance on eût pu ſe paſſer de toutes les autres. Ce fut à eux qu'on s'adreſſa. La Trémouille, qui les avoit commandés à la bataille de Fornoue, & qui en qualité de gouverneur de Bour-

Négociation infructueuſe avec les Suiſſes. *Manuſc. de Béthune.* *Lettres de Louis XII.*

ANN. 1513.

gogne conſervoit des relations avec eux, fut chargé de la négociation : les Suiſſes, enflés de leurs derniers ſuccès, enivrés par les flatteries & les complaiſances du pape, de l'empereur & du roi d'Eſpagne, croyoient que le moment étoit arrivé d'abattre l'orgueil des François : ils leur firent acheter juſqu'à la liberté d'entrer dans leur pays ; la Trémouille ne put obtenir audience qu'en leur faiſant remettre préalablement les deux fortereſſes de Locarne & de Lugan, qui couvroient le duché de Milan du côté de la Suiſſe. Mondragon, qui avoit défendu la premiere de ces places contre tous les efforts des confédérés, ne conſentit à l'évacuer que ſur des ordres précis & pluſieurs fois réitérés. Les Suiſſes, admirateurs de ſon courage, lui offrirent un établiſſement honorable dans leur pays : ils firent les mêmes offres avec auſſi peu de ſuccès à Jean Jacques Trivulſe, dont tous les biens étoient ſitués dans le duché de Milan, & qui avoit obtenu la permiſſion de venir traiter avec eux de ſes intérêts domeſtiques : il eſpéroit appuyer de ſon crédit la négociation dont étoit chargé la Trémouille ;

on lui défendit de parler d'autre choſe que de ce qui le concernoit perſonnellement ; on lui interdit même tout commerce avec l'ambaſſadeur François, & l'on prit des précautions ſi exactes, que quoiqu'ils fuſſent dans la même ville, ils ne purent ni ſe parler ni ſe voir. Après les avoir tenus dans une ſorte de priſon pendant pluſieurs ſemaines, les députés des cantons leur annoncerent enfin que ſi le roi de France deſiroit de rentrer dans leur alliance, il falloit 1°. qu'il commençât par abolir, dans toute l'étendue de ſes Etats, les libertés de l'Egliſe Gallicane, contre leſquelles Jules venoit de publier un monitoire, & qu'il avoit dénoncées au concile de Latran : 2°. qu'il retirât ſur-le-champ les garniſons Françoiſes qui reſtoient encore dans quelques places du duché de Milan, & qu'il évacuât l'Italie, avec ſerment de n'y jamais rentrer : 3°. qu'il portât à cinquante mille écus les penſions annuelles qu'il s'obligeroit de payer aux cantons, & qu'il ſoudoyât, en outre, quinze mille Suiſſes, en paix comme en guerre. La Trémouille s'étant récrié ANN. 1513.

ANN. 1513

avec raiſon ſur la dureté de ces conditions, & s'étant plaint qu'on l'eût amuſé ſi long-temps par des délais étudiés & des ſubterfuges, pour ne lui annoncer enſuite que des propoſitions qui n'étoient pas recevables; les députés lui demanderent s'il avoit obtenu un pouvoir de ſon maître de remettre à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone, & de Gênes: & ſur la réponſe qu'il leur fit qu'il n'avoit ni demandé ni obtenu un pareil pouvoir, ils lui déclarerent que les choſes étant ainſi, il pouvoit *ſe houſer* (mettre ſes bottes) & partir quand il lui plairoit; qu'il avoit tort de ſe plaindre des délais, puiſque lui même en étoit cauſe, ayant été duement averti que l'on ne traiteroit point avec lui, s'il n'avoit de pleins pouvoirs.

Tandis que la Trémouille eſſuyoit ces indignités à Lucerne, un ſecrétaire de Trivulſe, homme ſans aucun caractere public, s'étant rendu à Veniſe, & ayant fait l'ouverture d'une confédération avec la France, y fut traité avec toute ſorte de diſtinction. Le Sénat expédia ſur le champ des inſtructions & des pouvoirs au pro-

Traité d'alliance & de confédération avec les Vénitiens.

Juſtinian. Guicchardin. P. Martir. Recueil de traités de paix.

véditeur André Gritti, resté prisonnier en France depuis la prise de Bresse, qui l'autorisoient à traiter directement avec le roi. Louis, qui, quelques mois auparavant, avoit vu la plus grande partie de l'Europe conjurée contre lui, put dès-lors opter entre l'alliance de la maison d'Autriche, ou celle de la république de Venise. On délibéra dans le conseil à laquelle on donneroit la préférence. Anne de Bretagne, toujours favorable à la maison d'Autriche, même aux dépens de son mari & de sa patrie, flattée d'ailleurs de procurer une souveraineté à sa seconde fille, à laquelle elle ne pouvoit donner ni la France ni la Bretagne, appuyoit de tout son crédit la demande de Ferdinand & de Maximilien : une seule condition l'affligeoit. L'empereur, qui n'avoit point oublié avec quelle facilité la princesse Claude, si solennellement promise à son petit-fils, lui avoit été enlevée, exigeoit qu'aussi-tôt après la signature du traité, la princesse Renée, fiancée à Ferdinand, fût remise entre les mains de ses ambassadeurs, pour ANN. 1513.

ANN. 1513.

être transportée en Allemagne, & être élevée à sa cour, jusqu'à ce que les deux époux eussent atteint l'âge nubile. Le cœur maternel d'Anne de Bretagne se refusoit à cette séparation : car qui pouvoit l'assurer qu'elle n'exposeroit pas sa fille à recevoir un jour en Allemagne le même affront que Marguerite d'Autriche avoit reçu en France ? Elle auroit donc desiré que Maximilien eût voulu se désister d'une condition si dure, & eût demandé d'autres sûretés. Le cardinal Saint-Séverin appuya l'avis de la reine. Il montra que le roi ne pouvoit, sans honte, démentir la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors envers la république ; qu'il faudroit acheter par des sacrifices une alliance au moins inutile, peut-être onéreuse, puisque Venise, épuisée par une guerre malheureuse, ne pouvoit recouvrer sa premiere splendeur qu'avec la bourse & les armes de ses alliés : qu'au contraire, l'alliance des trois plus puissants monarques de l'Europe imposeroit à toutes les autres puissances ; que Henri VIII, qui se mettoit déja en devoir de faire valoir

les vieilles prétentions de ſa couronne ſur pluſieurs provinces de France, poſeroit les armes, dès qu'il ſe trouveroit ſans alliés; qu'enfin on auroit la plus grande facilité pour abattre l'orgueil des Suiſſes. Trivulſe, qui étoit engagé par honneur à juſtifier la démarche qu'il avoit faite; Etienne Poncher, qui ſeul de tous les miniſtres avoit eu le courage de s'oppoſer au projet de la ligue de Cambrai; Robertet, à qui l'âge & l'expérience donnoient une voix prépondérante dans le conſeil, combattirent fortement l'avis du cardinal Saint-Séverin. Ils repréſenterent que ſi les Vénitiens avoient bien pu juſqu'alors réſiſter à l'empereur, aidé des forces de la France, ils le pourroient à plus forte raiſon, lorſqu'ils n'avoient plus rien à redouter de la part des François: que l'alliance de cette république n'étoit point onéreuſe, puiſqu'au-lieu de recourir à la bourſe de ſes confédérés, elle ſe trouvoit encore en état de ſtipendier ſes voiſins: ils demanderent quels fonds l'on pouvoit faire ſur les promeſſes de Ferdinand & de Maximilien, après la ANN. 1511

maniere dont ils s'étoient comportés juſqu'alors avec le roi : ſi l'on étoit bien ſûr que maîtres du Milanès & de la perſonne d'une fille de France, ils ne demanderoient pas encore la Bourgogne & la Bretagne ? Enfin ils obſerverent que les deux partis ſur leſquels on délibéroit pouvoient ſe concilier ; que l'empereur, ſans doute, ne portoit pas ſes prétentions juſqu'à interdire au roi de France le droit de s'allier avec qui bon lui ſembleroit ; que le moyen le plus ſûr de faire ceſſer des demandes injurieuſes, étoit de montrer à ceux qui ſe croyoient en état de dicter des loix, qu'on pouvoit ſe paſſer d'eux ; qu'il falloit ſe fortifier de l'alliance des Vénitiens, & qu'enſuite on écouteroit les propoſitions de la maiſon d'Autriche, ſi l'on jugeoit qu'elles s'accordaſſent avec l'honneur & les intérêts de la monarchie. Ce dernier avis prévalut dans le conſeil : les Vénitiens céderent au roi tous les droits qu'ils pouvoient avoir ſur Crémone & la Giara d'adda : Louis leur céda, de ſon côté, ceux qu'il réclamoit ſur Breſſe, Bergame & Crême : les deux

ANN. 1513.

puiſſances promirent d'agir de concert : & en même, temps pour ſe mettre en poſſeſſion, l'une du duché de Milan, & de la ſeigneurie de Gênes, l'autre de toutes les places de terre-ferme qu'on lui avoit enlevées dans la derniere guerre, les priſonniers durent être remis en liberté de part & d'autre, ſans payer de rançon. La république gagna conſidérablement à cet échange, puiſqu'elle recouvra dès ce moment les deux hommes les plus propres à réparer ſes pertes, André Gritti, à qui elle devoit déja le recouvrement de Padoue, & le célebre Barthélemi l'Alviane. Elle auroit bien deſiré que le roi eût pris des engagements plus précis, & qu'on eût ſpécifié dans le traité tous les ennemis contre leſquels on ſe propoſoit d'agir : mais Louis, qui vouloit laiſſer au pape & à l'empereur une porte ouverte à la réconciliation, renvoya les éclairciſſements ultérieurs à une conférence qui ſe tiendroit en Italie, lorſque les premiers engagements auroient été remplis. ANN. 1513.

Quoique le premier motif qui avoit déterminé Ferdinand à négo- Treve avec l'Eſpagne : neutralité ac-

cier à la cour de France ne ſubſiſtât plus depuis la concluſion de ce traité, ce ruſé politique ne ſe rebuta point : il vouloit éloigner le théâtre de la guerre de la Navarre, où ſon autorité n'étoit point encore ſuffiſamment affermie : inſiſtant donc toujours ſur le mariage de ſon petit-fils avec Renée de France, & promettant d'engager l'empereur à ſe déſiſter de la clauſe qui cauſoit tant de chagrin à la reine, il conclut une treve d'un an avec le roi, & n'oublia pas de ſtipuler la liberté du paſſage pour ſes couriers & ſes ambaſſadeurs ſur toutes les terres de France pendant la durée de la treve. Le premier uſage qu'il en fit parut ne point démentir les diſpoſitions qu'il avoit annoncées : il engagea Marguerite d'Autriche, ſur l'eſprit de laquelle il conſervoit toujours un grand aſcendant, à demander au roi, au nom de l'empereur & du jeune archiduc, la neutralité pour la Franche Comté, le Charolois, le Luxembourg, l'Artois, la Flandre, & toutes les autres provinces compriſes ſous le nom de Pays Bas. Louis, qui avoit droit de forcer ſon vaſſal

ANN. 1513 cordée à l'archiduc.

Recueil de traités.

P. Martir. de Angl.

Lettres de Louis XII.

à lui fournir des ſecours dans une guerre défenſive, content de voir diminuer le nombre de ſes ennemis, voulut bien conſentir à la neutralité qu'on lui demandoit; mais à condition que les Etats du duc de Gueldres ſon allié, y ſeroient compris. Après tous ces traités, Louis ſe perſuada qu'il n'auroit plus affaire qu'au roi d'Angleterre, & il croyoit avoir pris des meſures efficaces pour le faire repentir de cette entrepriſe. ANN. 1513.

Jacques IV, roi d'Ecoſſe, fidele à l'engagement qu'il avoit formé de partager avec Louis la bonne & la mauvaiſe fortune, offroit de paſſer en France avec l'élite de ſa nobleſſe: Louis lui repréſenta que le vrai boulevard de la France contre l'Angleterre étoit en Ecoſſe, & le pria de ne point s'abſenter de ſes Etats, où, en obligeant les Anglois à partager leurs forces, il pouvoit lui rendre un plus grand ſervice, qu'en lui amenant des troupes dont il n'avoit pas beſoin. Jacques, en cédant à ces raiſons, eut ſoin de remontrer au roi qu'il commandoit à un peuple brave, mais ſans diſcipline, & preſque

Préparatifs contre l'Angleterre. *Buchanan. Manuſc. de Béthune.*

ſans armes : il lui demanda quelques
ANN. 1513. capitaines expérimentés, des armes, de l'artillerie, & des munitions : Louis ſatisfit à toutes ces demandes ; Lamotte eut ordre de conduire ces ſecours, & de réſider auprès du roi Jacques pour l'aider de ſes conſeils. On ne pouvoit, ſans une marine nombreuſe, entretenir une correſpondance avec l'Ecoſſe, ni s'oppoſer aux incurſions ſubites des Anglois : Louis fit armer en guerre tous les bâtiments qui ſe trouvoient dans les ports de la Picardie, de la Normandie, & de la Bretagne : il ordonna au célebre Pierre-Jean, ou comme on prononçoit alors Préjean de Bidoux, de conduire dans l'Océan toutes les galeres qu'il commandoit, & avec leſquelles il s'étoit rendu ſi redoutable ſur la Méditerranée. Après avoir pris toutes ces meſures, Louis voyant que la ſaiſon s'avançoit ; que les Anglois, quelques menaces qu'ils continuaſſent de faire, n'étoient point encore en état de paſſer la mer, tourna ſes vues du côté de l'Italie.

Mort de Jules II : élec- Jules II, ſon implacable ennemi, ne vivoit plus. Tandis qu'il diſpoſoit

tout pour envahir Ferrare, dès l'entrée du printemps ; qu'il dépoſoit de la qualité de légat en Lombardie, & qu'il citoit à Rome le cardinal de Sion pour y rendre compte de ſa conduite ; qu'il méditoit d'exciter une nouvelle révolution à Florence pour ſe venger du cardinal de Médicis, qui ne lui laiſſoit pas dans cette ville une autorité auſſi étendue qu'il l'auroit deſirée, & qui d'ailleurs montroit trop d'attachement au roi d'Eſpagne ; qu'il citoit au concille de Latran Louis & le clergé François pour venir, s'ils l'oſoient, y défendre la pragmatique ; qu'il expédioit une bulle par laquelle il révoquoit tous les priviléges accordés par le ſaint ſiége au royaume de France ; tranſportoit au roi d'Angleterre le titre de *très-chrétien*, & livroit toutes les provinces Françoiſes au premier occupant, il vit la mort s'avancer, ſans rien perdre de la fierté de ſon caractere. Dans ſes derniers moments il confirma une bulle qu'il avoit déja publiée contre ceux qui acheteroient le ſouverain pontificat : comme il pouvoit y avoir une conteſtation entre le concile &

ANN. 1513. tion de Léon X.

Guicchardin. Paul Jove. Belcar. Relation d'Albert Pio. Lettres de Louis XII.

le collége des cardinaux ſur le *droit*
ANN. 1513. de nommer un ſouverain pontife, il décida la queſtion en faveur des cardinaux; mais il défendit en même temps l'entrée du conclave à ceux qui avoient adhéré au concile de Piſe : il déclara cependant que comme Julien de la Rovere, il leur pardonnoit ſes injures perſonnelles, & qu'en qualité de ſouverain pontife, il prioit Dieu de leur pardonner les maux qu'ils avoient faits à l'Egliſe : enfin, après avoir prié les cardinaux de confirmer à ſon neveu le duc d'Urbin le don qu'il lui avoit fait de la ville de Peſaro à titre de *vicariat*, il expira le 21 de Février, dans la ſoixante-onzieme année de ſon âge.

Les cardinaux s'aſſemblerent auſſitôt au nombre de vingt-quatre, & ne reſterent que ſept jours renfermés dans le conclave : ſoit qu'ils vouluſſent prévenir les intrigues de Maximilien, qui avoit montré quelques années auparavant un deſir ſi vif & ſi biſarre de parvenir au ſouverain pontificat, ſoit qu'ils craigniſſent que le roi d'Eſpagne, le duc de Ferrare & le duc d'Urbin ne profitaſſent de la vacance du ſaint

ſiége pour lui enlever ſes dernieres acquiſitions; ils élurent d'une voix unanime Jean, cardinal de Médicis, qui n'étoit âgé que de 37 ans. Un témoin occulaire rapporte une circonſtance qui contribua peut-être autant que le mérite du cardinal à faire diſparoître aux yeux de la plupart de ſes confreres, l'obſtacle que ſa grande jeuneſſe devoit naturellement apporter à ſon élection. Il avoit, lorſqu'il entroit au conclave, un apoſtême au haut de la cuiſſe, qui étant venu à crever au milieu de l'aſſemblée, répandit une odeur ſi fétide, que les cardinaux aſſis à ſes côtés furent forcés de changer de place: on jugea qu'il avoit le ſang corrompu, & qu'il ne vivroit pas long-temps: ce ſoupçon paroiſſoit d'autant mieux fondé, que Médicis, ſans donner dans aucun excès ſcandaleux, avoit toujours montré un goût décidé pour les amuſements, les plaiſirs, les fêtes. ANN. 1513.

Dès que la nouvelle de la mort de Jules ſe répandit en France, les cardinaux réfugiés à Lyon prirent la route de l'Italie pour ſe trouver au conclave; mais avant qu'ils fuſ- Conditions auxquelles Louis conſent à abroger le concile de Piſe. *Manuſ. de Fontan.*

sent arrivés, ils reçurent la nouvelle
ANN. 1513. que le cardinal de Médicis avoit été proclamé sous le nom de Léon X. La douceur de son caractere, d'anciennes liaisons que la différence de parti n'avoit point entiérement rompues, les engagerent à continuer leur route. Léon leur fit conseiller, pour leur propre sûreté & pour la paix de l'Eglise, de rester à Florence, jusqu'à ce qu'il eût réglé la maniere dont ils seroient reçus à Rome : il leur fit observer que l'acte de leur déposition ayant été accompagné de toutes les formes juridiques, & confirmé par le concile de Latran, ne pouvoit être abrogé qu'avec beaucoup de précaution ; qu'ils feroient bien de ne point porter les marques de la dignité de cardinal, parce que cet acte de soumission & d'humilité désarmeroit la haine de leurs ennemis, & fourniroit à leurs amis le droit de solliciter leur absolution. Louis avoit fait accompagner les cardinaux par Claude de Seissel, évêque de Marseille : il le chargea d'exposer succintement à Léon » que les papes tenant » de la libéralité des rois de France » toute leur puissance temporelle,

» avoient toujours traité ces monar-
» ques avec les égards les plus diſ- ANN. 1513.
» tingués : qu'ayant conféré plus de
» biens & de puiſſance au ſaint ſiége
» qu'aucun de ſes prédéceſſeurs de-
» puis Charlemagne, il devoit na-
» turellement s'attendre à quelque
» retour de la part du ſouverain
» pontife ; que cependant Jules, au
» grand ſcandale du monde chré-
» tien, ne s'étoit prévalu de tant
» de bienfaits, que pour perdre plus
» ſûrement ſon bienfaiteur : qu'ab-
» jurant tout ſentiment de paſteur
» & de pere, il s'étoit montré, à
» l'égard de la France, un tyran
» impitoyable, un loup raviſſant :
» qu'obligé de faire uſage des ar-
» mes que la providence lui avoit
» miſes en main pour repouſſer les
» attaques d'un furieux, le roi très-
» chrétien, de l'avis des prélats de
» ſon royaume, des docteurs & des
» plus célebres juriſconſultes, avoit
» convoqué un concile à Piſe, dont
» les principaux membres étoient
» encore aſſemblés à Lyon : que fils
» aîné de l'Egliſe, ennemi de tout
» ſchiſme & de toute diviſion, il
» étoit prêt à renvoyer tous ces pré-

ANN. 1513.

» lats dans leurs diocèſes, dès que
» le ſaint pere l'auroit aſſuré que la
» cauſe qui les avoit fait aſſembler
» ne ſubſiſtoit plus : qu'en perdant
» Jules, il ne ſe croyoit pas encore
» délivré de tous ſes ennemis, ni
» même des plus dangereux; que
» ce pontife, tout entreprenant,
» tout opiniâtre qu'il paroiſſoit,
» n'étoit le plus ſouvent qu'un
» inſtrument entre leurs mains;
» qu'ils ne manqueroient pas de
» continuer leurs pratiques auprès
» de Léon; que pour l'encourager à
» ſuivre les traces de ſon prédéceſ-
» ſeur, ils lui feroient entendre
» que la France, épuiſée d'hommes
» & d'argent, étoit réduite aux der-
» nieres extrémités; que le ſaint
» pere ſe gardât bien de les croire;
» qu'il alloit bientôt voir ces mêmes
» François qu'on lui peignoit abat-
» tus & tremblants pour leurs foyers,
» déployer leurs enſeignes au delà
» des Alpes; que bien différent en
» cela de ſes ennemis, il ne demandoit
» au ſaint pere ni argent ni ſecours
» pour verſer le ſang des Chrétiens;
» qu'il n'avoit beſoin que de ſes
» propres forces pour venger ſa que-
» relle,

» relle, & pour défendre les princes
» & les républiques qui reclame- ANN. 1513.
» roient ſa protection : qu'enfin il
» lui ſuffiſoit que Léon le traitât
» comme le pape Clément V avoit
» traité Philippe le Bel, en révo-
» quant, *de ſon propre mouvement*,
» les injuſtes cenſures de ſon prédé-
» ceſſeur ; qu'alors, il le trouveroit
» *ſon bon, dévot & obéiſſant fils.*

Léon, que le concile de Piſe, tout décrié qu'il étoit déja, effrayoit encore, donna de juſtes éloges à la piété du roi ; il le pria de l'excuſer, ſi dans une conjecture où il étoit ſi peu maître de lui-même, il ne faiſoit pas éclater aux yeux de l'Europe les ſentiments de zèle & d'inviolable attachement pour la couronne de France, qu'il avoit hérités de ſes peres, & dont il ne ſe départiroit jamais ; il promit de travailler de tout ſon pouvoir à établir la concorde entre tous les princes chrétiens ; il finit par ſupplier très-inſtamment le roi de ſuſpendre l'exécution des projets qu'il pouvoit avoir formés ſur l'Italie & de lui laiſſer le temps d'eſſayer les voies de la conciliation & de la douceur.

ANN. 1513. Révolutions dans le Milanès : bataille de Novarre. *Guicchardin. P. Jove. Fleuranges. Du Bellay. Belcar.*

Louis comprit par ces dernieres paroles qu'il alloit ſe mettre le pape à dos en pourſuivant ſes deſſeins ſur le Milanès : mais il fit attention, en même-temps, que dans l'état où ſe trouvoit ce pontife, ſans troupes, ſans argent, ſans appui, il ne pouvoit influer ni en bien ni en mal ſur le ſuccès de cette entrepriſe. Des raiſons très-fortes le convioient à ne pas différer. Les Vénitiens, ſes nouveaux alliés, réſiſtoient avec courage aux troupes impériales & Eſpagnoles, toujours commandées par dom Raimond de Cardonne, & n'attendoient que l'arrivée des François pour les chaſſer de l'Italie : les garniſons des châteaux de Milan, de Gênes & de Crémone avoient repouſſé toutes les attaques des ennemis ; mais ils devoient naturellement ſe perdre, ſi l'on n'y faiſoit entrer des munitions & des renforts. Les peuples du Milanès, à qui l'expulſion des François & le retour d'un héritier des Sforces avoient cauſé une joie ſi vive, accablés d'impôts, livrés à l'avidité des Suiſſes, ruinés par le ſéjour des Eſpagnols qui faiſoient la guerre en brigands, appel-

loient alors à grands cris ces mêmes François, & les invoquoient preſque comme leurs libérateurs. Il paroiſſoit donc évident que l'armée Françoiſe n'auroit à combattre que les Suiſſes, qui même ne ſe trouvoient plus en auſſi grand nombre qu'auparavant dans le duché de Milan. Toutes ces facilités, exagérées encore par Trivulſe & les autres bannis, déterminerent Louis à précipiter cette entrepriſe: il en offrit la conduite au jeune Charles de Bourbon, digne émule de Gaſton de Foix, & que les troupes déſignoient pour ſon ſucceſſeur: mais Charles conſidérant qu'on ſe faiſoit illuſion ſur la poſition & les reſſources de l'ennemi, & craignant encore plus de ternir ſa réputation par une défaite, que de laiſſer échapper une occaſion de ſe diſtinguer, refuſa la commiſſion. La Trémouille, que l'âge & l'expérience auroient dû rendre plus circonſpect, oſa s'en charger: on lui donna pour lieutenants généraux Jean-Jacques Trivulſe, & Robert de la Mark, prince de Sedan. L'armée ne conſiſtoit qu'en douze cents lances, quatre à cinq mille aventuriers François, & ſix mille ANN. 1513.

lanſquenets, commandés par les deux
ANN. 1513. fils de Robert de la Mark, le ſeigneur de Fleuranges, & le ſeigneur de Jamets : cette premiere diviſion devoit être ſuivie d'un autre corps de cinq mille lanſquenets, conduits, par Tavannes & Brandec, qui ne purent arriver à temps. Trivulſe, qui commandoit l'avant-garde, s'étant emparé, ſans beaucoup de difficultés, de la ville d'Aſt & d'Alexandrie de la Paille, profita habilement du trouble & de la confuſion que ſon irruption avoit cauſés en Italie, pour rafraîchir les garniſons des châteaux de Gênes, de Milan & de Crémone, & pour y faire entrer des munitions ; ce qui étoit un des principaux objets de cette expédition. La plupart des villes ſe ſoulèverent, & il ne reſta bientôt plus au nouveau duc, que Côme & Novarre. Les Suiſſes, en qui il mettoit toute ſa confiance, le conduiſirent dans cette derniere place, réſolus de s'y défendre juſqu'à la derniere extrémité. La Trémouille, au-lieu d'aller prendre poſſeſſion de Milan, & de ſe joindre à l'armée des Vénitiens, qui s'étoit avancée juſ-

qu'à Crémone, s'opiniâtra, contre l'avis de Trivulſe, à former le ſiége de novarre : deux raiſons l'y déterminerent ; il vouloit ménager aux cinq mille lanſquenets qu'il attendoit encore, la facilité de ſe joindre au reſte de l'armée, & il comptoit, qu'après cette jonction, il ſeroit en état, ou de forcer les Suiſſes à lui liver Maximilien Sforce, comme ils lui avoient autrefois livré Ludovic, ou d'emporter la place d'aſſaut, & de les paſſer tous au fil de l'épée ; ce qui dans l'un ou l'autre cas, termineroit la guerre. Il commença donc à foudroyer les murailles, & à l'aide d'une artillerie nombreuſe & bien ſervie, il y pratiqua, en peu de jours, une breche, qui fut jugée ſuffiſante. Il n'attendoit plus que l'arrivée des cinq milles lanſquenets pour livrer l'aſſaut. Les Suiſſes les prévinrent. Sur le premier avis de l'arrivée des François en Italie, les cantons s'étoient aſſemblés tumultuairement, & avoient ſur-le-champ nommé les chefs ſous la conduite deſquels une jeuneſſe nombreuſe & guerriere s'empreſſa de voler à la défenſe du ANN. 1513.

ANN. 1513.

Milanès. Les Suiſſes, ſi difficiles à remuer, & qui ne ſortoient de leur pays, qu'après avoir touché une partie de leur ſolde, montrerent, dans cette occaſion, un déſintéreſſement & une ardeur dignes des plus grands éloges, ſi la haine injuſte dont ils étoient animés contre d'anciens alliés, n'en eût pas été le principe. Dix mille des plus diſpos, marchant jour & nuit, vinrent ſe jetter dans Novarre, du côté oppoſé au camp des François. La Trémouille perdant toute eſpérance d'emporter une place ſi bien défendue, prit le parti de ſe retirer à la Riotta, à deux milles ſeulement de Novarre, attendant toujours l'arrivée des lanſquenets de Tavannes. L'armée campa dans un terrein étroit & embarraſſé, coupé par des canaux, couvert d'un côté par un taillis, de l'autre par des marais : la gendarmerie étoit au fond de cette gorge ; les aventuriers François & les lanſquenets en occupoient l'entrée, ayant devant eux vingt-deux pieces de canon, dreſſées ſur leurs affuts, & prêtes à tirer. Autant le choix de ce camp paroiſſoit propre à faire

reposer l'armée, & sur-tout la gendarmerie, autant il étoit défavorable pour livrer bataille ou même pour se défendre, si l'on étoit attaqué, puisque la cavalerie, qui faisoit toute la force de l'armée, n'y pouvoit manœuvrer, & que les différents corps se trouvoient séparés, & hors d'état de se secourir mutuellement. Aussi la Trémouille ne s'attendoit-il point que les Suisses dussent venir le chercher : il étoit si tranquille à cet égard, qu'il avoit même négligé de faire dresser à la tête du camp une espece de parc de bois, composé d'échelles ou de barrieres, entrelacées les unes dans les autres, dont Robert de la Mark étoit l'inventeur, & qu'on avoit fait voiturer, à grands frais, à la suite de l'armée. Cependant le capitaine Mottin, ou Mutri, homme de tête & soldat déterminé, ayant fait reconnoître le camp des François, assembla, dès le soir même, les Suisses ses compatriotes; leur montra la facilité de surprendre & d'écraser l'armée ennemie, dans une position où leur cavalerie leur devenoit inutile, ANN. 1513.

& où l'on n'auroit à combattre que des Allemands & des aventuriers François, moins nombreux & moins aguerris que les Suiſſes : il leur fit enviſager la gloire dont une action ſi éclatante couvriroit leur patrie aux yeux des étrangers : enfin il ſut ſi bien les enflammer, que l'expédition fut réſolue, contre l'avis de ceux qui croyoient qu'on devoit attendre l'arrivée d'un autre détachement que conduiſoit le baron d'Altſaxe. On laiſſa pour la garde de la ville ceux que les marches forcées & la fatigue avoient exténués ; & à l'heure de minuit, onze mille Suiſſes s'attrouperent tout armés ſur la place publique. Ils ſe partagerent en deux bandes, dont l'une de mille hommes ſeulement, devoit, à la faveur du taillis, pénétrer dans le quartier de la gendarmerie, y répandre l'alarme, & la contenir dans ſon poſte, tandis que les dix mille autres tomberoient avec impétuoſité ſur les lanſquenets & les Gaſcons, s'empareroient de l'artillerie, & la tourneroient contre la gendarmerie Françoiſe. Ces deux troupes marcherent en ſilence, ſans tambours,

ANN. 1513.

ni aucun autre inſtrument militaire : elles comptoient former leur attaque dans l'obſcurité, & trouver les François endormis ; mais comme on étoit dans la ſaiſon de l'année où les nuits ſont les plus courtes, & qu'il avoit fallu perdre du temps à ſe ranger en bataille, il étoit jour lorſqu'elles ſe préſenterent, & les gardes avancées que la Trémouille & Trivulſe avoient eu l'attention de pouſſer juſques dans le voiſinage de Novarre, avoient eu le temps d'avertir l'armée, qui ſe trouva bientôt ſous les armes, & auſſi bien diſpoſée à recevoir l'ennemi, que le terrein pouvoit le permettre. La bande de mille Suiſſes arrêtée par le premier corps-de-garde, n'oſa pénétrer juſqu'au camp ; elle ſe contenta d'occuper les iſſues du bois, & de rendre entiérement impraticables tous les ſentiers par où la gendarmerie auroit pu, quoiqu'avec peine, aller au ſecours de l'infanterie : les dix mille formant un gros bataillon, marchoient, tête baiſſée, à l'ennemi ; ils eſſuyerent tranquillement le feu redoublé de vingt-deux pieces de canon, qui, ANN. 1513.

ANN. 1513. plongeant dans la troupe, emportoient des files entieres : ſans donner aucun ſigne d'effroi, ſans rompre leurs rangs, ils doublerent le pas, & joignirent les lanſquenets : la rivalité, ou plutôt la haine invétérée qui ſubſiſtoit entre les deux nations, rendit ce combat opiniâtre & terrible. Les lanſquenets, quoique moins nombreux, ſoutinrent le choc pendant deux heures, ſans reculer d'un ſeul pas. La gendarmerie Françoiſe entendoit le cris des mourants, voyoit écraſer ces fidèles alliés ſans pouvoir marcher à leur ſecours : des canaux ou des bois taillis, occupés par le détachement des Suiſſes, lui fermoient le paſſage. L'amour paternel put ſeul triompher de tous ces obſtacles. Un meſſager vint avertir Robert de la Mark, prince de Sedan, que ſes deux fils, Fleuranges & Jamets, déja criblés de coups & couverts de ſang, défendoient à peine un reſte de vie : il pénetre, avec ſa compagnie de deux cents lances, ſur le champ de bataille ; dégage Jamets, qui combattoit encore ; reconnoît le corps de Fleuranges, déja étendu par terre, &

couvert de quarante-ſix bleſſures : il les fait emporter par quelques-uns de ſes gendarmes, & les rappelle l'un & l'autre à la vie. Les Suiſſes, après avoir défait les lanſquenets, tournerent l'artillerie contre la cavalerie, qui ne ſongea plus qu'à fuir, avec la plus grande partie des aventuriers François, qui avoient échappé au carnage. Les hiſtoriens varient ſur le nombre des morts : Guichardin en compte dix mille du côté des François, & quinze cents ſeulement du côté des Suiſſes; mais il ſe trompe viſiblement; car il convient, avec tous les autres hiſtoriens, que la gendarmerie ne combattit point, que preſque toute la perte tomba ſur les lanſquenets, qui n'étoient qu'au nombre de cinq ou ſix mille, & qui ne périrent pas tous, à beaucoup près. Gradenico compte huit mille morts du côté des François, & cinq mille du côté des Suiſſes, du nombre deſquels étoient pluſieurs colonels ou capitaines, entr'autres Mottin, l'auteur & le chef de cette entrepriſe : ce nombre paroît encore exagéré : Fleuranges ſe contente de dire que la ANN. 1513.

perte fut à-peu-près égale de part
ANN. 1513. & d'autre; mais que du côté des François, elle tomba toute entiere ſur les lanſquenets, dont il avoit le commandement. Les Suiſſes gagnerent le canon & tout le gros bagage de l'armée. Ce ne fut pas le ſeul profit qu'ils tirerent de cette expédition; ils ſe répandirent dans les villes qui avoient arboré les fleurs de lis; les taxerent à diſcrétion, & remporterent encore une fois dans leurs montagnes les dépouilles de la malheureuſe Lombardie. La Trémouille, qu'ils n'avoient point pourſuivi, parce qu'ils manquoient de cavalerie, ayant joint la troupe de Tavannes, qui n'avoit pu arriver aſſez à temps, revint tranquillement en France, honteux d'avoir été battu; mais n'ayant, après tout, eſſuyé qu'une perte qui ne couta point de larmes à la patrie, & qu'il étoit toujours facile de réparer avec de l'argent.

Ligue de Malines contre la France.

Actes de Rimer.

Lettres de Louis XII.

Les troupes qu'il ramenoit, ne pouvoient arriver plus à propos: le danger où le royaume ſe trouvoit expoſé, étoit beaucoup plus grand que Louis ne ſe l'étoit imaginé, lorſqu'il avoit

fait passer une partie de ses forces en Italie. Maximilien, qui l'avoit trahi, mais qui, jusqu'alors, ne s'étoit point encore déclaré son ennemi, qui venoit de signer un traité de neutralité pour les Pays-Bas au nom de l'archiduc Charles son pupile, qui traitoit alors du mariage du jeune Ferdinand avec Renée de France, conclut par la médiation de Marguerite sa fille, un traité de ligue offensive & défensive contre la France avec Henri VIII, roi d'Angleterre, par lequel il s'engageoit, moyennant la somme de cent mille écus d'or, de fondre sur la Bourgogne à la tête de trente mille Suisses, dix mille cavaliers Allemands ou Francomtois, & un train considérable d'artillerie, tandis que Henri, avec toutes les forces d'Angleterre, & un corps nombreux de cavalerie, levé à ses frais dans le Luxembourg, le Brabant, le Hainaut, la Hollande & la Flandre, pénétreroit en Picardie, ou en Normandie. Ces deux armées, également formidables, devoient agir de concert, & se joindre ensuite sous les murs de Paris. Louis ne pouvoit se dispenser

ANN. 1513. *Heuter. rer. Austr.*

d'oppoſer deux armées à celles qui
ANN. 1513. venoient l'attaquer ; il devoit en tenir une troiſieme ſur les frontieres de la Gaſcogne & du Languedoc : car il eût été dangereux de compter ſur la foi des traités à l'égard d'un prince tel que Ferdinand, qui prenoit dans le même temps des engagements contradictoires, & qui ne rempliſſoit jamais que ceux où il trouvoit le plus à gagner. Il falloit encore entretenir une marine, & veiller à la ſûreté des côtes. Tous ces objets exigeoient néceſſairement une forte dépenſe.

Emprunts & aliénations du domaine. *Manuſ. de Fontanieu. Regiſt. du parlement.*

Louis, malgré ſon économie & la ſorte d'engagement qu'il avoit priſe avec lui-même de ne point hauſſer les impôts, s'étoit trouvé forcé, depuis deux ans, d'établir une *crue*, ou augmentation de tailles. Les fonds de cette année ſe trouvant en grande partie conſumés par l'infructueuſe expédition d'Italie, il fallut recourir à de nouveaux expédients. Il demanda des emprunts, ou dons gratuits, à toutes les villes du royaume : Paris fut taxé à quarante mille livres. Le corps municipal avoit conſenti à ac-

quitter cette dette : mais ayant voulu comprendre dans la répartition qu'il en fit les officiers des cours ſupérieures, & ceux-ci ayant refuſé de contribuer, & ayant été maintenus dans leur exemption par une déclaration formelle du monarque, la taxe pour la capitale fut modérée à vingt mille livres. Les autres villes furent traitées avec la même douceur : d'où il arriva que l'impôt ne rendit point les ſommes dont on avoit beſoin : pour y ſuppléer, Louis engagea une portion de ſes domaines, juſqu'à la concurrence de quatre cents mille livres. Louis Mallet, ſeigneur de Graville, Amiral de France, acheta pour la ſomme de quatre-vingt mille livres, les terres & ſeigneuries de Melun, Corbeil & Dourdan : Charles de Rohan, chevalier de l'ordre du roi, eut pour vingt mille écus la terre de Baugé. Avant que de procéder à l'enregiſtrement des lettres accordées à ces ſeigneurs, la cour voulut entendre les adminiſtrateurs des finances. » Le 8 de juin, » ſont venus en ladite cour Flori» mond de Robertet, Louis Pon» cher, & Jean Cottereau, cheva- ANN. 1513.

» liers, tréſoriers de France, Jacques
ANN. 1513. » Huraut, Jacques de Beaune & Hen-
» ri Bohier, auſſi chevaliers, généraux
» des finances, auxquels a été deman-
» dé par la cour, ſi les affaires du
» roi étoient ſi grandes & très-ur-
» gentes, & les finances dudit ſei-
» gneur ſi fort en arriere qu'il fût
» beſoin & néceſſaire au roi de faire
» leſdites venditions ? Qui ont dit
» que les affaires du roi étoient ſi
» grandes & très-urgentes pour le
» fait de ſes guerres, & les finan-
» ces dudit ſeigneur ſi très-fort en
» arriere, qu'il lui avoit convenu
» hauſſer les tailles, dont le pauvre
» peuple étoit merveilleuſement tra-
» vaillé, & qu'il avoit ſemblé au roi
» & à ſon conſeil, que pour ſoulager
» ſon peuple & recouvrer l'argent
» qu'il étoit néceſſaire de fournir au
» fait de ſes guerres, mêmement
» pour obvier à l'entrepriſe que fai-
» ſoient de préſent les anciens en-
» nemis de ſon royaume, il étoit
» plus raiſonnable que le roi s'aidât
» de ſon domaine, que de plus
» charger ſondit peuple ». La cour
conſentit à l'enregiſtrement ; mais
en exigeant que la juſtice continuât

à être exercée dans ces villes ſous la main du roi, & que les engagiſtes ne puſſent abattre les bois de haute futaie, ni faire d'autres coupes que celles qui ſeroient réglées par des officiers du domaine. Graville proteſta, devant la cour, qu'il n'avoit point ſollicité les lettres que le roi lui avoit accordées; qu'il ne prétendoit acquérir aucun autre titre ſur les terres engagées, qu'un ſimple uſufruit; qu'après ſa mort, le roi pourroit les reprendre, en aſſurant à ſes ſucceſſeurs quatre mille livres de rente, juſqu'à ce qu'il eût rembourſé le principal: qu'il ne toucheroit point au bois de haute futaie, ni ne vendroit aucun office. Graville fit plus encore qu'il n'avoit promis: il déclara par ſon teſtament, qu'ayant gagné au ſervice de l'Etat, ou qu'ayant obtenu de la faveur de ſes maîtres des ſommes beaucoup plus conſidérables que celle pour laquelle on lui avoit engagé ces terres, il n'entendoit point que ſes héritiers y puſſent rien prétendre: qu'il en faiſoit don au roi, le ſuppliant, ſi les beſoins de l'Etat le permettoient, de vouloir bien ſoulager tous les ans de la ſomme de ANN. 1513.

quatre mille livres les villages les
ANN. 1513. plus pauvres, ou qui auroient le plus
18 juin. ſouffert de l'intempérie des ſaiſons.

Dans le même temps, on préſenta au parlement des lettres d'une autre nature : Anne de Bretagne deſirant avec paſſion le mariage de ſa ſeconde fille avec Ferdinand d'Autriche, prince de Caſtille, & voulant, autant qu'il dépendroit d'elle, faire deſirer de plus en plus cette alliance à l'empereur & au roi d'Eſpagne, obtint du roi un don pur & ſimple du comté d'Etampes, qui avoit été confiſqué ſur ſon pere, & dont elle avoit deſſein de gratifier ſa ſeconde fille. Le ſecret de la reine tranſpira. Jean le Lievre, avocat général, à qui les lettres du roi furent adreſſées, dit dans une aſſemblée des chambres : » Qu'on lui avoit » communiqué des lettres-patentes » du roi, contenant le don gratuit » que le roi a fait à la reine du » comté d'Etampes : après avoir fait » la lecture de ces lettres, & rap- » pellé à la cour d'où provenoit le » comté d'Etampes, & en quelles » mains il avoit paſſé depuis deux » cents ans, il conclut que c'étoit

» un vrai domaine de la couronne, » qui par ſa nature étoit inaliéna- » ble, déclarant cependant que ſi » la cour, attendu la qualité du » temps & la perſonne de la reine, » qui méritoit à tous égards qu'on » fît beaucoup pour elle, vouloit » procéder à la vérification deſdites » lettres, il ne s'y oppoſeroit pas, » pourvu que ce fût avec les modi- » fications ſuivantes; ſavoir pour en » jouir par la reine, leurs enfants » mâles & femelles deſcendants du » roi ou d'elle, l'ordre de primo- » géniture gardé, de maniere qu'à » l'aîné mâle, ou à l'aînée fille, au » défaut de mâle, demeurât tout » le comté, par indivis, ſans que » les cadets y puſſent jamais rien » prétendre. ». Les lettres furent enregiſtrées avec cette modification; mais Anne ne s'en contenta pas. Elle pourſuivit cette affaire avec tant de chaleur, que la cour, ſur les ordres réitérés du roi, ſe déſiſta de toute oppoſition. ANN. 1513.

Les ſommes provenues du don gratuit & des aliénations du domaine, furent employées à faire des recrues, principalement en Alle- Deſcente des Anglois : ſiége de Térouenne. *Fleuranges.*

ANN. 1513. *Du Bellay. Herbert. Lettres de Louis XII. Manuſ de Fontan.*

magne : le duc de Gueldres attacha au ſervice du roi de vieilles bandes de lanſquenets, répandus ſur le bas Rhin, qui, tantôt ſoldats mercenaires, & tantôt brigands publics, ſe faiſoient nommer *la grande verge* : Fleuranges, déja guéri de ſes bleſſures, en fut le principal conducteur. Ces renforts rendirent l'ennemi plus circonſpect ; mais ils arriverent trop tard, & n'eurent point occaſion de combattre. Henri VIII, après avoir fait tous ſes préparatifs, vint débarquer à Calais, dans les premiers jours du mois de juillet : il amenoit avec lui une armée de trente mille combattants, preſque toute compoſée d'infanterie. Il avoit fait lever en Allemagne, & dans les Pays-Bas, un corps de dix ou douze mille chevaux : ſe défiant de ſes talents militaires & de ceux de ſes courtiſans, il demandoit à Marguerite pour capitaine général, ſoit Henri de Brunſvich, ſoit le ſire de Vergi, maréchal du comté de Bourgogne. Maximilien, qui n'avoit pas rougi de ſe mettre autrefois à la ſolde de Ludovic & des Vénitiens, envia une commiſſion qui lui parut

lucrative: il ſollicita la préférence, & montra ſi peu de délicateſſe, qu'il ſe fit donner cent ducats par jour pour ſa table. Il faut rendre juſtice à Maximilien, prince beaucoup trop loué ſans doute par les hiſtoriens d'Allemagne, mais en revanche peu connu & trop décrié par la foule de nos écrivains: ce ne fut point uniquement à la ſoif de l'or, à un gain ſordide qu'il proſtitua ſon rang: des motifs moins vils le déterminerent; il ne vouloit point commander l'armée des Suiſſes; car bien qu'il les eût levés & ſoudoyés au nom du roi d'Angleterre, il craignoit que ſi les paiements n'arrivoient pas à temps, ces guerriers mercenaires & mutins ne s'en priſſent à lui, & n'attentaſſent à ſa liberté: d'ailleurs il étoit aſſuré de diriger leurs opérations par ſes lieutenants, au-lieu que ſa préſence étoit abſolument néceſſaire pour faire perdre de vue aux Anglois le véritable objet de leur armement, & les engager dans des entrepriſes dont il devoit retirer tout le profit. Henri VIII fut la dupe de Maximilien, comme il l'avoit été de Ferdinand: ANN. 1513.

ANN. 1513.

au-lieu d'attaquer Boulogne, ou de s'avancer du côté d'Abbeville, il ſe laiſſa perſuader d'aſſiéger Térouenne, place, qui, par ſa poſition, incommodoit fort l'archiduc, ſouverain des Pays-Bas : mais dont la conquête ne pouvoit être d'aucun avantage pour les Anglois.

Bataille de Flodden : défaite & mort du roi d'Ecoſſe. *Buchanan. Herbert. P. Jove.*

A peine s'étoit-il attaché au ſiége de Térouenne, qu'il vit arriver dans ſon camp un héraut, qui lui dénonça la guerre de la part du roi d'Ecoſſe : le monarque Anglois avoit eu un preſſentiment de cette déclaration avant que de paſſer en France : il avoit laiſſé tous les ordres néceſſaires pour la ſûreté de ſes propres Etats ; craignant encore que les meſures qu'il avoit priſes ne fuſſent pas ſuffiſantes, ou que ſes ordres ne fuſſent mal exécutés, il détacha de ſon armée un corps de ſix mille hommes, qu'il envoya promptement en Angleterre, ſous la conduite de Thomas Havart. Jacques avoit ſuivi de près le départ de ſon héraut, & s'étoit mis en état de commencer les hoſtilités, le même jour qu'il avoit déclaré la guerre. Il pénétra fort avant dans

les provinces du nord de l'Angleterre, pillant & ravageant tout ce qui ſe préſentoit ſur ſa route. Ces premiers ſuccès furent la cauſe de ſa perte : les Ecoſſois, pauvres & mal diſciplinés, s'étant chargés de butin, ne ſongerent plus qu'à le mettre en ſûreté : la déſertion devint générale, & il ne lui reſtoit plus que la moindre partie de ſon armée, lorſque les Anglois s'avancerent au nombre de plus de vingt-cinq mille combattants. Jacques auroit pu ſe mettre à couvert, en reprenant la route de ſes Etats : il avoit ſuffiſamment rempli ſes engagements avec la France, en obligeant Henri à renvoyer en Angleterre une partie de ſes troupes ; mais il eut honte de fuir devant un ennemi qu'il avoit provoqué. Quelque diſproportion qu'il ſe trouvât entre ſon armée & l'armée Angloiſe, il l'attendit de pied ferme, & livra une des plus ſanglantes batailles dont la mémoire ſoit conſignée dans les annales d'Ecoſſe : Jacques IV, après avoir rempli tous les devoirs de capitaine & de ſoldat, tomba percé de coups : avec lui périrent un ar-

ANN. 1513.

chevêque, deux évêques, quatre ab-
ANN. 1513. bés, douze comtes, dix-ſept barons, & huit ou dix mille guerriers d'un ordre moins diſtingué. Les Anglois conviennent qu'ils laiſſerent cinq mille hommes étendus ſur le champ de bataille : comme la nuit ſeule avoit ſéparé les combattants, ils ne connurent que le lendemain matin qu'ils avoient remporté la victoire ; ils trouverent le corps du malheureux monarque ſur un monceau de morts, & l'enfermerent dans un cercueil de plomb ; mais ils eurent la barbarie de lui refuſer la ſépulture, ſous prétexte qu'il étoit mort excommunié : Henri lui-même crut avoir beſoin de la permiſſion du ſaint ſiége pour rendre les derniers devoirs à un roi magnanime, d'une piété exemplaire, adoré de ſes ſujets, à ſon beau-frere.

Déroute de Guinegaſte, ou journée des éperons. *Fleuranges. Du Bellay. P. Jove Manuſc. de Fontan. Lettres de Louis XII.*

La ville de Térouenne arrêta long-temps tous les efforts de Henri & de Maximilien : deux capitaines diſtingués la défendoient, Antoine de Créqui, ſeigneur de Pontdormi, & Téligni, ſénéchal de Rouergue : quoiqu'ils n'euſſent pour garniſon que deux cents hommes d'armes & deux

deux mille hommes d'infanterie, ils firent de ſi fréquentes ſorties ſur le camp ennemi, & montrerent dans toutes les occaſions une valeur ſi déterminée, que les deux monarques, qui avoient une armée de plus de cinquante mille combattants, n'oſerent riſquer un ſeul aſſaut, & n'eſpérerent de la prendre que par famine. Comme on ne s'étoit pas douté qu'elle dût être aſſiégée par les Anglois, on avoit négligé d'y faire entrer des proviſions : le ſiége duroit depuis plus d'un mois, lorſque Créqui fit tenir au roi un état du peu de vivres & de munitions qui reſtoient encore dans la place, en lui marquant que ſi avant un certain terme on n'y en faiſoit pas entrer, ils ſeroient réduits à capituler, ou à mourir de faim. Louis, qu'une violente attaque de goutte empêchoit d'aller ſe mettre à la tête de ſes troupes, envoya ordre à Louis d'Halluin, ſeigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, & en cette derniere qualité général de toutes les troupes qui s'y raſſembloient, de tâcher de jetter des proviſions dans Térouenne, mais d'éviter, ſur toutes ANN. 1513.

choſes d'en venir aux mains, & d'ex-
ANN. 1513. poſer le ſalut de l'Etat aux riſques d'une bataille. Piennes ayant raſſemblé promptement les munitions, les remit à Fontrailles, capitaine général des Albanois au ſervice de France : Fontrailles ayant fait attacher avec une ſimple courroie ſur le cou des chevaux un ſac de poudre & deux quartiers de lard, fit une irruption ſubite au travers du camp des Anglois, perça juſqu'aux foſſés de la ville, où les huit cents cavaliers qu'il conduiſoit, déchargerent leurs fardeaux, & ſe retirerent au galop, avant que les ennemis ſe fuſſent mis en devoir de les ſuivre.

Une tentative ſi hardie & ſi heureuſement exécutée, réveilla l'ardeur des guerriers, & leur fit envier la gloire dont Fontrailles venoit de ſe couvrir. Les proviſions qu'il avoit portées aux aſſiégés ne pouvoient durer long-temps ; on réſolut de conduire dans la place un convoi beaucoup plus conſidérable, & chacun voulut avoir part à l'expédition : on régla donc dans un conſeil de guerre que Fontrailles, à la tête de ſes Albanois & d'un certain nombre de

gendarmes les mieux montés de l'armée, retourneroit chargé d'une plus grande quantité de proviſions : que pour lui faciliter le paſſage, un corps de quatre cents lances iroit, dans le même temps, répandre l'alarme de l'autre côté du camp : que le duc de Longueville, la Paliſſe, Imbercourt, la Fayette, avec la plus grande partie de la gendarmerie, iroient ſe poſter au pied de la montagne de Guinegaſte pour recueillir ces deux détachements, s'ils manquoient leur coup, ou ſi, après l'avoir exécuté, ils étoient pourſuivis de trop près par les ennemis. Piennes avoit trop d'expérience pour ne pas ſentir à quel danger il expoſoit cette portion de l'armée ; mais il n'avoit ni aſſez d'autorité ni aſſez de fermeté pour s'oppoſer ſeul au vœu du plus grand nombre : il voulut ſe mettre de la partie, afin de s'aſſurer que l'ordre du roi ſeroit exécuté. Une entrepriſe à laquelle tant de monde avoit part, ne pouvoit être conduite avec le ſecret qui ſeul pouvoit en aſſurer le ſuccès. L'empereur en fut averti. Laiſſant le gros de l'armée pour garder les lignes, & prenant ANN. 1513.

ANN. 1513. ſoin de renforcer la garde dans les endroits où les deux détachements ennemis devoient ſe préſenter, il tira du gros de l'armée dix ou douze mille hommes de pied, moitié Anglois, moitié lanſquenets, auxquels il ordonna de marcher par des chemins détournés, de ſe rendre à une certaine heure au-delà de la montagne de Guinegaſte, d'attaquer les François par derriere, & de leur couper le chemin de la retraite : enſuite choiſiſſant cinq ou ſix cents lances, il vint, accompagné du roi d'Angleterre, pour eſcarmoucher avec les François, & donner le temps à ſon infanterie de les prendre en queue & en flanc. Toutes ces meſures étoient ſi bien concertées, que les François furent malheureux de tous côtés : les deux détachements qui devoient percer les lignes de circonvallation trouvant les aſſiégeans bien préparés à les recevoir, perdirent l'eſpérance de faire entrer des vivres dans la place, & ne ſongerent plus qu'à ſe rejoindre au gros de la gendarmerie : Maximilien & le roi d'Angleterre les avoient prévenus : l'apparition ſubite d'un corps de cavalerie

Allemande ſurprit & déconcerta les François : ils n'étoient point venus pour combattre, mais uniquement pour faciliter le retour de ceux qui conduiſoient des vivres dans Térouenne : comme ils ne s'attendoient point à les revoir ſitôt, & que la chaleur étoit extrême, ils avoient mis pied à terre, avoient détaché une partie de leur armure, buvoient & mangeoient tranquillement étendus ſur l'herbe : les plus braves, ceux qui ſe trouverent les premiers à cheval, coururent au-devant des Allemands, tandis que les autres achevoient de s'armer, & ſe diſpoſoient à les ſuivre ; mais appercevant, dans ce même moment, le corps de lanſquenets & d'Anglois, qui s'avançoient de l'autre côté de la Lys pour venir tomber ſur les derrieres de l'armée, & jugeant que s'ils leur donnoient le temps d'arriver, il faudroit courir les riſques d'une bataille, au mépris des ordres du roi, ils prirent précipitamment la fuite, ſans ſonger à ceux qu'ils laiſſoient aux mains avec l'ennemi : comme il n'y avoit point d'infanterie, il n'y eut preſque perſonne de tué ſur ANN. 1513.

le champ de bataille ; toute la perte
ANN. 1513. ſe réduiſit à cent priſonniers, parmi leſquels on comptoit le duc de Longueville, le chevalier Bayard, Clermont d'Anjou, & Buſſi d'Amboiſe. L'empereur & le roi d'Angleterre ne ſurent pas tirer parti de l'effroi & de la confuſion qu'ils avoient répandus parmi les François : au-lieu de les pourſuivre juſques dans leur camp, où perſonne n'auroit oſé les attendre, ils reprirent le chemin de Térouenne, conduiſant en triomphe leurs priſonniers.

Quelque peu conſidérable que fût cet échec, Louis en redouta les ſuites : il ſe fit tranſporter, tout malade qu'il étoit encore, dans la ville d'Amiens, afin de veiller de plus près ſur la conduite de ſes généraux : informé que le ſeigneur de Piennes n'avoit pas ſu gagner la confiance des troupes, que pluſieurs officiers lui obéiſſoient à regret, il nomma pour ſon lieutenant-général dans les marches de Picardie, le jeune François d'Angoulême, ſon héritier préſomptif, & l'envoya prendre le commandement de l'armée ; mais en lui recommandant fortement de

ne rien faire ſans prendre conſeil des capitaines les plus expérimentés, & ſur-tout de ne point riſquer d'action générale. ANN. 1513.

Irruption des Suiſſes en Bourgogne & traité de Dijon. *Fleuranges. Du Bellay. Belcar. P. Jove. Guicchardin. Manuſc. de Fontan.*

Les conjonctures où ſe trouvoit la France, exigeoient cette circonſpection. Les Suiſſes, fiers de la victoire qu'ils avoient remportée à Novarre, appellés par l'empereur, & ſur-tout par le roi d'Angleterre, qui paſſoit alors pour le ſouverain de l'Europe le plus riche & le plus libéral, s'étoient attroupés au nombre de vingt-cinq mille combattants, & deſcendoient de leurs montagnes pour entrer en Bourgogne. Cette armée, déja ſi formidable, fut encore renforcée par Ulric de Virtemberg, qui commandoit deux mille hommes de cavalerie Allemande, & par le ſire de Vergi, qui conduiſoit avec lui toute la nobleſſe de Franche-comté, & un train nombreux d'artillerie. La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, n'avoit, pour défendre cette grande province, que les débris de l'armée d'Italie, c'eſt-à-dire, environ mille lances, & cinq ou ſix mille hommes d'infanterie : pour comble de

ANN. 1513

malheur, la ville de Dijon n'avoit ni remparts ni foſſés, & paſſoit pour la plus mauvaiſe place du royaume. La Trémouille, conformément aux regles de la guerre, auroit peut-être dû la détruire; mais craignant de donner cette mortification à la province, il forma le hardi projet de la défendre : ayant commencé par y faire entrer une grande quantité de vivres & de toutes ſortes de munitions, il obligea les payſans de ſe renfermer dans les places fortes, dévaſta lui-même la campagne, afin que les aſſiégeants n'en puſſent tirer aucune eſpece de ſubſiſtances, & diſtribua une partie de ſa gendarmerie dans les places de Beaune, d'Auſſone, & dans le château de Talant, avec ordre d'intercepter tous les convois qu'on tenteroit d'amener au camp, de la Breſſe & de la Franche-comté. Après avoir pris toutes ces précautions, la Trémouille ſe renferma dans la place, & fit travailler aux fortifications, mettant lui-même la main à l'ouvrage, & engageant, par ſes diſcours & par ſon exemple, les officiers, les bourgeois, le clergé ſéculier & régulier,

les femmes mêmes & les enfants, à remuer la terre, & à ſe charger volontairement de quelques autres travaux qui ne paſſoient pas leurs forces. Les Suiſſes, qui compoſoient ſeuls toute l'infanterie des aſſiégeants, n'étoient pas fort entendus dans l'attaque des places : après avoir perdu un mois ou cinq ſemaines devant les murs de Dijon, voyant que la plupart de leurs convois étoient enlevés ; que les vivres devenoient de jour en jour & plus chers & plus rares ; qu'ils n'entendoient plus parler de l'empereur, qui devoit venir les commander ; que l'argent qu'on leur avoit promis de la part du roi d'Angleterre n'arrivoit point ; ils commencerent à ſe reprocher d'avoir ajouté foi trop légérement aux promeſſes de ces deux princes : déchus tout-à-coup des trop flatteuſes eſpérances auxquelles ils s'étoient imprudemment livrés, ils tinrent pluſieurs conſeils, ſans y appeller les officiers de l'empereur, cherchant entr'eux les moyens de ſe tirer, ſans trop de déshonneur, d'une entrepriſe mal concertée. La Trémouille, inſtruit de leurs diſpoſitions, ANN. 1513.

tâcha d'en profiter : il connoiſſoit
ANN. 1513. mieux que les Suiſſes le danger de ſa poſition ; il avoit des raiſons de ſe défier de la fidélité, ou du moins de la fermeté d'un grand nombre de bourgeois qui redoutoient le ſort qui les attendoit, eux & leur famille, ſi la ville étoit priſe d'aſſaut : enfin il n'avoit aucune eſpece de ſecours à eſpérer du roi, aſſez embarraſſé à couvrir la frontiere de Picardie, au-lieu que les Suiſſes pouvoient, d'un moment à l'autre, recevoir l'argent du roi d'Angleterre, changer de réſolution, & forcer, dans un accès de fureur, les foibles barrieres qui les arrêtoient depuis trop long temps. Il leur adreſſa quelques vieux capitaines de gens de pied, qui leur rappellant les batailles & les autres rencontres périlleuſes où ils s'étoient trouvés enſemble, leur parlant du chagrin & des regrets que les brouilleries ſurvenues depuis ce temps avoient cauſés à leurs anciens amis ; du deſir ardent que le ſeigneur de la Trémouille avoit d'être l'auteur de la réconciliation, leur vantant enſuite le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du roi, qui lui avoit

confié, ſans aucune réſerve, la conduite de la guerre la plus difficile, ANN. 1513.
& qui ſe repoſoit entierement ſur lui de tout ce qui pourroit concerner la conſervation de la Bourgogne ; ils les exhorterent à profiter d'une ſi belle occaſion pour terminer amicalement une querelle également funeſte aux deux nations, & à rédiger eux-mêmes le traité de réconciliation. Les Suiſſes ſaiſirent avec le plus vif empreſſement cette ouverture, & ſans s'informer ſi la Trémouille parloit ſincérement, ni s'il avoit les pouvoirs néceſſaires pour contracter validement avec eux, ils conclurent une trêve, & conférerent des principaux articles du traité : ils en dicterent toutes les conditions : ils y ſtipulerent que le roi aboliroit le concile de Piſe, enverroit des députés à celui de Latran, & ſe réconcilieroit avec le ſaint ſiége : qu'il renonceroit, en faveur de Maximilien Sforce, à tous les droits qu'il pouvoit avoir ſur le duché de Milan & le comté d'Aſt : qu'il évacueroit les châteaux de Milan & de Crémone, & promettroit de ne plus conſerver aucune préten-

tion ſur l'Italie : qu'il feroit droit
ANN. 1513. à Maximilien & à l'archiduc Charles ſur leurs prétentions au duché de Bourgogne, ſuivant le jugement des arbitres qui ſeroient nommés de part & d'autre pour régler cette conteſtation : qu'il donneroit main-levée au ſire de Vergi des Maiſons & des terres qu'il lui détenoit : qu'il paieroit aux Suiſſes, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages de ſolde ou de penſions, quatre cents mille ducats, & huit mille à Ulric de Virtemberg. La Trémouille ne conteſta ſur aucun de ces articles ; il ramaſſa avec peine la ſomme de vingt mille écus, dont les Suiſſes voulurent bien ſe contenter pour premier paiement ; & leur donna, en qualité d'ôtages pour ſûreté du reſte, le ſeigneur de Mézieres, ſon neveu, François de Rochefort, bailli de Dijon, & quatre des plus riches bourgeois de cette ville. A ces conditions, les Suiſſes, déja preſſés par la diſette, reprirent la route de leur pays, ſans attendre la ratification du traité.

Deſtruction de Térouenne.

Ibid.

Avant que la Bourgogne fût évacuée, la ville de Térouenne avoit

capitulé. Louis déſeſpérant d'y faire entrer des proviſions ſans s'expoſer aux riſques d'une bataille, envoya ordre à Pontdormi de tâcher d'en retirer la garniſon. Ce brave officier, qui, pendant neuf ſemaines, avoit réſiſté aux forces réunies de l'empereur & du roi d'Angleterre, obtint des conditions honorables : la gendarmerie ſortit, l'armet en tête & la lance en arrêt; l'infanterie, la pique ſur l'épaule, tambours battants, & enſeignes déployées. Les deux monarques ſe trouverent embarraſſés d'une conquête qu'ils avoient achetée ſi chérement : la garde en auroit été très-diſpendieuſe, ſans aucun profit réel. Ils prirent le parti de la détruire de fond en comble, à la réſerve toutefois des égliſes, & du cloître des chanoines. Quelques mois après, Marguerite craignant que les François n'entrepriſſent de la réparer, ce qu'ils exécuterent en effet ſous le regne ſuivant, acheva de ruiner ce qui reſtoit encore de bâtiments. ANN. 1513.

Il ſemble qu'une pareille leçon auroit dû deſſiller les yeux du roi d'Angleterre, & le mettre en garde contre les conſeils intéreſſés de l'em- Reddition de Tournai : mécontentement de Maximilien : retour de Henri,

ANN. 1513. en Angleterre.

Fleuranges. Couſin, hiſt. de Tournai. Lettres de Louis XII. Rymer, act. publ. Manuſc. de Fontan.

pereur. Cependant s'étant laiſſé conduire à Lille, où Marguerite d'Autriche ſe rendit de ſon côté, amenant avec elle le jeune archiduc, qui devoit épouſer la plus jeune des ſœurs de ce monarque, & un cortege nombreux de dames & de demoiſelles des premieres maiſons des Pays-Bas, Henri, généreux & galant, ne réſiſta point aux inſtances qu'on lui fit d'aſſiéger Tournai, & de délivrer la Flandre & le Hainaut des alarmes que leur cauſoit une ville Françoiſe enclavée dans leur territoire. Les habitants de Tournai n'avoient ſauvé leur liberté contre les entrepriſes des derniers ducs de Bourgogne, & n'étoient reſtés dans la dépendance immédiate de la couronne, que par une grandeur d'ame & un amour de la patrie qui ne s'étoient point encore démentis, & qui méritoient de ſervir d'exemple. Accoutumés à ſe défendre par leurs propres forces, ils jouiſſoient du privilége de ne point loger de garniſon, ſi eux-mêmes ne la demandoient. Le comte d'Angoulême les ayant avertis du danger dont ils étoient menacés, leur envoya promp-

tement offrir des troupes & des munitions de guerre : ils répondirent qu'il pouvoit être tranquille ſur leur ſort ; qu'ils redoutoient peu les Anglois : *Que Tournai n'avoit jamais tourné, & qu'encore ne tourneroit.* Cependant, à peine les Anglois étoient-ils devant leurs murailles, qu'effrayés du ſort de Térouenne, ils commencerent à parlementer. Ils conſentirent à racheter le pillage de leurs maiſons & la conſervation de leurs priviléges pour la ſomme de quarante mille ducats, payables en dix années ; ouvrirent leurs portes, & prêterent ſerment de fidélité au roi d'Angleterre. Comme il n'y avoit aucune apparence qu'on ſe portât à détruire une place ſi conſidérable, Maximilien eſſaya de perſuader à ſon crédule allié de l'unir au domaine des Pays-Bas, en la cédant pour dot à Marie ſa ſœur, qui devoit épouſer le jeune Charles : mais Henri craignant que ſes ſujets ne lui reprochaſſent de les avoir épuiſés d'hommes & d'argent ſans procurer aucun avantage à la nation, & voulant pouvoir ſe vanter à ſon retour d'avoir étendu les limites de la do- ANN. 1513.

mination Angloiſe, éluda les de-
ANN. 1513. mandes de Maximilien. Quelque peu d'apparence qu'il y eût d'ailleurs à conſerver long-temps une place éloignée de la mer & ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, il y fit conſtruire une citadelle, & y laiſſa une forte garniſon. Maximilien n'eſpérant plus rien de la généroſité du monarque Anglois, voulut tirer parti de ſa vanité : il lui offrit en échange d'une acquiſition purement onéreuſe, tant qu'elle ſeroit entre ſes mains, le titre de *vicaire pérpétuel & irrévocable de l'empire.* Il faut convenir que le rôle que jouoit alors Maximilien, n'étoit pas propre à donner une idée bien relevée de ſon vicaire : auſſi Henri deſira-t-il qu'on lui expliquât, avant tout, quelle étoit la nature de cette charge, & quels avantages il pouvoit s'en promettre. L'empereur, offenſé de cette défiance, & paroiſſant ſe repentir de s'être trop avancé : *Si un homme*, dit-il, *venoit vous préſenter un coffre-fort rempli de ducats, & que vous fiſſiez difficulté de le recevoir, parce que vous ne ſauriez point encore ce qu'il y au-*

roit dedans : que ce même homme, choqué de la froideur avec laquelle vous l'auriez accueilli, retirât ſes offres, de qui, je vous prie, auriez-vous à vous plaindre ? ANN. 1513.

Ce beau raiſonnement ne changea rien aux réſolutions de Henri. Maximilien déſeſpérant d'en venir à bout ; mais conſidérant en même-temps que la poſſeſſion de Tournai alloit mettre le monarque Anglois dans ſa dépendance, puiſqu'il ne pourroit, ſans ſon aveu, y faire entrer de vivres, ni en changer la garniſon, jugea que le perſonnage qu'il avoit joué juſqu'alors ne lui convenoit plus : il s'éloigna de Tournai, ſans prendre congé, & alla s'enfoncer en Allemagne, laiſſant au génie ſouple & ruſé de Marguerite ſa fille, le ſoin de tirer encore parti de la profuſion du monarque Anglois.

Traité de Lille : retour de Henri VIII en Angleterre.

Marguerite ſe rendit une ſeconde fois à Lille, où Henri vint la trouver. La princeſſe, au nom de l'empereur, du roi d'Eſpagne & de l'archiduc, renouvella avec le roi d'Angleterre le traité de Malines, qui contenoit une ligue offenſive & défenſive contre la France : pour ref-

Rymer, act. publ.

Lettres de Louis XII.

ſerrer davantage les nœuds qui uniſ-
ANN. 1513. ſoient toutes ces puiſſances, on ſti-
pula que le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre, arrêté depuis pluſieurs années, & que le roi d'Angleterre avoit compté terminer pendant ſon ſéjour dans les Pays-Bas, ſe célébreroit enfin le 15 de mai, dans la ville de Calais, où la princeſſe ſeroit amenée, ſoit par le roi ſon frere, ſoit par la reine ſa belle-ſœur. On convint que Henri, qui, en exécution du premier traité avoit commencé la guerre, & fait des conquêtes ſur le roi de France, auroit la liberté de retirer ſes troupes des Pays-Bas, où elles ne pouvoient ſubſiſter pendant l'hiver : que l'empereur & l'archiduc, tant pour aider à conſerver les places conquiſes, que pour continuer de harceler l'ennemi, entretiendroient ſur les frontieres de Picardie, un corps d'armée de quatre mille chevaux, & de ſix mille hommes de pied : que Henri paieroit la ſolde de ces troupes, évaluée à deux cents mille ducats, à raiſon de trente mille ducats par mois. Marguerite eut grand ſoin de reti-

ter ces ſommes, & ſe diſpenſa prudemment d'entretenir les troupes. ANN. 1513.
Craignant, après le départ des Anglois, de ſe trouver ſeule expoſée au juſte reſſentiment de ſon ſuzerain, & d'attirer les armes Françoiſes ſur les terres de ſon pupile, elle congédia les ſix mille lanſquenets, qu'elle avoit d'abord retenus, permit aux gentilshommes qui formoient la cavalerie, de ſe retirer dans leurs terres : elle ne remplaça ces troupes diſciplinées & aguerries, que par quelques compagnies bourgeoiſes, qu'elle répandit ſur la frontiere, ſeulement pour la montre, en leur ordonnant de ſe tenir tranquilles, & de bien prendre garde de ſe compromettre avec les François. Il ne paroiſſoit pas difficile dans de pareilles conjonctures, de reprendre Tournai, & de faire priſonniere de guerre la garniſon Angloiſe qui s'y trouvoit renfermée : Louis n'auroit pas laiſſé échapper une ſi belle occaſion, ſi des affaires plus urgentes, & qui l'affectoient davantage, n'euſſent tourné d'un autre côté toute ſon attention.

Le traité de Dijon contenoit des Le roi

ANN. 1513. clauſes ſi dures & ſi humiliantes pour la France, que jamais la Trémouille ne l'auroit ſigné, s'il l'eût cru valide; mais voyant que la ſimplicité & la précipitation des Suiſſes lui offroient un moyen de ſe tirer d'embarras, ſans compromettre la parole du roi : il aima mieux s'expoſer à être déſavoué, que de perdre l'occaſion de rendre un ſervice important à la patrie : ce fut ſous ce point de vue qu'il adreſſa au roi le traité infamant qu'il venoit de conclure : il exhortoit le monarque à faire paſſer en Suiſſe une ſomme modique, & à tâcher d'endormir l'ennemi, ſans expliquer ouvertement ſes intentions, ou ſi ce ménagement répugnoit à ſa délicateſſe, de ne pas perdre un inſtant pour réparer les places de la Bourgogne, & y faire paſſer des corps de troupes capables de les défendre, l'aſſurant qu'auſſi-tôt que les Suiſſes ſauroient qu'on les avoit trompés, ils reviendroient en plus grand nombre & plus formidables qu'auparavant. De tous les conſeils de la Trémouille, Louis ne ſuivit que le dernier : il envoya des trou-

plaint de la Trémouille ; il déſavoue le traité de Dijon.

Manuſcr. de Béthune. Lettres de Louis XII. Belcar. rerum Gallic. P. Jove.

pes, des pionniers & de l'argent, pour mettre Dijon en état de défenſe; condamna hautement le parti qu'avoit pris la Trémouille; menaça même d'aſſembler les princes, les pairs & les grands officiers de la couronne, pour avoir leur avis ſur le traité de Dijon. *Sire*, lui répondit la Trémouille, *plaiſe vous ſavoir que j'ai vu les lettres qu'il vous a plu m'écrire, par leſquelles je vois que vous trouvez le traité conclu avec meſſieurs des ligues merveilleuſement étrange : par ma foi, ſire, auſſi eſt-il : mais par la mauvaiſe proviſion qui étoit par-deça, & pour conſerver votre pays, j'ai été contraint de le faire.* ANN. 1513.

Sire, vous m'écrivez que vous voulez aſſembler meſſieurs de votre ſang & le parlement de votre royaume, avant que d'accorder le traité : la choſe eſt bien longue; mais je voudrois bien que vous l'euſſiez fait; car je ſuis sûr qu'il n'y a celui qui ne die que je vous ai loyaument ſervi, & je crois, ſire, que bien le connoiſſez.

Sire, au regard de fortifier cette ville, ſoyez sûr que meſſieurs de Saint-Valier, d'Aubigni, & moi, mettons toute peine de ce faire : mais c'eſt

ANN. 1513.

la plus mal aiſée à fortifier que fut oncques ville, par l'avis de tous les gens de bien qui ſont ici.

Sire, je n'envoyerai point devers les Suiſſes que je n'aie ouï ce que me dira de votre part le gouverneur d'Orléans, & ſi vous dis, ſire, que je vous ai détrappé d'un auſſi gros fait que jamais gentilhomme vous détrappa. Tant comme je vive, je ne ferai choſe ſans vous en avertir, en duſſé-je perdre votre pays & la vie avec. Car je vois bien que je ſuis en votre male grace, ſans l'avoir deſſervi, & pour avoir fait à vous & à votre royaume plaiſir & profit; & ſi j'euſſe autrement fait, n'euſſiez, à cette heure, que Auxone; & fuſſent les Suiſſes en votre royaume plus avant que n'eſt le duché de Bourgogne, de long, & de large. Je voudrois, ſire, que vous euſſiez vu ce que j'ai vu, &c. Les Suiſſes, avertis qu'on leur manquoit de parole, s'aſſemblerent tumultuairement : livrés à une fureur aveugle, ils arrêterent ceux de leurs officiers qu'ils ſoupçonnoient d'intelligence avec les François : quelques-uns furent appliqués à la queſtion, d'autres furent décapités : les ôtages

couroient riſque d'être traités avec la même barbarie ; mais ſoit par un reſte de pitié envers des malheureux qui n'étoient point complices du tort dont on ſe plaignoit, ſoit, comme il eſt aſſez vraiſemblable, par la crainte de perdre les fortes rançons que le roi offroit pour leur liberté, on n'attenta point à leur vie. Cependant le traité de Dijon s'accompliſſoit de fait par rapport aux articles qui répugnoient davantage au roi. Les garniſons des châteaux de Crémone & de Milan, voyant que leurs proviſions diminuoient, & n'apprenant point qu'on ſongeât à venir ſitôt les délivrer, rendirent ces deux places, en ſtipulant la liberté de ſe retirer avec armes & bagages : d'un autre côté, Léon, inſtruit des vues ſecretes de l'empereur & du roi d'Eſpagne ſur le Milanès, & craignant, ſi leur projet réuſſiſſoit, de ſe trouver à la merci de la puiſſante maiſon d'Autriche, commença ſérieuſement à ſe rapprocher de Louis. Il réconcilia à l'Egliſe, & rétablit dans toutes leurs dignités, les cardinaux qui avoient tenu le concile de Piſe : il ANN. 1513.

ANN. 1513

ſe contenta, pour lever toutes les cenſures de ſon prédéceſſeur, que ſix députés du clergé de France vinſſent lui demander l'abſolution : il auroit bien voulu profiter de l'embarras où le roi ſe trouvoit pour obtenir l'abolition des libertés de l'Egliſe Gallicane ; mais connoiſſant la fermeté du monarque, il conſentit à ſuſpendre les procédures commencées au concile de Latran, & accorda les délais qu'on lui demandoit.

ANN. 1514.

Mort de la reine Anne de Bretagne.

Ferron. Manuſc. de Fontan. Lettres de Louis XII.

Anne de Bretagne ne ſurvécut pas à un événement qu'elle deſiroit avec tant d'ardeur : attaquée de la gravelle, elle mourut le 9 de janvier, âgée de 36 ans. Le caractere de cette princeſſe offre l'exemple d'une bizarrerie bien ſinguliere : épouſe tendre, complaiſante & ſoumiſe, tant que vécut Charles VIII, qu'elle avoit regardé comme ſon perſécuteur, qui l'avoit, pour ainſi dire, conquiſe à main armée, qui ne paroît pas s'être jamais donné beaucoup de ſoins pour s'en faire aimer, qui avoit des maîtreſſes, peu d'eſprit, point de figure ; elle devint capricieuſe, contrariante & hautaine avec Louis XII, qui le

le premier l'avoit rendue ſenſible, qu'elle avoit avoué pour ſon amant, qu'elle poſſéda tout entier, & qui, pour les qualités du cœur, les graces de l'eſprit & du corps, étoit le prince le plus accompli de ſon temps. Quelques courtiſans s'étonnoient qu'il ſupportât ſi patiemment une humeur ſi aigre : *Il faut bien*, répondoit Louis, *ſouffrir quelque choſe d'une femme, quand elle aime ſon honneur & ſon mari.* Attribuant au caractere national l'inflexible opiniâtreté de l'eſprit de la reine, il la nommoit, en plaiſantant, *ſa Bretonne*. Si ces contrariétés s'étoient renfermées dans l'intérieur du palais, ſi Louis XII eût été le ſeul à en ſouffrir, peut-être auroit-on pu ſe diſpenſer de les relever dans l'hiſtoire ; mais elles influerent ſur l'adminiſtration générale, & cauſerent, en partie, les revers qui affligerent l'Etat, pendant les dernieres années de ce regne. L'obſtination avec laquelle Anne réſiſta aux déciſions d'un concile national aſſemblé à Tours, & ſéqueſtra les évêques de la Bretagne du concile de Piſe, ſervit de prétexte à Marguerite d'Autriche pour en ſéparer auſſi ANN. 1514.

ANN. 1514.

les évêques des Pays-Bas ; les princes étrangers n'eurent garde, après cela, de s'associer à une entreprise désavouée même en France. Jules, que la convocation de ce concile avoit déconcerté, reprit courage, & cessa de rien appréhender de la part d'un prince qui n'étoit pas obéi dans sa propre maison. L'aveugle prédilection qu'elle conserva jusqu'au dernier soupir pour la maison d'Autriche, fut une autre source de malheurs : Ferdinand, Maximilien & Marguerite en abusèrent pour tromper le roi, bien assurés, si leurs projets frauduleux échouoient, de trouver une porte toujours ouverte à la réconciliation. Ces défauts n'empêcherent pas qu'elle n'emportât les regrets de toute la nation. Autant Louis XII étoit économe, autant Anne étoit magnifique : elle employoit la meilleure partie de ses immenses revenus à récompenser les services rendus à l'Etat, ou à soulager les malheureux, assignant des gratifications sur son trésor à tous les officiers qui s'étoient distingués par quelque action d'éclat, ou assurant une retraite à ceux que la vieil-

leſſe ou des bleſſures forçoient à vivre en repos : le ſurplus ſervoit à l'entretien d'un grand nombre de jeunes perſonnes de condition, qu'elle formoit dans ſon palais, qu'elle nommoit ſes filles, & qu'elle marioit avantageuſement, ſans qu'il en coûtât rien aux parents. C'eſt ſous ce dernier aſpect qu'Anne a mérité, ſans doute, tous les éloges dont les hiſtoriens l'ont comblée : ajoutons encore qu'elle étoit naturellement éloquente ; qu'elle étoit belle, quoique petite, & un peu boiteuſe. ANN. 1514

La mort de la reine termina un arrangement ardemment deſiré par la nation, & auquel elle s'étoit toujours fortement oppoſée. Louis s'empreſſa de célébrer, auſſitôt que les bienſéances le permirent, les noces de ſa fille Claude avec François d'Angoulême, duc de Valois. Quoiqu'il eût le droit de conſerver pendant ſa vie la jouiſſance pleine & entiere de la Bretagne, il la céda, dès ce moment, aux deux époux, ne réſervant que les droits de ſuzeraineté, qu'il ne pouvoit aliéner, & ceux de Renée ſa ſeconde fille.

Mariage de François d'Angoulême avec Claude de France.

Fleuranges. Du Bellay.

ANN. 1514. Projet pour le mariage du roi, & celui de madame Renée de France : trêve avec Ferdinand & Maximilien. *Manuſc. de Béthune.* *P. Martir. de Angl.* *Lettres de Louis XII.*

Cette princeſſe étoit toujours l'objet d'une importante négociation. Le roi d'Eſpagne perſiſtoit à la demander pour le jeune Ferdinand ſon petit-fils : il n'étoit plus queſtion d'arracher cette jeune princeſſe des bras de ſes parents, ni de la tranſporter en Allemagne ; on ſe contentoit que Louis, pour ſûreté du mariage, déposât la dot, c'eſt-à-dire, le duché de Milan, entre les mains de Ferdinand ; ce qui devoit d'autant moins lui couter, qu'il n'y poſſédoit plus que la tour de Godefa, ou la lanterne de Gênes. Le traité étoit fort avancé, lorſqu'Anne de Bretagne, qui en deſiroit ſi ardemment la concluſion, vint à mourir. Cet événement ne déconcerta point Ferdinand ; il ſervit, au contraire, à étendre ſes vues ; au-lieu d'un mariage, il en propoſa deux. Le roi, qui n'avoit que des filles, étoit d'âge à pouvoir encore eſpérer des enfants ; quelques-uns de ſes courtiſans, pour le tirer de la triſteſſe où il étoit plongé, l'exhortoient à un ſecond mariage. Ferdinand offroit, ou Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ou la jeune

Éléonor, niece de cette princeſſe, & ſœur des archiducs. L'âge de la ANN. 1514.
fante, indépendamment de l'inclination & de la tendre amitié que Louis avoit long-temps conſervée pour elle, auroit dû la faire préférer; mais ce monarque, qui pardonnoit les injures, ne pardonnoit point la fauſſeté; il ſe décida en faveur d'Eléonor. On dreſſa ſur-le-champ un projet de traité, dont la minute ſe trouve parmi les manuſcrits de Béthune. On y ſtipule d'abord une ligue, confédération & intelligence perpétuelle & héréditaire entre l'empereur, le roi d'Eſpagne, le roi d'Angleterre, l'archiduc Charles, prince d'Eſpagne, d'une part, & le roi de France, d'autre part: & afin de rendre cette alliance plus durable, & d'en reſſerrer les nœuds par les liens du ſang, Louis conſent d'épouſer Eléonor d'Autriche, fille de Philippe, & petite-fille de Maximilien & de Ferdinand, à laquelle il promet d'aſſigner un douaire pareil à celui qu'on a coutume d'aſſigner aux reines de France: il promet enſuite d'unir Renée de France ſa fille, avec Ferdinand, infant

de Caſtille, dès que les deux époux
ANN. 1514. auront atteint l'âge nubile ; de céder à ſa fille, en ſignant le traité de mariage, le duché de Milan, & la ſeigneurie de Gênes, qu'on pourra aiſément recouvrer, à la faveur de cette alliance : de trouver bon que Ferdinand, roi d'Eſpagne, reſte dépoſitaire de cet Etat, juſqu'au jour de la célébration du mariage, & de lui remettre inceſſamment la forteresſe de Godeſa, pour y loger une garniſon Eſpagnole. Maximilien, de ſon côté, s'engage à accorder aux deux époux conjointement, l'inveſtiture du duché de Milan ; & Ferdinand, auquel on en confie la garde, doit jurer que, ſi l'un d'eux vient à mourir avant l'âge nubile, ou ſans laiſſer de poſtérité, il remettra purement & ſimplement au roi de France toutes les places dont il ſe trouvera en poſſeſſion : il s'oblige même, après avoir prélevé ſur les revenus du duché les ſommes néceſſaires pour la garde & la conſervation des places, de remettre tous les ans au roi, à titre d'indemnité, & en qualité de tuteur de madame Renée, les ſommes qui proviendront des

domaines ou des impoſitions établies ſur toutes les terres de cette ſouveraineté : enfin les confédérés promettent non-ſeulement d'unir leurs forces pour contenir & réprimer les Suiſſes, mais d'obliger par les voies de la douceur, s'il eſt poſſible, le roi d'Angleterre à rendre à la France le comté de Tournai, ou de l'y forcer à main armée. En échange de tous ces bons offices, Ferdinand demande que Louis renonce aux droits qu'il s'étoit réſervés ſur le royaume de Naples, en cas que Germaine de Foix décédât ſans enfants ; qu'il le tienne quitte des ſommes qu'il avoit exigées par forme de dédommagement ; mais ſur-tout qu'il jure de ſéparer ſes intérêts de ceux de Jean d'Albret, & de ne lui donner aucun ſecours pour recouvrer la Navarre. ANN. 1514.

Comme ce projet, propoſé par le roi d'Eſpagne, renfermoit pluſieurs articles ſur leſquels on n'étoit point encore d'accord, qu'il s'en trouvoit d'autres qui ne pouvoient être arrêtés ſans l'intervention de l'empereur, on convint de proroger pour une année, la trève conclue l'année

précédente entre les deux couronnes.

ANN. 1514 Quintana, miniſtre de Ferdinand, la ſigna effrontément au nom du roi ſon maître, de l'empereur, de l'archiduc & du roi d'Angleterre, quoiqu'il n'eût aucune procuration de la part de ces derniers. Ferdinand ne manqua pas de la ratifier : il eut même l'adreſſe de la faire goûter à Maximilien, qui, croyant appercevoir dans ce nouveau plan un moyen infaillible de faire entrer dans ſa maiſon une ſouveraineté, non-ſeulement l'approuva en ſon nom & au nom de Charles ſon pupile, mais conſentit, ſur les repréſentations du même Ferdinand, & afin de ne donner aucun ombrage à la France, de ſuſpendre le mariage de Charles avec Marie d'Angleterre. La ſuſpenſion, ou plutôt la rupture de ce mariage, étoit alors la choſe du monde que deſiroit le plus Ferdinand; c'étoit le motif ſecret, & l'objet principal de toute cette intrigue. N'ayant point encore oublié les chagrins que lui avoit cauſés l'archiduc Philippe, & conſidérant que Charles, dès qu'il ſeroit marié, prendroit le gouvernement de ſes Etats,

& ne manqueroit pas de revendiquer le royaume de Caſtille ; que ANN. 1514.
ce jeune prince, appellé par toute la nobleſſe Caſtillane, ſoutenu des forces du roi d'Angleterre ſon beau-frere, & peut-être ſecondé des François, s'il conſentoit à reſtituer la Navarre à Jean d'Albret, ſeroit un concurrent beaucoup plus redoutable encore que n'avoit été ſon pere ; il le regardoit dès-lors comme ſon plus dangereux ennemi, & ne croyoit pas pouvoir prendre de trop bonne heure des précautions pour le mettre hors d'état de lui nuire. Car ſon intention n'étoit point, comme il parut clairement dans la ſuite, que Charles héritât jamais du royaume de Caſtille ; il le deſtinoit aux enfants qu'il auroit de Germaine de Foix, ou, s'il n'en avoit point, au jeune Ferdinand ſon filleul, qu'il élevoit en Eſpagne. Maximilien, malgré toute ſa défiance, fut la dupe de ce manege : il écrivit à Marguerite de répondre aux inſtances qui lui arriveroient d'Angleterre pour la célébration du mariage, qu'il vouloit y aſſiſter, & que les affaires de l'empire ne lui

ANN. 1514.

permettroient pas ſitôt de ſe tranſporter dans les Pays-Bas.

Etonnement & embarras de Henri VIII.

Lettres de Louis XII. Herbert.

Henri VIII fut bien étonné d'apprendre que, tandis qu'il ſtipendioit une armée dans les Pays-Bas : qu'il attiroit à ſon ſervice les meilleures troupes & les capitaines les plus renommés de l'Allemagne, & qu'il n'épargnoit rien pour ſe mettre en état de pouſſer vivement la guerre dès que la ſaiſon le permettroit, on ſignât en ſon nom une trêve avec la France, ſans même daigner l'en avertir : il avoit un miniſtre à la cour d'Eſpagne, il s'en trouvoit un d'Eſpagne à ſa cour ; ni l'un ni l'autre n'avoit été conſulté. Il écrivit à Marguerite, pour lui demander l'explication d'un procédé ſi étrange, & pour ſavoir définitivement s'il devoit conduire ſa ſœur à Calais, au terme convenu. Marguerite ne pouvoit lui donner aucun éclairciſſement ſur le premier article : Ferdinand, qui redoutoit la pénétration de cette princeſſe, avoit exigé de l'empereur qu'il ne lui communiquât rien de ce qui ſe traitoit : quant au ſecond, elle le pria de différer, excuſant, le mieux qu'elle

pouvoit, l'empereur ſon pere, & tâchant d'adoucir une réponſe ſi déſagréable, par des proteſtations vagues d'amitié & d'intérêt, démenties, pour ainſi dire, avant que d'être proférées. Outré de ce double affront, Henri éclata en reproches contre deux perfides alliés, qui, après l'avoir engagé dans une querelle qui lui étoit étrangere, après s'être ſervis de ſes troupes & de ſon argent pour parvenir à leurs fins, l'abandonnoient lâchement au milieu de l'entrepriſe, & à l'approche du danger. A la mortification, toujours humiliante, d'avoir été pris pour dupe, ſe joignoit une vive inquiétude ſur l'avenir : il avoit déja épuiſé en vaines profuſions les tréſors accumulés par l'inſatiable avarice de ſon pere : il falloit recourir aux expédients, dans un temps où la guerre alloit, ſelon toutes les apparences, changer de nature, & devenir purement défenſive, d'offenſive qu'elle étoit auparavant. ANN. 1514.

Louis avoit tout diſpoſé pour porter, cette année, la guerre en Angleterre. Dès le mois de janvier, Préparatifs de Louis : engagements du domaine.

ANN. 1514. *Régiſtres du parlement.* *Lettres de Louis XII.*

il avoit tenu pluſieurs conſeils, où il avoit appellé quelques préſidents des cours ſouveraines, afin de chercher avec eux les moyens les moins onéreux de ſubvenir à la dépenſe. Le 21 de février, il adreſſa au parlement de Paris des lettres-patentes, portant des aliénations du domaine, juſqu'à la concurrence de ſix cents mille livres. » Après la lecture de » ces lettres, meſſire Antoine Du- » prat, & maître Charles Guillard, » préſidents en ladite cour, déclare- » rent qu'ils avoient été à Blois par » ordonnance du roi, & s'étoient » trouvés aſſemblés un bon nombre » de gros perſonnages, où avoient » été mis en termes les affaires du- » dit ſeigneur, & fait pluſieurs ou- » vertures pour trouver argent; & » avoient les généraux des finances » montré un abrégé des finances du » roi & de l'armée qu'il a de pré- » ſent, par lequel apparoiſſoit qu'il » y avoit faute de fonds de onze » cents mille livres; pour laquelle » recouvrer, a été trouvé qu'il étoit » beſoin de lever la ſomme de ſix » cents mille livres tournois ſur les » aides, gabelles, greniers à ſel,

» quatriemes & huitiemes, & que
» ledit ſeigneur, de ſa part, devoit ANN. 1514.
» bailler ſa vaiſſelle d'or & d'argent,
» juſqu'à la ſomme de deux cents
» mille livres; & avoit-on trouvé
» qu'il n'y avoit meilleur expédient,
» & dont le peuple fût moins gre-
» vé, que de vendre dudit domaine,
» aides & gabelles, grenier à ſel,
» quatriemes & huitiemes, juſqu'à
» la ſomme de ſix cents mille livres.
» Après que ladite cour eut mandé
» maître Jacques de Beaune, chevalier
» général des finances dudit ſeigneur,
» & qu'interrogé en pleine cour, il
» eut déclaré le gros & quaſi inſuppor-
» table faix de l'Etat, & qu'il n'y
» avoit point d'autre remede, que
» d'engager une portion du domaine:
» Oui ſur ce le procureur général con-
» ſentant, attendu le beſoin urgent, à
» la publication des lettres-patentes,
» la cour ordonna que leſdites lettres
» ſeroient publiées & enregiſtrées «.

Avec ces ſommes, Louis augmenta le nombre des troupes nationales, & prit à ſon ſervice juſqu'à vingt mille lanſquenets. Il fit conſtruire ou réparer dans les ports de Normandie un nombre prodigieux de

vaiſſeaux & de bâtiments de tranſ-
ANN. 1514. port : la plus grande partie des lanſque-nets étoit déja répandue ſur les côtes de cette province, prête à s'embarquer, dès que la ſaiſon le permettroit. Richard de la Pole, comte de Suffolk, devoit commander les troupes de débarquement : il étoit frere d'Edmond de la Pole, livré par l'archiduc Philippe à Henri VII, & décapité par ordre de ce monarque, & il ſe trouvoit, depuis la mort de ſon aîné, le principal chef du parti d'York, violemment opprimé, mais toujours ſubſiſtant en Angleterre. Un autre corps d'armée, répandu ſur les frontieres de la Picardie, faiſoit déja des courſes ſur le territore de Calais, & aſſiégeoit la ville de Guines. Tout ſembloit donc annoncer une guerre vive & ſanglante, lorſque la paix ſe conclut par un moyen auquel le hazard eut la plus grande part.

Négociations du duc de Longueville : paix avec l'Angleterre.

Le duc de Longueville, priſonnier en Angleterre depuis la déroute de Guinegaſte, s'étoit inſinué dans les bonnes graces du monarque Anglois : il lui avoit gagné à la paulme la plus forte partie de ſa rançon, évaluée à quarante mille ducats : inſ-

Lettres de Louis XII. Rymer, act. publ.

truit du reſſentiment que conſervoit ce monarque de l'affront fait à ſa ſœur, & informé que Louis ſongeoit à ſe remarier, il fonda ſur ce rapport un plan de conciliation entre les deux couronnes. Il repréſenta fortement à Henri qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe venger avec éclat de ſes perfides alliés, de procurer à ſa ſœur un établiſſement beaucoup plus avantageux que celui qu'il ſembloit regretter, d'obtenir la paix à des conditions honorables, & d'acquérir pour beau frere un prince dont la fidélité ne s'étoit jamais démentie. Henri reçut avec tranſport ces premieres ouvertures, & recommanda au duc de Longueville d'en conférer avec Thomas Volſey, évêque de Lincoln, ſon miniſtre de confiance. Lorſque les matieres commencerent à s'éclaircir, Longueville, qui, juſqu'alors, n'avoit parlé qu'en ſon nom, informa Louis de ce qui ſe paſſoit dans le conſeil d'Angleterre, & le pria, s'il approuvoit la démarche où ſon zèle l'avoit engagé, de lui envoyer des pouvoirs & des collegues pour terminer la négociation le plus promptement & le plus

ANN. 1514. *Du Bellay. Belcar. Rapin Thoir.*

ſecrétement qu'il ſeroit poſſible.

ANN. 1514. Louis, qui ne ſe promettoit pas de grands avantages des ſuccès les plus heureux contre l'Angleterre, qui brûloit de faire valoir ſes droits ſur l'Italie, & qui n'avoit paru ſe prêter aux projets frauduleux & intéreſſés de Ferdinand, que pour tenir dans l'inaction une partie de ſes ennemis, pendant qu'il combattroit les autres, approuva tout ce qu'avoit fait juſqu'alors le duc de Longueville : il lui expedia les pouvoirs qu'il demandoit, & lui aſſocia Jean de Selve, premier préſident du parlement de Rouen, & Thomas Bohier, général des finances de Normandie. Ces deux ambaſſadeurs, pour donner le change aux eſpions de Ferdinand & de Maximilien, parurent n'être venus en Angleterre que pour traiter de la rançon des priſonniers : ils tinrent des conférences ſecretes avec les miniſtres Anglois ; & comme les uns & les autres deſiroient ſincérement la paix, les difficultés furent bientôt levées. Louis demandoit la reſtitution pure & ſimple du comté de Tournai. Henri, à qui cette acquiſition coû-

roit des ſommes immenſes, & qui d'ailleurs étoit bien aiſe de conſerver un monument de ſon prétendu triomphe ſur les François, ne conſentoit à s'en deſſaiſir qu'à des conditions extrêmement onéreuſes : il demandoit, de ſon côté, que pour terminer une querelle toujours renaiſſante entre les deux couronnes ſur la poſſeſſion de la Normandie & de la Guyenne, Louis s'obligeât à lui payer une penſion annuelle, à titre d'indemnité; qu'il lui livrât le ſéditieux Richard de la Pole, ſon ennemi perſonnel; qu'il acquittât la dette que la France avoit contractée envers l'Angleterre, par le traité d'Etaples, ſous le regne de ſon prédéceſſeur, & dont lui-même avoit reconnu la légitimité. Louis n'avoit garde de s'obliger à payer à l'Angleterre une redevance, qui, quelque modique qu'elle eût été, auroit ſervi à conſtater des droits qu'il étoit bien éloigné de reconnoître : quant à la propoſition de livrer un ſuppliant qui s'étoit mis ſous ſa ſauve-garde, il la rejetta avec horreur. Pour montrer cependant qu'il deſiroit ſincérement la paix, & qu'il ne tenoit point à lui

ANN. 1514.

qu'elle ne ſe conclût à des conditions raiſonnables, il conſentit qu'on gardât le ſilence ſur la ville de Tournai : il eut l'attention de faire paſſer Richard de la Pole dans la ville de Metz, où il lui aſſigna des fonds ſuffiſants pour ſoutenir ſon état, & s'engagea de payer à des termes dont on conviendroit toutes les ſommes dont la France ſe trouveroit débitrice envers l'Angleterre. Outre celle de ſept cents quarante-cinq mille ducats, ſtipulée par le traité d'Etaples, les Anglois produiſirent une obligation du duc d'Orléans, pere de Louis XII, à Marguerite de Sommerſet, dont Henri VIII étoit héritier. Ces deux ſommes furent évaluées à un million *d'écus d'or ſoleil*, qui durent être acquittés dans l'eſpace de dix ans, à raiſon de cent mille écus par an. Henri s'étant enfin contenté de cette ſomme, on conclut un traité de paix, d'amitié & de confédération, par lequel les deux ſouverains s'engagerent, non-ſeulement à maintenir une parfaite union entre les deux nations, mais encore à ſe fournir réciproquement un nombre déterminé de

ANN. 1514.

troupes auxiliaires, tant de terre que de mer, contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Cette confédération dut s'étendre à toute la durée de leur vie, & un an au-delà, pendant lequel le ſucceſſeur de celui des deux qui mourroit le premier, devoit faire ſavoir à l'autre s'il vouloit obſerver le traité. ANN. 1514.

Dès qu'on fut d'accord ſur tous ces points, la princeſſe Marie d'Angleterre s'étant fait accompagner de deux ducs, trois évêques, & deux gentilshommes, déclara en préſence de notaires » qu'ayant été promiſe » & fiancée pendant ſa minorité à » Charles, archiduc d'Autriche, » ſouverain des Pays Bas, à de certaines conditions que ledit Charles ne » s'étoit point mis en peine de remplir; qu'étant bien informée d'ailleurs que les gouverneurs & les plus » proches parents de ce prince lui » inſpiroient de l'éloignement pour » ce mariage, elle avoit réſolu, de » ſa pure volonté, & ſans y être » excitée par menaces ni ſollicitations, de rompre des liens mal » aſſortis : qu'en conſéquence elle » avoit renoncé, & renonçoit par

Mariage du roi avec Marie d'Angleterre. *Act. de Rymer. Manuſc. de Fontan. Fleuranges.*

» ce préſent acte à toutes conventions
ANN. 1514. » matrimoniales, qui avoient été
» précédemment ſtipulées entre Char-
» les & elle ». Quelques jours après, le duc de Longueville l'épouſa au nom & comme fondé de procuration du roi de France ſon maître. La dot de la princeſſe fut de quatre cents mille écus, dont deux cents furent cenſés fournis par le roi ſon frere, en bijoux, meubles & équipages : les deux cents mille autres furent déduits ſur la dette de la France envers l'Angleterre, qui ſe trouva, par-là, réduite à huit cents mille écus : Louis promit, de ſon côté, de lui aſſigner un douaire : dès qu'il ſut qu'elle s'étoit embarquée pour ſe rendre en France, il alla l'attendre à Abbeville, où ſe fit la cérémonie du mariage. On dit que François d'Angoulême, fortement épris des charmes de la nouvelle reine, & croyant s'appercevoir qu'il n'en étoit pas haï, cherchoit tous les moyens de l'entretenir en particulier, lorſqu'un de ſes amis l'avertit de bien prendre garde de ſe donner un maître : il paroît que Marie, privée dès l'enfance des yeux

vigilants d'une mere, livrée de trop bonne heure à elle-même, & n'ayant à répondre de ſa conduite qu'à un frere jeune & indulgent, n'avoit point contracté dans ſon éducation la modeſtie & la retenue qui ſont l'ornement de ſon ſexe, & qui caractériſent ordinairement les perſonnes de ſon rang : elle amenoit avec elle Charles Brandon, homme ſans naiſſance, mais élevé par la faveur du roi d'Angleterre à la dignité de duc de Suffolk. Il avoit oſé ſe déclarer l'amant de la princeſſe en Angleterre, & il s'étoit fait nommer pour l'accompagner en France, où ſa préſence étoit au moins importune. La comteſſe d'Angoulême, plus clairvoyante que Louis XII dans ces ſortes de myſteres, mais obligée à beaucoup de ménagements, trouva moyen de donner à la nouvelle reine des ſurveillantes dont elle connoiſſoit le zèle, & qui ne la perdirent de vue ni jour ni nuit. ANN. 1514.

Maximilien & Ferdinand, conſternés d'un événement ſi inattendu, garderent le ſilence, & n'oſerent ſe plaindre de n'avoir pas été nommés dans le traité. Henri, ſoit par un reſte d'égards pour ſes anciens al-

Adhéſion de Charles & de Marguerite d'Autriche au traité de Londres. *Rymer.*

liés, ſoit parce qu'il ne convenoit pas à l'Angleterre que la France s'accrût du côté des Pays-Bas, avoit réſervé à Marguerite d'Autriche & à l'archiduc la liberté d'y accéder; mais à condition qu'ils s'acquitteroient l'un & l'autre envers le roi de France des devoirs auxquels les obligeoit la nature de leurs fiefs. Charles étoit encore mineur; il eut beſoin d'être autoriſé par des lettres de Maximilien ſon tuteur, pour expédier validement l'acte de ſon adhéſion. Ayant reçu les pouvoirs néceſſaires, ce jeune prince, déja imbu des principes d'une politique artificieuſe, fit proteſter ſecrétement par ſon procureur devant un notaire & des témoins, » que combien que ledit très-redou-» té ſeigneur eût par l'avis de ſon » conſeil conclu & délibéré de dé-» clarer par ſes lettres-patentes qu'il » entendoit & vouloit être compris » au traité de paix fait entre les rois » de France & d'Angleterre, ſelon » la forme d'icelui traité; *néant-*» moins l'intention dudit ſeigneur » & de ſon procureur général n'é-» toit point que ſous ombre de cer-» taine clauſe où l'on réſervoit au roi

ANN. 1514. *Lettres de Louis XII.*

» de France ſes droits de ſuzeraineté
» & de reſſort, de vouloir lui accorder ANN. 1514.
» aucun droit de ſouveraineté & de
» prééminence, dont il ne fût pour
» lors en jouiſſance; mais qu'ils enten-
» doient que mondit ſeigneur l'ar-
» chiduc demeurât en tels droits,
» hauteurs de régale & autres dont il
» étoit préſentement en poſſeſſion,
» & qu'on lui délivrât un acte de
» cette proteſtation, pour ſervir en
» temps & lieu ». Ainſi, Charles, deſtiné à jouer un ſi grand rôle ſur le théâtre de l'univers, s'annonça dans le monde par un honteux ſubterfuge.

Il ſe préſenta bientôt à Louis deux occaſions de ſe venger avec éclat de Maximilien & de Ferdinand, s'il eût voulu en profiter. Maximilien avoit conféré à George de Saxe l'inveſtiture du gouvernement héréditaire de Friſe, province pauvre, peuplée de pâtres & de matelots, gens agreſtes & jaloux à l'excès de leur liberté. George, en voulant les réduire à une police réglée, & les ſoumettre à des impôts, n'avoit pas manqué de les ſoulever. Edſart, comte d'Embdem, s'étoit mis à leur tête; cité au tribunal

Offres avantageuſes rejettées par Louis XII.

Pont. rer. Gelr.
Chron. de Holl.
Lettres de Louis XII.
Manuſcrits de Béth.

de l'empereur, & condamné à perdre tous ſes fiefs, il s'étoit aſſocié Charles d'Egmond, accoutumé depuis long-temps à braver les ſentences de la chambre impériale. Charles & Edſart, craignant de ſuccomber ſous les efforts de la maiſon d'Autriche, envoyerent des députés à Louis pour ſe déclarer vaſſaux de la couronne de France, & lui faire hommage de toutes leurs ſeigneuries, s'il daignoit les prendre ſous ſa protection, & les maintenir dans leur conquête : ils ne manquerent pas de lui repréſenter que la Friſe, & les autres pays qu'ils occupoient, étoient le berceau de la monarchie, & avoient obéi, pendant une longue ſuite de ſiecles, aux ſucceſſeurs de Clovis & de Charlemagne. Louis ne jugeant pas à propos de réveiller des droits ſi anciens, rejetta leurs offres.

ANN. 1514.

L'autre occaſion étoit bien plus capable de le tenter, parce qu'elle s'accordoit beaucoup mieux avec ſa généroſité naturelle. Henri VIII, indigné de l'injuſte mépris que lui avoit témoigné ſon beau-pere, offroit de faire une puiſſante diverſion en Caſtille, tandis que Louis, avec

avec une autre armée, rétabliroit dom Juan d'Albret ſur le trône de Navarre. Cette entrepriſe étoit juſte; c'étoit même en quelque ſorte un devoir de la part des deux monarques, puiſque Henri avoit contribué, ſans le vouloir, à dépouiller dom Juan, & que Louis avoit ſervi de prétexte pour l'attaquer. Cependant, comme ce dernier n'avoit fait la paix à des conditions onéreuſes que pour conduire toutes ſes forces dans le Milanès, & qu'il craignoit d'en rendre la conquête beaucoup plus difficile, en laiſſant au pape, à l'empereur, à Ferdinand & aux Suiſſes, le temps de ſe concerter; il pria Henri de réſerver cette bonne volonté pour une autre occaſion. ANN. 1514.

Déja il avoit fait filer ſes troupes en Bourgogne & en Dauphiné: le jeune Charles de Bourbon les commandoit, en attendant que le monarque vînt remplir lui-même les fonctions de général: tandis qu'il ſe diſpoſoit à paſſer encore une fois les Alpes, & qu'en attendant le retour du printemps il oublioit dans les bras d'une jeune épouſe ſon âge & ſes longues infirmités, il fut atteint d'une dyſſenterie, qui, en peu de jours, le conduiſit au tombeau: Mort de ce prince. *Fleuranges. Seiſſel. Ferron. Regiſt. du Parlement. Matthieu. Budæus de aſſe.*

il expira le premier de janvier 1515, âgé de cinquante-trois ans.

ANN. 1514.

Louis ne fut point auſſi généralement regretté, que ſes qualités perſonnelles & la douceur de ſon regne ſembloient l'annoncer : les vieux courtiſans, les valets, & toute cette claſſe d'hommes accoutumés ſous les regnes précédents à trafiquer de la faveur, à dévorer la ſubſtance du peuple, & à s'engraiſſer du ſang des malheureux, ne pouvoient goûter un prince qui ne donnoit les places qu'au mérite, qui ſe regardoit comme le vengeur des foibles contre l'oppreſſion des puiſſants, ſous lequel on ne voyoit ni mariages forcés, ni confiſcations au profit des délateurs, ni diſtributions de domaines, ni augmentations de gages. Ils regrettoient le temps de Louis XI, *parloient inceſſamment de lui, de ſes faits, de ſes dits, & le haut louoient juſques aux cieux ; diſant qu'il avoit été le plus ſage, le plus puiſſant, le plus libéral, le plus vaillant, & le plus heureux monarque, qui jamais fut en France.* Par la même raiſon ils déprimoient Louis XII, s'efforçant de faire paſſer ſa

vigilance & ſon économie pour une petiteſſe d'eſprit, & une avarice ſordide. Ils ne ſe donnoient pas même la peine de cacher leurs ſentiments ; *car les François*, obſerve Seiſſel, *ont toujours eu licence & liberté de parler à leur volonté de toutes ſortes de gens & même de leurs princes, non pas après leur mort tant ſeulement, mais encore en leur vivant, & en leur préſence.* Ne pouvant l'entamer par leurs plaintes, ils firent uſage du ridicule, arme toujours puiſſante ſur l'eſprit de la nation : après cette dangereuſe maladie qui avoit menacé les jours de Louis, & qui avoit cauſé des alarmes ſi vives, une triſteſſe ſi profonde à tous les vrais François, des comédiens oſerent le produire ſur la ſcène pâle & défiguré, la tête enveloppée de ſerviettes, & entouré de médecins, qui conſultoient entr'eux ſur la nature de ſon mal. S'étant accordés à lui faire avaler de l'or potable, le malade ſe redreſſoit ſur ſes pieds, & paroiſſoit ne plus ſentir d'autre infirmité, qu'une ſoif ardente. Informé du ſuccès de cette farce, Louis dit froidement : *J'aime beaucoup mieux*

ANN. 1514.

ANN. 1514.

faire rire les courtiſans de mon avarice, que de faire pleurer mon peuple de mes profuſions. On l'exhortoit à punir des comédiens inſolents : *Non*, dit-il, *ils peuvent nous apprendre des vérités utiles ; laiſſons-les ſe divertir, pourvu qu'ils reſpectent l'honneur des dames.* Tant que Louis fut heureux, la médiſance & l'envie garderent des meſures, ou n'exciterent que l'indignation publique : mais lorſque la fortune lui tourna le dos, elles hauſſerent la voix, & acquirent des partiſans. Au-lieu d'admirer la généreuſe fermeté d'un monarque que l'adverſité ne pouvoit abattre, que l'exemple de ſes voiſins n'écarta jamais du chemin de l'honneur; bien des gens inſultoient à ſa crédulité & à ſon étroite parcimonie, qui laiſſoit, diſoient-ils, la juſtice ſans chancelier, l'armée ſans connétable; qui éteignoit l'émulation dans le cœur des guerriers, & glaçoit tous les courages. Ils faiſoient hautement des vœux pour le comte d'Angoulême, dont la diſſipation, la pétulence & la prodigalité leur offroient une perſpective beaucoup plus agréable. La

mort de deux fils auxquels Anne de Bretagne avoit donné le jour dans les dernieres années de ſa vie, celle du monarque enfin, leur parurent d'heureuſes nouvelles : ils ſe crurent ſoulagés d'un peſant fardeau, & ſe firent une forte violence pour contenir leur joie. ANN. 1514

Cette frénéſie ne peut être reprochée à la nation; elle ne fut le crime que de quelques particuliers. Lorſque les crieurs publics annoncerent dans les rues de Paris : *Le bon roi Louis, pere du peuple, eſt mort*, mille accents de douleur ſe firent entendre, des torrents de larmes coulerent de tous les yeux. La déſolation de la capitale n'approcha point encore de celle des provinces, & ſur-tout des campagnes; car c'étoit là que Louis étoit véritablement adoré. Lorſqu'il traverſoit une province, les payſans abandonnant leurs travaux, bordoient les chemins, les couvroient de verdure, & faiſoient retentir l'air d'acclamations : après l'avoir vu dans un endroit, ils couroient, à perte d'haleine, pour le mieux contempler une ſeconde fois : dans les

ANN. 1514.

villes où il ſéjournoit, il étoit réduit, pendant pluſieurs heures, à ne pouvoir ſortir de ſon appartement, tant la foule étoit grande devant la maiſon. Ceux qui pouvoient parvenir à toucher ſa mule, ſa robe, ſes bottes, baiſoient leurs mains d'auſſi grande dévotion, que s'ils euſſent touché quelque ſainte relique. Ceux, au contraire, qui ne marquoient pas le même empreſſement, étoient accablés par les autres de malédictions : *C'eſt lui*, s'écrioient-ils, *qui fait régner la juſtice parmi nous, qui féconde nos moiſſons, qui nous a préſervés des pilleries des gens d'armes, & qui, le premier, nous a fait goûter les douceurs de la paix & de la concorde.* En effet le changement arrivé pendant la courte durée de ſon regne, paroîtroit incroyable, s'il n'étoit atteſté par les auteurs contemporains. Ecoutons Seiſſel, évêque de Marſeille. » Pour » commencer, dit-il, par la popu» lation, on ne peut douter qu'elle » ne ſoit aujourd'hui beaucoup plus » grande qu'elle ne fut jamais, & » cela ſe peut évidemment connoître » aux villes & aux champs ; pour-

» tant que aucunes & pluſieurs groſ-
» ſes villes, qui étoient à demi va- ANN. 1514.
» gues & vuides, aujourd'hui ſont ſi
» pleines, que à peine y peut-on
» trouver lieu pour bâtir maiſons
» neuves, & les aucunes a convenu
» accroître, les autres ont les faux-
» bourgs preſque auſſi grands que
» ſont les villes, & par tout le royau-
» me ſe font bâtiments nouveaux,
» grands & ſomptueux. Par les
» champs auſſi on connoît bien évi-
» demment la multiplication du
» peuple, parce que pluſieurs lieux
» & grandes contrées qui reſtoient
» incultes, en bois ou en landes,
» ſont actuellement cultivés & cou-
» verts de villages & de maiſons,
» & cependant les denrées ſe ſou-
» tiennent à un haut prix ». Le même écrivain, réfutant ceux qui ſoutenoient que les guerres d'Italie avoient épuiſé le royaume d'argent, s'exprime ainſi : » L'on void géné-
» ralement par tout le royaume bâtir
» de grands édifices, tant publics
» que particuliers, & ſont pleins
» de dorure, non pas les planchers
» tant ſeulement & les murailles
» qui ſont par le dedans, mais les

ANN. 1514.

» couvertures, les toits, les tours,
» & les ſtatues, qui ſont au dehors.
» Et ſi ſont les maiſons meublées
» de toutes choſes, plus ſomptueu-
» ſement que jamais ne furent. On
» ſe ſert de vaiſſelle d'argent en
» tous états, ſans comparaiſon plus
» qu'auparavant; tellement qu'il a
» été néceſſaire de publier une or-
» donnance pour corriger ce luxe:
» car il n'y a ſortes de gens qui ne
» veuillent avoir taſſes, gobelets,
» aiguieres & cuillers d'argent. Et
» au regard des prélats, ſeigneurs
» & autres gros perſonnages, ils ne ſe
» contentent pas d'avoir toute ſorte
» de vaiſſelle, tant de table que de
» cuiſine, d'argent, s'il n'eſt doré,
» & même quelques-uns en ont
» grande quantité d'or maſſif. Auſſi
» ſont les habillements & manieres
» de vivre plus ſomptueux que ja-
» mais: ce que toutefois je n'ap-
» prouve pas; mais c'eſt pour mon-
» trer la richeſſe du royaume. Et
» pareillement on void les maria-
» ges des femmes trop plus grands,
» & le prix des héritages & de tou-
» tes autres choſes plus haut. Et ce
» qui montre encore mieux ce que j'a-

» vance, le revenu des bénéfices, » des terres & des ſeigneuries, s'eſt ANN. 1514. » accru par-tout généralement de » beaucoup : & pluſieurs y en a qui » à préſent ſont de plus grand re- » venu par chaque année, qu'ils ne » ſe vendoient du temps du roi » Louis XI, pour une fois. Et pa- » reillement les produits des gabel- » les, péages, greffes, & de tous » autres revenus, ſont augmentés » en pluſieurs lieux de plus des deux » tiers, en d'autres de dix parts les » neuf. Auſſi eſt l'entrecours de mar- » chandiſe, tant par mer que par » terre, fort multiplié : car, par » le bénéfice de la paix, & la ré- » putation des grandes victoires du » roi, toutes gens, excepté les no- » bles, leſquels encore je n'excepte » pas tous, ſe mêlent de marchan- » diſe, & pour un gros & riche né- » gociant, que l'on trouvoit du temps » du roi Louis XI, à Paris, à Rouen, » & à Lyon, on en trouve aujour- » d'hui plus de cinquante ; il s'en » trouve même par les petites villes » un plus grand nombre, qu'il n'y » en avoit autrefois dans les capi- » tales ; tellement qu'on ne fait

ANN. 1514.

» guère maiſon ſur rue, qui n'ait bou-
» tique pour marchandiſe, ou pour
» art mécanique ; & font à préſent
» moins de difficulté d'aller à Ro-
» me, à Naples, à Londres, & ail-
» leurs delà la mer, qu'ils n'en fai-
» ſoient autrefois d'aller à Lyon ou
» à Genève : tellement que aucuns
» y a qui par la mer ſont allés cher-
» cher, & ont trouvé terres nou-
» velles; car la renommée & autori-
» té du roi à préſent régnant eſt ſi
» grande, que ſes ſujets ſont hono-
» rés en tout pays, tant ſur terre que
» ſur mer, & n'y a ſi grand prince
» qui les oſât outrager, ni permettre
» qu'ils le fuſſent en ſa ſeigneurie ».

Cet accroiſſement ſubit & prodigieux de population, de culture, de commerce & de richeſſes, étoit dû non-ſeulement aux ſages réglements dont nous avons rendu compte au commencement de ce regne, mais encore à l'attention du monarque à les faire obſerver, & au choix des hommes à qui il en confioit l'exécution. Il avoit continuellement ſous les yeux deux tableaux : l'un, de tous les offices & bénéfices du royaume : l'autre, de-

tous les hommes distingués par leurs talents, ou par leurs services : des personnes de confiance, répandues dans les provinces, étoient chargées de l'avertir de ce qui venoit à vaquer dans leur district ; il consultoit ses listes, & conféroit ordinairement l'office, ou le bénéfice, à celui qu'il en jugeoit le plus digne, sans attendre qu'on le sollicitât, excluant même, à mérite égal, ceux qui cherchoient à s'appuyer de la protection des ministres ou des grands. Telle étoit la conduite qu'il croyoit devoir garder dans la collation des offices ou des bénéfices qui étoient purement à sa nomination. Quant aux autres, il permettoit l'élection ; à moins que le titulaire ne se démît entre ses mains : dans ce dernier cas, il ne trouvoit point mauvais que celui qu'il nommoit fût rejetté par la compagnie, si dans l'examen qu'elle lui faisoit subir sur la doctrine & les mœurs, il se trouvoit incapable ou diffamé. Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai trouvé que deux exemples de vente d'offices de judicature sous toute la durée de ce regne. Le premier est l'office de pré-

ANN. 1514.

vôt de Paris, acheté cinq mille écus,
ANN. 1514. par Gabriël d'Alegre, après la mort de Jacques de Coligni, ſeigneur de Châtillon. Le ſecond, eſt une charge de maître des requêtes, payée de même cinq mille écus, par Antoine le Viſte, qui s'étoit acquitté avec ſuccès de quelques négociations dans les cours d'Allemagne. Louis, en les adreſſant au parlement pour y faire enregiſtrer leurs proviſions, voulut qu'on les diſpensât du ſerment ordinaire, *qu'ils n'avoient ni donné ni promis argent, ou choſe équivalente à argent*; déclarant lui-même la ſomme qu'ils avoient donnée. Si quelque choſe pouvoit excuſer cette tranſgreſſion, c'étoient les conjonctures où ſe trouvoit le royaume en 1513, après la perte du Milanès, & l'invaſion de la Navarre. Non content d'apporter toutes les précautions imaginables pour ne faire que de bons choix, Louis vouloit s'aſſurer par lui-même de la maniere dont la juſtice étoit rendue: ainſi, toutes les fois qu'il ſéjournoit à Paris, il ſe rendoit familiérement au palais, monté ſur ſa petite mule, ſans ſuite, & ſans s'é-

tre fait annoncer : il prenoit place parmi les juges, étoutoit les plaidoyers, & assistoit à toutes les délibérations. Deux choses le désoloient ; la prolixité des avocats, & l'avide industrie des procureurs ; on vantoit en sa présence les talents oratoires de deux fameux légistes : *Oui, sans doute*, répondit-il, *ce sont d'habiles gens, je suis seulement fâché qu'ils fassent comme les mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents.* On lui demandoit ce qui offensoit le plus la vue : *C'est*, répondit-il, *la rencontre d'un procureur chargé de ses sacs.* ANN. 1514.

Tout le temps qu'il pouvoit dérober aux affaires publiques, il le passoit volontiers dans l'entretien des savants, ou dans l'étude des précieux monuments de l'antiquité : il avoit attiré en France les hommes de lettres les plus célebres de l'Italie, auxquels il payoit de fortes pensions jusqu'à ce qu'il les eût pourvus de bénéfices, ou d'emplois honorables : quelques-uns furent chargés d'ambassades, d'autres restèrent attachés à la cour, en qualité de maîtres de requêtes : enfin il parvint à

ANN. 1514.

en fixer quelques-uns dans l'université de Paris. On commença, ſous ſon regne, à enſeigner le grec dans cette école célebre : on y fit même des progrès aſſez rapides, puiſqu'on y expliquoit déja les dialogues de Platon. Quant aux bons ouvrages de l'antiquité, il en avoit fait la plus riche collection que l'on connût alors en Europe : outre les bibliothèques des rois de Naples & des ducs de Milan, qui étoient venues ſe fondre dans celle de Blois, il avoit acheté le précieux cabinet de Louis de la Gruthuſe, & chargeoit ſes miniſtres dans les cours étrangeres, de lui ramaſſer ce qu'ils découvriroient de plus rare & de meilleur. Ce n'étoit certainement ni par oſtentation ni par caprice qu'il raſſembloit tant de livres : il les recherchoit pour ſon propre uſage, & les conſultoit ſouvent : il en jugeoit même ordinairement aſſez bien, quoiqu'il ne les connût que par des traductions informes : il diſoit *que les Grecs n'avoient fait que des exploits médiocres ; mais qu'ils avoient eu un merveilleux talent pour les embellir : que les Romains avoient fait de gran-*

des choſes, & les avoient dignement écrites : que les François en avoient fait d'auſſi grandes que l'un & l'autre peuple; mais qu'ils avoient toujours manqué d'écrivains : il voulut, s'il étoit poſſible, effacer cette tache, en occupant les plumes les plus célebres à débrouiller le cahos de nos antiquités : il chargea ſpécialement de ce travail Paul Emile, illuſtre Véronois, qu'il avoit attiré en France, & Robert Gaguin, général des Mathurins. Il choiſit, avec moins de diſcernement, Jean d'Auton pour écrire l'hiſtoire particuliere de ſon regne : car quoiqu'il lui eût conféré pluſieurs bénéfices, qu'il le fît ordinairement voyager à la ſuite de l'armée, qu'il s'entretînt familiérement avec lui, & qu'il ordonnât à ſes miniſtres & à ſes généraux de ne lui rien céler de tout ce qui méritoit d'être tranſmis à la poſtérité, il fut moins heureux, à cet égard, qu'un grand nombre de ſes prédéceſſeurs. Auton n'eſt qu'un froid bel-eſprit, faſtidieux dans le détail des petits faits, ſtérile ou aveugle dans le développement des cauſes. ANN. 1514.

Parmi les grands hommes de l'antiquité, Louis donnoit la préférence à Trajan, qu'il avoit pris pour ſon mo-

dèle ; & parmi les grands écrivains, à
ANN. 1514. Cicéron, ſur-tout dans ſes traités des *devoirs*, de *la vieilleſſe* & de *l'amitié*. Il méditoit ces excellents ouvrages ; il en recueilloit les plus belles maximes ; il s'en nourriſſoit, & tâchoit de les inculquer à François d'Angoulême, ſon gendre & ſon ſucceſſeur. Il chériſſoit ce jeune prince, comme s'il eût été ſon fils ; il aimoit en lui une noble candeur, une bravoure à toute épreuve : il excuſoit un goût trop vif pour les plaiſirs ; mais il auroit voulu le guérir d'une prodigalité ruineuſe : affligé du peu de fruit de ſes leçons, il diſoit, en ſoupirant : *Hélas ! nous travaillons envain, ce gros garçon gâtera tout.*

Fin du tome vingt-deuxième.

De l'Imprimerie de P. AL. LE PRIEUR,
Imprimeur du Roi.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les vingt-un & vingt-deuxième tomes de *l'Hiſtoire de France* Le public les attendoit avec impatience. Ils juſtifieront l'empreſſement qu'on avoit de les voir paroître. A Paris, ce 22 d'Avril 1771.

DE PASSE.

NOV 28 1951